



Over dit boek

Dit is een digitale kopie van een boek dat al generaties lang op bibliotheekplanken heeft gestaan, maar nu zorgvuldig is gescand door Google. Dat doen we omdat we alle boeken ter wereld online beschikbaar willen maken.

Dit boek is zo oud dat het auteursrecht erop is verlopen, zodat het boek nu deel uitmaakt van het publieke domein. Een boek dat tot het publieke domein behoort, is een boek dat nooit onder het auteursrecht is gevallen, of waarvan de wettelijke auteursrechttermijn is verlopen. Het kan per land verschillen of een boek tot het publieke domein behoort. Boeken in het publieke domein zijn een stem uit het verleden. Ze vormen een bron van geschiedenis, cultuur en kennis die anders moeilijk te verkrijgen zou zijn.

Aantekeningen, opmerkingen en andere kanttekeningen die in het origineel stonden, worden weergegeven in dit bestand, als herinnering aan de lange reis die het boek heeft gemaakt van uitgever naar bibliotheek, en uiteindelijk naar u.

Richtlijnen voor gebruik

Google werkt samen met bibliotheken om materiaal uit het publieke domein te digitaliseren, zodat het voor iedereen beschikbaar wordt. Boeken uit het publieke domein behoren toe aan het publiek; wij bewaren ze alleen. Dit is echter een kostbaar proces. Om deze dienst te kunnen blijven leveren, hebben we maatregelen genomen om misbruik door commerciële partijen te voorkomen, zoals het plaatsen van technische beperkingen op automatisch zoeken.

Verder vragen we u het volgende:

- + *Gebruik de bestanden alleen voor niet-commerciële doeleinden* We hebben Zoeken naar boeken met Google ontworpen voor gebruik door individuen. We vragen u deze bestanden alleen te gebruiken voor persoonlijke en niet-commerciële doeleinden.
- + *Voer geen geautomatiseerde zoekopdrachten uit* Stuur geen geautomatiseerde zoekopdrachten naar het systeem van Google. Als u onderzoek doet naar computervertalingen, optische tekenherkenning of andere wetenschapsgebieden waarbij u toegang nodig heeft tot grote hoeveelheden tekst, kunt u contact met ons opnemen. We raden u aan hiervoor materiaal uit het publieke domein te gebruiken, en kunnen u misschien hiermee van dienst zijn.
- + *Laat de eigendomsverklaring staan* Het “watermerk” van Google dat u onder aan elk bestand ziet, dient om mensen informatie over het project te geven, en ze te helpen extra materiaal te vinden met Zoeken naar boeken met Google. Verwijder dit watermerk niet.
- + *Houd u aan de wet* Wat u ook doet, houd er rekening mee dat u er zelf verantwoordelijk voor bent dat alles wat u doet legaal is. U kunt er niet van uitgaan dat wanneer een werk beschikbaar lijkt te zijn voor het publieke domein in de Verenigde Staten, het ook publiek domein is voor gebruikers in andere landen. Of er nog auteursrecht op een boek rust, verschilt per land. We kunnen u niet vertellen wat u in uw geval met een bepaald boek mag doen. Neem niet zomaar aan dat u een boek overal ter wereld op allerlei manieren kunt gebruiken, wanneer het eenmaal in Zoeken naar boeken met Google staat. De wettelijke aansprakelijkheid voor auteursrechten is behoorlijk streng.

Informatie over Zoeken naar boeken met Google

Het doel van Google is om alle informatie wereldwijd toegankelijk en bruikbaar te maken. Zoeken naar boeken met Google helpt lezers boeken uit allerlei landen te ontdekken, en helpt auteurs en uitgevers om een nieuw leespubliek te bereiken. U kunt de volledige tekst van dit boek doorzoeken op het web via <http://books.google.com>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

Heb 2790

PRÉCIS HISTORIQUE
DU SIÈGE
DE LA
CITADELLE D'ANVERS
(1832),

PAR L'ARMÉE FRANÇAISE,
SOUS LE COMMANDEMENT DU MARÉCHAL GÉRARD.

ORNÉ DES PORTRAITS
DU MARÉCHAL GÉRARD ET DU GÉNÉRAL CHASSÉ,
ET DE LEURS NOTICES BIOGRAPHIQUES;
LE TOUT PRÉCÉDÉ D'UNE INTRODUCTION HISTORIQUE.

Cet Ouvrage est le résumé complet des Opérations du Siège, les Bulletins du Maréchal GÉRARD, modèles de simplicité et de précision, les journaux du Siège des généraux Haxo et Chassé, des pièces officielles d'une haute importance, des renseignements inédits, etc., y sont classés avec ordre, méthode et clarté.

A BRUXELLES,
CHEZ L'ÉDITEUR, RUE DES FRIPIERS, N° 36 ;
A la Librairie Moderne, Montagne de la Cour, n° 2 ;
et Rue de Louvain, n° 41.
EN PROVINCE, chez tous les Directeurs des Postes.

1833.



UNIVERSITEITSBIBLIOTHEEK GENT



PRÉCIS HISTORIQUE DU SIÈGE

DE LA

. CITADELLE D'ANVERS.

PRÉCIS HISTORIQUE
DU SIÈGE *Her 2190*
DE LA
CITADELLE D'ANVERS
(1832),

PAR L'ARMÉE FRANÇAISE,
SOUS LE COMMANDEMENT DU MARÉCHAL GÉRARD.

ORNÉ DES PORTRAITS
DU MARÉCHAL GÉRARD ET DU GÉNÉRAL CHASSÉ,
ET DE LEURS NOTICES BIOGRAPHIQUES ;
LE TOUT PRÉCÉDÉ D'UNE INTRODUCTION HISTORIQUE.



A PARIS,
CHEZ CHATELAIN, RUE POISSONNIÈRE, N° 21.

1833.



THE HISTORY OF THE

REIGN OF KING CHARLES THE FIRST

BY JOHN BURNET

IN TWO VOLUMES.

LONDON, Printed by J. Streater, at the

Sign of the Anchor, in St. Dunstons Church-yard,

1680.

THE SECOND VOLUME.

THE HISTORY OF THE

REIGN OF KING CHARLES THE FIRST

BY JOHN BURNET

IN TWO VOLUMES.

LONDON, Printed by J. Streater, at the

INTRODUCTION HISTORIQUE.

Deux mois après la révolution de Juillet 1830, la Belgique, fatiguée du joug que lui imposait le Roi Guillaume, refoula les Hollandais sur leur sol aquatique, et alors semblait devoir commencer une ère d'indépendance et de liberté pour tous les peuples.

Le droit populaire qui avait quasi-triomphe en France, venait d'obtenir en Belgique une victoire plus positive.

Un Gouvernement provisoire composé d'hommes qui avaient donné des gages au nouvel ordre de choses, ne tardent point à assembler un Congrès national, appelé à édifier une Constitution nouvelle pour un peuple nouveau.

Déjà les Belges évitaient la grande *faute* commise par les Français. Au lieu d'un replâtrage législatif, comme celui subi par la charte de Louis XVIII, on procéda au vote d'une Constitution établie sur de larges bases, et qui promettait à la nation une existence forte et durable.

Alors la Belgique était en position de dicter des lois; alors les blouses de ses soldats-citoyens servaient d'épouvantail aux uniformes hollandais; il y avait un certain enthousiasme ma-

gique qui pendant quelques mois jeta sur la Belgique, un vernis d'illustration et de gloire, que deux années de honte ne sont point parvenues à effacer complètement.

Tant que le gouvernement s'appuya sur les sympathies de la nation, il fut fort et respecté. Lorsque, cédant à des suggestions perfides, il chercha à trouver un appui au-dehors, il fut avili et méconnu.

Plusieurs partis se formèrent parmi les patriotes. Ceux qui voulaient le bien du peuple, manquèrent, soit d'énergie, soit de capacité. Ils furent remplacés par les hommes du lendemain, qui s'accrochèrent au char de la révolution et lui imprimèrent une marche rétrograde.

Qu'il est loin ce temps où le Congrès votait énergiquement *l'Exclusion des Nassau*. Qu'il est loin ce temps où le brave MELINET, à la tête des volontaires, investissait Maestricht !

Le jour où la Belgique se jeta dans les voies tortueuses de la diplomatie, sa plus grande ennemie, elle perdit son titre de nation. Traînée à la remorque, tantôt de la France, tantôt de l'Angleterre ; elle fut tiraillée, mystifiée, et on ne répondit aux justes plaintes d'un peuple trahi dans ses espérances, que par de fallacieuses paroles, des promesses dérisoires.

Nous ne décrivons pas ces séances du Congrès, véritable parade qui se termina par l'élection du DUC DE NEMOURS. Nous ne dirons pas le voyage du vénérable SUBLET DE CHOKIER, qui, avec sa bonhomie plébéienne, était fier de venir offrir une cou-

ronne qu'on avait fait solliciter par des agents subalternes, avec l'intention arrêtée de la refuser avec dédain.

Parlerons-nous du voyage de Lord Ponsomby ? Entrerons-nous dans le détail des intrigues ourdies à cette époque ? Passons sous silence, ces faits honteux, et arrivons à l'élection du Roi LÉOPOLD.

Malgré les courageuses réclamations de quelques députés, la Belgique fut érigée en Royaume. Bientôt la Constitution fut violée, on se lança à corps perdu dans les négociations diplomatiques.

Deux ans d'incertitude compliquèrent la question. Des ministres du Roi vinrent, le mensonge à la bouche, tromper la représentation nationale.

Les désastres du mois d'Août nécessitèrent l'intervention française. GUILLAUME, injuste agresseur, forcé de se retirer devant le drapeau tricolore, n'en devint, par la suite, que plus exigeant. Il repoussa tous les traités qui lui furent proposés, et belliqueux au milieu de l'Europe pacifique, il se refusa obstinément à l'évacuation du territoire; évacuation à laquelle il avait paru consentir par dérision.

Enfin s'élabora ce prétendu traité des 24 articles, qui fut adopté par les deux chambres; on ne compta plus parmi les hommes appelés au timon des affaires que des parjures. La sanction royale ne se fit pas longtemps attendre.

Le factum qui mettait en lambeaux la Constitution belge,

parat aux cours du Nord trop avantageux aux intérêts de la nation insurgée, et de traîtreuses réserves furent faites à une œuvre qui restera comme un monument de honte et d'amère raillerie.

Ferons-nous l'histoire des délais si fatals à l'industrie ? Notre plume contemporaine doit se contenter de tracer un aperçu rapide des faits qui sont encore présents à tous les esprits.

Déplorons l'état de malaise dans lequel nous nous trouvons aujourd'hui et assistons au Siège mémorable de la Citadelle d'Anvers par l'armée française.



*Le Maréchal Comte Gérard,
Général-en-Chef de l'Armée du Nord.*

Publié et imprimé par Dev. Becker

LE MARÉCHAL GÉRARD.

Au moment où l'attention publique est encore fixée sur la glorieuse campagne d'Anvers, nous croyons faire plaisir à nos Souscripteurs en leur donnant le portrait du Maréchal GÉRARD.

Né à Danvillers (Meuse), le 4 Avril 1773, il s'engagea comme volontaire au second bataillon de son département. Il fit un rapide chemin dans l'armée de Sambre-et-Meuse, et se distingua particulièrement au passage de la Roër.

Nommé en l'an 5, aide-de-camp de BERNADOTTE, il fit avec lui les campagnes d'Italie et du Rhin. Il soutint dignement l'honneur du nom français en bravant l'émeute officielle dirigée par la cour de Vienne contre le palais de notre ambassadeur.



*Le Lieut. Général Baron Chape,
Commandant de la Citadelle d'Anvers.*

LE GÉNÉRAL CHASSÉ.

(Notice Biographique.)

DAVID-HENRI BARON CHASSÉ, descendant d'une famille originaire de France, qui se fixa en Hollande à la suite de la révocation de l'édit de Nantes, naquit à Thiel (Gueldre), le 18 mars 1765, son père était major au régiment de Munster.

Il entra au service des Provinces-Unies, en 1775, comme cadet, fut nommé lieutenant en 1781, capitaine en 1787, lieutenant-colonel en 1803, général-major en 1806, et lieutenant-général en 1814.

Après la révolution de Hollande, en 1787, pendant laquelle il s'attacha au parti des patriotes, il s'expatria, et prit du service dans les armes françaises, où il obtint en 1793, le grade de lieutenant-colonel.

Il se distingua aux batailles de Monpueron, Stad et Hoogledé; rentra dans sa patrie, en 1795, avec l'armée de Pichegru, et la quitta bientôt pour faire la campagne d'Allemagne en 1796, sous les ordres du général hollandais Dandels.

Les Anglais ayant fait, en 1799, une descente sur les côtes de la Hollande, le colonel Chassé commanda un corps de chasseurs hollandais qui se battit pendant plusieurs heures, avec acharnement, contre les troupes anglaises beaucoup plus nombreuses.

Cette campagne étant terminée, il partit pour faire celle d'Allemagne. Il assista au siège de Wurzburg, reprit une batterie sur les Autrichiens, et fit 400 prisonniers à l'affaire du 27 décembre 1800.

Il servit dans la guerre contre la Prusse, en 1805 et 1806, sous les ordres du général belge Dumonceau. Mais c'est surtout dans la guerre d'Espagne que le général Chassé se fit remarquer, et donna des preuves de la plus grande intrépidité, ce qui lui mérita, parmi les soldats, le nom de général *Baïonnette*, à cause de l'usage fréquent et heureux qu'il fit de cette arme.

Pour récompenser les services qu'il venait de rendre, le roi LOUIS-NAPOLÉON le créa baron, avec une dotation de 3000 fl. sur les domaines, et le nomma commandeur de l'ordre royal de l'Union.

Pendant les six années qu'a duré cette guerre meurtrière, le général Chassé est toujours resté en Espagne, et s'est trouvé aux batailles de Durango, de Missa, d'Ibor, de Talaveira de la Regna, d'Almonacide, où il contribua puissamment au succès de cette journée, d'Ocana, et du col de Maja, dans les Pyrénées où il sauva le corps d'armée du comte d'Erlon, à la tête des 8^e, 28^e et 54^e de ligne, et du 16^e d'infanterie légère. La décoration d'officier de la Légion d'honneur fut la récompense de ce fait d'armes, et le duc de Dalmatie (Soult) demanda pour lui le grade de lieutenant-général, qu'il a obtenu en quittant le service de France.

Napoléon le nomma baron de l'empire par décret du 30 juin 1811.

Au mois de janvier 1813, il reçut l'ordre de partir en poste avec ses quatre régimens pour aller rejoindre la grande armée aux environs de Paris.

Le 27 février, il attaqua, avec les débris de ces régimens, une colonne de six mille Prussiens, soutenue par une batterie de six pièces de canon, en position sur un plateau près de Bar-sur-

Aube; et après la retraite de l'infanterie il soutint à trois reprises les attaques les plus opiniâtres de la cavalerie.

Il fut blessé à cette affaire, et dans les deux campagnes de 1813 et 1814 il eut trois chevaux tués et deux blessés.

Il rentra dans sa patrie après la première capitulation de Paris, et le Prince-Souverain de la Hollande, l'admit dans son armée, le 21 avril 1814, avec le grade de lieutenant-général.

Depuis lors le général Chassé fut placé à la tête du 4^e grand commandement militaire, dont le quartier-général était à Anvers.

Il est aujourd'hui général d'infanterie (le grade le plus élevé après celui de feld-maréchal), grand'croix de l'ordre Guillaume et officier de la Légion d'honneur.

**4.^e PLAN RÉSUMANT LES
OPÉRATIONS DU SIÈGE
de la
CITADELLE D'ANVERS ;**

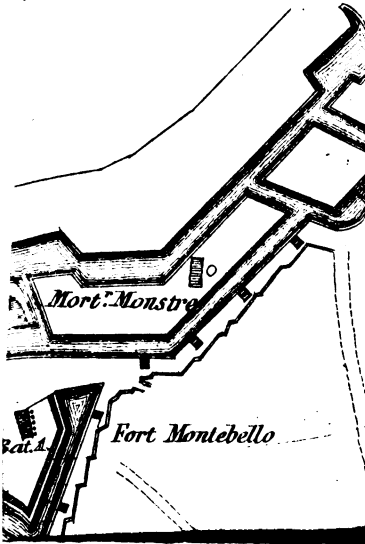
1^{re} 2^{me} 3^{me} et 4^{me}

PARALLÈLES .

*Dressé sur les Lieux
d'après les documents officiels
jusqu'au 24 Août*

Explication .

** Portion du Fort enlevée par la mine.*



PRÉCIS HISTORIQUE

DU

SIÈGE DE LA CITADELLE D'ANVERS ,

PAR L'ARMÉE FRANÇAISE (1632).



AVANT d'entrer en matière et de décrire le siège de cette forteresse célèbre , bâtie par le Duc d'*Albe*, nous croyons utile de tracer l'historique rapide d'*Anvers* , d'après des documens puisés dans une description très-estimée de cette ville.

Anvers dont l'origine ne peut être précisée d'une manière certaine , fut tour-à-tour la propriété de divers souverains et subit plusieurs agrandissemens : Le premier , sous *Henri I* , Duc de Brabant ; le second , sous Jean III ; le troisième , sous le règne de Charles V ; le 4^{me} , sous *Philippe II* , époque de la construction de la citadelle , et le cinquième agrandissement en 1701 fut marqué par l'élévation des fortifications extérieures. En 1560 , son commerce était déjà célèbre en Europe , et sa position avantageuse excita toujours la jalouse rivalité de la *Hollande* , car au traité de *Munster* , le 30 janvier 1648 , nous lisons : « qu'il fut déclaré que l'Escaut » serait fermé , et sans doute il n'e fallait pas moins » que l'ascendant de la France et de son premier » magistrat pour briser des chaînes aussi odieuses. » Cette France , en 1632 , vient délivrer l'Escaut des entraves qui le gênent , et *Anvers* de l'ennemi qui

depuis deux ans établi dans son sein, domine une population inoffensive, par les armes et la terreur.

Le Duc d'Albe, de terrible mémoire, traça le 25 octobre 1567, le plan de la citadelle, et le 27, deux mille ouvriers commencèrent leurs travaux. Une coïncidence remarquable, c'est que le même jour et le même mois, 27 octobre 1830, (deux cent soixante-trois ans après) le général Chassé bombarda pendant 7 heures la ville d'Anvers. La forteresse a 2500 pas de circuit et cinq bastions. Bien défendue, elle peut présenter une résistance formidable. Grâce à la valeur française et aux combinaisons savantes du génie, on peut prédire sa reddition prochaine. En attendant l'époque rapprochée où le drapeau tricolore flottera sur ses remparts, assistons avec la brave armée du maréchal *Gérard* aux opérations du siège; suivons les progrès de nos défenseurs; et pendant qu'une diplomatie étroite tient les Belges impatients de colère et l'arme au bras, mais immobiles, à côté de leurs alliés qui s'agitent, combattent et tombent avec gloire sous le boulet hollandais; accompagnons ces derniers de nos vœux, de nos regards, dans leurs parallèles, leurs tranchées, leurs chemins couverts et parmi les feux croisés des batteries. Commençons :

Dès que les troupes sont rassemblées sous les murs d'Anvers, le maréchal *Gérard* adresse le 30 novembre, au nom de la France et de l'Angleterre, cette proclamation au général Chassé :

« Monsieur le général ,

» Je suis arrivé devant la citadelle d'Anvers à la tête de l'armée française , avec mission de mon gouvernement de réclamer l'exécution du traité du 15 novembre 1831 , qui garantit à S. M. le Roi des Belges la possession de cette forteresse , ainsi que celle des forts qui en dépendent sur les deux rives de l'Escaut. J'espère vous trouver disposé à reconnaître la justice de cette demande. Si , contre mon attente , il en était autrement , je suis chargé de vous faire connaître que je dois employer les moyens qui sont à ma disposition pour occuper la citadelle d'Anvers.

» Les opérations du siège seront dirigées sur les fronts extérieurs de la citadelle. Quoique la faiblesse de la fortification du côté de la ville et le couvert des maisons m'offrent des avantages pour l'attaque , je n'en profiterai pas ; je suis donc en droit d'espérer , conformément aux lois de la guerre et aux usages constamment observés , que vous vous abstiendrez de toute espèce d'hostilité contre la ville. J'en fais occuper une partie dans le seul but de prévenir ce qui pourrait l'exposer aux feux de votre artillerie. Un bombardement serait un acte de barbarie inutile et une calamité pour le commerce de toutes les nations.

» Si malgré ces considérations vous tirez sur la ville , la France et l'Angleterre exigeront des indemnités équivalentes aux dommages causés par le feu de la citadelle et des forts , ainsi que par

celui des bâtimens de guerre. Il vous est impossible de ne pas prévoir que vous seriez personnellement responsable de la violation d'une coutume respectée par tous les peuples civilisés, et des malheurs qui en seraient la suite. J'attends votre réponse, et je compte qu'il vous conviendra d'entrer sur-le-champ en négociation avec moi, pour me remettre la citadelle d'Anvers et les forts qui en dépendent.

« Recevez, je vous prie, Monsieur le général, l'assurance de ma considération. »

» *Le maréchal commandant en chef l'armée
du Nord,* Comte GÉRARD. »

RÉPONSE DU GÉNÉRAL CHASSÉ.

« Citadelle d'Anvers, le 30 novembre 1832.

» Monsieur le maréchal,

» En réponse à votre sommation que je viens de recevoir à l'instant, je vous prévienne, monsieur le maréchal, que je ne rendrai la citadelle d'Anvers, qu'après avoir épuisé tous les moyens de défense qui sont à ma disposition.

» Je considérerai la ville d'Anvers comme neutre aussi long-temps qu'on ne se servira pas des fortifications de la ville et des ouvrages extérieurs qui en dépendent, dont le feu pourrait être dirigé contre la citadelle et la Tête-de-Flandre, y compris les forts de Burght, Zwyndrecht et Austerweel, ainsi que la flottille stationnée sur l'Escaut devant

Anvers. Il s'entend de soi-même que la libre communication par l'Escaut avec la Hollande, comme cela a eu lieu jusqu'à présent, ne doit pas être interrompue.

« J'apprends avec surprise que, pendant que votre excellence entame des négociations, on commence des hostilités par des ouvrages d'attaque, au sud, sous le feu de notre canon.

« J'ai l'honneur de vous prévenir que, si à midi, on n'a pas cessé de travailler à ces ouvrages, je me trouverai dans la nécessité de les empêcher par la force.

« Agréez, etc.

Signé, Baron Chassé. »

Fidèle à sa promesse, *Chassé*, à midi précis, a tiré sur les travailleurs, jusqu'à minuit, à de fréquens intervalles, sans leur causer pourtant un grand dommage. Cette agression motive une seconde lettre du maréchal Gérard, ainsi conçue :

« Au quartier-général de Berchem, sous Anvers,
le 30 novembre 1832.

« M. le général,

« Les premières hostilités sont dans les coups de canon que vous venez de tirer sur mes troupes, au moment même où je recevais votre lettre de ce jour.

« La coupure des digues de Liefkenshoek, les 21 et 25 de ce mois, et le coup de canon tiré le 21 sur un officier belge, pourraient être considérés comme une rupture d'armistice, bien plus que

les dispositions commencées sur le terrain que j'occupe devant la citadelle.

• Avant de tirer, j'ai voulu vous présenter un moyen de préserver la ville d'Anvers et sa population des fléaux de la guerre, et, dans ce désir, j'ai offert de renoncer aux avantages que me présente une attaque du côté des maisons, en me bornant aux côtés extérieurs. La lunette Montebello est nécessairement comprise dans ces derniers, ainsi que les contre-gardes et ouvrages ne faisant pas partie de l'enceinte proprement dite. En agissant ainsi, je me fonde sur l'exemple des sièges de 1746 et 1792, dans lesquels la ville, d'un commun accord, a été considérée comme neutre, sans que pour cela les assiégeans aient perdu la faculté d'étendre leurs travaux sur des ouvrages extérieurs. Lorsque j'userai d'une pareille faculté, si vous en prenez occasion de tirer sur la ville, je serai en droit d'attaquer votre citadelle par le côté qui me conviendra, et vous savez le désavantage qui peut en résulter pour votre défense.

• Si, pour la conservation de la ville, je puis consentir à ne point faire usage des batteries intérieures pour tirer sur la Tête-de-Flandre, on ne saurait admettre pour cela que vous puissiez conserver la libre navigation de l'Escaut : ce serait de ma part l'équivalent de vous assiéger sans vous bloquer. Je dois donc, M. le général, vous presser de nouveau d'accepter des arrangemens qui fassent

de la ville d'Anvers un point neutre entre vous et moi, dans l'intérêt de votre honneur et de l'humanité, ou vous rappeler que toute la responsabilité d'un refus retombera personnellement sur vous.

• Recevez, je vous prie, M. le général, l'assurance de ma haute considération.

• *Le maréchal commandant en chef l'armée
du Nord,* Comte GÉRARD. •

Le 2 décembre, les communications de la première à la seconde parallèle sont ouvertes par cinq points différens. La citadelle continue son feu, qui devient plus meurtrier, sans épouvanter les travailleurs à genoux dans la boue, et les boyaux de tranchée sont bientôt terminés.

Les Hollandais tentent une sortie; elle est repoussée. Le 1^{er} décembre, on s'était battu dans la direction des Flandres. Les hautes herbes bordant l'Escaut, sont brûlées par les Hollandais. On prépare dans la soirée du 2, quatorze batteries.

Le 3, les travaux des Français continuent et sont poussés avec activité, malgré les boulets et les bombes des ennemis. Demain, le feu contre la citadelle doit commencer, car les dernières batteries sont armées, grâce à l'intrépidité des artilleurs, qui dans l'impossibilité de transporter les pièces par des chemins impraticables, traînent audacieusement leurs canons sur le chemin du glacis de la citadelle.

Le 4, à onze heures du matin, le maréchal Gérard donne le signal de l'attaque, et la batterie n° 5

tire le premier coup, aux cris répétés de *vive le Roi*. La flotte hollandaise reste immobile.

Le 5, l'attaque et la riposte continuent avec avantage du côté des Français, car l'incendie se manifeste aux bâtimens de la citadelle, de trois côtés différens. Le général Chassé adresse une troisième lettre au maréchal Gérard qu'il accuse de transgression aux bâses de l'arrangement, il prétend que le fort *Montebello* est une dépendance de la place et que son occupation nécessiterait des hostilités contre la ville d'*Anvers*. Réponse du maréchal *Gérard*. Il réclame seulement l'exécution du traité du 15 novembre 1831. Il se sert des moyens placés hors de l'enceinte de la ville neutre à son égard, et rend Chassé responsable des calamités qui pourraient arriver à Anvers.

Dans la nuit du 5 au 6, le feu de la citadelle et des batteries françaises était très violent.

Le 6 au matin, pendant les travaux de la tranchée, le colonel de *Mornay* et le capitaine *Passot* sont atteints. La grande caserne de la citadelle prend feu de nouveau. Dans la soirée, l'ordre arrive de chasser les Hollandais de la lunette Saint-Laurent, mais cet ordre d'attaque est changé, et l'on espère s'emparer de la lunette en couronnant, suivant les règles, le chemin couvert. Les travaux ont été poussés jusqu'au fossé de la contre-garde de la place.

Le Roi des Belges, parti de Berchem, à cheval, se montre dans la tranchée aux cris répétés

par les Français de *vive le Roi!* S. M. couchera à Anvers.

Dans la matinée, les batteries de *Burght* et celles de l'autre rive de l'Escaut ont tiré sur les chaloupes canonnières sous la citadelle, lorsque le bateau à vapeur, stationné dans l'Escaut, a commencé les hostilités contre le fort Sainte-Marie.

Les huit énormes bombes destinées au gros mortier de Liège, arrivent escortées d'une foule considérable de curieux.

Le nombre des Français tués par le feu de la citadelle est évalué à 75.

L'occupation de la lunette St-Laurent est encore ajournée, car les travailleurs occupés au couronnement du chemin couvert, ont été dérangés par le feu des ennemis qui ont fait deux sorties sans résultats utiles pour eux; on construit de nouvelles batteries de mortiers, entre la première et la deuxième parallèle, et, vers le soir, le feu de la citadelle devient plus vif. Il paraît que le général Chassé changeant de système de défense, commence à faire usage de tous ses moyens. A 11 heures, une bombe lancée sur la citadelle a causé une explosion épouvantable; on s'aperçoit qu'elle a fait éclater un caisson de poudre.

Le 7, dans la matinée, un boulet français mal dirigé emporta la tête d'un enfant dans la rue de la Cuiller, avoisinant l'Esplanade. Plusieurs autres boulets dépassant leur but vont frapper les quartiers éloignés de la ville. Les mineurs français tra-

vaillent sous les glacis de la citadelle qui paraît encore en feu. L'écluse qui sépare les eaux de la forteresse d'avec celles des fossés de la ville , a été détruite par les assiégeans. Quand les fossés de la citadelle seront à sec , ils donneront grande prise à l'attaque.

Les travaux de sape ont été poussés avec vigueur, malgré les bombes et les obus du général Chassé , et un logement est préparé à la droite de la deuxième parallèle , pour prendre à revers le chemin couvert du bastion n° 2. On commencera bientôt le feu.

La flotte hollandaise s'est éloignée , on la perd de vue. On ne peut se faire une idée de l'activité et du sang-froid intrépide que déploie le génie français et de ses sages dispositions pour épargner la vie du soldat. Le clair de lune nuit cependant aux opérations du siège. On raconte qu'un boulet étant venu s'enterrer à quelques pas du duc d'Orléans de tranchée, hier , le prince s'est écrié en ôtant son chapeau. *« Il faut être honnête avec les nouvelles connaissances. »*

Les diligences vont et reviennent comme à l'ordinaire par la chaussée de Malines.

D'après le journal d'Anvers , on n'aurait pas lieu de craindre que la neutralité de la ville fut violée.

Les travaux de sape et d'acheminement couvrent une partie des glacis de la lunette.

L'artillerie française de *Birght* a cessé son feu contre les canonnières de *Chassé* au repos.

Le roi Léopold, dans la soirée du 6, est monté au sommet de la tour de l'église Notre Dame, à Anvers : il y est resté pendant une heure.

Le 8, le feu a pris de nouveau à la citadelle. Par les mesures prudentes des officiers du génie français, on n'a pas à déplorer de grandes pertes ; cependant, les ennemis à couvert sous leurs remparts, profitent autant que possible de leurs avantages contre les assiégeans obligés d'être souvent à découvert. D'après la correspondance du *Moniteur*, pendant 8 jours de tranchée ouverte, à peine cent hommes ont été mis hors de combat, malgré les obus et les grenades des Hollandais lancés de leurs mortiers à la *Coehorn*. Selon d'autres correspondances, le chiffre des blessés serait plus élevé. Dans la matinée, les travailleurs ont atteint la descente du fossé de la lunette St-Laurent, et deux têtes de sape ont été conduites avec une promptitude incroyable dans le chemin couvert. On ne saurait assez admirer l'agilité et le courage froid et intrépide de nos artilleurs, car deux nouvelles batteries en avant de la 1^{re} parallèle se sont trouvées construites et armées, comme par enchantement. C'est maintenant un spectacle effrayant que ces coups donnés et rendus dans un espace si resserré ; le jeu de ces nouvelles batteries gagnant toujours du terrain ; cet immense incendie de la grande caserne de la citadelle ; cette fumée d'où se projettent des tourbillons

de flammes qui enveloppent tout l'horizon d'Anvers; ces bombes se croisant de vingt directions; ces détonations assourdissantes et réitérées qui laissent à peine entendre le commandement bref des officiers; mais, vers la nuit, quel tableau digne du peintre ! Les têtes hollandaises apparaissant par intervalles entre les embrâsures enflammées des batteries, puis se retirant avec précipitation : du côté des Français, la gaité, l'insouciance, au milieu du danger, des pointeurs calculant les progrès de l'incendie et s'excitant à tirer juste; ces soldats éloignés, l'arme au bras, dont la figure éclairée par la lueur des feux, exprime une noble impatience de combattre et le désappointement d'être au repos, au sein du fracas du mouvement général et des faits héroïques du génie. Que l'ordre de commencer l'assaut arrive, et vous les verrez, pêle-mêle, se disputer à qui montera le premier. Chaque heure, chaque minute, chaque pas, avancent la délivrance d'une cité dont les 70 mille habitants ont vu leur vie menacée depuis deux ans.

Du 8 au 9, étaient de tranchée, M. le général *Zœpffel*, commandant, M. le colonel de *Nettancour* du 18^{me} de ligne; deux chefs de bataillons du même régiment, et les deux bataillons de garde.

Cinq bombes seulement ont causé l'incendie de la citadelle. Un ordre du jour du général *Neigre*, du 5 décembre, un second, par ordre de M. le maréchal Gérard, du 6, adressent aux soldats des félicitations sur leur belle conduite.

Le général Chassé au courage duquel on ne saurait refuser des éloges, fait tout ce qu'il peut pour animer la garnison de la citadelle.

Le Roi vient d'envoyer au maréchal Gérard, la décoration de l'ordre Léopold et 100 francs pour un sapeur dont la jambe et le bras ont été emportés.

Depuis le 7, le combat entre la flottille hollandaise et les troupes françaises a cessé.

Le 7, le village de Doel a été bombardé par les Hollandais et leur tentative pour inonder le polder a été sans effet.

Les nouvelles batteries en avant de la première parallèle ont commencé à tirer dans la nuit du 8 au 9 contre les blindages des assiégés, dans les bastions n^{os} 1 et 2, et dans la demi-lune.

Les têtes de sape des assiégeans sont armées de mortiers à la Coehorn. La lunette de Montebello a été augmentée de 4 mortiers pour répondre au bastion n^o 2, de la citadelle.

D'après la correspondance du *Moniteur*, 150 hommes au plus ont été tués et blessés depuis l'ouverture des travaux du siège.

L'estafette de l'*Emancipation* en date du 8, porte, qu'à l'arrivée à Paris d'un aide-de camp du maréchal Gérard et d'un officier cru Hollandais au ministère de la guerre, on a répandu le bruit de la capitulation du général Chassé, parce que la venue de ces officiers a nécessité un conseil de ministres. Nous qui sommes pour ainsi dire, sur les lieux, nous sommes encore loin de croire à la reddition

volontaire du commandant de la citadelle d'Anvers. Pendant la nuit du 9, le feu de la place a été presque toujours continu, c'est ce qui fait tomber ici le bruit accrédité à Paris. Le brouillard et l'obscurité de cette nuit ont heureusement permis aux assiégeans de pousser les travaux et d'armer de nouvelles batteries.

Du 10 décembre.

PARTIE OFFICIELLE DU MONITEUR.

« L'obscurité qui a régné pendant une partie
» de la nuit, a favorisé les travaux de sape et la
» construction de la nouvelle batterie placée à la
» seconde parallèle.

» Le boyau ouvert dans le glacis de la face gauche de la lunette *St.-Laurent*, se trouve conduit
» à la hauteur de la gorge de cet ouvrage et l'on
» continue de cheminer.

» La rampe blindée qui descend du chemin
» couvert dans le fossé de cette lunette, a atteint
» le bord de l'eau, et le radeau est préparé pour
» traverser le fossé.

» Une nouvelle place d'armes lie le cheminement de l'extrême droite avec celui qui, de la
» deuxième parallèle, se dirige sur la droite de
» la lunette *St.-Laurent* (1).

» La nouvelle batterie armée de quatre canons

(1) Ce fort considéré comme neutre, n'était occupé par personne, lorsque dans la nuit du samedi 14 mai 1831, il plût au général *Chassé* de s'en emparer au grand étonnement des Anversois qui, le 15 au ma-

- » de 24 et de six mortiers a été placée sur la capi-
- » tale de la lunette St-Laurent et à 125 mètres de
- » l'angle saillant du chemin couvert de cet ou-
- » vrage. Les feux sont dirigés sur le bastion n° 2,
- » on va placer quatre nouveaux mortiers dans la
- » lunette de *Montebello*. »

Vers dix heures du soir , une sortie des Hollandais a lieu contre les travailleurs français. Ils sont bientôt repoussés par 40 hommes d'élite et rentrent précipitamment dans le fort, en laissant six hommes et un officier.

D'après la correspondance du *Phare*, journal Anversois : *Les Hollandais jettent des grenades à la main sur les travailleurs français , et des ouvriers civils sont occupés à travailler dans les fossés hors la porte de Malines , pour faire écouler les eaux.*

tin , se promenant sur les remparts, virent poindre les têtes de leurs ennemis occupés déjà aux fortifications de St-Laurent. Un nombre infini de curieux se porta pour les voir de plus près sur la chaussée de Boom... des provocations eurent lieu. Les Hollandais tirèrent contre le peuple , les troupes belges s'en mêlèrent, et une vive fusillade s'engagea jusqu'à 9 heures du soir. Des réclamations furent adressées à la diplomatie qui s'interposa pour arrêter ce commencement d'hostilités. Chassé, par une lettre adressée à M. Charles W'hite affirme : « *que l'occupation de la lunette ne s'est effectuée de sa part que pour se garantir contre une attaque , sans les moindres intentions hostiles et purement défensives , assurant qu'il va faire de son côté tous les travaux de restauration ou augmentation, laissant tout dans le statu quo avec une simple garde de police.* »

Comment a-t-il tenu ces promesses solennelles ? en se fortifiant toujours, pendant qu'il empêchait les Belges de l'imiter , par ses menaces de bombarder la ville d'Anvers. Il est facile de s'apercevoir aujourd'hui si les Hollandais ont suspendu depuis les travaux de la lunette, par la résistance de ce fort.

A minuit, le feu devient terrible et remplit toute la ligne du chemin couvert.

Le 11, on lit dans la partie officielle du *Moniteur*. « Le cheminement parallèle à la face gauche de la lunette St.-Laurent a atteint la chaussée de *Boom* qui passe entre cette lunette et la demi lune. Il est maintenant possible d'attaquer la lunette par sa gorge, quand on aura éteint le feu de quelques pièces qui ont encore action sur ce point. »

L'état des pertes éprouvées depuis l'ouverture de la tranchée, dans la nuit du 29 au 30 novembre, jusqu'au 8 décembre, s'élève à 12 tués et 94 blessés.

Les Français par leurs travaux prodigieux, sont parvenus à isoler la garnison de la lunette St.-Laurent de celle de la forteresse. Des radeaux et des fascines sont préparés, et au milieu de ce bruit, de ce mouvement universel, règne l'ordre le plus parfait. Pendant que l'attention des Hollandais est toute portée sur un point à répondre au feu des Français, ces derniers font jouer une mine près de la porte de secours entre les bastions n° 1 et 2, et l'écluse qui servait à retenir les eaux de la citadelle, saute avec un fracas épouvantable. Cette explosion est telle, que, de part et d'autre, le combat est suspendu pour reprendre ensuite avec une nouvelle vivacité.

Les airs sont sillonnés en tous sens par une grêle de projectiles.

Malgré leurs pièces démontées, les débris de terre qui volent et les murailles de leur fort ébranlées par les bombes et les boulets de nos batteries, ces soldats de la lunette St-Laurent, séparés de la citadelle, font une noble résistance qui doublera bientôt chez les Français le prix de la victoire; car maintenant que les dispositions sont prises, on s'attend d'une heure à l'autre à un assaut décisif.

Le 12, la 3^e parallèle, ouverte dans le glacis même du chemin couvert du bastion n° 2 et qui se lie au cheminement pratiqué parallèlement à la face gauche de la lunette St-Laurent, a été entièrement percée pendant la nuit. Le matin, les travailleurs y étaient à l'abri.

Les 40 mortiers placés maintenant à proximité de la citadelle et à moins de 400 mètres des ouvrages, et le feu vif et soutenu, tant de ces mortiers que des batteries de canons et d'obusiers, ont produit de grands ravages. Tous les bâtimens ont été incendiés, tous les blindages ont été entamés et rendus impraticables. Une partie des subsistances a été la proie des flammes dans l'incendie des bâtimens. (Extr. de la partie officielle du *Moniteur*.)

On lit dans le Journal d'Anvers : « Un fait unique dans l'histoire de l'artillerie est arrivé hier : pendant qu'un capitaine français pointait lui-même une pièce de 24, un boulet de la citadelle est entré dans l'ame de la pièce qui, sans doute est hors de service. »

L'ordre du jour suivant doit prouver la sollicitude des chefs français à veiller au maintien de la discipline dans l'armée :

« Grand quartier-général. — Berchem , 12 décembre , 10 heures.

• Maintenant que nous procédons suivant toutes les règles de la science militaire , il se passe peu de faits intéressans à rapporter. C'est ainsi qu'à l'exception d'une fusillade un peu plus vive que ces jours derniers , nous n'avons rien eu de remarquable.

• Les travaux continuent , mais doucement ; le peu de distance entre nos travailleurs et l'ennemi ne permet de travailler qu'avec une extrême prudence , afin de ne pas sacrifier inutilement des hommes.

• Le mineur poursuit son ouvrage également avec lenteur , et il lui faut encore un peu de temps pour le terminer.

• Des désordres , suite inséparable du rassemblement d'un grand nombre d'hommes , ayant eu lieu dans quelques maisons environnant le quartier-général , M. le maréchal , jaloux de maintenir dans son armée , si remarquable par sa valeur , la plus exacte discipline , a adressé l'ordre du jour suivant :

• Le maréchal commandant en chef renouvelle l'ordre du 23 novembre dernier , qui défend à tous les militaires de l'armée française d'entrer dans la ville d'Anvers , si ce n'est à ceux qui sont

porteurs de permissions en règle , ou d'ordres écrits , pour affaires de service : les permissions ne seront accordées que pour des motifs d'utilité réelle par les colonels ou les généraux dans les brigades et divisions ; par l'intendant de l'armée , pour les membres de l'administration militaire ; par les généraux de l'artillerie et du génie et le chef de l'état-major-général , pour toutes les autres.

» Plusieurs militaires , des corps employés au siège se répandent dans les maisons isolées qui se trouvent derrière la tranchée et que les habitans ont été forcés de quitter. Ils s'y établissent et causent des dégâts , emportent des meubles et des effets , et donnent l'exemple de la maraude.

» M. le maréchal commandant en chef est décidé à maintenir sévèrement l'ordre et la discipline , à faire respecter les personnes et les propriétés , et à épargner aux habitans les maux de la guerre , qui ne sont pas inévitables. Il ordonne , en conséquence , aux colonels , de tenir rigoureusement la main à ce que les soldats , non commandés de service , ne s'absentent pas de leur corps à volonté ; de faire fréquemment des appels , et de punir ceux qui seront en faute.

» Il va être pris des mesures pour arrêter sur les lieux tous ceux qui se livreraient au pillage des maisons : la force publique est chargée de cette surveillance.

» M. le maréchal annonce à l'armée que le pre-

mier délit de ce genre , bien constaté , sera puni d'une manière exemplaire.

» Pour le commandant en chef,
le chef d'état-major :
» *Signé, ST.-CYR NUGUES.* »

S'il est pénible de signaler quelques actes isolés d'indiscipline, on aime à rapporter les traits qui honorent la conduite du soldat français. Le *Libéral* s'exprime ainsi : « Un mineur qui devait travailler à la tête de la sape, voyant qu'il était pour ainsi dire impossible de rester à son poste, parce que la citadelle lançait force projectiles, crut pouvoir momentanément abandonner ce poste périlleux.

» Le voyant revenir, son capitaine furieux, attribuant ce retour à un défaut de courage, le qualifie de *lâche* pour avoir quitté le poste à lui confié. Au mot de lâche introuvable dans le dictionnaire du soldat français, le mineur répond aussitôt : *vous m'ordonnez de retourner, j'obéis, mais dans 5 minutes je ne serai plus.* Effectivement, peu d'instans après, l'infortuné avait les deux jambes emportées. Transporté immédiatement et passant devant son capitaine, ce brave des braves, faisant un effort, lui adresse ces paroles mémorables qui, ce soir, sont à l'ordre du jour de l'armée : *eh! bien, mon capitaine, vous l'avez voulu, voyez mon état! on espère le sauver.*

» Un autre soldat de la même compagnie de mineurs qui travaillait à la tranchée, a été tué d'une

manière affreuse. Un obus , lancé de la forteresse , était tombé dans la parallèle ; les travailleurs placés à côté , se jettent aussitôt à plat ventre. Un de leurs camarades voulant prévenir le malheur qu'allait nécessairement occasionner cet éclat , se jette dessus ; mais hélas ! trop tard. L'obus éclate ; et ce malheureux est la seule victime de cet acte de courage et d'humanité. »

Du 13 décembre, à midi.

CORRESPONDANCE OFFICIELLE DU MONITEUR.

• Pendant la nuit dernière , on a débouché la place d'armes la plus avancée, vers le chemin couvert du bastion n° 2. La branche gauche seule a été couronnée sur une longueur de 60 mètres environ, à partir du saillant. Le travail s'est fait sans qu'on éprouvât de pertes.

• Pendant la nuit prochaine , on établira dans le couronnement même , une batterie dirigée contre le flanc gauche du bastion n° 3. Une des pièces de ce flanc ne tire plus : il y en a encore une dans le rentrant.

• Le bastion n° 2 n'a pas tiré pendant toute la nuit. Hier , quelques coups de pièces de campagne sont partis de la demi-lune.

• La citadelle lance toujours beaucoup de bombes contre la batterie Montebello, et contre le cheminement du chemin couvert de la contre-garde.

• Les batteries que l'on va très-prochainement

établir dans le chemin couvert des ouvrages de la place, seront des contre-batteries opposées aux flancs, et des batteries de brèche. La marche du siège va prendre une nouvelle face, par l'attaque directe du corps même de la place. »

D'après le *Phare*, on s'attendait à voir jouer une mine établie par les Français contre la lunette St-Laurent.

On lit dans le même journal, *que le général Chassé aurait demandé cette nuit un armistice pour faire panser ses blessés. Le maréchal Gérard aurait répondu que Chassé pourrait s'occuper de ce soin après l'évacuation de la citadelle.*

Le polder de Ste-Anne est inondé et l'eau s'élève à 4 pieds : rien n'est comparable au désespoir des paysans obligés d'abandonner leurs récoltes par l'incendie de leurs greniers.

D'après le *Journal du Commerce d'Anvers*, les assiégeans auraient éprouvé un échec dans une nouvelle attaque contre la lunette St-Laurent, et les obstacles se multiplieraient en approchant de la citadelle.

Les lecteurs peuvent se convaincre, par le soin que nous prenons de rassembler des documens officiels, combien nous recherchons la vérité historique. Fidèles à notre système d'impartialité, nous rapportons même les correspondances des journaux de diverses nuances politiques, afin que de leurs rapports, on puisse se former un jugement; mais les faits doivent parler avant tout,

les faits dégagés de commentaires , eux seuls sont positifs ; eux seuls décident des événemens sur lesquels se fonde l'opinion publique. Aussi , nous bornons-nous à consigner leur relation exacte , sans les restreindre ni devancer leur marche.

Une correspondance particulière signale les travailleurs du 19^e léger, parmi lesquels un brave soldat nommé André, a brûlé à lui seul, dans un jour, 800 cartouches.

On attend d'un moment à l'autre l'explosion qui doit résulter de la mine contre la lunette *Saint-Laurent*.

Les fossés de l'écluse qu'on a fait sauter, sont réduits de 14 pieds d'eau qu'ils avaient, à 5 pieds.

Pour donner une idée des opérations de l'Escaut liées à celles du siège, nous rapportons la lettre suivante puisée dans le *Moniteur* de Paris (partie officielle) :

• Au quartier-général, à Berchem,
sous Anvers, le 9 décembre 1832.

• M. le ministre,

• Hier, on a fait la descente du fossé blindé dans le chemin couvert de la lunette St-Laurent, jusqu'au débouché sur le bord de la contrescarpe exclusivement.

• Ces travaux ont été fort inquiétés par le feu de la citadelle, qui, pendant toute cette journée et la nuit dernière, n'a cessé d'envoyer sur nos travailleurs, outre les boulets et les obus, un grand nom-

bre de bombes ordinaires, et de bombes dites à la Coehorn. Ce feu ne nous fait cependant pas éprouver de grandes pertes. De notre côté, le feu de nos batteries a contraint les Hollandais à se réfugier dans les casemates de la citadelle, qui sont immenses; les communications d'un bastion à l'autre ne se font plus que sous terre; et, sauf le nombre d'hommes strictement nécessaires au service de celles de leurs batteries qui tirent encore, on ne voit plus personne circuler dans l'intérieur de la citadelle. Cette disparition totale ôte jusqu'à présent à notre feu la plus grande partie de l'efficacité qu'il devrait avoir sur la garnison.

» Un rapport du général Achard m'annonce qu'une frégate, une corvette et douze canonnières hollandaises se sont présentées, dans la journée d'hier, devant le fort Frédéric, et que l'amiral a fait sommer le capitaine du 22^e, qui occupait ce fort avec son détachement, de l'évacuer, en annonçant qu'il allait briser les digues.

» Sur la réponse négative du commandant, la flotte commença un feu très-nourri, qui n'eut aucun résultat, et à la faveur duquel les Hollandais voulurent faire des préparatifs de débarquement.

» Ces tentatives furent repoussées par quatre compagnies du 22^e, qui forcèrent les Hollandais à se rembarquer.

» L'armement du fort St-Philippe vient d'avoir lieu. Deux mortiers seront aussi incessamment pla-

cés au fort Lacroix, que la flotte continue toujours à inquiéter par son feu.

» Les rapports que me transmet, de la rive gauche, le général Sébastiani, me disent que l'escadre hollandaise, ne s'est pas rapprochée des positions que nous occupons; qu'elle est toujours au-delà du fort Liefkenshoek, et paraît avoir l'intention de rompre la digue de mer du polder de Doel. Ses tentatives à cet égard ont été vaines jusqu'à présent.

» Je vais prendre toutes les mesures possibles pour isoler complètement la citadelle de la flotte hollandaise et neutraliser les efforts que cette dernière pourrait tenter pour la rupture des digues.

» Recevez, etc.

» *Le maréchal commandant en chef l'armée
du Nord,* Comte GÉRARD. »

Le 14 décembre.

PRISE DE LA LUNETTE.

Nous puisons dans le *Moniteur Belge*, ces faits officiels :

« Anvers, 14 décembre, 10 heures.

» Les préparatifs exigés pour la construction des trois fourneaux de mine, et celui du pont de radeau à jeter sur le fossé, n'ont pu être achevés que vers quatre heures moins un quart. Auparavant le feu des assiégés était très-nourri; ils lançaient sur les travailleurs de droite et sur ceux de la lunette, des

grenades , des bombes , et entretenaient un feu de mousqueterie très-violent.

» Les mineurs s'étant retirés, une très-légère détonation , mais à double effet , se fit entendre à quatre heures. Quelques minutes après, une explosion plus forte eut lieu : un petit dépôt de grenades et d'obus venait de sauter ; quelques hommes avaient été blessés. L'examen des lieux fit voir que le pont était submergé sur le tiers de sa longueur, et un talus d'éboulement s'apercevait à son extrémité.

» Quoique le bruit eût été très-peu violent, la commotion a été des plus vives; l'eau du fossé a reflué dans le cheminement du chemin couvert , parallèle à la face gauche de la lunette , et l'a inondé. Des travailleurs ont été mis de suite en activité; un grand transport de fascines et de sacs à terre a eu lieu, et en trois quarts-d'heure, un pont solide et large de quatre mètres s'est trouvé établi entre la contrescarpe et l'éboulement de l'escarpe. On tirait toujours de la lunette : une compagnie de voltigenrs a été commandée pour monter à l'assaut; deux détachemens de grenadiers, forts chacun de vingt-cinq hommes, devaient sauter par-dessus la tranchée pour tourner la lunette à droite et à gauche , se rejoindre à la gorge et pénétrer dans le terre-plein , pendant que les voltigeurs graviraient la brèche.

» Ces dispositions ont été exactement suivies ; cependant les voltigeurs ont devancé les grenadiers , qui d'ailleurs avaient un chemin plus long et plus dangereux à suivre. Pas un coup de fusil n'a été

tiré ; quelques Hollandais ont été tués à coups de baïonnettes , le reste a été fait prisonnier .

» Immédiatement après l'occupation de la lunette par les troupes françaises , les sapeurs se sont mis à faire le logement , qui a été établi en avant du blindage , placé au saillant de la lunette et sur le terre-plein . Il continue derrière la partie du parapet qui est éboulée ; un second logement est construit à la gorge . Les troupes qui occupent la lunette sont maintenant à l'abri .

» Un obusier encore chargé s'est trouvé dans la lunette ; quelques minutes après la prise d'assaut , cette pièce avait fait feu sur la citadelle .

» Voici donc le résultat des travaux de cette nuit contre la lunette St Laurent :

- » Brèche praticable à la lunette ;
- » Pont solide et qui n'a pas besoin d'être mis à couvert ;
- » Établissement dans la lunette ;
- » Logement à 6 mètres en avant du blindage et logement à la gorge .

» Les troupes ont déployé la plus grande vigueur dans ces travaux dangereux et dans l'attaque ; M. le lieutenant général Haxo n'a pas cessé un moment de les diriger en personne , et il a vu ses habiles opérations couronnées du plus heureux succès . »

Midi.

» Pendant cette opération contre la lunette St-Laurent , les autres travaux du siège n'ont pas été un

instant ralentis : les cheminemens parallèles et assez près du chemin couvert du bastion n° 2 , ont été continués pendant la nuit , et l'on y a disposé l'emplacement de la batterie qui doit battre en brèche la face gauche de ce bastion. Deux autres batteries doivent être construites la nuit prochaine pour contrebattre le flanc droit du bastion n° 2 et le flanc gauche du bastion n° 3.

» Toutes les autres batteries vont être successivement portées à la 3^e parallèle pour battre en brèche ou contrebattre les feux qui partent encore des flancs des bastions , et de leurs réduits.

» Dès que la prise de la lunette St-Laurent a été effectuée , l'on a ouvert à la sape volante un boyau partant de la 3^e parallèle et débouchant à la gorge même de la lunette : on y était à l'abri à midi , et sa double communication était assurée avec les travaux des assiégeans. »

Nouvelles de la division Sébastiani placée à la rive gauche de l'Escaut.

Chargée de défendre les digues , cette division a jusqu'à ce jour triomphé de tous les obstacles que lui opposaient , le feu de l'escadre hollandaise, la boue, un terrain marécageux, et des pluies continuelles.

Le 1^{er} décembre , le général Sébastiani s'établit dans le fort Ste-Marie en très-mauvais état. Bientôt des travaux actifs l'ont entièrement réparé et mis sur le pied de guerre.

Le 2, des batteries s'élèvent à la *Pipe-de-Tabac* et au fort de la Perle.

Le 3, l'amiral hollandais remonte la rivière.

Le 5, le général *Sébastiani* lui signifie qu'il a reçu l'ordre de tirer contre les embarcations qui tenteraient de descendre ou de remonter l'*Escaut*. Sommation de l'amiral aux Français d'évacuer : refus de ces derniers. Échange de boulets entre l'escadre hollandaise et le fort la Perle dont la distance empêche les coups de porter. Les Français cependant gardent leurs positions, et, vers le soir, les ennemis incendient sans motifs d'utilité plusieurs maisons dans le voisinage du fort Liefkenshoek.

Revenons aux opérations du siège de la citadelle. Il est impossible de décrire l'effet qu'a produit sur la garnison du général Chassé l'arrivée en désordre des défenseurs de la lunette St-Laurent, laissant leurs camarades qui n'avaient pu les suivre dans leur suite, à la merci des Français montant à l'assaut. *Chassé* a paru moins étonné, car il s'y attendait. Les officiers supérieurs néerlandais sont parvenus très-difficilement à rassurer les soldats épouvantés, et c'est la baïonnette dans les reins qu'il a fallu reconduire les canonniers à leurs pièces. Quelle joie se répand dans l'armée du maréchal Gérard à la nouvelle de cette première victoire ! à la vue des prisonniers qu'on s'empresse d'accueillir avec cordialité et d'entourer des soins que les vainqueurs généreux doivent

aux vaincus ! Ils sont confiés à la garde du 18^m. Partout où se trouvait le danger , le général *Haxo* payait de sa personne.

On raconte que les voltigeurs passaient par la brèche, pendant qu'une compagnie de grenadiers les suivait par la gorge de la lunette au milieu de laquelle ils se rencontrèrent. Le colonel, *M. Arnaud* y avait devancé son régiment. « *Nous en étions sûrs*, s'écrièrent les soldats. » C'est le plus bel éloge que puisse ambitionner un brave. L'officier hollandais remit son épée à *M. Richepanse* , officier d'état-major. Le chef de bataillon *Borelki* et le lieutenant *Duverger* s'étaient mis à la tête des 40 hommes qui s'élancèrent à la brèche.

« *Nous n'avons point d'armes contre des hommes qui demandent grâce* » s'est écriée une voix française, lorsque les Hollandais, s'attendant à la mort, selon les terribles lois de la guerre, demandaient la vie ; parole sublime d'humanité. Le zèle des habitans d'Anvers mérite d'être loué. Ils aident à porter les blessés aux hôpitaux de la ville, tandis que des gens du peuple, bravant le voisinage des bombes et des boulets, ramassent les projectiles tombés, en rassemblent les morceaux épars et crient au plus offrant leurs lots de ferrailles ce spectacle varié amuse les curieux ; mais l'observateur s'attachant aux faits dignes d'un véritable intérêt, porte aux nues l'action du maréchal *Gérard* (si simple pour qui le connaît) d'avoir envoyé aux blessés de la citadelle deux malles de linge et de char-

pie en leur garantissant le passage libre dans leur transport à la Tête de Flandre. Pendant la nuit, les travaux du logement de la lunette continuent activement.

Du 15 décembre.

EXTRAIT DE LA CORRESPONDANCE OFFICIELLE DU MONITEUR BELGE.

« La journée du 14, après la prise de la lunette
» St-Laurent, n'a offert aucun événement remarquable ; on a perfectionné le couronnement du
» chemin couvert de la face gauche du bastion n°2 ;
» on a établi une nouvelle batterie pour battre d'é-
» charpe le chemin couvert de la demi-lune, situé
» entre les bastions n°s 2 et 3, et qui se trouve en
» arrière de la lunette St-Laurent où l'on est par-
» faitement établi.

• La batterie de brèche sera fort avancée cette
» nuit et en état de recevoir son armement si le
» mauvais temps n'y apporte quelque obstacle »

Vers midi chacun se porte en foule au-devant des prisonniers hollandais qui partent pour *Condé* et *Valenciennes*. Il ne semblent point tristes d'entreprendre ce voyage, sourient aux passans et causent familièrement avec les soldats de leur escorte. Plusieurs paraissent abattus mais c'est plutôt par la fatigue et le mauvais état de leurs vêtemens que par le chagrin.

Bientôt le génie sera en mesure de faire battre en brèche les murs de la citadelle.

Nous lisons dans une correspondance particulière cette anecdote , qui fait honneur à l'intrépidité des soldats français :

« Pendant la nuit du 13 au 14 , alors que la citadelle faisait un feu si vif avec ses fusils , un grenadier du 18^{me} fut désigné pour être de faction et surveiller le bastion de Tolède : il fut placé sans fourniment ni coiffure , et ventre à terre , sur la tête de la tranchée.

» Dans cette position pénible et dangereuse et quoique les projectiles tombassent de tous côtés , ce brave est resté ainsi pendant la plus grande partie de la nuit , sans pouvoir ni parler , ni remuer, ne faisant d'autres mouvemens que quelques signaux avec la main.

» Son officier voulut le faire relever; mais il persista à rester jusqu'à ce que l'explosion de la lunette ait eu lieu. »

Du 4 au 12 , il a été lancé contre la citadelle 7854 boulets de 24 , 5190 de seize 7241 obus et 6220 bombes ; total 25,505 projectiles ou 3312 coups par jour.

Depuis la prise de la lunette, le général Chassé vient d'arborer sur la forteresse un pavillon hollandais d'une énorme dimension comme pour servir de point de mire aux artilleurs français.

Quelques bombes mal dirigées tombent sur la ville.

Selon les prévisions politiques de quelque hommes bien informés , l'Escaut deviendra le théâtre de faits importants.

Trois chariots chargés de poudre et destinés au siège ont été expédiés des frontières de France.

Le 16 décembre à midi.

Détails officiels du *Moniteur Belge* : « Les batteries de brèche ont été fort avancées la nuit dernière , la descente du fossé du bastion n° 2 est commencée, elle sera souterraine.

» On a couronné le chemin couvert de la face droite de ce bastion , sur une longueur de 40 mètres , à partir du saillant.

» C'est là que doit être établie la batterie destinée à contrebattre le flanc droit du bastion n° 1.
 » Pendant la nuit dernière , on s'est avancé par deux zigzags de la gorge de la lunette St-Laurent vers le saillant du chemin couvert de la demi-lune ; une sape de bout a été dirigée vers le même saillant à partir de l'extrémité du second zigzag.

» On couronnera probablement la nuit prochaine , le chemin couvert de la demi-lune.
 » Le fossé de cet ouvrage a peu de largeur et une attaque de vive force paraît praticable. »

Depuis la prise de la lunette St-Laurent , les Hollandais, continuellement en observation, ne cessent de tirer sur les travailleurs français.

Dans la matinée , descendent au quartier général , le comte *Gourgaud* , général d'artillerie et *M. Berthois*, colonel du génie. Ils se rendent chez le maréchal Gérard.

Quelques grenadiers de la garde nationale de Paris viennent partager les travaux et les périls de l'armée.

Berchem offre en ce moment un tableau très-animé : des fourgons d'artillerie se croisant avec des charettes chargées de foins ; des ordonnances constamment au galop ; des soldats sous les armes et éparpillés ; des amateurs arrivés de *Malines*, à cheval ; des nouvellistes à pieds encombrant la route et l'impériale des diligences ; des femmes s'informant avec anxiété de l'état du siège et de la situation d'Anvers où se trouvent peut-être des amis et des parens tel est le spectacle qui s'offre au regard de l'observateur : le quartier-général est l'image du mouvement perpétuel. De ce centre d'opérations, partent à chaque minute des ordres dont les curieux voudraient deviner la teneur. Dans l'impuissance de rien savoir, ils bâtissent des conjectures qui, passant de bouche en bouche, prennent une couleur officielle que les faits viennent toujours démentir. Aussi nous gardons-nous de puiser à de telles sources, désirant que nos lecteurs soient des faits historiques seulement instruits.

Anvers présente dans quelques rues l'aspect d'une vaste solitude ; des maisons fermées, des habitans absens, des magasins vides d'acheteurs, des passages barricadés ; le bas-peuple seul s'agite, court, chante des airs patriotiques, compte les coups de canon, grimpe sur les remparts en cherchant à

braver la consigne, ou conduit les étrangers au sommet des édifices pour assister à ce spectacle d'où va peut-être dépendre la solution de la question Européenne.

Les détonations que les vents apportent de la rive gauche de l'Escaut sont le sujet de mille histoires. Chaque politique a sa version et décide sans plus ample informé, à quel parti la victoire est restée. D'après nos renseignemens aucun engagement sérieux n'a eu lieu jusqu'au 14 et les Français sont occupés à déjouer les tentatives des Hollandais, qui cherchent à inonder de nouveau le pays, à incendier des fermes (2).

(2) On lit dans l'*Handelsblad* du 16 : « Des rapports directs de la flotte de S.-M. (le roi de Hollande) dans l'Escaut, apportent la nouvelle que le contre-amiral *Lewe van Aduard* est mort le 12, de la mort des braves dans un combat contre les Français devant le *Kruijschans* (la croix).

» Après avoir pendant la journée du 11 empêché l'ennemi de continuer ses travaux sur différens points, le contre-amiral, dans la matinée du 12, résolut de répéter ses attaques avec l'*Euridice*, la *Proserpine* et quelques canonnières, et de détruire les travaux de l'ennemi.

» A 10 heures, on commença le feu qui d'abord resta sans réponse : bientôt après l'ennemi ouvrit un feu d'obusiers, et après avoir ajusté son tir, il réussit à jeter quelques obus à bord de nos bâtimens. Deux tombèrent sur l'*Eurydice*. Le premier tua un matelot et blessa le lieutenant *Kaiuykens*, un autre matelot ; le second mit le feu, mais on s'en rendit bientôt maître.

» Vers trois heures, un des derniers projectiles tua le contre-amiral.

» Un matelot fut tué à bord de la *Proserpine*. On ne connaît pas encore le nombre des blessés à bord de ce bâtiment.

« Les canonnières ont un peu souffert.

» Nous apprenons que le capitaine *Conrad* dit *Dubisard*, est nommé pour remplacer le contre amiral *Lewe van Aduard*.

Parmi les prisonniers hollandais blessés, on cite un soldat dont le poignet gauche devait être amputé et l'épaule droite désossée. Après avoir subi la première opération avec un courage stoïque, il ne voulut point attendre et exigea qu'on procédât immédiatement à la seconde, sans que le supplice qu'il endurait lui fit pousser un seul cri.

Les prévisions sur le peu de durée du siège ne se réalisent pas. Les uns assignaient au génie français 10 jours pour battre en brèche les murs de la citadelle, sans considérer les difficultés des travaux augmentées par les pluies qui n'ont cessé de tomber les premiers jours; les autres prédisaient un terme moins long, ignorant que d'après le système qu'on paraît suivre, pour ménager le sang du soldat, on s'écarte des règles ordinaires. La prise de la lunette St-Laurent où nous n'avons à déplorer aucune perte réelle, en semblerait la preuve. Peu versés dans le grand art des *Vauban*, nous ne hasarderons pas sur les avantages de ce système et son infailibilité présumée nos propres réflexions. C'est aux hommes spéciaux qu'il appartient de se prononcer. Notre rôle consiste à juger des résultats obtenus dont on peut se convaincre à la lecture de l'extrait suivant du journal du siège rédigé par le général *Haxo*, commandant en chef le génie :

Première nuit du 29 au 30 novembre.

Les ordres ayant été donnés par M. le maréchal Gérard pour que la tranchée fût ouverte, dans la

nuît du 29 au 30 novembre , devant la citadelle d'Anvers , les brigades Zoëpfell, Rapatel et d'Hincourt , qui devaient fournir les travailleurs et les gardes de tranchée , se rendirent aux trois dépôts qui avaient été formés : pour la droite , près de l'église de Berchem ; pour le centre , dans les champs désignés sous le nom de *Parc aux Choux* ; pour la gauche , à droite de la route de Boom , derrière la maison Verbeeck.

Les gardes de tranchée , toutes composées de compagnies d'élite , ayant été placées , sous la conduite des officiers du génie , sur les points indiqués par le général Haxo , en avant des parties de parallèle à ouvrir , le tracé de la première parallèle a été exécuté par ces officiers tel que le projet en avait été arrêté à l'avance par le général en chef , d'après les reconnaissances faites par le commandant du génie lui-même , sous sa direction immédiate. Toutefois , en raison de quelques difficultés imprévues , ce n'est que vers minuit que les travailleurs ont pu être mis à l'ouvrage.

Une pluie abondante n'a cessé de tomber pendant leur marche , leur placement et les premiers momens de leur travail. Une grande partie des tranchées devait être creusée dans des terres molles ou marécageuses , dont le déblai devenait dès lors d'une extrême difficulté. En outre , la pluie a recommencé , vers le matin , avec une nouvelle force.

Malgré ces contre-temps , le travail tout entier a

été conduit à bonne fin : il présente l'ensemble le plus complet. Avant le jour on était à couvert sur tout son développement, qui est de plus de 1800 mètres pour la première parallèle, et de près du double pour les communications en arrière.

Ces communications, pour la droite et le centre, partent de Berchem, et pour la gauche du pavillon Hemrichs, à droite de la route de Boom.

La première parallèle commence au chemin couvert de la lunette Montebello, et se termine par deux embranchemens sur les deux rives du ruisseau du Kiel, à droite et à gauche de la même route. Elle est, au point le plus près, à 300 mètres de distance des ouvrages les plus avancés de la citadelle, et à 400 environ au point le plus éloigné.

Une circonstance qui distingue l'ouverture de la tranchée devant la citadelle d'Anvers, des autres opérations de ce genre, c'est que l'artillerie a commencé la construction de ses batteries dès la première nuit. Les mesures concertées, à l'avance, entre le général Neigre, commandant de l'artillerie, et le général Haxo, commandant du génie, ont prévenu toute confusion entre les travailleurs des deux corps. Les communications des batteries ont été tracées et exécutées par les officiers du génie.

M. le duc d'Orléans était commandant de la tranchée : il l'a parcourue pendant la nuit dans toute son étendue, avec le maréchal Gérard, le général Saint-Cyr-Nugues et le général Haxo. Il l'a de nouveau visitée toute entière le matin.

Le commandant du génie n'a pas quitté un seul instant la tranchée pendant la nuit , se portant et s'arrêtant principalement sur les points où se présentaient des obstacles ou des difficultés imprévues.

Les travailleurs de l'infanterie ont , en général , fait preuve d'une grande ardeur, malgré la pluie dont ils ont été inondés. Le 65^e régiment, officiers et soldats, s'est surtout fait remarquer. Le colonel a suivi le chef d'état-major du génie sur toute la ligne des travailleurs de son régiment , les excitant à bien faire par ses discours comme par sa présence. C'est une partie de ces travailleurs qui a exécuté , en quelques heures, un ouvrage qui exige ordinairement toute une nuit.

Les troupes du génie se sont, comme partout, signalées par leur intelligence et par leur activité. Elles étaient placées, pour diriger les travailleurs et pour exécuter le travail, là où il était le plus pénible ou le plus difficile.

Les officiers du génie ont tous montré un zèle et un dévouement dignes d'éloges. Le colonel Lafaille, chef d'état-major, et le lieutenant-colonel Vaillant, directeur du parc , se sont particulièrement distingués par la manière dont ils ont secondé le général Haxo; les capitaines du génie Desfeux et Dautherville ont aussi mérité d'être honorablement cités.

Journée du 30 novembre.

On avait fait entrer , avant le jour , les gardes de tranchée dans la parallèle ou dans des couverts.

formés à proximité par des maisons ou des buttes de terre , là où la pluie empêchait de pouvoir se tenir dans cette parallèle.

Les parties situées sur les deux rives du ruisseau de Kiel sont principalement dans ce cas. Le mauvais état de la digue du Kiel , dite la *Vieille Ecluse* , ne permettant pas de la rouvrir , on a fait manœuvrer , par ordre du général Haxo , d'autres écluses qui peuvent la suppléer. On a obtenu ainsi une baisse d'eau de 40 centimètres ; mais comme la pluie a continué , cette mesure n'a pas produit d'effet sensible dans la tranchée.

Pendant le jour on a élargi la tranchée et formé des banquettes sur divers points.

La citadelle n'a commencé à tirer du canon que vers midi. Elle a continué ensuite pendant le reste de la journée ; mais son feu n'a jamais été très vif. Le génie n'a perdu que deux hommes.

Deuxième nuit, du 30 novembre au 1^{er} décembre.

On a entrepris cinq cheminemens en avant de la première parallèle , dont le dernier à gauche est terminé par une demi-parallèle ou place d'armes.

La citadelle n'a tiré qu'une vingtaine de coups de canon.

Différens rapports avaient fait présumer que les Hollandais se préparaient à une grande sortie. Des mesures avaient été prises pour la repousser vigoureusement. Elles ont été inutiles , aucune tentative de ce genre n'ayant eu lieu.

Journée du 1^{er} décembre.

On a élargi les cheminemens exécutés pendant la nuit , surtout la place d'armes de gauche , où l'on a aussi pratiqué des banquettes. On en a également établi , ainsi que des créneaux en sacs à terre dans plusieurs parties de la première parallèle. On a fait des rigoles et des épuisemens pour tâcher de se délivrer des eaux.

Le feu de la citadelle a continué tout le jour , mais avec peu de vivacité , comme la veille.

Des hommes déguisés en paysans ont été envoyés de la citadelle pour mettre le feu aux maisons rapprochées de nos travaux ; mais ils ont bientôt pris la fuite , après l'avoir mis seulement à celles qui sont les plus voisines du chemin couvert.

Troisième nuit , du 1^{er} au 2 décembre.

On a ajouté deux zigzags à chacun des cheminemens exécutés la veille ; la pluie qui tombait en abondance les ayant remplis d'eau , ainsi que la première parallèle en arrière , des travailleurs ont été employés aux épuisemens , et on a garni de fascines le fond de quelques parties des tranchées pour faciliter les communications.

Journée du 2 décembre.

On a élargi les cheminemens en avant de la première parallèle , et continué de faire à celle-ci des banquettes et des créneaux en sacs à terre sur

le devant , et des gradins sur le revers. On a continué , au moyen de fascines et de claies , à rendre cette parallèle praticable pour les troupes.

Le maréchal Gérard et le général Haxo ont visité la partie gauche de la parallèle , et ont reconnu la nécessité de porter les tranchées en avant de ce terrain marécageux.

Le feu de la citadelle a été plus vif que les jours précédens.

Il y a eu sur la gauche une espèce de sortie ; elle a été facilement repoussée.

Quatrième nuit , du 2 au 3 décembre.

On a fait de nouveaux zigzags en avant des cheminemens de la droite et du centre ; mais c'est à la gauche qu'on a fait le travail le plus important : on y a exécuté divers boyaux et une parallèle qui se lie avec la parallèle entreprise le 30 novembre. On est cependant encore loin d'avoir trouvé un terrain sec.

Le feu de la citadelle s'est progressivement ralenti pendant la nuit.

Journée du 3 décembre.

On a élargi et perfectionné les ouvrages entrepris la nuit précédente , et particulièrement la nouvelle parallèle de gauche , où l'on a fait des banquettes et des gradins.

On a tout fait pour rendre praticables aux voitures diverses communications à la première paral-

lèle , dont l'artillerie a le projet de se servir pour conduire une partie de ses pièces aux batteries et en achever l'armement. Malheureusement la pluie tombe de nouveau avec abondance , et cela lui sera bien difficile , sinon impossible , excepté à la droite , où le terrain est le plus élevé. Le feu de la citadelle est moins vif que le 2 décembre , mais plus que le 1^{er}.

Cinquième nuit , du 3 au 4 décembre.

On a entrepris une seconde parallèle à la droite et au centre , et l'on a prolongé à gauche de la route de Boom celle qu'on a exécutée la veille à droite de la même route. On a fait à toutes des banquettes et des gradins.

La pluie étant tombée à verse pendant toute la nuit , les boyaux qui conduisent à la nouvelle parallèle sont déjà remplis d'eau.

On doit remarquer que l'abondance des pluies et la présence de l'eau dans les tranchées n'ont cependant apporté aucun retard à la marche des travaux d'approche contre la citadelle. La deuxième parallèle entreprise , et presque entièrement terminée , à la droite , au centre et à la gauche , est à 120 mètres de la place d'armes du chemin couvert du bastion de Tolède , à 85 mètres de la crête du chemin couvert de la lunette St-Laurent , et à 12 mètres au pied du glacis de cette lunette. Cette parallèle , ayant 1170 mètres de développement , a exigé , avec ses communications en

arrière , 2780 mètres de travaux de tranchée qui ont été exécutés en quatre jours , une partie à la sape volante. Le feu de la citadelle a été assez vif pendant la nuit.

Il y a eu à la gauche une sortie qui a été promptement repoussée.

Journée du 5 décembre.

On a perfectionné le logement exécuté pendant la nuit dans la place d'armes saillante du chemin couvert de la lunette St-Laurent. Le capitaine Chaudard , aide-de-camp du général Haxo , chargé d'établir ce logement , était entré le premier dans le chemin couvert avec cinq voltigeurs pour reconnaître s'il était occupé ; il a montré beaucoup de fermeté et de résolution dans la conduite de ce travail.

On a élargi les boyaux ouverts à la droite pendant la nuit , et l'on y a pratiqué des banquettes et des créneaux.

On a fait une digue pour traverser la coupure qui sépare de la contre-garde la plus rapprochée de la citadelle , la tenaille couverte par la lunette de Montebello. Un passage en rampe a été ouvert à travers la face gauche de la contre-garde , non loin du saillant.

L'artillerie de la citadelle a tiré avec beaucoup plus de vivacité que le 4. La nôtre , néanmoins , n'a pas tardé à reprendre sa supériorité.

Septième nuit , du 5 au 6 décembre.

On a prolongé jusqu'à la première traverse le logement fait la veille dans le chemin couvert de la lunette St-Laurent. On a essayé de continuer de marcher à la sape volante ; mais le feu de l'ennemi a forcé de travailler à la sape pleine. On a , de la deuxième parallèle , poussé un boyau vers la gauche du bastion de Tolède.

On a prolongé le boyau , exécuté la veille à la droite , jusqu'au chemin couvert de la contre-garde voisine. On a fait la descente de ce chemin couvert , et un retour sur son terre-plein. On a fait dans le flanc droit de cette contre-garde deux logemens , chacun pour six hommes , destinés à battre le chemin couvert du bastion de Tolède et l'intérieur de la lunette St-Laurent. On a fait aussi, le long du terre-plein , les boyaux de communication à ces logemens , en partant de la coupure pratiquée pendant le jour dans le parapet.

Les travaux de la nuit ont été exécutés sur des croquis envoyés le soir aux officiers par le général Haxo , qui n'en a arrêté le tracé et n'en a ordonné l'exécution qu'après avoir reconnu lui-même l'état des ouvrages de la veille , et les meilleures directions à donner à ces nouveaux travaux. C'est la marche qui a été constamment suivie depuis le commencement du siège.

On remarquera qu'il n'est plus question de l'attaque de la gauche : elle a été poussée jusqu'au

point où elle doit aller. Les attaques ne sont plus actuellement dirigées que contre la lunette Saint-Laurent et le bastion de Tolède. Le travail de la contre-garde a été dérobé à l'ennemi, qui ne s'en est aperçu et n'a tiré sur nos travailleurs que lorsqu'ils étaient déjà couverts. Il n'a cessé ensuite de tirer pendant tout le reste de la nuit, mais seulement lorsque quelques hommes se montraient. Il ne nous a blessé personne.

Nous n'avons pas été aussi heureux ailleurs. Le chef de bataillon du génie, Morlai, a eu la cuisse cassée par une balle, dans le chemin couvert de la lunette St-Laurent. Quatre travailleurs ont été blessés sur le même point.

Dans le cheminement qu'on a dirigé vers le chemin couvert de la contre-garde, deux hommes ont été tués dans la tranchée, et dix ont été plus ou moins grièvement blessés. De ce dernier nombre sont le lieutenant du génie Leprévost, et un sous-lieutenant du 25^e.

Il y a eu dans ce cheminement une assez forte alerte, causée par l'étonnement qu'ont produit les pots lancés par l'assiégé; mais, rassurés bientôt sur l'effet de ces projectiles, les grenadiers du 25^e ainsi que les sapeurs se sont très-bien conduits, et ont bravé avec un calme remarquable le feu de la citadelle.

Vers minuit, une trentaine de Hollandais se sont avancés sur le glacis de la face droite de la lunette St-Laurent vers notre logement de la place d'armes

saillante. Le capitaine de voltigeurs du 25^e de ligne, Gauthier, a marché à la baïonnette avec sa compagnie sans tirer un coup de fusil, et a fait rentrer les Hollandais dans la citadelle sans pouvoir les atteindre. Cette sortie, qui fut suivie d'un feu très-vif de mousqueterie, ne dérangerait nullement le travail. Le lieutenant de grenadiers du 25^e de ligne, Denis, s'est fait aussi remarquer par son courage et sa fermeté.

Journée du 6 décembre.

On a élargi la sape entreprise dans le chemin couvert de la lunette St-Laurent, ainsi que le boyau poussé vers la gauche du bastion de Tolède, presque parallèlement au glacis de cette lunette. On a perfectionné et garni de créneaux en sacs à terre les boyaux exécutés la nuit près du chemin de la contre-garde comprise entre la lunette Montebello et la citadelle. On a pratiqué des créneaux pour fusils de rempart et pour fusils ordinaires au flanc droit de cette contre-garde. Le travail devant la lunette St-Laurent a été fortement tourmenté par le canon du bastion de Tolède. Un sapeur a eu la tête emportée par un boulet.

Huitième nuit, du 6 au 7 décembre.

On a percé la première traverse du chemin couvert de la lunette St-Laurent, dans une direction propre à couvrir le boyau en arrière. On a fait deux

traverse dans le boyau latéral à droite où l'on a commencé un retour vers cette lunette, et , de ce retour, un boyau en avant, presque parallèle au premier.

On a avancé de deux boyaux le cheminement dans le chemin couvert de la contre-garde, et l'on a commencé un retour à l'extrémité du fossé de cette contre-garde. Le feu de l'ennemi conserve une grande vivacité. Il est principalement dirigé sur le cheminement du chemin couvert de la contre-garde. Nous avons eu 5 hommes tués ou blessés.

Le clair de lune, qui fait distinguer clairement à une grande distance tout ce qui se montre à l'horizon, s'oppose aussi à l'avancement de nos travaux.

(Extrait du *Journal du génie*, du 9 décembre.)

On a continué à la gauche les sapes du chemin couvert et du glacis de la lunette St-Laurent, et à la droite celle qui, du cheminement de la contre-garde, se dirige vers le bastion de Tolède.

Le feu de la citadelle n'a jamais été plus vif: les boulets, les bombes, les obus, la mitraille et la mousqueterie ont fort incommodé nos têtes de sape.

Les cuirasses des sapeurs ont très-bien résisté aux balles; mais elles ne sont point à l'épreuve des autres petits projectiles. Aussi le premier sapeur est-il obligé de s'enfoncer de près d'un mètre, ce qui retarde beaucoup la marche du travail et la sape qui s'avance le long du glacis de la lunette St-Laurent.

Les gabions de la tête de sape ont été dix fois renversés par le boulet, et dix fois remis en place.

Un sapeur et un fantassin ont été tués, deux sapeurs et deux fantassins blessés.

Le capitaine des troupes du génie Papin, a eu son schako enlevé par un boulet.

L'ennemi faisant un grand usage de mortiers portatifs dits à la Coehorn, nous avons voulu le combattre avec les mêmes armes. Le général Neigre en avait mis quatre à la disposition du génie, pour protéger les têtes de sape; le colonel Laffaille, par ordre du général Haxo, les a disposés dans la deuxième parallèle, sur la capitale de la lunette St-Laurent. Après quelques essais, ils ont fort bien tiré à l'entrée de la nuit, et produit tout l'effet qu'on pouvait en attendre.

Onzième nuit, du 9 au 10 décembre.

La sape du chemin couvert de la lunette a été poussée jusqu'au crochet de la deuxième traverse. On a travaillé à celle qui doit venir la joindre vers cette traverse. On a continué celle qui s'avance le long de la place d'armes rentrante vers le saillant du bastion de Tolède, ainsi que celle qui, du chemin couvert de la contre-garde, se dirige sur le saillant.

On a fait le tracé avant le clair de lune. Un brouillard épais en a ensuite favorisé l'exécution. Elle a eu lieu à la sape volante : le capitaine Vallenet y a eu la plus grande part.

Sur la demande du général Haxo , il a été formé, dans la journée du 9, une compagnie de tireurs choisis, tous pris dans le 16^e régiment d'infanterie légère. Trois détachemens en ont été envoyés , à l'entrée de la nuit, devant la lunette St-Laurent , dans les boyaux du glacis de la contre-garde , et dans les créneaux blindés qu'on a pratiqués par l'épaisseur du parapet de la face et du flanc droit de cette contre-garde. Ces trois détachemens ont produit un très-bon effet, le dernier surtout : son feu , entendu pour la première fois, a détourné de la troisième parallèle l'attention de l'assiégé , et l'a attirée de son côté.

C'est de ce côté que la citadelle a dirigé la plupart de ses balles à feu et de ses autres projectiles. Elle a lancé beaucoup de bombes à la Coehorn , de pierres et de bûlets de petit calibre placés sur des plateaux en bois, dont quelques-uns sont venus aussi tomber dans nos tranchées ; mais en général son feu a été beaucoup moins vif que la nuit précédente. Celui de notre artillerie l'a été beaucoup plus, au contraire : il a très-efficacement secondé l'exécution de nos travaux.

Nous n'avons eu que sept blessés, deux sapeurs, deux travailleurs de la ligne, et trois tireurs choisis.

Le 17 décembre.

Nul événement remarquable n'a signalé cette journée , et si les rapports des nouvellistes sont

moins fréquens , c'est qu'une mesure du maréchal *Gérard* vient de les éloigner du grand quartier-général , où l'on admet seulement les correspondans avoués des journaux. On a reconnu et arrêté plusieurs espions. Les chefs militaires pensent avec raison qu'il faut se défier de leurs investigations ; car, c'est d'après leurs renseignemens que *Chassé* est instruit des opérations de l'armée assiégeante. Les avertissemens parviennent au commandant de la forteresse d'une manière assez ingénieuse. Tantôt (c'est le jour) des signaux lui sont transmis d'une maison voisine ; tantôt (c'est la nuit) des flèches sont lancées avec des lettres. Cette correspondance a toujours éveillé les soupçons des autorités belges et exercé leur surveillance , depuis deux ans (3).

Le tir des bombes de l'armée assiégeante ne paraît, ce matin, pas bien assuré, car plusieurs bombes dépassant la citadelle, vont tomber dans l'Escaut.

L'escadre hollandaise se trouve entre *Lillo* et le fort *Frédéric-Hendrick* et *Baths*. On craint qu'elle

(3) Quelque temps après le bombardement, on raconte que pendant un mois, un chien sortait chaque matin de la citadelle, longait sur l'esplanade les murs de l'arsenal, puis, arrivé aux premiers postes belges, prenait le galop dans la ville. Ce chien rentrait régulièrement vers la brune, à la citadelle, en observant le même manège. Soupçonnant qu'il pouvait servir d'intermédiaire entre les Hollandais et plusieurs orangistes d'Anvers, un jour un soldat chercha à le saisir, et ne pouvant y parvenir, lui tira un coup de fusil qui l'étendit mort, au milieu de l'esplanade. Les espions du général *Chassé* sont presque toujours entrés dans la citadelle par la Tête-de-Flandre.

ne veuille forcer le passage, et le général *Sébastiani* par la construction de nouvelles batteries sur l'Escaut, fait ses dispositions pour l'en empêcher (4).

Les nouvelles d'Amsterdam relativement à la citadelle, portent, que de mémoire d'homme, on n'a vu lancer dans une forteresse un nombre aussi considérable de projectiles; que la garnison est ani-

(4) On lit dans le *Moniteur de Paris*, sous la date du 16 décembre, cette lettre du maréchal Gérard au ministre de la guerre :

« Quartier-général de Berchem, 13 décembre 1832.

» Monsieur le ministre,

» Nos mineurs, pendant la journée d'hier, ainsi que pendant cette nuit, ont poursuivi leurs travaux derrière l'escarpe de la lunette St-Laurent. Cette opération, en raison des difficultés opposées par la nature de la construction, ne peut, malgré l'ardeur et l'activité déployées par nos travailleurs, avancer que lentement.

» La quatrième parallèle a été élargie et perfectionnée. On y a particulièrement établi des *banquettes à créneaux*, pour pouvoir tirer vers la gorge de la lunette, et des banquettes à franchir en face du chemin couvert du bastion de Tolède, pour s'opposer aux entreprises de l'ennemi.

» Le feu de nos batteries continue toujours. J'ai donné des ordres, pour que notre tir fût ménagé de façon qu'il y ait continuellement un boulet et un obus en l'air; l'exécution de cette mesure, qui ne laisse aucun relâche à l'ennemi, l'empêche de sortir des casemates où il s'est réfugié.

» Le feu de la citadelle a été aujourd'hui un peu plus vif que celui d'hier, et constamment dirigé contre le fort Montebello, où son effet a été nul.

» Dans la journée d'hier, la flottille hollandaise a canonné, mais sans aucun résultat, nos positions de la rive droite et de la rive gauche de l'Escaut. Les généraux Sébastiani et Achard me renouvellent la certitude que l'armement et l'occupation des forts Saint-Philippe, Sainte-Marie et la Croix, nous mettent parfaitement en mesure d'interdire le passage à la flotte ennemie.

» Recevez, etc.

» Le maréchal commandant l'armée du Nord.

« Comte Gérard. »

mée du meilleur esprit, que les matelots de la flottille, sont affectés au service des blessés du général *Chassé*, s'élevant à 136 et celui des morts à 36, jusqu'au 12 décembre. Plusieurs officiers supérieurs sont hors de combat.

On ne peut trop s'en rapporter à cette version, car, selon les rapports de quelques déserteurs, le nombre des morts serait plus élevé, mais il est reconnu que chaque général cherche à cacher ses pertes. Après la victoire ou la défaite, les rangs éclaircis attestent dans leurs vides, l'exactitude du chiffre de la mortalité. Un ordre du jour en date du 16 décembre du chef d'état-major *St-Gyr-Nugues*, signale les noms des braves qui se sont distingués à l'attaque de la lunette *St-Laurent*, et se termine ainsi : « La prise de la lunette *St-Laurent*, en appuyant la gauche de nos travaux, permet de concentrer les moyens contre le point décisif de l'attaque et de hâter les opérations du siège. Le succès sera pour tous les soldats de l'armée un encouragement à vaincre de plus grands obstacles encore ; l'occasion ne tardera pas à se présenter. »

18 décembre, à midi.

« Anvers, 18 décembre, à midi.

» Malgré le mauvais temps et la pluie continuelle qui ont eu lieu dans les nuits des 16 et 17, on a terminé la construction des batteries de brèche

et fort avancé celle des batteries qui doivent contrebattre les flancs des bastions n^{os} 1 et 3.

» L'armement de ces diverses batteries doit être simultané, pour atteindre le but qu'elles ont à remplir.

» Une nouvelle batterie a été construite et armée entre la lunette St-Laurent et la demi-lune des bastions n^{os} 2 et 3; c'est après des travaux inouis, que l'artillerie a pu compléter son armement dans la nuit du 16 au 17, et la mettre en état de commencer son feu le 17 au matin.

» Le logement fait dans la lunette St-Laurent est complet, et les communications sont assurées avec la 3^e parallèle.

» La batterie établie sur la contre-garde est armée et prête à commencer les feux.

» Les travaux de cheminement ont été poussés avec vigueur, et l'on est établi dans le chemin couvert de la demi-lune.

» Les épreuves du mortier de 1000 livres, qui ont eu lieu le 17 dans la plaine de Braeschaet, ont eu les résultats les plus satisfaisants. Aucune bombe n'a été brisée; toutes ont eu une direction très-juste et des portées proportionnées aux charges. L'enfoncement, à leur chute, a été très-considérable, et aucune voûte ne peut résister à leur choc. »

Le brisement des bombes, qui avait eu lieu aux épreuves de Liège, n'avait pour unique cause que le procédé dont on s'était servi pour remplir le vide de la chambre.

Ce mortier, complètement approvisionné, peut être mis, sur-le-champ, en batterie contre la citadelle.

(*Extrait officiel du Moniteur Belge.*)

On lit dans une correspondance particulière :
 « La garnison de la citadelle se trouve réduite à un état des plus misérables. Le général *Chassé*, a eu l'inconcevable imprévoyance de ne pas mettre à l'abri des bombes tout ce qui pouvait contribuer à la subsistance de ses troupes ; le feu a consumé, le riz, la farine, le genièvre et une partie considérable de bois, dont les débris servent maintenant à garantir quelques malheureux qui cherchent à se soustraire à l'effet des projectiles lancés dans la forteresse.

» Les Hollandais étaient sans doute instruits de l'arrivée de S. M. Léopold, qui devait avoir lieu à Anvers, car on a remarqué, hier, 17, que des décharges de mitraille ont été tirées de la forteresse, sur toutes les voitures qui passaient par la chaussée de Berchem. »

Les feux ont été très-nourris entre la citadelle et les Français, par le rapprochement des travaux ; on évalue à 50 par jour le nombre des blessés. Le feu redouble pendant la soirée, des éclats de projectiles tombent dans la ville. La maison de M. *Ozy*, membre de la chambre des représentans, et celle de M. *Legrelle*, bourgmestre d'Anvers, ont été frappées d'une bombe.

Un sergent de la garde civique de Louvain, dans

la nuit du 15 au 16 , saisit et jeta par la croisée à la caserne des *Jésuites*, un obus qui avait traversé deux étages.

La reine des Belges a fait don à l'hôpital militaire, d'une malle de linge et de la charpie préparée par elle-même.

La pluie qui dans la nuit n'a cessé de tomber , a rendu plus pénibles les efforts inouïs des travailleurs , dont plusieurs ont été ensévelis sous les éboulemens. Parmi les morts , les assiégeans comptent M. *Couteau*, capitaine du génie, et le lieutenant *Gravel*, du 19^e.

Vers le soir, on met la dernière main à la batterie destinée à battre en brèche la face gauche du bastion de Tolède , armée de 6 pièces de 24.

La contre-batterie sera armée de 4 pièces de 24.

Depuis la prise de la lunette St-Laurent, les Hollandais dirigent constamment leurs feux vers la lunette de Kiel, afin d'en rendre le séjour impraticable.

Un prêtre de l'église *Ste-Gudule*, M. *Soulacroix*, donne ses secours spirituels aux blessés de la tranchée. Le maréchal Gérard vient d'accepter ses services avec reconnaissance.

On disait que les *Hollandais* tentaient d'opérer un mouvement aux frontières; ce bruit est faux. L'armée de *Guillaume* restera immobile tant que les Belges n'aideront point les Français dans leur attaque contre la citadelle. Les cours du Nord qui peuvent soutenir secrètement et de leurs vœux les prétentions du roi de Hollande, seraient les pre-

nières à l'arrêter, s'il s'agissait d'allumer la guerre générale et d'exciter la France, par une agression contraire aux termes du traité du 15 novembre, à se porter en avant et à reconquérir ses limites naturelles du *Rhin*, avant que la Prusse, l'Autriche et la Russie ne fussent en mesure de la repousser. Comme il n'entre pas dans notre plan de tracer un cours de politique Européenne, nous nous bornons au récit du siège de la citadelle et des opérations du général *Sébastiani*, chargé de veiller au passage de l'Escaut.

La campagne aux environs d'Anvers offre un aspect déplorable; des arbres déracinés, des jardins entièrement détruits; des fermes démantelées. C'est la conséquence obligée de l'occupation d'une armée nombreuse, forcée de concentrer sur un même point une grande partie des soldats. Les propriétaires doivent être indemnisés de tous dommages.

Nous rapportons l'ordre du jour suivant du général *Niellon*, parce qu'il a rapport à l'histoire du siège:

ORDRE DU JOUR.

- Il est parvenu à la connaissance du général
- commandant la 6^{me} division, que des individus
- à la solde du Roi de Hollande, répandent et col-
- portent de fausses nouvelles, tendant à découra-
- ger l'armée. Le général rappelle aux troupes qui
- se trouvent sous ses ordres, qu'il est du devoir de

» tout militaire de faire arrêter ceux qui se rendraient coupables d'un crime de cette nature.

» En conséquence, il invite les chefs de corps à prendre strictement les mesures nécessaires pour faire traduire devant le conseil de guerre en campagne, tous ceux contre lesquels il existera des préventions assez fortes pour établir ce crime, prévu par l'art. 65 du code pénal militaire.

» Le général saisit cette occasion pour annoncer aux soldats, que la division *Sebastiani* a chassé la flotte hollandaise de toutes ses positions; que jusqu'à présent son matériel n'a rien souffert du feu de l'ennemi et que, jusqu'à la dernière affaire qui a eu lieu le 11 du courant, elle n'avait à regretter qu'un homme tué et deux blessés.

» *Le général commandant la 6^{me} division.*

» *Signé* NIELLON.

» Pour copie conforme :

» L'aide-de-camp du général,

» *Signé*, ED. BARTELS. »

Des fourgons de poudre, d'autres chargés de projectiles, arrivent fréquemment au quartier-général.

Tous les rapports s'accordaient pour assurer, que le soldat français dont l'impatience s'accroît par son inaction, et les pluies qui depuis deux jours n'ont cessé de tomber, hâte de ses vœux la fin du siège, espérant qu'une diversion politique amènera peut-être les Prussiens à sa rencontre, et qu'il vengera sur eux les désastres de Waterloo. C'était

le cri de tous les militaires traversant dernièrement Bruxelles, pour se rendre sous les murs d'Anvers. Qui ne les a pas entendus causer familièrement entre eux, ne peut se faire une idée de cette originalité classique dont les livres et le théâtre ne nous reproduisent le type qu'imparfaitement. Là, le troupiér d'*Austerlitz*, de *Wagram*, de *Moscou*, vieux débris encore debout comme les ruines impérissables de Rome, trace son plan de campagne, approuve ou réforme les travaux du génie devant la citadelle, et raconte au conscrit, avec des amplifications de caserne, comment le froid de la Russie était plus piquant que celui qui règne à Berchem. « Nos soldats, disait un officier supérieur, lisent aussi les journaux à leur manière, et leurs réflexions ne sont ni moins justes ni moins lucides que celles de certains publicistes. Ce ne sont pas des machines à conduire par le knout et qu'il serait dangereux d'instruire, mais des hommes mus par l'honneur, et sachant très-bien allier le raisonnement à l'obéissance passive. »

Puisque nous sommes sur le compte du soldat français, nous empruntons à un journal l'anecdote suivante :

« Il faut dire que parmi les soldats, le bruit est généralement répandu qu'on montera à l'assaut par la brèche avant 3 ou 4 jours ; de sorte qu'ils calculent très-exactement les tours de garde et de travail, et que ceux qui descendent le matin de la tranchée sont très-mécontents parce qu'ils seront les derniers

à revenir, et qu'ils espèrent que la citadelle sera rendue avant que leur tour n'arrive.

• Un voltigeur du 52^{me} était ce matin dans un cabaret, grelottant d'une forte fièvre et jurant comme un diable embourbé de ce malencontreux accident. Pâle, défait et tremblant de froid, il envoyait très-énergiquement promener ses camarades qui l'engageaient à se rendre à l'hôpital, disant qu'il voulait monter à l'assaut avec les autres. Son capitaine arrive et lui réitère l'ordre très-formel de se rendre à l'hôpital. Vives réclamations du voltigeur. Le capitaine reste inexorable et sort. Voilà mon homme criant, pestant contre son capitaine qu'il accusait d'injustice; *comme si*, disait-il, *on ne pouvait monter à l'assaut avec la fièvre*. Un peu plus tard, il fallut le faire conduire à l'hôpital par la gendarmerie. »

Quelques étrangers de distinction, munis de leur passeport, se montrent souvent à *Berchem* et sur la chaussée de *Malines*, malgré le danger de la promenade. Si les postes français ne les arrêtaient, la curiosité chez eux plus forte que la prudence, les conduirait sous les murs de la citadelle. Un Anglais s'écriait, hier, qu'il donnerait volontiers 500 louis, pour avoir la facilité d'en visiter l'intérieur. Le jour de l'évacuation des Hollandais, que d'habitans envahiront le port, pour les voir passer! Car on prétend que *Chassé* n'a point l'intention de se faire sauter, et qu'après une résistance opiniâtre, ses derniers moyens épuisés, il pourra capituler

glorieusement, et partir avec les restes de sa garnison, enseignes déployées, si l'entêtement de Guillaume à braver la décision de la conférence, n'amène des événemens qu'on ne peut prévoir, ou (comme on l'a fort bien observé), si un seul coup de canon parti de la citadelle sur la ville, ne devient le prétexte d'une collision.

Anvers est privé de spectacle depuis l'arrivée des Français. La jolie salle des Variétés a cessé de retentir des accords des *Boïeldieu* et des *Rossini*; en revanche, on entend gronder le canon. Si le public n'assiste pas au siège fictif de *Corinthe*, il assiste, des combles du théâtre, à la représentation bruyante d'un siège réel, moins harmonieuse à l'oreille, mais plus positive, plus majestueuse, plus épouvantable dans ses résultats : aussi, tout ce que la ville renferme de curieux, abonde-t-il à la salle des Variétés. On y paye en entrant, comme avant sa fermeture, et les toits découverts, laissent aux milliers d'yeux un libre passage pour puiser des émotions dans le cercle effrayant et rapproché que décrit la citadelle. Les amateurs se succèdent sans interruption. Le jour, on contemple un drame sanglant, une véritable action, et quand un incendie éclate sur un point, on distingue une foule de têtes s'agitant dans leur terrible fourmilière. La nuit, cet échange de projectiles lumineux entre les deux camps, offre un tableau d'émotions indéfinissables. La mort passe à côté des spectateurs et les respecte, car ils sont sur un terrain neutre.

S'il faut en croire les prévisions ou les renseignements des journaux d'Angleterre, cette neutralité ne serait pas de longue durée. Voici ce qu'on lit dans le *Globe* : « Il est bien vrai qu'il y a eu dans ces derniers temps des discussions entre le maréchal Gérard et le Roi de la Belgique, au sujet des meilleurs moyens à prendre pour sauver la ville d'Anvers; mais tous les bruits qu'on s'est plu à répandre sur les discussions sérieuses qui auraient éclaté entre eux, à ce propos ou sur d'autres questions, peuvent être regardées comme de pures inventions de la malveillance. Quoi qu'il en soit, il y a tout lieu de croire que si *Chassé* s'opiniâtre encore quelques jours dans sa résistance, le maréchal français se mettra en mesure d'attaquer la citadelle par tous les points, et assez vigoureusement, pour que le général soit trop occupé de sa propre défense, pour pouvoir faire quelque tentative sérieuse contre la ville, à supposer qu'il en ait l'intention. En effet, il est peu probable que le maréchal Gérard consente à prolonger le siège, lorsque par une attaque prompte et simultanée sur tous les points, il pourrait épargner le sang de milliers de ses soldats. »

Le 19 décembre.

RAPPORTS OFFICIELS.

Toutes les batteries de brèche et les contre-batteries sont achevées et recevront cette nuit le complément de leur armement; elles seront en mesure

de faire feu , demain , au point du jour , ainsi que le mortier de mille livres , dont les nouvelles épreuves ont constaté le bon service et les grands effets qu'on peut en attendre.

On a continué les travaux de descente dans le fossé de la face gauche du bastion n° 2.

Les travaux de sape ont été poussés avec vigueur , et ont établi diverses places d'armes pour les troupes d'infanterie.

La batterie établie sur la contre-garde , a ruiné le bâtardeau qui sépare les eaux des fossés de la citadelle de celles de la place : la sape est arrivée jusqu'à ce bâtardeau.

Le chemin couvert de la demi-lune est entièrement couronné sur la face gauche , et les assiégeans sont logés dans son chemin couvert.

Les assiégés , craignant la nuit dernière une attaque de vive force , dirigée contre cette demi-lune , y ont fait faire bonne garde et ont déployé un grand feu de mousqueterie.

La journée et la nuit du 18 ayant été peu pluvieuses , les travaux de cheminement et de construction des batteries ont été continués avec la plus grande activité.

Nouvelles officielles de la Division Sébastiani.

ORDRE DU JOUR.

Berchem , 18 décembre.

La division de la rive gauche de l'Escaut , chargée de la garde des digues et de la garde du passage de l'Escaut , a plusieurs fois repoussé les attaques

et les tentatives de débarquement de l'escadre hollandaise; malgré l'intempérie de la saison et les difficultés du terrain des polders et sous le feu de l'ennemi, l'artillerie de cette division, secondée par l'infanterie, a réparé des forts, élevé des batteries, et mis cette rive dans un état respectable de défense. M. le chef d'escadron *d'Errios*, commandant l'artillerie de la division, sous les ordres duquel les travaux ont été exécutés, cite M. *Kleits*, lieutenant à la 4^{me} batterie du 1^{er} régiment, comme s'étant fait particulièrement remarquer. La division *Achard* qui observe la rive gauche de l'Escaut et la flotte hollandaise, a obtenu, de son côté, des résultats non moins heureux dans la journée du 12.

» L'artillerie du fort de la Croix (*Kruyschans*) après une forte canonnade, a forcé l'escadre hollandaise à se retirer.

» 3 obus ont pénétré dans le flanc d'une frégate, y ont mis le feu, et blessé plus de 30 hommes de l'équipage.

» Le général *Achard* fait positivement l'éloge du capitaine *Tibi* qui commande la batterie du fort la Croix.

» La division *Sébastiani* a eu 4 hommes blessés et un-tué: la division *Achard*, deux canonniers tués dans la journée du 12.

» M. le maréchal commandant en chef, témoigne aux troupes des deux divisions, sa satisfaction pour leur courage et leur belle conduite, depuis la prise de la lunette St-Laurent.

» Les travaux du siège ont continué avec une nouvelle ardeur ; le génie, l'artillerie et l'infanterie y ont concouru avec une grande émulation.

» Malgré les pertes proportionnellement plus grandes qu'ont éprouvées les troupes du génie, leur dévouement ne s'est point ralenti. L'artillerie ne cesse pas de donner des preuves journalières de son zèle et de sa bravoure, malgré les obstacles apportés par le temps, la nature du terrain et les feux de l'ennemi.

» Les nouveaux travaux sont dus à M. le lieutenant-colonel *Mottin*, et à M. le capitaine *Delaby*, commandant la 13^{me} batterie du 1^{er} régiment, qui a été parfaitement secondé par tous les officiers et les canonniers de sa batterie.

» La compagnie de tirailleurs du 19^{me} léger (composée d'hommes de bonne volonté), mérite d'être particulièrement citée, et elle rend d'utiles services, par sa bravoure et son adresse.

» Le grenadier *Shlegel* du 25^{me} de ligne, a droit à une mention honorable ; quoique blessé depuis plus d'une heure, il refusa de quitter le poste dangereux qu'il occupait la veille, il avait perdu son frère au travail de la tranchée.

» Depuis le commencement du siège, MM. les généraux commandans supérieurs de la tranchée, ont rendu les témoignages les plus honorables de la bravoure, de l'activité et de l'intelligence des officiers des divers états-majors qui leur ont été attachés pendant leur service.

» Le zèle et le dévouement soutenus dans leurs pénibles fonctions de M. le major de tranchée *Morin*, de MM. les capitaines *Régeaux* et *Charlier*, les lieutenans de *Rombies* et *Carles*, adjudans de tranchée, méritent également d'être portés à la connaissance de l'armée.

» Par le commandant en chef,
» *Signé, ST.-CYR NUGUES.* »

Ce chef d'état-major a été blessé à l'épaule d'un éclat de bombe, pendant qu'il revenait de la tranchée. Il avait assisté à la tentative d'attaque contre la demi-lune ; mais d'après les ordres du général *Haro*, les travaux ont cessé et l'escalade a été suspendue, car la nuit qui s'approchait, n'eût point laissé le temps au soldat de s'y maintenir convenablement. L'ennemi tire plus que jamais contre les assiégeans.

Le fort *Montebello* a détruit à coups de canon le bâtardeau du bastion de *Tolède*; l'eau baisse considérablement.

Le commandant du génie *Paulin*, a eu la jambe fracassée par une balle.

Un supplément du dernier ordre du jour du maréchal Gérard, signale M. *Tu*, officier d'administration, qui, dans la tranchée, est allé relever des soldats blessés dans la nuit du 13 au 14.

Un assez grand nombre de fourgons d'ambulance, ont conduit, hier, à Bruxelles, des malades et des blessés.

Si le courage et la belle conduite du soldat ne se démentent pas, la sollicitude du gouvernement français réserve une récompense à ses services et, s'il succombe, des secours à sa famille. La lettre suivante vient d'être lue à l'armée :

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL.

• Quartier-général de Berchem, le 15 décembre 1832.

ORDRE DE L'ARMÉE.

» M. le maréchal commandant en chef s'empresse de transmettre à l'armée la lettre de M. le duc de Dalmatie, président du conseil, ministre de la guerre.

» Elle prouve la sollicitude du gouvernement pour les militaires qui, sur le champ d'honneur, acquittent, au prix de leur sang, le devoir que la patrie leur impose.

• Paris, le 13 décembre 1832.

» Monsieur le maréchal,

» Les opérations de l'armée devant la citadelle d'Anvers m'ont déterminé à prescrire les dispositions nécessaires pour assurer le bien-être des militaires blessés au siège de cette forteresse.

» Des ordres sont donnés pour que ceux qui en feront la demande, soient immédiatement reçus à l'hôtel royal des Invalides, s'ils satisfont aux conditions prescrites par la loi.

» Ces conditions consistent dans la preuve que ces blessures équivalent à la perte de l'usage d'un membre.

» J'ai donc l'honneur de vous prier de faire constater la situation de ces militaires par les officiers de santé, et de m'envoyer des états nominatifs au fur et à mesure de cet examen.

» A l'égard des militaires qui succombent dans cette lutte glorieuse, je désire que l'état qui en sera tenu, indique ceux dont les familles seraient dans le cas d'être signalées aux bienfaits du gouvernement. L'intention du roi est de porter sur ces familles une généreuse bienveillance.

» Je vous invite à faire mettre ma lettre à l'ordre de l'armée.

» Je m'abstiens de vous recommander les soins à donner aux blessés; je suis informé que, d'après vos ordres l'intendance de l'armée s'en occupe avec beaucoup de zèle. Je sais aussi que M. le duc d'Orléans, lui-même, leur consacre la plus touchante sollicitude.

» Ainsi la France a la garantie qu'aucun moyen n'est négligé pour récompenser le courage de ses guerriers, comme pour veiller à la conservation de leurs jours.

» Recevez, monsieur le maréchal, l'assurance de ma haute considération.

• Le président du conseil, ministre de la guerre,

• *Signé*, maréchal duc DE DALMATIE.

» M. le maréchal-commandant en chef recommande aux généraux, aux chefs de corps et à l'intendance de l'armée de faire procéder, avec la plus grande exactitude, aux vérifications ordonnées par la lettre ci-dessus. Les états seront adressés à M. le maréchal qui les fera parvenir au ministre, afin que les vues bienveillantes du gouvernement soient remplies le plus tôt possible.

» Par le commandant en chef :

» Le chef de l'état-major général,

» ST.-CYR NUGUES. »

Quatre cents francs ont été remis aux blessés par le chef d'état-major, au nom du maréchal Gérard, dont nous rapporterons chaque lettre, comme document historique (5).

(5) On lit dans le *Moniteur de Paris* (partie non officielle.)

« Au quartier-général à Berchem, sous Anvers,
le 15 décembre.

« Monsieur le ministre,

» Dans la journée d'hier, on a élargi et perfectionné le logement qui se trouve dans la 4^e parallèle en longeant la route de Boom, jusqu'à la double caponnière de la gorge de la lunette St-Laurent. On y a formé au centre et aux extrémités des banquettes à créneaux pour la fusillade.

» Cette nuit, on a exécuté un logement à l'extrémité du flanc gauche de la lunette, ainsi que des communications en arrière.

» Dans la même nuit, on a commencé à établir une batterie dans le flanc gauche de la contre-garde, destinée à battre la courtine 1-2, et le bâtardeau qui retient les eaux des fossés. Cette batterie a été terminée aujourd'hui.

» On a commencé ce matin à disposer le couronnement fait par le génie sur la crête du chemin couvert de la face gauche du bastion de Touléde, pour y établir la batterie de brèche qui ne sera qu'à 40 mètres de l'escarpe à battre.

Pour donner une idée de la manière dont les Hollandais envisagent le siège d'Anvers , nous croyons nécessaire de transcrire une proclamation publiée le 16 à Amsterdam :

« Concitoyens ,

» Aucun endroit en Europe n'offre en ce moment plus d'intérêt que la citadelle d'Anvers , soit par l'importance de la place , soit par la force considérable des assiégeans , de même que par la défense courageuse des assiégés. Amis et ennemis en sont frappés d'étonnement. Respect est dû au commandant à cheveux blancs de cette forteresse , ainsi qu'à tous ceux , qui , sous son commandement , défendent la gloire et l'indépendance de la *Néerlande*. Que Dieu soit loué ! son assistance remplit

» La crainte de gêner les travailleurs qui se trouvent sur la crête du glacis , a forcé de suspendre le tir de plusieurs batteries.

» Le feu de la garnison a été assez vif et constamment dirigé sur la nouvelle position dont nous nous sommes emparés.

» Les questions adressées aux prisonniers que nous avons faits hier , nous ont donné quelques renseignemens sur l'intérieur de la citadelle et l'effet de nos feux. Le nombre des tués et blessés hollandais , jusqu'au 13 de ce mois , est évalué à 200.

» Pour prévenir le découragement de la garnison , les officiers se servent de toute leur influence sur les soldats , qui voient chaque jour s'évanouir l'espoir dont on les avait bercés d'être secourus par les Prussiens.

» L'artillerie paraît animée d'un meilleur esprit , qu'on a soin d'entretenir par des rations extraordinaires d'eau-de-vie.

» Nos bombes ont percé un grand nombre de blindages qui servent d'abri aux troupes.

» Recevez , etc.

« Le maréchal commandant l'armée du Nord.

« Comte GÉRARD. »

tous les cœurs de courage, et ce respect n'est pas une vaine démonstration, lorsqu'on envisage la force plus que supérieure des ennemis, la difficulté de la défense et les dangers qu'on ne peut décrire, auxquels sont exposés nos soldats et nos marins.

» Dignes compatriotes ! chacun est convaincu qu'il est de son devoir de témoigner à ces braves, chacun selon ses moyens, sa reconnaissance. En partant de ce sentiment, chacun doit désirer de réunir un fonds, à l'effet de donner une preuve de la reconnaissance nationale à ceux qui défendent la citadelle, ou les forts environnans, ou qui se trouvent sur les vaisseaux dans l'Escaut, et pour autant que les fonds recueillis le permettraient, de pouvoir en disposer en faveur des femmes et des enfans de ceux qui périeraient pour la patrie.

» Il nous est parvenu de différens côtés que plusieurs de nos compatriotes n'attendaient que le moment, pour faire connaître ce vœu unanime sur cet objet.

» Nous avons donc été engagés à former une commission qui se chargerait de réunir les dons pour parvenir au but qu'on se propose, en rendant hommage au courage de nos compatriotes, soit en récompensant les personnes, si Dieu les préserve du combat et à leurs veuves et à leurs enfans, s'ils étaient tués pour cette sainte cause.

» La commission convaincue qu'il serait agréable à tous de rendre aussi l'hommage dû à tant de

courage, prendra des mesures pour que chaque don soit reçu. »

On voit d'après ce document, que l'intention de la Hollande est de résister le plus possible ; de défendre le terrain pied-à-pied, de laisser inutilement verser du sang pour une forteresse qu'elle doit finir par rendre, et de chercher dans un fait particulier, les élémens d'une guerre générale. Après la reddition de la citadelle, viendront les forts de l'Escaut ; après ces forts, la question du fleuve remise sans cesse sur le tapis ; mais nous croyons dans nos prévisions, que la France n'agissant pas à demi, aura, comme *Alexandre*, tranché le nœud gordien, avant d'abandonner le sol de la Belgique constituée par elle et quatre puissances.

Le 20 décembre, 2 heures après-midi.

RAPPORTS OFFICIELS :

« L'armement des batteries de brèche, et des contre-batteries a été définitivement complété dans la matinée, et elles sont en mesure de commencer leurs feux, dès que l'ordre en sera donné.

» Le mortier de 1000 livres a dû être mis en batterie dans la matinée.

» La descente souterraine destinée à préparer le passage du fossé du bastion n° 2, est très-avancée, et sur le point d'atteindre la contre-escarpe à la hauteur des eaux.

» Toutes les batteries sont approvisionnées pour commencer un feu soutenu, dès que les batteries

de brèche tireront sur la face gauche du bastion n° 2, dont elles ne sont éloignées que de 50 mètres (largeur du fossé et du chemin couvert).

» *Bruxelles, 9 heures du soir.*

» Les détonations qui se succèdent depuis 4 heures et demie et qui continuent en ce moment, ne permettent pas de douter que les batteries et les contre-batteries n'aient commencé leurs feux et que les batteries des 1^{re} et 2^{me} parallèles ne soutiennent cette attaque en redoublant leurs feux sur les autres ouvrages et l'intérieur de la citadelle. »

A demain la confirmation et les détails ; car dans le plan que nous nous sommes proposé de suivre, nous n'écrivons pas sous l'empire des présomptions, mais d'après des faits reconnus ; aussi, sans crainte de nous répéter, n'hésitons-nous point à reproduire les rapports officiels, à l'appui de notre rapide narration (6).

(6) On lit dans le *Moniteur Français* :

Au quartier-général de Berchem, sous Anvers,
le 16 décembre 1832.

Monsieur le ministre,

Les progrès des travaux du génie devant la lunette Saint-Laurent avaient, comme j'ai eu l'honneur de vous en rendre compte, permis d'établir un radeau sur le fossé à la face gauche, et d'attacher le mineur à l'escarpe près du saillant, dans un point masqué aux vues de la citadelle. L'extrême dureté de la maçonnerie, un accident qui a failli enterrer un mineur, ont retardé le travail de la première et de la seconde nuit, qui a été repris hier avec une nouvelle activité et un plein succès. Le feu de nos batteries, celui de la mousqueterie, entretenus constamment dès le matin, ont fait diversion à l'attention de l'ennemi. Le maréchal-de-camp Georges, qui était de tranchée avec le 65^e régi-

Les convois de poudre venant de France, se succèdent dans la direction d'Anvers.

La cause de la détonation qui s'est fait entendre,

ment d'infanterie, a reçu dans le jour le dispositif de l'attaque pour le soir ; des compagnies d'élite ont été désignées. Le génie avait construit trois nouveaux radeaux, pour les joindre au premier, et l'on a entrepris de combler avec des fascines garnies de pierres le reste de la largeur du fossé, afin de faire un pont et de donner passage aux troupes jusqu'à la brèche, au moment où la mine aurait fait son explosion. Ces combinaisons, qui demandaient une grande précision de détails, n'ont pu être achevées que très-avant dans la nuit, ce qui a donné un moment l'inquiétude de n'avoir plus le temps, en entrant dans la lunette, d'y faire un établissement solide à la faveur de l'obscurité. Cependant l'entreprise, conduite par le général Haxo, a eu le succès que je pouvais désirer, et que son habileté avait préparé.

Ce matin seulement, à cinq heures, la mine a sauté, et nous a ouvert une brèche large et accessible ; mais les ruines ont endommagé le pont sur lequel il fallait passer ; une demi-heure de nuit a encore été perdue pour le remettre en état. Le lieutenant-colonel Vaillant et le garde du génie Négrié sont allés reconnaître la brèche et sont montés sur le sommet. A leur retour et sur leur rapport, l'ordre a été donné, et trois compagnies d'élite du 65^e se sont mises en mouvement. La 2^e de grenadiers, commandée par le lieutenant Duverger, et la 3^e de voltigeurs, par le capitaine Courant, se sont portés en ordre et en silence sur les radeaux et sur les décombres du rempart, pendant que vingt-cinq grenadiers détachés avec le lieutenant Boulet, sous la conduite de l'adjudant de tranchée Carles, du 61^e, tournaient la lunette par sa face droite, munis d'échelles, et se dirigeaient à la gorge, pour escalader ou pour franchir la barrière. Une autre compagnie de voltigeurs, celle du capitaine Montigny, avec quelques grenadiers en réserve, débouchait en même temps par notre droite, et attaquait aussi la lunette à la gorge, pour fermer toute retraite à la garnison. Nos braves soldats, bien avertis de ne pas tirer, ont marché à la baïonnette, ont couronné la brèche, et se sont élancés de tous côtés à la fois, avec une intrépidité digne des plus grands éloges, sur la garnison hollandaise, qui, surprise et enveloppée, après une vaine et courte résistance, a mis bas les armes ; un petit nombre seulement a pu s'échapper, et quelques-uns ont été tués ou blessés. Soixante hommes sont restés en notre pouvoir, parmi lesquels un officier.

Le peu de nuit qui nous restait a cependant suffi pour faire notre

hier soir, dans la citadelle, provenait d'une fougasse que les Hollandais destinaient à faire sauter les troupes qui se seraient approchées des demi-lunes, placées en regard des batteries françaises.

logement dans la lunette, où nous avons pris un obusier et trois mortiers à la Cochohn. Un cheminement a été ouvert sous le feu de la mitraille pour lier la gorge de la lunette avec la quatrième parallèle, à droite; ce travail, dirigé par le colonel Laffaille, a assuré notre position qui n'était pas assez solide avec la seule communication des radeaux et du pont. On n'a laissé dans l'ouvrage que le nombre de sapeurs et de travailleurs nécessaires, avec une réserve. Le feu de la place se dirige avec assez de force sur le point que nous venons de lui enlever, mais le nôtre y répond, et j'espère que l'avantage obtenu, au grand contentement de nos soldats, continuera de nous rester dans les opérations ultérieures du siège. Elles seront poussées avec une activité croissante jusqu'à leur terme.

Le général Georges fait l'éloge du colonel Arnaud et du chef de bataillon Borelli, du 65^e, qui sont entrés avec leurs troupes dans la lunette; du colonel d'état-major Auvray, qui était de tranchée; du chef d'escadron Deydier et du capitaine d'artillerie Auvitry, attaché à mon état-major. Le chef d'escadron Richepanse a fait prisonnier l'officier hollandais.

La perte du 65^e consiste en trois morts et une trentaine de blessés; parmi ces derniers, le capitaine Montigny. Le général Haxo se loue particulièrement du capitaine du génie Mengin et du capitaine de mineurs Jallot, dont les soldats ont exécuté avec un courage et une adresse remarquables, un travail difficile et périlleux. Les soldats du génie méritent tous une mention honorable.

Le colonel Berthois, aide-de-camp du roi, a assisté à toute l'opération, et a accompagné partout le général Haxo.

La prise de la lunette St-Laurent, quoique, militairement parlant, elle ne soit pas une opération considérable en elle-même, aura cependant un effet heureux sur le siège, celui d'assurer ma gauche dans l'attaque de la citadelle, en me permettant de concentrer mes moyens sur le point essentiel, et en outre de donner confiance à nos jeunes soldats, tandis qu'elle doit produire l'effet contraire sur la garnison.

Recevez, etc.

Le maréchal commandant en chef l'armée du Nord,

Comte GÉRARD.

L'ardeur du soldat ne s'en effraye pas , et si le moment de monter à l'assaut était arrivé , nul doute qu'il ne dédaignât les précautions ; mais le génie va les prendre. La prudence n'exclut pas chez lui l'impétuosité ; il l'a prouvé dans le cours du siège.

Déjà les canonnières de la nouvelle batterie sous le bastion de Tolède signalent leur adresse , la tour de l'église et une partie de la tour dominant la porte de la citadelle, par l'esplanade ont été abattues , à intervalles très-rapprochés.

Hier , on a entendu la fusillade du côté de la lunette de Kiel. On se dispose à battre en brèche.

On annonce , vers l'après-midi , l'arrivée de plusieurs chariots chargés de fougasses dont on doit faire usage contre la citadelle.

Les opérations qui n'ont point l'air d'avancer , depuis que les novellistes expulsés du quartier-général ne peuvent plus forger leurs bulletins semi-officiels , marchent cependant avec ensemble , et l'heure n'est pas éloignée où les mesures du général *Haxo* leur imprimeront une impulsion rapide. En attendant , les rapports journaliers du maréchal Gérard au président du conseil , se suivent régulièrement (7).

(7) On lit dans le *Moniteur Universel* de Paris , 19 décembre , (partie non officielle) :

« Au quartier-général à Berchem , sous Anvers , le 16 décembre.

» Monsieur le ministre ,

» Hier et cette nuit , on a perfectionné diverses parties de tranchée en avant de la 4^e parallèle , et couronné le chemin couvert de la face

Il n'est point de ruses et de moyens ingénieux que le général *Chassé* n'emploie pour correspondre avec ses agents..... Tantôt une bouteille renfermant des papiers est saisie au bord de l'Escaut; tantôt un pigeon, émissaire diplomatique, portant à la patte le plan des positions françaises, vient innocemment se livrer aux mains des Belges, et, porté chez le commandant de place, dépose de son titre d'espion, sans encourir la peine portée par la loi qui le condamne seulement à la captivité. Ces moyens ne sont point neufs, mais la circonstance leur donne du piquant.

Le siège ne peut durer, s'il faut en croire la correspondance du *Constitutionnel* de Paris, assez bien informé d'habitude; elle porte en substance ces lignes :

« De la rade des Dunes, 13 décembre 1832.

» Nos bâtimens sont réparés, ravitaillés, prêts à reprendre la mer. On dit que les deux amiraux

droite du bastion de Tolède; de plus, on a fait différens boyaux pour faciliter l'arrivée de l'artillerie aux nouvelles batteries à établir.

» Dans la même nuit, on a commencé une batterie près de la place d'armes rentrante de la face gauche de la lunette St-Laurent, à la distance de moins de 200 mètres de la demi-lune qu'elle est destinée à combattre de plein fouet; la construction de cette batterie a continué aujourd'hui. Elle sera armée de 4 pièces de 16.

» On a continué l'établissement de la batterie de brèche. L'emplacement destiné aux 4 pièces de gauche a été préparé; l'établissement des deux pièces de droite exigera de grands mouvemens de terre pour combler une excavation très-profonde.

» Le feu de la garnison, quoique assez vif, nous fait toujours peu de mal.

» Recevez, etc.

» Le maréchal commandant l'armée du Nord.

» Comte GÉRARD. »

suivis de quelques bâtimens vont aller dans le *Hook* de Hollande. Une meilleure nouvelle nous est arrivée, mais nous n'osons encore y croire : une lettre du quartier-général dit qu'il y est bruit de notre venue dans l'Escaut, pour aller combattre les forts et aider à la prise de la citadelle. »

Nous nous empressons de citer le trait d'une cantinière du 25^{me}, *Antoinette Morand*. Un jardinier de *Kiel* avait eu la cuisse emportée par un boulet, sur la chaussée de Malines. Malgré le feu dirigé constamment vers ce point, elle courut au péril de sa vie lui prodiguer des secours, et n'abandonna ce poste d'humanité, que pour prévenir elle-même le chirurgien de l'ambulance, à *Berchem*, d'envoyer relever ce malheureux. Ce n'est point, dit-on, le premier trait qui honore *Antoinette Morand*. Partageant la fortune des armées françaises, les cantinières ont acquis sous la république, le consulat et l'empire, une célébrité européenne. Les livres de nos auteurs modernes ont cent fois reproduit les bonnes qualités, la physionomie originale, les manières simples et l'habitude d'héroïsme qui distinguent particulièrement ces compagnes du soldat qu'elles ont suivi, secouru, désaltéré, sur les champs de bataille, depuis l'Egypte jusqu'à Moscou, assistant partout à ses périls et à sa gloire (8).

(8) On rapporte qu'une autre cantinière dont le peigne a été brisé par une balle, n'est pas moins restée dans les travaux des mineurs, leur distribuant son eau-de-vie.

Nous pensons que les faits suivans empruntés au *Libéral*, doivent trouver ici leur place :

» Un soldat du 7^{me} de ligne est coupé en deux par un éclat d'obus ; un caporal son voisin a la figure abîmée et couverte de sang par l'explosion ; il continue à travailler sans se plaindre, et ce n'est qu'au jour qu'on s'aperçoit qu'il est blessé.

» Un nommé Charbonnet, caporal à la 3^{me} compagnie commandée par le capitaine de Saxé, 3^{me} bataillon du même régiment, voit un obus tomber à ses pieds ; il le retourne, le pousse dans un fossé plein d'eau, et dit à ses camarades : *Soyez tranquilles ; celui-là ne vous fera pas de mal.*

» Cette même compagnie, placée dans un boyau enfilé par une pièce de la place, perd en une demi-heure trois hommes tués et trois blessés. Personne ne dit mot. Pour la mettre plus à couvert on l'envoie ailleurs, et les soldats murmurent de ce déplacement qui les éloigne des ennemis.

» On a formé, dans le 19^{me} léger, une compagnie composée d'excellens tireurs de bonne volonté, qui a été surnommée *l'inférieure*. La moitié de la compagnie est toujours de service, et on l'emploie avec beaucoup de succès contre les tirailleurs hollandais ; ils sont logés à Saint-Laurent, près de l'ambulance de la tranchée. Ces braves font un service très-pénible et très-dangereux ; malgré cela, et peut-être même pour cela, il y a concurrence dans le régiment pour remplacer les camarades tués ; pour une place va-

cante il y a dix demandes. Voilà, j'espère, une bien généreuse concurrence.

» Un canonnier a la jambe emportée dans sa batterie : *Camarades*, dit-il au moment où on l'emportait, *n'allez pas de ce côté, les boulets en veulent aux jambes.* »

Voici le relevé, jour par jour, des blessés de l'armée du siège, portés à l'hôpital de la tranchée, à *Berchem* :

4 décembre	5
5 idem.	18
6 idem.	10
7 idem.	34
8 idem.	21
9 idem.	40
10 idem.	38
11 idem.	34
12 idem.	16
13 idem.	46
14 idem.	30
15 idem.	12
16 idem.	26
17 idem.	19
18 idem.	44
De l'ambulance d' <i>Hoboken</i>	70
	463
Morts environ	104
	567
Total des pertes	567

Ce qui fait à peu près 31 hommes hors de combat, par jour, l'un dans l'autre. Les blessés non grièvement ne sont pas admis à l'ambulance.

D'après les nouvelles de la Hollande, le général *Chassé* compterait 60 morts, 194 blessés et 67 prisonniers.

Le 21 décembre, deux heures après-midi.

Le feu des batteries de la 1^{re} et de la 2^e parallèle a été extrêmement vif et soutenu pendant toute la nuit du 20 au 21, et les assiégés y ont riposté par le feu de leurs mortiers, de leurs pièces de flanc et de leurs fusils de rempart.

Les batteries de brèche et les contre-batteries ont ouvert leurs feux à 11 heures du matin, et les premières ont tiré par salves, qui ont fort endommagé l'escarpe de la face gauche du bastion n° 2.

Le feu continuera jusqu'à ce que la brèche soit effectuée à cette face du bastion, près du saillant.

La première bombe tirée du gros mortier est tombée au centre du bastion n° 1, sur lequel elle était pointée : la seconde a éclaté dans sa course, par défaut, sans doute, de sa fusée.

Tous les préparatifs de la descente du fossé sont terminés, et tous les moyens pris pour établir promptement la communication du chemin couvert à la brèche, dès que celle-ci sera reconnue praticable.

(*Moniteur Belge.*)

Vers midi, le maréchal Gérard avait sommé le général *Chassé* de se rendre. Refus de ce dernier. Aussitôt les batteries commencent à battre en brèche. *Chassé* riposte vigoureusement et depuis l'ouverture du siège, on n'entendit pareil bruit.

Les coups se succèdent sans interruption avec une rapidité inconcevable. Les boulets français opèrent déjà heureusement contre les murailles. Les détonations sont si fortes que les vitres d'un grand nombre de maisons d'Anvers, se brisent et volent en éclats. Les curieux offrent de payer au poids de l'or une place sur les toits d'où l'on aperçoit la citadelle, et le théâtre des Variétés est envahi (9).

M. le capitaine d'artillerie *Corbin* a été coupé en deux par un boulet. L'armée ressent vivement la perte de cet officier estimable.

Hier, les blessés de l'hôpital militaire, ont reçu la visite du maréchal Gérard (10), qui leur a annoncé

(9) Une dame étrangère est venue dans la ville exprès pour voir le siège. Elle en est une des spectatrices les plus assidues. Impassible, elle contemple d'un œil stoïque et les feux qui se croisent et le sang qui coule, et cependant cette dame d'une sensibilité exquise ne peut assister à la représentation d'*Antony* sans attaques de nerfs, et s'attendrit au moindre récit touchant.

Si la citadelle est rendue, des spéculateurs se promettent d'acheter tous les projectiles qui l'encombrent et de les revendre aux marchands de fer.

Parfois les officiers hollandais braquent des lunettes dans la direction du théâtre à la grande frayeur de certains amateurs poltrons qui s'imaginent qu'une bombe va tomber au milieu d'eux. Vienne une alerte, et l'amphithéâtre des combles cessera d'être recherché.

(10) On lit dans le *Moniteur Universel* de Paris, 20 décembre. (partie non officielle):

« Au quartier-général à Berchem, sous Anvers,

« Monsieur le ministre,

» On a continué, hier, une sape double, entreprise la veille, le long de la caponnière palissadée, qui va du saillant du chemin couvert de la demi-lune à la lunette Saint-Laurent. On a aussi continué la descente du fossé de Tolède.

Dans la nuit on a fait un logement qui s'étend des logemens déjà

le don de 10,000 fr. que leur fait Louis-Philippe, MM. Seutin et Gouzée ont reçu des éloges particuliers. On rapporte que le maréchal adressant la parole à ces braves, dit à l'un d'eux : *« Courage, mon ami, moi aussi j'ai été soldat. — Il faut avouer, mon général, que vous avez eu un joli avancement. »* A un autre : *« Console-toi, tu auras 300 fr. de pension. — Oh ! je suis tout consolé, on sait bien qu'on ne fait pas d'omelettes sans casser les œufs. »*

On a remis 6000 fr. à l'hôpital de la part du Roi Léopold.

Le capitaine Brunet, commandant de la batterie de brèche a reçu un éclat d'obus.

D'après quelques renseignements, le moral du soldat dans la citadelle ne serait pas de nature, à rassurer le général Chassé dont les communications sont en partie coupées : cependant ses nombreux agens, qui lui font passer tous les journaux, parviennent à lui transmettre des nouvelles de l'armée française ; il sait, dit-on, jour par jour le nombre

faits sur le chemin couvert de la face droite du même bastion jusqu'à la deuxième traverse du chemin couvert de la demi-lune ; et on a posé les premiers châssis de la descente du bastion de Tolède.

» Les travaux pour l'établissement de la batterie de brèche continuent avec activité, et l'avancement de celle destinée à battre la face gauche de la demi-lune a été entièrement achevé cette nuit. Cette batterie se compose de 4 pièces de 16.

» Depuis trois jours le mauvais temps a repris, et une pluie continue apporte beaucoup de difficultés et de lenteur dans nos travaux.

» Recevez, etc.

» *Le maréchal commandant l'armée du Nord,*

» *Comte GÉRARD.* »

des corps arrivant de la France, même avant les rapports des feuilles publiques.

On prétend que pour apaiser les murmures, il fait lire à la garnison des lettres venant de La Haye où l'arrivée des Prussiens est officiellement signalée. Cette prétendue promesse de la diversion que devait opérer le prince d'Orange sur *Anvers*, vient sans doute de la même source ; néanmoins la garnison se comporte avec bravoure et hâte de ses vœux la fin de ce drame.

Le 22 décembre.

Anvers, 22 décembre.

Le feu de la batterie de brèche et de la contre-batterie est devenu très-vif à la pointe du jour, ainsi que celui des assiégés, qui tirent à petites charges des bombes qui tombent dans ces batteries, et qui ont produit des ravages. Le feu de mousqueterie que font les assiégés derrière ce qui reste de parapet au bastion n° 2, par les créneaux formés de sacs de terre, n'est pas meurtrier.

La brèche est fort avancée ; elle a ouvert la moitié de la face gauche du bastion : le mur de masque est détruit ; on s'occupe maintenant à ruiner les contreforts qui tiennent encore les terres.

On présume que la brèche sera praticable demain. Mais les feux du flanc droit du bastion n° 1 ne sont pas encore éteints.

La descente souterraine du fossé, et celle qui est

faite à ciel ouvert, sont arrivées jusqu'à la maçonnerie de la contrescarpe.

Le gros mortier a lancé aujourd'hui 8 bombes, dont l'effet est extraordinaire par leur enfoncement à leur chute et par leur explosion.

Un déserteur hollandais, arrivé ce matin, a déclaré qu'il avait été témoin de la chute de la première bombe, qui avait produit une excavation de trois mètres dans le terre-plein de la courtine entre les bastions 1 et 5, et dont les éclats avaient jeté la consternation parmi les hommes de service.

(*Moniteur Belge.*)

Ainsi, nous touchons au terme probable des événements; bientôt cette citadelle qui pendant deux ans troubla le sommeil d'une population inoffensive, cessera d'être pour elle un objet de terreur, si le projet de M. F. comte de Robiano, gouverneur d'Anvers en 1830, reçoit son exécution, quand les Hollandais auront abandonné la forteresse. Nous allons citer cette pièce que la circonstance rend doublement importante.

Le gouverneur résignant ses pouvoirs entre les mains du Régent, termine ainsi sa proclamation adressée aux habitans de la province :

« J'emporte la consolation d'avoir mis toute mon étude à faire peu sentir le poids de l'autorité, d'une autorité trop inquiète et tracassière. Je n'ai d'autre regret que de n'avoir pu faire plus de bien : cependant, en partant, je lègue à la ville d'Anvers un monument impérissable de mon ardent désir de

lui être utile. C'est le décret que j'eus le bonheur d'obtenir de l'autorité souveraine d'alors et que chaque pouvoir subséquent s'empressera sans doute de reconnaître et de faire exécuter, quand enfin l'heureuse occasion sera venue. » Voici cette pièce, à laquelle on ne saurait donner trop de publicité :

« Le gouverneur de la province d'Anvers à MM. les membres du gouvernement provisoire de la Belgique.

» Messieurs,

» Considérant l'état déplorable où se trouve en ce moment la ville d'Anvers par suite d'un bombardement qui pourra toujours se renouveler impunément par quiconque occupera la citadelle ;

» Considérant que cette même citadelle a été élevée autrefois par des oppresseurs uniquement pour contenir la ville, assez forte pour se défendre à l'extérieur par elle-même, et que la citadelle peut à peine protéger d'un seul côté ;

» Considérant que les forts placés le long de l'Escaut peuvent repousser toute agression de ce côté, et qu'ils peuvent d'ailleurs être multipliés aisément si cela paraît nécessaire pour commander au fleuve.

» Considérant qu'il importe à présent dans l'intérêt de notre cause et pour toujours dans l'intérêt de notre patrie, de rassurer complètement le commerce plongé dans la stupeur et la consternation la plus profonde et de retenir plusieurs riches maisons

étrangères qui se disposent à quitter une place où leur fortune peut se trouver si cruellement compromise :

» Le gouverneur de la province d'*Anvers* se trouve heureux de pouvoir, le premier, prier le gouvernement de permettre la démolition entière de la partie de la citadelle qui regarde la ville, en conservant intacts les ouvrages qui défendent l'Escaut.

» Le gouverneur pense que l'impulsion enthousiaste qui précipitera toute la population pauvre et inoccupée de la ville d'*Anvers* à la démolition de la citadelle, son ennemie naturelle, atteindrait le but bien politique d'employer le bas peuple, et le but financier d'opérer cette démolition, sans aucune dépense pour l'état. Il désire qu'une prompte autorisation lui procure la facilité de permettre ladite démolition à l'instant du départ prochain du dernier soldat hollandais de la garnison, et que le gouvernement se hâte de joindre un titre aussi marquant et aussi populaire à tous ceux qui lui ont mérité la reconnaissance de tous ses concitoyens.

» Le soussigné ne parlera point de sa gratitude personnelle, faible considération dans un intérêt si majeur ; mais entre ses désirs politiques et patriotiques, il n'en est aucun dont la réussite lui tienne davantage à cœur.

» *Anvers*, le 4 novembre 1830.

» *Le gouverneur de la province d'Anvers*,

» Comte F. DE ROBIANO. »

Le 19 novembre, cette réponse lui fut transmise :

« Bruxelles, le 19 novembre 1830.

- » Le gouvernement provisoire de la Belgique,
- » comité central,
- » Renvoie ci-joint à monsieur le gouverneur de
- » la province d'Anvers, relatif à la démolition de
- » la citadelle d'Anvers, avec approbation. »
- » Habitans de la province d'Anvers, le gouver-
- » neur qui se retire vous prie d'agréer ses adieux.
- » Comte F. DE ROBIANO. »

Si d'après le vœu de l'honorable gouverneur, *chaque pouvoir subséquent s'empresse, dans l'occasion, de faire reconnaître et exécuter ce décret*, avec quelle ardeur les masses du peuple se porteront sur ces remparts qui les ont tant de fois menacées ! que le spectacle animé de cette démolition, sera palpitante d'intérêt ! femmes, enfans, vieillards, aideront à l'envi à l'œuvre de destruction.

Ils s'en partageront les débris, pour les conserver comme ruines historiques et les montrer au visiteur étranger, charmé peut-être d'en acquérir un fragment destiné à son musée particulier. Revenons au siège de la citadelle. On prétend que les Hollandais ont épuisé leurs grenades et que la garnison du général *Chassé*, selon le rapport d'un déserteur se compose de 4000 hommes dont 500 ont été mis hors de combat.

Un éclat de bombe du mortier monstre qu'on a trouvé dans un jardin, hier, pesait 88 livres. Le

bruit court de la reddition de la citadelle , et que l'ordre en serait arrivé de *La Haye*.

Un ordre du jour signale les noms de ceux qui se sont distingués quoique nous en ayons cité plusieurs , nous reproduisons cette pièce authentique :

ARMÉE DU NORD.

ORDRE DU JOUR.

Grand quartier-général, 20 décembre.

M. le maréchal commandant en chef se fait un plaisir de porter à la connaissance de l'armée les noms de quelques militaires qui se sont distingués et qui n'ont pu être cités dans les ordres précédens : le fourrier Mossieux du huitième de ligne , qui a eu le bras emporté ; le caporal Hamon du septième de ligne ; le sapeur Robert du génie , et le sapeur Rider qui a été blessé. L'armée a eu quelques officiers à regretter : le lieutenant Hermant du septième ; le lieutenant Gaverai de la compagnie de tireurs volontaires du dix-neuvième léger , tous deux pleins de courage et d'élan ; le capitaine du génie Couteaux qui se faisait remarquer par ses talens et son intrépidité.

Plusieurs officiers ont été blessés : le capitaine Feromold et le lieutenant Chuteau du 5^e de ligne ; le capitaine d'artillerie Ravaux , et le chef de bataillon du génie Paulin. D'autres noms méritent encore d'être honorablement mentionnés : le chasseur Soulon , de la compagnie de tireurs du 19^e léger , a affronté une grêle de boulets , en enlevant

un bonnet qui servait de point de direction au tir des Hollandais; toute cette compagnie ne cesse de mériter chaque jour de nouveaux éloges pour son courage et son sang-froid.

Le fusilier Panis du 5^e de ligne, quoique blessé, a refusé d'abandonner son gabion et continué son travail de tranchée; le chef de bataillon Picot, le capitaine Vaillant du génie, et l'adjudant de tranchée Carle, ont parcouru à découvert la contrescarpe du fossé de la demi-lune pour reconnaître le pont de communication de l'ennemi.

Le sergent de grenadiers Schuller du 18^e de ligne, déjà blessé au bras gauche et après avoir reçu une nouvelle blessure au bras droit, a refusé de quitter la tranchée. Quoique tous les officiers d'état-major aient bien rempli leur devoir dans la nuit du 18 au 19, cependant le capitaine Constigie a droit à une mention particulière pour le zèle et l'intelligence qu'il a déployés. Chaque fois que les troupes des 3^e et 4^e divisions et celles de la division d'infanterie de réserve ont été à la tranchée, les généraux Jamin, Fabre et Schramm, sont restés constamment auprès d'elles et les ont encouragées par leur présence et leur exemple.

Antoinette Moron, cantinière du 25^e de ligne, donne des preuves journalières de courage et de dévouement; elle a retiré, sous le feu de l'ennemi, un mineur qui était tombé dans un fossé; déjà elle avait eu son chapeau traversé d'une balle en secourant un blessé, et elle avait cherché un brancard

pour en transporter un autre au milieu des bombes et des boulets ; elle mérite la reconnaissance de l'armée.

Les officiers de santé des ambulances continuent à rendre un des plus utiles services ; M. le maréchal ne manquera pas de faire valoir un dévouement si honorable.

Dans la visite que M. le maréchal a faite à l'hôpital d'Anvers, il a reçu de la part des blessés les témoignages les plus flatteurs pour MM. les officiers de santé et le directeur de cet établissement. Déjà il a eu l'occasion de citer M. le docteur Seutin ; le zèle et les talents de M. le docteur Gouzée sont dignes du même éloge : c'est à leurs soins et à leur habileté que l'on doit attribuer l'état satisfaisant des militaires qui y sont traités. M. le maréchal leur exprime toute sa satisfaction.

Le lieutenant-général St.-Cyr Nugues, chef d'état-major général, a été blessé dans la tranchée, d'un éclat d'obus à l'épaule, la nuit du 18 au 19 décembre.

Pour M. le maréchal commandant
en chef,

Pour le chef de l'état-major général,
Le colonel sous-chef d'état-major
général,

AUVRAY.

Hier, l'hôpital militaire a reçu la visite du Roi *Léopold*. Sa présence a produit le plus heureux ef-

fet sur les blessés français et hollandais. S. M. a adressé à ces derniers surtout des paroles de consolation.

L'armée devant Anvers s'est renforcée du 5^{me} escadron du train des équipages, composé de 5 officiers, 197 sous-officiers et soldats et 279 chevaux traînant 64 voitures.

Le 23 décembre, 2 heures après midi.

La batterie de brèche a continué de tirer jusqu'aujourd'hui, dix heures du matin ; les projectiles ont entièrement ruiné les contre-forts, et la brèche était praticable.

Les pertes de la journée ont été moins considérables que celles de la veille : les bombes tirées à petites charges avaient peu de vitesse, et on les évitait facilement.

La batterie du flanc droit du bastion n° 1, qui avait cessé son feu vers la fin du jour, l'a recommencé dans la nuit ; celui de toutes les batteries, qui s'était ralenti vers sept heures, a repris, à dix heures du soir, avec beaucoup d'intensité.

On s'occupait à saper la contrescarpe aux extrémités des deux descentes du fossé, et tout était préparé pour établir la jetée de fascines qui devait conduire à la brèche, lorsqu'aujourd'hui, à neuf heures du matin, deux officiers supérieurs hollandais, porteurs de pouvoirs du général Chassé, se sont présentés aux avant-postes de l'esplanade,

en demandant à être conduits au quartier-général du maréchal comte Gérard, à Berchem.

Le feu des assiégés et des assiégeans a cessé à dix heures et demie ; et les officiers parlementaires sont restés, jusqu'à présent, en conférence au quartier-général français.

Les parapets de la citadelle sont couverts d'officiers et de soldats hollandais, qui paraissent très-satisfaits d'être arrivés au terme de leur défense.

Il a été convenu qu'on ne travaillerait point, de part et d'autre, à la réparation des ouvrages, pendant les pourparlers qui doivent précéder la signature de la capitulation.

4 heures.

Un aide-de-camp du maréchal comte Gérard a été envoyé à la citadelle et reçu par le général Chassé, à qui il a remis son message.

La citadelle est couverte de débris ; ses défenseurs paraissent fatigués et découragés.

(Moniteur Belge.)

Le capitaine d'état-major *Nerenburger*, chargé d'apporter la nouvelle des propositions du général Chassé, a fait en deux heures le trajet d'Anvers à Bruxelles.

Le Phare, journal d'Anvers, fait remarquer que la citadelle a capitulé le 23, jour de la fête de Ste-Victoire, patronne de la France.

On parle seulement d'une armistice de 24 heures. Profitant de la suspension d'armes, les Hollan-

dais se montrent sur leurs remparts. On ne connaît pas encore les stipulations de la reddition ; mais on suppose que le général Chassé se reconnaîtrait prisonnier de guerre jusqu'à la capitulation des forts de *Lillo* et de *Liefkenshoek*.

Pour rapporter les détails succincts de cette journée, nous puisons dans la correspondance particulière du *Moniteur Belge*, des détails qui nous paraissent littéralement exacts :

« Grand quartier-général de Berchem, 23 décembre 1832. (4 heures.)

Pour mieux vous détailler les événemens de cette importante journée, je suivrai mes notes heure par heure.

8 heures et demie.

Deux officiers supérieurs hollandais , M. Selig , lieutenant-colonel d'artillerie qui , au siège de Magdebourg , servait sous les ordres du général Haxo , et M. Delprat , major du génie , arrivent à Berchem accompagnés de deux officiers du 18^e. Ces messieurs se sont présentés ce matin à sept heures et demie , au poste français de l'arsenal brûlé , en parlementaires.

9 heures.

Les généraux Neigre , Haxo et plusieurs autres sont réunis chez le maréchal en conseil de guerre , pour délibérer sur les propositions des parlementaires hollandais.

L'ordre de cesser le feu sur toute la ligne est porté à la tranchée par le chef de bataillon d'état-major de tranchée.

9 heures trois quarts.

Le général Desprez arrive d'Anvers à Berchem en grande hâte. Il se rend chez le maréchal.

10 heures et demie.

Les ducs d'Orléans et de Nemours , accompagnés des généraux Flahaut et Beaudrand , arrivent à Berchem au grand galop ; ils se rendent aussi chez le maréchal.

Le chef d'escadron d'état-major Lafontaine, aide-de-camp du maréchal , se rend à la citadelle en parlementaire , accompagné de M. de Bedeau, capitaine d'état major, attaché à l'état-major du maréchal ; sa mission a pour objet de faire cesser les travaux des Hollandais , qui continuent malgré la cessation du feu.

11 heures.

On entend depuis ce matin une vive canonnade du côté des Flandres.

11 heures et demie.

Le convoi du chef d'escadron Gamal et du capitaine Grandsire , tous deux de l'artillerie , tués hier matin , traverse la grande rue de Berchem. Un bataillon forme la haie. Le général Neigre , accompagné de nombreux officiers de tous grades et de toutes armes , suit le convoi.

Le lieutenant d'état - major Laminnaï , attaché à l'état-major du maréchal , se rend en mission au fort Philippe.

Midi.

Le chef d'escadron Lafontaine et le capitaine Bedeau reviennent de la citadelle.

1 heure.

Les princes vont visiter l'ambulance du quartier-général. Ils félicitent M. Forget , chirurgien-major de cette ambulance , de son zèle infatigable et du bonheur qui suit toutes ses opérations.

Ils trouvent deux militaires amputés le matin, l'un au bras, l'autre à la jambe , leur font donner 100 francs pour les deux, et leur promettent une existence assurée pour le reste de leurs jours.

2 heures.

Le maréchal , accompagné du général Rumigny, va visiter la brèche.

2 heures et demie.

Les parlementaires hollandais retournent à la citadelle dans un cabriolet de poste , accompagnés d'un officier supérieur d'état-major et suivis d'une escorte de gendarmerie et de hussards. Ils sont porteurs des conditions posées par le maréchal pour la reddition de la citadelle.

3 heures.

Le maréchal revient de la tranchée.

Voilà en substance la journée du 23. Le temps me presse; sans quoi je vous donnerais de nombreux détails sur l'effet produit sur l'armée française par l'annonce de la capitulation , en effet très-désagréable pour les soldats qui espéraient emporter la place par un assaut. La brèche , déjà très-satisfaisante , eût été prête ce soir , et le pont destiné à joindre la brèche est presque achevé.

On se perd en conjectures sur les conditions du maréchal. Je vous les épargnerai parce qu'elles se contredisent presque toutes, et que je n'ai, comme vous pouvez le penser, rien de positif à ce sujet.

Il n'y a ni armistice, ni suspension d'armes de conclue. On est convenu de ne pas tirer pendant les négociations, voilà tout.

Les lecteurs nous sauront gré sans doute de transcrire pour l'opposer au siège actuel, la relation du siège de la citadelle d'Anvers, par les généraux *Labourdonnaye* et *Miranda*, après la victoire de Jemmapes en novembre 1792 : Cette relation est du général *Marescot*, mort récemment.

• La victoire complète remportée à Jemmapes aux ordres du général *Dumourier* avait décidé du sort de la campagne. Depuis que l'empereur *Joseph II*, a fait raser toutes les places fortes de la Belgique ce pays riche ouvert de toutes parts n'offre plus aucun point d'appui solide à une armée battue et inférieure en nombre. Les Autrichiens s'étaient retirés assez précipitamment dans les environs d'Aix-la-Chapelle, l'armée du Nord s'était mise à leur poursuite. Elle s'était partagée en deux corps ; le premier commandé par le général *Dumouriez* en personne, les avait suivis par Bruxelles et Liège ; le second conduit par le général *Labourdonnaye* avait marché par la gauche et se portait sur la place importante d'Anvers, dans le dessein d'en faire le siège.

• Le 18 novembre 1792, les généraux *Lamarlière*

et *Champmartin*, maréchaux de camp attachés à cette dernière armée, commandant, l'un l'avant-garde, l'autre 3000 gendarmes (les ci-devant gardes françaises) arrivent devant Anvers à quelques heures de distance, le premier par la rive droite, le second, par la rive gauche de l'Escaut. Le général *Lamarlière* arrivé le premier, prévient de la présence de l'armée française, le magistrat qui s'empresse d'ouvrir ses portes. Sur-le-champ, le général *Lamarlière* envoie au commandant de la citadelle une sommation dans laquelle il lui offre les honneurs de la guerre : celui-ci répond-qu'il défendra jusqu'à la dernière extrémité le poste qui lui est confié et, sur les menaces qui lui sont faites dans le cas où il dirigerait son feu sur la ville, il ajoute qu'il défendra partout où on l'attaquera.

• *Le 19 novembre.* — Une partie des divisions *Lamarlière* et *Champtomorin* entre dans la ville ; l'autre reste cantonnée dans les villages voisins.

• *Le 20 novembre.* — Le général *Labourdonnaye* juge à propos de diriger sa marche sur Malines, dont une division de l'armée de droite s'est emparée le 19 ; il en use ainsi à cause de la difficulté et de l'extrême lenteur des passages par bateaux de l'Escaut et du Rupel.

• *Le 21.* — L'armée de la gauche arrive sous Anvers ; elle est forte de 12,000 hommes environ : elle campe en grande partie un peu en deçà de Berchem, à peu près à dix-huit cents toises de la citadelle.

• Les capitaines du génie *Senermont*, *Dejean*,

Marescôt, et le lieutenant *Flagelle*, font la reconnaissance de cette forteresse.

» *Le 22.* — Le général *Labourdonnaye* assemble chez lui un conseil de guerre afin de régler les opérations du siège. Il y appelle les généraux, ainsi que les trois capitaines ci-dessus dénommés. On y arrête unanimement :

» 1°. Que, quoique la partie la plus faible de la place soit visiblement le front de l'esplanade qui regarde la ville, cependant, dans l'intention de ménager les habitants, l'attaque sera dirigée extérieurement sur le front attenant à la communication gauche de la ville à la citadelle. Ce front consiste en deux demi-bastions et une demi lune. Les bastions sont armés de flancs bas et de cavaliers avec souterrains. (Les ouvrages avancés de la citadelle, tels que les forts de Kiel, St-Laurent, n'existaient pas à cette époque.) La demi-lune a un réduit. Les fossés sont remplis de dix-huit pieds d'eau à marée haute.

» 2°. Que, pour embrasser le front d'attaque, on posera les parallèles un peu au-delà du prolongement de la face droite du bastion gauche, dit bastion de Paniolto.

» 3°. Que deux communications seront ouvertes pour arriver à la première parallèle : la première, partant de la gauche de la chaussée de Malines, sera à l'usage du camp ; la deuxième, aboutissant à la porte du même nom, autrement dite porte Saint-Georges, se liera avec la ville.

» 4°. Qu'à la sortie du pont de cette porte, une tra-

verse sera élevée pour garantir ce passage des vues et du feu de la citadelle.

» 5°. Que des batteries seront établies sur les prolongemens des ouvrages du front attaqué.

» 6°. Que tous les chemins, rues ou avenues quelconques, aboutissant à la citadelle, seront soigneusement gardés. Cette dernière précaution avait été prise dès les jours précédens.

» *Le 23.* — Le maréchal-de camp d'artillerie Guiscard et les trois capitaines du génie vont ensemble reconnaître l'emplacement des batteries. Celui-là ne veut pas prendre pour bons plusieurs prolongemens que ceux-ci avaient déjà reconnus le 21. Il en résultera que quelques batteries seront mal placées. La situation de l'une d'elles est remarquable en ce qu'elle est située dans le chemin couvert de la demi lune de St Georges, dont le rempart lui sert d'épaulement.

» *Les 24 et 25.* — On fait tous les préparatifs nécessaires pour ouvrir la tranchée dans la nuit du 25 au 26. Les officiers du génie, sachant que l'armée est inexpérimentée, et voulant assurer l'exécution de cette opération délicate, profitent des haies et des jardins qui avoisinent la citadelle, pour tracer à la pioche et en plein jour des parties assez étendues des tranchées, pour servir de direction pendant la nuit; et pour familiariser d'avance les troupes à ce genre de travail, ils vont jusqu'à faire exécuter sur le terrain, dans des parties couvertes, plusieurs

petites amorces de la première parallèle et de ses communications.

» Le petit nombre de ces officiers ne leur laissant pas entrevoir la possibilité de suffire aux opérations d'un siège, de quelque peu de durée qu'il puisse être, ils s'adjoignent plusieurs officiers d'infanterie, auxquels ils donnent des instructions préliminaires.

» *Le 26.* — La tranchée est ouverte dans la nuit par dix-huit cents travailleurs avec tout le succès possible ; *l'assiégé se laisse dérober ce travail, et ne l'inquiète ni par son feu ni par des sorties.* Ceci est d'autant plus heureux et d'autant plus étonnant, que la rigueur du froid a gelé la terre à un pouce et demi de profondeur, et que les pioches, pour briser cette première croûte, produisent nécessairement un très-grand bruit.

» On ouvre la communication venant du camp, une partie de celle qui aboutit à la ville ; on développe au moins les deux tiers de la parallèle qui, dans les environs du village de *Kiel*, s'avance à moins de 150 toises de la palissade.

» La nature du terrain est telle qu'on ne peut creuser au-delà de deux pieds sans rencontrer l'eau. On ne donne que dix-huit pouces de profondeur à la tranchée, et l'on rachète sur la largeur le déblai nécessaire pour former le parapet ; et même, pour remplir cet objet plus promptement, on pratique dans quelques parties couvertes un fossé en avant de la tranchée.

• Au jour on perfectionne le travail de la nuit.
 • Un brouillard épais empêche l'assiégé de s'apercevoir du travail avant dix heures du matin. Alors il déploie un feu quelquefois assez vif, qu'il dirige principalement sur deux parties de la parallèle traversées par un ruisseau, et dont on n'a pas encore couvert les ponts.

• Un caporal est tué.

• Le général Miranda vient prendre le commandement de l'armée à la place du général Labourdonnaye. Il visite la tranchée, presse vivement l'exécution des batteries, en fait tracer une en sa présence, et dépêche le lieutenant-général *Duval* à Boom et à Walhem pour accélérer la marche trop lente de l'artillerie.

• Le 27. — Pendant la nuit, on entame les parties de la parallèle et des communications auxquelles on n'avait pu travailler la veille. On pousse avec activité la construction des batteries. L'ennemi éclaire ce dernier travail avec quelques pots à feu, à l'aide desquels il dirige son artillerie. Un sergent de canonniers et deux volontaires sont tués; trois autres soldats sont blessés.

• Le général Dorbay, commandant l'artillerie, pressé par le général Miranda, déclare que son grand âge et ses infirmités ne lui permettent pas de supporter les fatigues du siège. Le général *Guiscard*, commandant en second, se charge de tout ce qui concerne ce service essentiel.

• Vers midi, les assiégés interrompent leur feu. Voici la cause de cette inaction momentanée.

• Le général Miranda avait intercepté un paquet de lettres pour les officiers et autres personnes de la place assiégée. Après en avoir pris lecture, il envoie le capitaine Pinon, officier de l'état-major, porter ce paquet au commandant de la citadelle, voulant lui donner ainsi une occasion d'entrer en pourparler.

• Effectivement, ce commandant fait une réponse par écrit, dans laquelle, après avoir remercié le général français de son honnêteté, il lui demande de lui permettre d'envoyer vers S. A. R. le duc de Saxe-Teschen, un officier de sa garnison pour prendre ses ordres relativement à la citadelle, et en même temps il promet verbalement de ne point tirer avant d'avoir reçu une réponse.

• Le général Miranda juge à propos de n'envoyer cette réponse que dans le moment où il sera en mesure de l'appuyer par son artillerie.

• A 7 heures du soir, le commandant autrichien, n'entendant parler de rien, recommence son feu, qui cependant est de peu de durée.

• Le 28. — Pendant la nuit, on travaille à l'avancement des batteries et à la perfection des tranchées, que l'eau rend inhabitables. On commence à armer et à approvisionner trois batteries. L'assiégé, qui aperçoit quelque chose de cette manœuvre, redouble son feu; un canonnier et un volontaire sont grièvement blessés. Le général Miranda, impatient de répondre à l'artillerie de la place, se décide à

rester à la tranchée pour accélérer lui-même la confection des batteries. A une heure après-midi, une batterie commence à jouer (11). A deux heures, une autre tire aussi (12). Nos canonniers se servent si adroitement de ce faible commencement de moyens, que la place cesse son feu vers quatre heures. Malheureusement, dans cet intervalle, une bombe met le feu au magasin à poudre d'une de nos batteries. Un canonnier et deux soldats sont tués; plusieurs autres volontaires sont blessés.

» Cependant, nos bombes et nos obus mettent le feu à plusieurs bâtimens de la citadelle. Deux corps de casernes et la moitié de l'arsenal sont la proie des flammes.

» A quatre heures et demie, le général Miranda envoie au gouverneur sa réponse à la proposition de la veille. Elle contient en substance qu'il ne peut cesser un seul instant ses opérations, mais qu'il consent à ce qu'il lui soit envoyé un officier de la garnison pour convenir de tout ce qui pourra éviter une effusion de sang inutile; que du reste les attaques seront continuées.

» Bientôt après, le commandant de la citadelle se décide à envoyer le capitaine *Devaux* pour traiter de la reddition de la place, et à six heures cet officier consent par écrit, tant au nom du susdit comman-

(11) Par un hasard singulier, le premier boulet emporta la table du gouverneur, qui était prêt à dîner.

(12) Il est aisé de sentir que cette manière de démasquer successivement des batteries n'est pas à imiter.

dant qu'au nom du conseil de guerre, à ce que la citadelle soit remise demain au pouvoir des troupes de la république française, sur la base que les honneurs de la guerre seront accordés à la garnison dans les termes ordinaires, sauf à rédiger les autres articles moins essentiels dans une capitulation qui sera remise demain.

» En conséquence, le général Miranda fait cesser le feu de nos batteries vers les six heures et demie du soir.

» *Le 29.* — La rédaction de la capitulation donne lieu à de vifs débats. Le capitaine *Devaur* prétend que ces expressions signées par lui la veille, *sur la base que les honneurs de la guerre seront accordés à la garnison, dans les termes ordinaires*, n'emportent pas que la garnison reste prisonnière de guerre. Il fait aussi difficulté d'employer, dans cet acte, ces mots : *La citadelle sera remise aux troupes de la République Française*. Il veut seulement qu'on y exprime : *sera remise au pouvoir des Français*.

» A onze heures, la discussion se prolongeant, le général Miranda donne l'ordre de se préparer à recommencer le feu et à poursuivre l'attaque. Cependant le général *Ruault* se rend à la citadelle ; il parvient à faire sentir au commandant combien toutes ces chicanes sont hors de saison ; celui-ci consent à tout, et la capitulation est signée.

» Un bataillon de grenadiers prend possession de la porte de la citadelle qui regarde l'esplanade.

» *Le 30 novembre.* — Après midi, la garnison,

forte de onze cents hommes, sort de la citadelle; le colonel *Molitor*, qui en était commandant, marche à la tête; elle défile devant des détachemens de tous les corps de l'armée; elle dépose ensuite ses drapeaux et ses armes dans un lieu convenu, et se rend prisonnière de guerre....

Officiers principaux qui ont servi au siège de la citadelle d'Anvers.

» *Lieutenans-généraux.* — MM. Labourdonnaye, commandant l'armée du siège; Miranda, commandant ladite armée après le général Labourdonnaye; Duval.

» *Maréchaux-de-camp.* — MM. Ruault, chef de l'état-major; Champmorin, commandant de la ville d'Anvers; Chancel.

» *Artillerie.* — MM. Dorbay, maréchal-de-camp; Guiscard, idem. »

Il est facile de se convaincre de quelques rapprochemens assez curieux à la lecture des deux relations du siège d'Anvers. Nous allons reprendre notre narration.

Le *Moniteur Parisien* reproduisait deux lettres du maréchal Gérard au ministre de la guerre (13).

(13)

» Au quartier-général à Berchem sous Anvers,
le 18 décembre.

» M. le ministre,

» On a continué, hier, le couronnement du chemin couvert près du saillant de la face gauche de la demi-lune. On est descendu dans le chemin couvert près du saillant pour aller poser, contre la barrière de la branche droite, une gabionnade de deux rangs de hauteur

On porte à 850 le nombre d'échelles achevées pour l'assaut de la citadelle et l'on évalue les boulets tombés sur la ville d'Anvers à 36 et 31 bombes et obus.

qu'on a garnie de banquettes afin d'empêcher de ce côté tout retour offensif de la part de l'ennemi.

» Dans la nuit on a ouvert un nouveau boyau partant de la quatrième parallèle devant la face droite du bastion de Tolède, et on a sondé le fossé du corps de place devant cette face ainsi que celui de la demi-lune.

» Dans la même nuit on a commencé la construction de la contre batterie destinée à battre le flanc gauche du bastion n° 1; celle de la batterie de brèche se poursuit toujours avec activité.

» Tous les travaux ont été vivement contrariés par une pluie continue; pendant toute la nuit dernière surtout, le temps a été affreux, et l'eau a inondé toutes nos tranchées, qui ne sont plus que des ruisseaux de boue. On a cherché à améliorer les communications et à réparer les dégâts causés par la pluie; on n'y est parvenu que bien imparfaitement. Néanmoins nos travaux d'approche n'ont pas été arrêtés par ces obstacles, et ils ne se ralentissent pas. Les soldats du génie, ceux de l'artillerie, à l'exemple de leurs officiers, ne se laissent pas plus décourager par l'intempérie de la saison que par le feu de l'ennemi; les travailleurs d'infanterie rivalisent avec eux de constance et d'ardeur.

» La batterie placée dans le flanc gauche de la contre-garde et destinée à détruire le bâtardeau qui retient les eaux des fossés, ainsi que la batterie battant la face gauche de la demi-lune, ont commencé leur feu ce matin.

» J'ai reçu des rapports des généraux Sébastiani et Achard; il n'y a rien de nouveau sur le bas Escaut.

» Recevez, etc.

« Le maréchal commandant l'armée du Nord.

« Comte GÉNARD. »

« Au quartier-général de Berchem, le 19 décembre.

» Monsieur le ministre,

» On a perfectionné dans la journée d'hier, et garni de gradins la partie de parallèle comprise entre les glacis du bastion de Tolède à la demi-lune; on a établi sur toute la longueur des communications

Voilà l'opinion du *Courier Anglais* sur l'expédition française : « La citadelle d'Anvers prise, recommence de nouveau le que faire ? En prenant en considération cette question, la *Hollande* aurait-elle contre elle, non pas l'*Angleterre* et la *France*, mais la *France* et la *Belgique* ? Alors il est possible que les puissances qui ont refusé de s'associer aux mesures coercitives actuelles, jugeront à propos d'intervenir par leur médiation, dans la conviction que le peuple et la chambre des communes en *Angleterre*, s'opposeront à toute mesure qui pourrait entraîner l'*Angleterre* dans une guerre. Dans ce cas, il est évident que la position du roi

entre la 1^{re} et la 2^{me} parallèle, un lit de fascines recouvertes de claies pour en rendre les passages praticables.

Un pont ou comblement de fascines sur le fossé de la demi-lune et un parapet du côté du bastion de Tolède avaient été commencés dans la nuit; ces travaux, malgré l'activité qu'on y a mise, n'ont pu, particulièrement, à cause du mauvais temps être terminés avant le jour; le commandant du génie les a fait suspendre.

La batterie placée sur le flanc gauche de la contre garde, a eu le succès qu'on devait en attendre; elle a rompu, hier, le bâtardeau, et cessé son feu jusqu'à nouvel ordre.

Dans la nuit, on a commencé la construction d'une batterie de 10 mortiers en capitale et à 180 mètres du bastion n°2, ainsi que celle d'une batterie de six pierriers à gauche de la contre-batterie de brèche.

On poursuit toujours avec activité la construction et l'approvisionnement de la batterie de brèche, et de la contre-batterie, pour lesquelles on a déjà établi des magasins à poudre dans les communications en arrière.

Le lieutenant général *St-Cyr-Nugues*, chef d'état-major de l'armée a été atteint cette nuit d'un éclat d'obus à l'épaule. On espère que cette blessure n'aura point de suites dangereuses.

Recevez, etc.

Le maréchal, Comte GÉRARD.

- » de *Hollande* deviendrait meilleure qu'à présent.
- » Que la *Belgique* soit appuyée et soutenue par la
- » *France*, il n'y a pas de doute, mais la *France* sans
- » l'aide de l'*Angleterre* ne saurait résister à la coali-
- » tion de la *Hollande*, forte de ses alliés qui le sont
- » par les liens de famille et par politique. »

Le *Courier* se trompe relativement à sa dernière assertion. Quand la *France* a voulu se lever, elle s'est passée du secours de l'*Angleterre* qui se trouvait alors au rang de ses ennemis, pour vaincre la coalition de plusieurs puissances autrement fortes que la *Hollande*.

Les Hollandais portent aux nues la belle défense du général *Chassé*. Voici à ce sujet comment s'exprime le *Journal de La Haye*.

- « Avant que nos braves soldats défenseurs de la
- » citadelle n'eussent appris à l'armée du maréchal
- » Gérard, qu'il est encore des gouvernemens en Eu-
- » rope qui osent regarder en face la grande nation,
- » le général *Chassé* n'était appelé par les journaux
- » de Paris que le *brutal hollandais*, le *vieux hollan-*
- » *dais*, le *barbare hollandais*. Aujourd'hui que la belle
- » défense qu'opposa ce noble guerrier avec une
- » poignée de soldats à 60,000 hommes dirigés par
- » les premiers officiers de France, commande l'ad-
- » miration de nos ennemis même, il est impossible
- » que le général *Chassé* soit né parmi nous. Deman-
- » dez plutôt aux petits maîtres de Paris, si ce ne se-
- » rait pas un fait contre toute nature que de voir un
- » Hollandais osant tirer l'épée contre un lieutenant

» de Napoléon. Aussi le *Nouvelliste* journal à la solde
 » du ministère français , nous apprend-t-il aujour-
 » d'hui que la Hollande *n'est que la patrie d'adop-*
 » *tion du brave Chassé.* »

Si l'on réimprimait toutes les présomptions et toutes les opinions omises dans les journaux sur le siège célèbre, les détails en seraient trop longs, leur résumé deviendrait fastidieux aux lecteurs : aussi ne rapportons-nous que ce qui nous paraît strictement nécessaire et se lie à l'action. Ce fragment du *Moniteur du Commerce* feuille ministérielle, semble reproduire la pensée générale :

« La citadelle d'Anvers prise , l'armée française
 » accomplira son œuvre d'exécution ; elle dégagera
 » en entier le territoire belge de l'occupation hol-
 » landaise. Cet acte une fois accompli , la mission
 » de l'armée française aura cessé. Elle rentrera en
 » France mais restera sur la frontière , toute prête à
 » refouler dans ses marais le roi de Hollande, s'il
 » violait encore le sol de la Belgique devenu sacré
 » pour lui comme pour l'Europe , qui l'a reconnu
 » sol national. Mais qu'on se rassure, toute collision
 » sera finie là.

« Le roi Guillaume aura enfin reconnu que l'Eu-
 » rope n'embrassait pas une cause injuste, défendue
 » avec la plus malheureuse obstination, et à laquelle
 » il aura sacrifié de bons et fidèles soldats, en for-
 » çant la France aussi à de douloureux sacrifices
 » qu'elle devait à son honneur. La raison se fera en-
 » tendre, après cette rude expérience ; et au prin-

« temps, au lieu d'une guerre générale, les nations
 » scelleront par une réconciliation complète, sin-
 » cère, la paix, cette douce, cette féconde paix, que
 » les passions aveugles et ardentes se sont vaine-
 » ment efforcées de troubler. »

24 décembre, à 10 heures du matin.

La capitulation pour la reddition de la citadelle d'Anvers a été signée dans la soirée d'hier; en exécution d'un de ses articles, la porte de l'esplanade et la demi-lune située entre les bastions n° 1 et n° 5 ont été remises aux troupes françaises.

On attend le retour du courrier envoyé à La Haye par M. le maréchal comte Gérard, pour la suite à donner aux autres articles de la capitulation.

La flottille des 12 canonnières, n'ayant pas été comprise dans la capitulation de la citadelle, a essayé, à minuit, de descendre l'Escaut : une seule a réussi à passer à la faveur de l'obscurité, mais elle a été arrêtée au fort Ste-Marie ; les autres se sont retirées dans les inondations des polders. 7 ont été incendiées et 3 coulées bas : une seule reste intacte.

La canonnade sur le bas Escaut avait cessé à la fin du jour précédent : l'ennemi avait débarqué 1800 hommes sur la rive gauche pour couper une digue et produire de nouvelles inondations.

Un bataillon de la division Sébastiani a suffi pour les repousser ; 30 sont restés sur la place, et d'autres se sont noyés en cherchant à regagner leurs embarcations.

Il est probable que la citadelle sera remise demain aux troupes belges.

A l'annonce de la capitulation les diligences sont encombrées et par les curieux avides de visiter sans danger les lieux où naguères la mort se promenait et d'habitans qui regagnent leurs foyers, nous ne pouvons mieux en retracer le fidèle tableau qu'en empruntant la correspondance du *Libéral* le 23 au matin.

« Anvers, 23 décembre, 3 heures.

» Ce matin, à neuf heures et demie, le feu ayant cessé tout-à-coup, un bruit imprévu, étrange, presque incroyable au premier abord, remplit subitement la ville d'émotion et de joie : La citadelle, disait-on, demandait à capituler, et deux officiers supérieurs hollandais étaient venus en parlementaires. Ce bruit était vrai : le major Selig, commandant l'artillerie, et le major commandant le génie, sont descendus de la citadelle par l'esplanade, ont traversé la ville, et se sont rendus chez le colonel Buzen, qui les a fait conduire à Berchem auprès du maréchal Gérard. Là il paraît qu'ils ont demandé à capituler, et qu'on n'est plus en discussion que sur les conditions. Pendant le premier moment de répit et de surprise qui a suivi la cessation du feu de part et d'autre, la foule de curieux qui occupe ordinairement les abords de la chaussée de Berchem, et dont je faisais partie, s'est répandue dans toute la tranchée, sans que les senti-

nelles françaises y missent aucun obstacle, et il nous a été donné alors de pénétrer dans les mystères des travaux du génie français.

• Il est impossible de décrire l'impression que cause le spectacle de ces travaux vus dans leur ensemble, à découvert, et pour ainsi dire en plein jour. C'est un sublime et imposant tableau que celui de ces batteries encore toutes imprégnées d'une bonne odeur de poudre, de leurs parapets écrêtés et sillonnés dans tous les sens par le boulet, de leurs embrasures détruites par le feu même des pièces, du bronze de celles-ci noirci par un tir continu, de ces tranchées remplies d'eau, de boue, de débris de projectiles éclatés, d'objets de toute espèce, gabions, fascines, madriers, sacs à terre, et où un ordre réel règne au milieu de ce désordre apparent. Mais ce qui était surtout beau à voir, c'était la brèche déjà pratiquée dans la face gauche du bastion de Tolède, et où l'éboulement des terres a été assez considérable pour remplir une partie du fossé; c'était ces pans de murailles troués comme de vieux drapeaux, et où on pouvait compter les coups de l'artillerie française. Pendant ces premiers momens donnés pour la première fois depuis vingt-cinq jours à un repos sans danger, Hollandais et Français étaient montés, chacun de leur côté, sur leurs parapets, les premiers fumant tranquillement leur pipe, les autres riant, plaisantant, et liant déjà conversation avec leurs adversaires.

» C'est là qu'on a pu voir dans tout son jour la générosité instinctive, naturelle au caractère français ; à peine les derniers coups de canon étaient-ils tirés, et la nouvelle d'une capitulation répandue dans la tranchée, que les soldats français, sapeurs, canonniers, travailleurs, déposant toute animosité, parlaient le plus amicalement du monde avec ceux que, quelques instans auparavant, ils cherchaient de toute la force de leur courage et de leur industrie à exterminer. Au chemin couvert, entre autres, de la face gauche de la demi-lune de la porte de Secours, où se trouve pratiquée une descente de fossé, ouvrage admirable d'art et de patience, des voltigeurs du 18^e régiment de ligne eurent bientôt pratiqué avec des fascines un pont, où une cantinière passa accompagnée de quelques sous-officiers, qui offrirent, en bons camarades, la goutte aux sous-officiers hollandais (14). Ceux-ci acceptèrent aux acclamations et aux applaudissemens de tous les soldats et curieux réunis sur l'autre bord du fossé. Et pendant ces libations offertes et reçues avec toute la cordialité d'anciens compagnons d'armes, on aurait eu bien de la peine à reconnaître deux nations ennemies. Bientôt, à notre grand regret, on a fait sortir des tranchées tous les curieux qui avaient réussi à s'y glisser, et même il a été défendu aux soldats français de monter sur les épaulemens, dans la crainte qu'une

(14) Un peintre s'est déjà emparé de ce joli sujet de tableau militaire.

trop grande intimité ne finit par amener quelques désordres.

» Anvers est depuis ce matin dans l'enchantement et la jubilation ; tous les habitans s'abordent, se félicitent et discutent le grand événement. A peine fait-on attention aux canonnades sourdes et lointaines qui s'entendent de temps à autre dans le bas Escaut, où il paraît que l'escadre ennemie a tenté un débarquement sur la rive droite qui a été victorieusement repoussé.

» Les conséquences morales de l'événement qui a éclairé cette journée seront immenses ; toute l'Europe, qui a cru pendant deux ans à l'infailibilité et l'omnipotence des canons de Chassé, va être désabusée. Du reste, il paraît que les séditions qui ont éclaté la nuit dernière dans la garnison de la citadelle, sont les principaux motifs de la résolution prise par le général de se rendre ; car, d'après tous les calculs de l'art, il pouvait encore attendre largement trois ou quatre jours, la brèche n'étant pas encore praticable au moment où il a fait des propositions. Son dernier coup de canon a encore été funeste, car il a fracassé le bras d'un officier d'artillerie dans la batterie de brèche. »

D'après les dispositions officielles de la capitulation « si le roi Guillaume consent à remettre les forts de l'Escaut, la garnison de la citadelle déposera les armes sur les glacis, et sera escortée jusqu'à la frontière hollandaise où ses armés lui seront rendues.

• En cas de refus , la garnison demeurera en France prisonnière de guerre. »

Le 24, à 1 heure , le maréchal Gérard a visité la citadelle avec ses aides-de-camp ; on dit qu'à son entrée des acclamations l'ont salué. Les soldats hollandais y mêlaient leurs voix.

C'est le capitaine Koopman qui pour ne point laisser au pouvoir des Français sa flottille, l'a détruite lui-même. Le bateau à vapeur *Chassé* a sauté.

Tous les journaux d'Anvers s'accordent à dire que l'aspect de la citadelle offre l'image de la désolation. D'après le *Journal du Commerce*, « les » Hollandais n'ont rien pu sauver de ce qui se trouvait dans la forteresse ou aux environs. La canonnière n° 8, échappée à la destruction ordonnée par le capitaine Koopman , s'est rendue à la garnison française du fort St - Philippe. La ville d'Anvers a repris un mouvement et une activité auxquels on n'était pas accoutumé. »

D'après la correspondance du *Moniteur belge*, le capitaine Koopman se sauvant dans une chaloupe , a été pris par le fort Ste-Marie et conduit à Anvers où il a été sauvé des mains de la populace par son escorte française. Le *Phare* d'Anvers tient le même langage et ajoute que le pavillon hollandais flotte encore sur les forts de la rive gauche de l'*Escaut*; nous rapportons avec plaisir l'extrait suivant du *Journal d'Anvers* du 24 sous la date du 25.

• Après deux ans d'une existence partagée entre l'inquiétude et la terreur, notre ville est délivrée.

• Nous devons ce bienfait à la France. Nous nous
• plaçons à le proclamer et à lui offrir au nom de
• tous nos habitans l'expression d'une reconnais-
• sance impérissable.

• Nous n'oublierons jamais que, pour la conser-
• vation de nos foyers, les Français ont prodigué
• leur sang généreux, en bravant des périls et des
• fatigues dont ils pouvaient s'affranchir. La victoire
• est embellie du laurier de la gloire et des palmes
• de l'humanité.

• La capitulation de la citadelle n'est point en-
• core officiellement connue. Le maréchal Gérard
• a exigé la reddition des forts de *Lillo* et de *Lief-*
• *kenshoek*, que le général *Chassé* n'était point
• autorisé à consentir, etc.

• C'est M. Lafontaine aide-de-camp du maréchal
• Gérard qui a été conduit, hier, à la citadelle
• devant le général *Chassé*, auquel, dit-on, il a
• exprimé les sentimens d'estime de la part du
• général en chef pour la vigueur de sa défense.

• Ce sont MM. *Selig* et *Delprat* officiers du génie
• hollandais qui sont venus à Berchem stipuler pour
• la citadelle.

• Tous les blessés hollandais sont conduits aujour-
• d'hui à l'hôpital militaire.

• Le sapeur *Ausseit* auquel le roi *Léopold* a donné
• la décoration et une pension de 500 francs, a
• reçu son brevet et sa croix qu'il a glorieusement
• appendue à son lit. Il a été heureusement amputé
• et son état est satisfaisant.

Sentant plus que jamais le besoin de nous garantir des exagérations de quelques journaux, c'est avec une extrême prudence que nous puisons dans leurs colonnes des renseignemens et que nous les mettons en regard, en attendant les documens officiels qui peuvent, mieux que des phrases, nous fixer sur les faits et leur nature.

On prétend que MM. *Selig* et *Delprat*, parlementaires hollandais ont servi, le premier sous le général *Haxo* et le second sous le général *Neigre*.

JOURNAL DU SIÈGE DU GÉNÉRAL HAXO. (Suite.)

Quatorzième nuit, du 12 au 13 décembre.

Les mineurs n'ont pu mettre, comme ils l'avaient cru le matin, leurs fourneaux en état de jouer à la lunette St-Laurent. Les Hollandais ont fait baisser les eaux du fossé de la lunette au point que le radeau des mineurs s'est envasé, et qu'il a fallu le remettre à flot à force de bras.

A droite, on a exécuté le couronnement du chemin couvert de la face gauche du bastion de Tolède, sur une longueur d'environ 60 mètres. On a disposé pour la fusillade la portion de ce couronnement qui bat le chemin couvert de la face droite.

Outre les projectiles en métal, l'ennemi depuis quelques jours nous lance des pierres pendant la nuit, mais en petite quantité.

Le fourrier *Belfort* de la 2^e compagnie du 3^e bataillon du 1^{er} régiment du génie a été blessé à la tête,

dans l'opération du couronnement du chemin couvert. Le sapeur *Tissot*, de la même compagnie, s'y est fait remarquer par son intrépidité.

Le rapport de la nuit du 13 au 14 novembre ayant été fait à la hâte avant d'avoir reçu tous les rapports particuliers il s'y trouve plusieurs omissions qu'on se fait un devoir de réparer.

Le sergent de mineurs, *Fubre*, a été de travail pendant 5 nuits consécutives et une partie des jours à la mine de la lunette St-Laurent. Cet ancien militaire avait été choisi à cet effet comme le plus entendu et le plus ferme des sous-officiers de mineurs. Il a déployé une force, une persévérance et un dévouement remarquables.

Lors du comblement du fossé de la lunette, au moment où les Hollandais s'en furent aperçus, il y eut, par suite du feu qu'ils y dirigèrent, un moment d'hésitation à la tête de la chaîne des travailleurs. Ce fut principalement, grâce à l'énergie du sergent major *Bousquette*, de la 6^{me} comp^e du 1^{er} régiment de génie, qu'on put heureusement continuer le travail. Il se mit à la tête du fascinage du fossé qu'il ne quitta plus, et plaça lui-même toutes les fascines à l'eau, aidé par le sergent *Hébrard*, de la même compagnie.

En disant hier, que l'explosion de nos fourneaux avait bouleversé le pont des fascines, on a oublié de dire qu'elle avait aussi renversé une partie du logement du chemin couvert.

La lunette prise, le général *Haxo*, après avoir

dirigé lui-même le logement qu'on y fit, ne quitta point encore la tranchée qu'il n'eut été en visiter la droite ; on achevait, sous un feu très-vif de l'ennemi, le couronnement du chemin couvert du bastion de *Tolède*. Il a été accompagné pendant toute la nuit par le colonel du génie *Berthois*, aide-de-camp du roi, qu'une mission avait amené devant *Anvers*.

Ainsi qu'on l'a fait pressentir dans le rapport de la 14^e nuit, il n'y avait de brèches ouvertes, ni au mur de gorge de la lunette, ni à la palissade de la communication que notre batterie de *Montebello* avait battus pendant plusieurs jours. Des trous de loup, en défendaient l'approche des pierres de taille, éparses dans un ordre calculé, s'y trouvaient aussi entre les trous de loup, et l'extrémité du fossé, mais non comme on l'avait dit au pied du mur de gorge ; celui-ci était bordé extérieurement d'un fossé profond. Nos échelles de 4 à 5 mètres de long, n'ont pu servir ; mais on s'était aussi muni d'autres échelles beaucoup plus longues, avec lesquelles on a escaladé à l'extrémité des flancs, point que le général *Haxo*, dans ses ordres avait indiqué, comme le plus favorable à l'escalade.

25 grenadiers précédés par 6 sapeurs avaient marché devant la face droite de la lunette, pour venir aussi en insulter la gorge de ce côté.

Le lieutenant de grenadiers du 61^e *Derombès*, adjudant de tranchée, a été extrêmement utile au colonel *Laffaille* pour le logement devant cette

gorge , en l'aidant à pousser jusqu'au bout les travailleurs qui voulaient tous s'entasser à son entrée, son exemple a été suivi par le capitaine adjudant-major du 61^e *Régaur* , aussi adjudant de tranchée dont la présence a également contribué à accélérer les progrès du logement, dont la tête était conduite avec non moins de courage que d'intelligence et de sangfroid par le lieutenant du génie *Joyau*.

Journée du 14 décembre.

On a élargi et perfectionné le logement qui va à la 4^{me} parallèle , en longeant la route de *Boom*, jusqu'à la double caponnière de la lunette St-Laurent, on y a formé aux centres et aux extrémités, des banquettes à créneaux pour la fusillade.

On a élargi le couronnement du chemin couvert du bastion de *Tolède* et le boyau qui, de l'extrémité de ce couronnement aboutit au fossé du corps de la place d'Anvers.

Le feu de la citadelle a été extrêmement vif, tant à la gauche qu'à la droite : du côté de la lunette St-Laurent, nous avons eu 12 hommes tués et deux blessés. Devant le bastion de *Tolède*, l'infanterie a eu 3 morts et 5 blessés ; les sapeurs 2 morts et 4 blessés.

Seizième nuit, du 14 au 15 décembre.

On a exécuté un logement à l'extrémité du flanc gauche de la lunette St-Laurent, ainsi que des communications en arrière. On a entrepris en avant

du logement de la gorge, deux boyaux contre la demi lune, à droite de la double saponnière palissadée. On a commencé un boyau qui part du saillant du chemin couvert du bastion de Tolède pour venir joindre ce dernier cheminement.

Le feu de l'ennemi a peu inquiété notre gauche, il s'est principalement porté sur la droite où nous n'avions qu'un très petit nombre de travailleurs occupés à réparer les dommages faits pendant le jour au couronnement du chemin couvert. Nous avons eu un sapeur de blessé. C'est le nommé *Rider* qui s'est distingué par son zèle et son intrépidité.

Le maréchal Gérard paraît content de la tournure favorable qu'ont pris les événemens du siège et la garnison de la citadelle qui s'est comportée avec une bravoure remarquable, est aussi satisfait de n'avoir pas eu à soutenir l'attaque des Français montant à l'assaut. (15)

(15) On lit dans le *Moniteur Universel* (partie non officielle) :

« Au quartier-général à Berchem, sous Anvers,
le 20 décembre.

« Monsieur le ministre,

« Pendant toute la journée d'hier, on a cherché à assainir les parallèles et les communications, en déblayant les boues et en tâchant de procurer un écoulement aux eaux qui les remplissent.

« Dans la nuit, on a fait un nouveau boyau entre celui qui descend à la demi-lune et le saillant de la place-d'armes rentrante de gauche de cette demi-lune. On a aussi continué le boyau ouvert dans la nuit du 18 au 19, de la place-d'armes amphibie au chemin couvert du bastion de Tolède.

« La batterie de brèche a reçu cette nuit son armement; il se compose de 6 pièces de 24. Le colonel Bouteiller, chef de l'état-major de

Quelques personnes de marque cherchent à obtenir des permissions pour visiter les travaux et surtout le mortier monstre. Nous reproduisons à

l'artillerie, a dirigé cette importante opération, à laquelle le général Noigre a voulu présider en personne.

» La construction de la contre-batterie, de la batterie de dix mortiers, et de celle de six pierriers, est entièrement terminée; l'armement des deux dernières est commencé.

» L'établissement de ces batteries a éprouvé et éprouve encore toutes les difficultés qu'oppose un terrain entièrement délavé par les pluies, et la constance que déploie l'artillerie pour les vaincre ne saurait recevoir trop d'éloges.

» L'escadre hollandaise, qui n'a rien entrepris de nouveau contre nos positions du bas Escout, n'a plus qu'une avant-garde au mouillage de Lillo et de Liefkenshoek.

» A l'avenir ses moindres mouvemens nous seront promptement connus, au moyen d'une ligne de signaux de jour et de nuit que je viens de faire établir du fort Saint-Philippe à la batterie impériale.

» Si d'ailleurs elle faisait quelques tentatives, nous serions en état de nous y opposer, puisque l'armement de nos batteries sur les deux rives du fleuve est complété.

» J'ai aussi lieu d'espérer que le courant ne portera plus à l'escadre les dépêches de la citadelle. D'après les dispositions que j'ai prises, et dont l'exécution a été confiée au zèle et à l'intelligence de M. le lieutenant de vaisseau Hernoux, officier d'ordonnance du roi, attaché à l'état-major général de l'armée, des bateaux armés et montés par nos marins croisent, chaque nuit, à la marée descendante, les uns entre Saint-Philippe et Sainte-Marie, et les autres près le fort du Nord et devant la ville.

» Recevez, etc.

» Le maréchal commandant l'armée du Nord.

« Comte GÉRARD. »

ARMÉE DU NORD.

ORDRE DU JOUR.

Grand quartier-général. — Berchem, 22 décembre.

Les noms des sergens Jamy et Guttin des grenadiers du 65^e de ligne ont été omis dans le rapport sur l'assaut de la lunette Saint-Laurent.

ce sujet une notice historique communiquée à un journal des provinces.

Comparaison à faire avec le fameux mortier placé devant la citadelle d'Anvers.

• En 1584, le duc de *Parme* voulant s'emparer

M. le maréchal commandant en chef, informé de leur belle conduite, s'empresse de leur accorder la mention honorable qu'ils ont méritée.

Les corps d'infanterie n'ont pas cessé de contribuer avec la même ardeur aux progrès des travaux : on doit particulièrement des éloges aux travailleurs des 7^e et 61^e de ligne, aux tirailleurs du 52^e et aux tireurs volontaires du 19^e léger ; au sergent Dubois du 7^e de ligne, qui a été blessé ; au chirurgien-major Papillon, du même régiment ; aux infirmiers des ambulances et à l'officier de l'administration qui, même, a été légèrement blessé dans la tranchée.

Le lieutenant de vaisseau Hernoux, attaché à l'état-major général, a droit à des éloges pour le zèle et l'intelligence qu'il a déployés dans la reconnaissance qu'il a faite pour la défense de l'Escaut. La compagnie de marins commandée par le lieutenant de vaisseau Zylof a rendu également de bons services à l'armée par son expérience dans les travaux qu'elles a exécutés sur cette rivière.

Le chef de bataillon Bulon, du 39^e, qui commande les détachemens qui observent l'Escaut, se fait aussi remarquer journellement par son activité et son courage ; ces fonctions importantes ne sauraient être en de meilleures mains.

L'artillerie sous la direction du colonel Bouteiller ; chef d'état-major général, a construit et armé les batteries de brèche et contre-batteries, malgré tous les obstacles qui ont fait de cette opération une des plus difficiles du siège ; elles les a surmontés avec courage et habileté, animée par la présence du général Neigre lui-même.

Officiers et soldats ont rivalisé de zèle ; les chefs d'escadron Gamal et Marion, les capitaines Vivier, le Courtois, Pironi, Mazière, Depaignot, Lafage et Lemortier, et le maréchal-des-logis Morel, du train du parc, se sont surtout fait remarquer.

Le capitaine d'artillerie Corbin a été tué d'un coup de boulet c'était un officier plein de mérite et de bravoure.

Par M. le maréchal commandant en chef,

Par M. le chef d'état-major,

Le colonel sous-chef d'état-major,

AUTRAT.

d'*Anvers* au moyen d'un pont qu'il fit construire entre *Oordam* et *Calloó*, les assiégés, (le duc d'*Alençon* et les *Français*), tentèrent de briser le pont pour couper la communication avec la *Zélande*. Désespérés de n'avoir pu rompre ce pont, ils résolurent d'attaquer avec deux escadres, la contre digue de *Cowenstein*. Au milieu des deux escadres figurait un navire énorme qu'on a comparé à un château flottant. Au-dessus de ce navire couvert d'un tillac solide s'élevait un fort garni de canons et défendu par mille soldats et canonniers. Les assiégés avaient une si grande confiance dans cette lourde machine, dont la construction avait coûté cent mille florins, et sept mois de travail, qu'ils l'avaient appelée *fin de la guerre*. Quand on l'eut fait entrer dans l'Escaut et qu'on l'eut fait passer près d'Austruweel, par l'ouverture de la digue, dans les campagnes inondées, les matelots ne purent manœuvrer le grand navire. A *Oordam* il resta immobile : ni l'art ni la force ne purent le retirer du sable où il resta engravé »

Les Français ont trouvé dans la citadelle un million de cartouches, deux cent mille livres de poudre et des vivres pour 6 mois.

On a cessé de parler d'un mouvement du prince d'Orange aux frontières. Voici à ce sujet l'opinion du *Temps*, journal français :

« M. Broglie doit avoir déclaré aux cabinets de Vienne et de Berlin, qui si l'armée hollandaise faisait

un mouvement, nos troupes n'évacueraient pas la Belgique.

« Nous attendons les événemens avec confiance. Le résultat des élections anglaises et la belle conduite de notre armée sous les murs d'Anvers, ont frappé l'Europe d'étonnement et d'impuissance. C'est quelque chose d'inconcevable en effet que cette armée sortie d'une longue paix, sans expérience de la guerre, se soit trouvée dès le premier jour de la campagne, non pas seulement pleine de résolution et d'intelligence, mais maîtresse d'elle-même; que les officiers à peine sur le terrain aient fait preuve de ce coup d'œil militaire qui décide les événemens; que ces soldats ne se soient pas enivrés de l'odeur de la poudre et qu'ils aient montré le sangfroid et la discipline des vieilles bandes de l'empire.

• Pour dire toute notre pensée, l'expédition d'Anvers a été entreprise sans but déterminé, avec la plus grande imprévoyance, malgré la saison et sans garanties du côté de l'Europe. La flotte a été forcée d'abandonner le blocus, l'armée a ouvert la tranchée dans l'eau et construit des batteries sur pilotis : mais comme il n'est pas de situation qui ne vienne à bien avec une armée française, cette expédition mal conçue, contrariée par le temps, surveillée par les soldats prussiens, produit un immense résultat, un résultat que les doctrinaires n'avaient pas prévu, elle apprend aux étrangers ce que peut la France. »

25 décembre, à midi.

L'officier français envoyé par M. le maréchal comte Gérard à *La Haye*, est parti d'Anvers hier, à 11 heures du matin, accompagné de l'officier hollandais qui y est expédié par M. le général Chassé. Leur retour à Anvers, n'aura probablement lieu que demain 26.

Dans l'après-midi du 24, la garnison de la citadelle a déposé ses armes sur les glacis de la lunette de *Kiel* et est rentrée dans la citadelle.

La remise de la Tête-de-Flandre et des forts qui en dépendent, doit avoir lieu aujourd'hui.

(*Détails officiels.*)

On rapporte que lorsque la garnison hollandaise déposait ses armes, un officier jeta son épée loin de lui : « *Reprenez-la*, s'écria l'aide-de-camp du maréchal Gérard, *c'est un dépôt qui ne saurait être mieux qu'en vos mains.* » Pendant cette triste cérémonie, Chassé n'a point quitté la citadelle. La garnison y est seulement rentrée le sac au dos.

Pour ne pas être en retard avec nos lecteurs, nous nous hâtons de leur donner des nouvelles de la rive gauche de l'Escaut d'après le bulletin officiel suivant du général Niellon.

« *Cambré, 23 décembre 1832.* »

« Ce matin, l'escadre hollandaise composée d'une frégate, 2 corvettes, 25 chaloupes canonnières et de 3 bateaux à vapeur, sur chacun desquels il se

trouvait 400 hommes de débarquement venus de Flessingue, s'est embossée à une portée de pistolet devant le point de jonction de la petite digue du *Doel* avec la digue de l'Escaut, et a opéré un débarquement en même temps que le fort de *Liefkenshoek* faisait arriver 7 à 800 hommes de sa garnison sur ce point, ainsi que deux grandes chaloupes armées, naviguant sur l'inondation pour prendre nos troupes à revers. Ce déplacement d'une force de plus de 2000 hommes avait sans doute pour but de couper la petite digue du *Doel* qui contient l'inondation, et de s'établir sur ce point rendu inabordable par cette coupure.

• M. le lieutenant-général *Sebastiani* reçut la nouvelle de cette attaque comme il montait à cheval pour faire sa tournée ordinaire dans les polders. A son arrivée au lieu du combat, un bataillon du 8^e de ligne chargé de garder cette digue, contenait bravement l'ennemi, et sur le champ une attaque à la baïonnette (des renseignemens ont appris que le général *Sebastiani* lui-même avait dirigé cette charge), eût bientôt rejeté ces 2000 hommes de l'autre côté de la digue de l'Escaut. Les soldats embusqués derrière cette digue, firent alors un grand ravage dans les troupes hollandaises qui se rembarquèrent, comme dans celles qui se retiraient sur le fort de *Liefkenshoek*. Dans le désordre précipité, un grand nombre d'ennemis s'est noyé. Le champ de bataille est jonché de ses morts parmi lesquels plusieurs officiers.

» Cette affaire très glorieuse pour le bataillon du 8^{me} de ligne qui a combattu seul, lui a coûté 10 tués et 30 blessés, ce qui est bien peu, puisqu'il a combattu sous le feu de toute l'escadre et des chaloupes, dans l'inondation pendant qu'il culbutait les hommes d'infanterie.

» Il a été impossible à l'artillerie de campagne que le général avait dirigée de *Calloo* dès la veille, d'arriver, à cause de la difficulté excessive des chemins et malgré le grand nombre de chevaux qu'on y avait attelés.

» Les autres bataillons du 8^{me} régiment qui servaient de réserve, n'ont pas été dans le besoin de faire feu et le renfort du 10^{me} est arrivé, à son grand regret, et malgré une vitesse extraordinaire, qu'alors que l'affaire était décidée. Après la fuite de l'ennemi et son rembarquement, l'escadre en butte à notre vive fusillade qui lui faisait beaucoup de mal, s'éloigna hors de portée.

» Les malheureux habitants du village de *Doel* sont venus peu après témoigner de toutes les manières possibles aux soldats du bataillon du 8^{me} et aux autres Français combattant, leur vive reconnaissance, de les avoir préservés de la ruine totale que la coupure de la digue leur aurait occasionnée (16). »

(16) La lettre suivante insérée dans les journaux vient à l'appui de ce fait :

Doel, le 24 décembre 1832.

Le 23 de ce mois, 2000 Hollandais, soutenus de toute leur flotte

Le total des tués et des blessés de la citadelle s'élève à 900, et les Français qui remplacent l'ex-garnison, sont casernés au milieu des décombres et des casemates en très-mauvais état. C'est un spectacle déplorable à voir, que ces ruines teintes de sang, ces remparts démantelés et ces excavations portant partout l'empreinte des bombes et des boulets. Pressé par de fréquents rapports sur les effets terribles du feu des Français, le général *Chassé*, après une défense digne d'éloges, s'est décidé à écrire la lettre suivante au maréchal Gérard :

dans l'Escaut, par des embarcations armées, naviguant sur l'inondation du polder, petit Doel, et appuyés par le fort de Liefkenshoek, ont attaqué le 3^e bataillon du 8^e régiment de ligne, commandé par M. Baudisson, gardant la digue qui contient l'inondation; mais, après peu d'heures de combat, une charge à la baïonnette, à la tête de laquelle était le lieutenant-général Tiburce Sébastiani, fit justice de cette attaque, et les ennemis regagnèrent, dans le plus grand désordre, le fort ainsi que les bâtimens qui les avaient débarqués, abandonnant au cours de l'Escaut ceux qui y tombaient dans le désordre de cette fuite, et laissant le champ de bataille couvert de leurs morts.

L'attaque contre les Hollandais, sur la digue de Doel, n'est pas seulement un brillant fait d'armes, mais c'est encore le plus grand bienfait que la commune de Doel puisse recevoir. La coupure de la digue, entretenant l'inondation du polder, occasionnait la ruine certaine de 400 familles.

Honneur à ces braves soldats et à leur digne chef, qui trouvent la gloire des armes dans des bienfaits envers les populations! Les habitants du polder de Doel en conserveront un éternel souvenir, et au nom de mes concitoyens je les prie d'agréer l'assurance de notre vive reconnaissance.

Agrérez, etc.

Le bourgmestre de Doel,
Goossens.

« Citadelle d'Anvers, ce 23 décembre 1832.

» **Monsieur le maréchal,**

» Croyant avoir satisfait à l'honneur militaire dans la défense de la place dont le commandement m'est confié, je désire faire cesser l'effusion de plus de sang. C'est pourquoi, Monsieur le maréchal, j'ai l'honneur de vous prévenir que je suis disposé à évacuer la citadelle avec les forces sous mes ordres, et à traiter avec vous de la remise de cette place, ainsi que de la position de la Tête-de-Flandre et des forts en dépendant. Pour parvenir à ce but, je vous propose, M. le maréchal, de faire cesser le feu de part et d'autre durant le cours de cette négociation. J'ai chargé deux officiers supérieurs de remettre cette lettre à Votre Excellence. Ils sont munis des instructions nécessaires pour traiter de l'évacuation susdite.

» Recevez, monsieur le maréchal, l'assurance de ma haute considération.

» **Le général d'infanterie,**

» **Baron CHASSÉ.**

» **Pour copie conforme :**

» **Le maréchal GÉRARD.** »

Au reçu de cette lettre la dépêche télégraphique suivante a été adressée au ministre de la guerre à Paris :

Paris, 25 décembre.

*Dépêche télégraphique du 24 décembre, adressée à
M. le maréchal ministre de la guerre, par le maré-
chal Gérard, commandant en chef l'armée du
Nord.*

Le général Chassé vient de signer avec le général
Saint-Cyr-Nugues une capitulation la plus avanta-
geuse pour nous.

La garnison est faite prisonnière de guerre,
jusqu'à la reddition par la Hollande..... (Le brouil-
lard a interrompu la dépêche.)

*Supplément extraordinaire au Moniteur du lundi 24
décembre.*

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

Paris, 24 décembre.

M. le duc de Dalmatie, président du conseil,
vient de recevoir la dépêche suivante :

Quartier-général à Berchem, le 23,
à 10 heures du matin.

Monsieur le ministre,

Je m'empresse de vous transmettre copie de la
lettre que m'adresse à l'instant le général Chassé,
et qui m'a été remise par deux officiers supérieurs
chargés de traiter en son nom.

Je vais faire rédiger les articles de la capita-
tation, qui seront basés sur les instructions que j'ai
reçues.

Je n'ai pas voulu tarder à vous faire connaître

cette démarche, et j'espère, avant peu, vous en annoncer les conclusions satisfaisantes.

Recevez, etc.

Le maréchal commandant l'armée du Nord,
Comte GÉRARD.

Le roi Louis-Philippe a écrit lui-même la dépêche télégraphique et l'a transmise à madame la maréchale Gérard. Cette lettre était remplie de félicitations.

Les grands corps de l'État venaient apporter au pied du trône l'expression de leur joie; le conseil municipal de la ville de Paris organisait le projet d'une réjouissance pour célébrer cet heureux événement et la garde nationale ouvrait une souscription en faveur des militaires blessés devant Anvers; Paris enfin était dans l'enchantement.

On a nommé, dit-on, le général *Haxo*, ministre plénipotentiaire près de la cour de Berlin.

JOURNAL DU GÉNÉRAL HAXO. (Suite.)

16 Décembre.

On a continué une sape double, entreprise la veille, le long de la caponnière palissadée qui va du saillant du chemin couvert de la demi-lune à la lunette St.-Laurent. On a élargi les boyaux depuis la première parallèle jusqu'aux cheminements les plus avancés du bastion de *Tolède*, afin de les rendre praticables à l'artillerie; on a continué la descente du fossé de ce bastion.

Il y a eu 5 sapeurs de blessés à la sape de la caponnière.

Dix-huitième nuit, du 16 au 17.

On a fait un logement qui s'étend des logemens déjà faits sur le chemin couvert de la face droite du bastion de *Tolède* jusqu'à la deuxième traverse du chemin couvert de la demi-lune. On est descendu dans le chemin couvert de la demi-lune. On a continué la sape le long de la caponnière, et ouvert un nouveau boyau de redressement pour les cheminemens en arrière: On a posé les premiers châssis de la descente blindée du bastion de *Tolède*.

Un sapeur a été tué, un sergent major de sapeurs blessé.

La pluie a mis nos tranchées dans un état déplorable.

Journée du 17 décembre.

On a continué le couronnement du chemin couvert de la face gauche de la demi-lune. On est descendu dans ce chemin couvert près du saillant pour aller poser contre la barrière de la branche droite, une gabionnade de deux rangs de hauteur, qu'on a garnie de banquettes.

On a établi des créneaux sur la 4^{me} parallèle et sur le boyau qui joint les deux couronnes des chemins couverts de la demi-lune et du bastion de *Tolède*, afin d'éteindre le feu de cette demi-lune.

• On a préparé des passages pour faciliter l'arrivée des bouches à feu dans les batteries avancées que construit l'artillerie.

• On a placé dix nouveaux mortiers à la *Cochon* dans la 4^{me} parallèle, pour tirer sur le bastion de *Tolède*.

• Nos tireurs choisis du 19^e léger ont produit un bon effet contre la demi-lune et contre le bastion de *Tolède*. Quelques-uns ont eu le bon esprit de s'armer de pots en tête de nos sapeurs qui se trouvaient disponibles.

• Nous avons eu un travailleur d'infanterie et deux sapeurs blessés.

Dix-neuvième nuit, du 17 au 18 décembre.

• On a fait dans le chemin couvert de la face gauche de la demi-lune, un petit logement qui bat le fossé et le pont de la face droite. On a élargi le couronnement du chemin couvert de la face gauche, et l'on y a pratiqué des banquettes à créneaux.

• La descente du chemin couvert a été poussée jusqu'au bord de l'eau.

• On a ouvert un nouveau boyau, partant de la 4^{me} parallèle, devant la face droite du bastion de *Tolède*.

• On a fait un logement qui s'étend du couronnement du chemin couvert de la face gauche, vers la gauche de la place d'armes rentrante.

• Le temps a été affreux mais n'a point arrêté et n'a pas même ralenti nos travaux d'approches : les

soldats du génie, à l'exemple des officiers, ne se laissent pas plus décourager par l'entempérie de la saison, qu'intimider par le feu de l'ennemi. Les travailleurs d'infanterie rivalisent avec eux.

• Le capitaine du génie *Cauteaux*, officier plein de bravoure et d'élan, a été tué par un boulet, devant la face droite du bastion de *Tolède*. Un officier des tireurs choisis du 19^e a été tué d'une balle; 3 travailleurs ont été blessés dans la place d'armes rentrante de gauche.

Journée du 18 décembre.

• A la droite, on a perfectionné et garni de gradins, la partie de la parallèle comprise entre les glacis du bastion de *Tolède* et de la demi lune. Au centre, on a établi sur toute la longueur des communications entre la 1^{re} et la 2^{me} parallèle, un lit de fasoines recouvertes de claies pour en rendre le passage praticable. A la droite on a élargi le logement de la place d'armes rentrante.

• Le bâtardeau qui sépare les fossés de la ville des eaux de la citadelle a été rompu à coups de canon tirés d'une batterie établie sur le terre plein du flanc gauche de la contre garde.

• A la droite, les travailleurs ont été inquiétés par un grand nombre de bombes et de pierres. Il y a eu un sapeur et quatre fantassins tués, un sapeur et six fantassins blessés.

Vingtième nuit, du 18 au 19 décembre.

• Le général *Haro* avait donné des ordres et

pris des dispositions pour faire un pont ou comblement de fascines sur le fossé de la demi-lune, avec un parapet du côté du bastion de Tolède; mais ayant visité les ouvrages de ce côté à l'entrée de la nuit et ne les ayant point trouvés aussi avancés qu'il le fallait pour pouvoir être terminés avant le jour, il a donné un nouvel ordre pour qu'on ne commençât point sur ce pont.

» Le chef de bataillon Paulin a été blessé ainsi que neuf sapeurs. Le lieutenant-général Saint-Cyr Nugues qui était venu rejoindre le général *Haxo*, a reçu en se retirant avec lui, une contusion à l'épaule par une des projectiles de la citadelle.

» A la droite, on a ouvert un nouveau boyau de la place d'armes rentrante au chemin couvert du bastion de Tolède.

» On a eu à la droite trois tués, un sapeur et deux fantassins; six blessés, un sapeur, un travailleur d'infanterie et quatre hommes de la garde de tranchée.

Le maréchal Gérard a envoyé à Paris, le drapeau hollandais qui flottait sur la citadelle, et ceux des forts.

On lit dans le *Journal des Débats*.

« Aux termes de la convention avec l'Angleterre, l'armée française doit opérer sa retraite, après avoir forcé l'évacuation de la citadelle d'Anvers et de tous les forts qui en dépendent. Cette évacuation consommée, nos soldats reprendront le chemin de la France. Ils y reviendront précédés de l'admira-

tion qu'a excité leur courage , et suivis de la reconnaissance d'un peuple mis par eux en possession de son indépendance territoriale. »

La réponse du roi de Hollande relativement à la remise des forts de Lillo et de Liefkenshoek , n'est pas encore arrivée à Bruxelles aujourd'hui , le 27.

L'adresse suivante a été rédigée le 26, au bureau du *Phare*, journal d'Anvers , et couverte aussitôt de nombreuses signatures :

AU ROI DES BELGES.

« SIRE,

» La ville d'Anvers sort aujourd'hui d'une pénible agonie de 26 mois.

» Un de nos dignes magistrats que les circonstances nous ont trop tôt enlevé, (le comte F. de Robiano) nous a laissé un gage de sa vive sollicitude, en obtenant du gouvernement provisoire un arrêté, qui autorise la démolition de la citadelle d'Anvers, aussitôt après son évacuation.

» Nous prenons la respectueuse liberté, Sire, de solliciter de votre majesté la prompte exécution d'une mesure qui assure à jamais la tranquillité et le bonheur d'une ville à laquelle, Sire, vous avez daigné témoigner un si vif intérêt et dont la reconnaissance égalera désormais l'amour qu'elle a pour vous. »

Le bourgmestre a fait au roi la demande de percevoir au profit des blessés français, la recette produite par la rétribution que donnera chaque

curieux pour visiter la citadelle. Ce projet a été approuvé.

Les Français ont pris possession de la Tête-de-Flandre.

On lit dans le *Moniteur* (partie non officielle) la lettre suivante du maréchal Gérard au ministre de la guerre :

Berchem, 24 décembre.

« Monsieur le ministre,

• On a disposé des créneaux dans toutes les parties de parallèles et autres logemens qui peuvent avoir action sur la demi-lune et le bastion de Tolède, et l'on a ouvert un nouveau boyau de communication pour éviter les mauvais pas trop remplis d'eau qui se rencontrent dans les anciens, du côté de la lunette St-Laurent.

• On a continué le boyau partant de la place d'armes amphibie. Ce matin à 10 heures, la batterie de brèche, la contre-batterie, la batterie de mortiers et celle de pierriers, ainsi que la batterie placée dans le flanc gauche de la contre-garde, et celle de la place d'armes rentrante de la face gauche de la lunette St-Laurent, ont commencé un feu soutenu, auquel se sont jointes celles des anciennes batteries qui ne se trouvent point paralysées par les nouvelles dispositions.

• La garnison a répondu à notre feu par une mousqueterie fort vive, dirigée de la demi-lune, et qui jusqu'à présent ne nous a fait éprouver que très peu de pertes.

• Recevez, etc.

• Le maréchal commandant l'armée du Nord,
• Comte GÉRARD. •

Nos lecteurs ne seront point fâchés de connaître ce nouveau document :

État de l'armement et de l'approvisionnement des forts de la rive gauche de l'Escaut, compris dans la capitulation de la citadelle d'Anvers.

TÊTE DE-FLANDRE (front bastionné).

2 pièces de 12 en fer, sur affût, ancien modèle, et armement complet; 2 pièces de 6 en fer, sur affût, ancien modèle; 1 pièce de 12 en bronze, sur idem; 3 avant-trains; 5 plates-formes; 199 gargousses de 12 en papier; 184 boulets de 12; 89 boîtes à balles de 12; 213 gargousses de 6 en papier; 110 gargousses de 6 en serge; 221 boulets de 6; 76 boîtes à balles de 6; 18 paquets de lances à feu (10 chacun); 20 paquets d'étoupilles (10 chacun); 1 baril de poudre contenant 10 kilogrammes; 12,920 cartouches d'infanterie contenues dans 5 barils; 50 grenades de 6 chargées; 4 tonneaux à porter les gargousses; 3 gargoussiers; 3 coffres.

FORT DE BURGT.

6 pièces de 8 en fer, sur affûts de marine, avec les armemens complets; 6 plates formes; 130 gargousses de 8; 200 boulets de 8; 100 boîtes à balles de 8; 2 pièces de 1 en bronze, montées sur pivots en fer; 1 pièce de campagne de 6 en bronze, sur

affût anglais; 4 pièces de 6 en fer, sur affût, ancien modèle; 5 plates-formes; 71 boîtes à balles de 6; 460 boulets de 6; 35 boulets de 4; 2 avant-trains; 2 mortiers à la Coehorn; 300 cartouches de 6 en papier; 60 lances à feu; 20 paquets d'étoupilles; 3 tonneaux de transport; 3 sacs à étoupilles; 3 gargoussiers; 3 étuis à lances de fer; 16 boulets de 1; 14 caisses de mitrailles; 3 canons de 6 en fer sur affûts de marine, placés en amont; 7 à 800 kilog. de poudre dans le magasin.

FORT D'AUSTERVEEL.

2 pièces de campagne de 6, en bronze, sur affûts anglais, avec armemens complets; 1 avant-train; 5 plates-formes; 82 boulets de 6; 19 cartouches de 6, papier et serge; 7 paquets de lances à feu; 15 paquets d'étoupilles; 2 tonneaux de transport; 8 tonneaux goudronnés; 5 porte-lances; 70 boîtes à balles; 6200 cartouches d'infanterie, dans 3 tonneaux.

Nota. L'inventaire de l'armement de la citadelle, n'étant pas encore terminé, n'a pu être publié encore. On n'a rien trouvé dans la redoute de Calloo, qui était entièrement abandonnée. Quant au fort de Zwyndrecht, il n'avait que 16 hommes de garnison sans artillerie.

ARMÉE DU NORD.

ORDRE DU JOUR.

Grand quartier-général. — Berchem, 24 décembre.

Il ne reste plus de doute sur la mort de l'amiral hollandais tué dans la journée du 12 sur la rive

droite de l'Escaut. Le canonnier Lucas pointait les pièces du fort la Croix, dont l'une a privé l'escadre hollandaise de son amiral. Le chef de bataillon Neurnayer du 22^e de ligne, commandant le fort Santvliet, a droit d'être mentionné pour l'activité et le courage dont il ne cesse de donner des preuves.

L'armée a des pertes sensibles à déplorer. Le chef d'escadron Gannal et le capitaine Grandsire de l'artillerie ont été tués dans leurs batteries; ces officiers se faisaient distinguer par leur bravoure et leur dévouement; ils emportent les regrets et l'estime générale.

Les feux de la batterie de brèche et des contre-batteries ont commencé le 21, à 11 heures du matin: on ne saurait donner trop d'éloges au sang froid et à l'intrépidité avec lesquels les canonniers, animés par l'exemple de leurs officiers, ont servi et pointé les pièces dans une position aussi périlleuse. Plusieurs méritent d'être particulièrement cités: le lieutenant Charvet, qui a eu le bras emporté; le capitaine Brunet et le lieutenant Chevalier, qui ont été blessés; le lieutenant-colonel Morin, les capitaines Perain et Arnoult, qui l'ont été légèrement; les capitaines Artaud, Le Courtois, Mazière et Depaignol, dont les trois derniers ont déjà été cités; le lieutenant Audumard; les maréchaux-des-logis Durand et Hilaire; les brigadiers Legrand, Borda et Charrègre; les canonniers Grisout et Petit.

L'artillerie a dignement soutenu l'ancienne

réputation de l'armée ; travaux ; fatigues, dangers, rien ne l'a rebutée.

Le 23, à 10 heures du matin, l'ordre a été donné de cesser le feu. Le gouverneur de la citadelle a envoyé des parlementaires pour capituler.

Pour le maréchal commandant en chef,
 Pour le chef d'état-major général,
 Le colonel sous-chef d'état-major général, AUVRAY.

Les nouvelles de Paris du 25 décembre portent : « la diplomatie continue à être fort agitée par suite de la capitulation du général Chassé. Les ambassadeurs de Vienne et de Berlin sont en continuelles communications avec le ministre des affaires étrangères. Ils paraissent désirer plus que jamais de vaincre la résistance de la Hollande. Quant à l'ambassadeur de Russie, il garde la neutralité. »

Le 27 au matin, la réponse officielle du roi de Hollande a été connue. Il refuse de rendre les forts de *Lillo* et de *Liefkenshoek*.

Les officiers français porteurs des dépêches à *La Haye*, n'ont pas obtenu la permission de passer et, ont attendu la réponse du cabinet néerlandais à *Zandert* ; c'est ce qui va nécessiter la translation en France, des prisonniers hollandais.

Le capitaine *Koopman* est extrait de la citadelle, et conduit à *Berehem* par la gendarmerie, d'après l'ordre du maréchal Gérard. Son épée lui est rendue. Les versions des journaux à l'égard du capitaine hollandais, se trouvent maintenant rectifiées. Il est

avéré qu'il était à la Tête-de-Flandre au moment de la prise de possession.

La régence a présenté au Roi une adresse tendant à demander l'exécution du décret du gouvernement provisoire, relatif à la démolition de la citadelle du côté de la ville et le terme de l'état de siège.

Le Roi a répondu en substance :

« Qu'il était très sensible aux sentimens de reconnaissance que lui exprimait la régence; qu'en effet il avait toujours veillé avec une vive sollicitude à la conservation de la belle ville d'Anvers; qu'il voyait avec plaisir les habitans se réunir dans leurs foyers; que la question de l'Escaut était une question européenne et que les traités nous étaient favorables : Sa Majesté a ajouté que : quant aux autres objets de la demande que lui faisait la régence, il ferait tout ce qui lui serait possible et tout ce que les circonstances et la sûreté de l'état permettraient. »

On dit que les forts que le roi de Hollande refuse d'évacuer, ne seront pas attaqués; vu les difficultés de la saison, mais que la garnison de la citadelle servira de garantie pour leur remise.

L'opinion du *Times* sur la capitulation de *Chassé*, est que la conduite du gouvernement hollandais pour avoir abandonné son général, doit provoquer un sévère examen, que la force de l'armée française, nécessaire dans les circonstances, n'a point inspiré de crainte à l'Angleterre, et que la France remplira la convention du 24 octobre; quant à la navigation

de l'Escaut, elle devient une question tout aussi bien anglaise ou européenne que *Belge*.

L'ordre de rentrer en France a été donnée le 26 à l'armée, elle doit reprendre ses anciennes positions.

On lit dans le *Phare* :

• Notre ville prend de jour en jour un aspect plus animé. Les magasins sont rouverts, les marchandises étalées. Les hôtels sont tellement encombrés de curieux et de voyageurs que plusieurs officiers de l'état-major français ont dû demander des billets de logement en ville.

• Depuis hier on est occupé à ôter les nombreuses barricades qui obstruaient le passage dans la ville et au port. Bientôt Anvers aura repris son ancien aspect. On doit les plus grands éloges à M. le colonel Buzen, notre gouverneur, qui a su préserver notre ville de tous désordres dans des circonstances extrêmement critiques, qui a noblement soutenu l'honneur national en présence d'un ennemi qui nous bravait du haut de ses remparts, et dont le zèle ne s'est jamais ralenti durant tous les périls auxquels Anvers a été exposé.

• Les Français ont pris possession de la Tête de Flandre et des forts adjacens. Des bateaux transportent la garnison de ces places en Hollande. Il existe une capitulation différente de celle de la citadelle à cet égard. En effet, depuis quelque temps la citadelle n'avait plus le commandement

sur la flottille ni sur les forts, et la garnison pourra retourner en Hollande.

» On assure que le roi de Hollande, après la réception de la nouvelle de la reddition de la citadelle, a assemblé son conseil, et qu'à la suite d'une délibération qui a été très-orageuse, il a refusé d'adhérer aux propositions de M. le maréchal Gérard.

» Les pompiers de Gand sont repartis hier avec leurs pompes.

» On assure que l'état-major français retourne aujourd'hui en France.

» On va démonter les pièces qui sont dans les tranchées; alors on sera libre d'aller examiner les travaux, qui étonnent par leur immensité et qui dépassent tout ce qu'on peut s'en imaginer. »

On lit dans le *Journal d'Anvers* :

» Hier dans l'après-midi, les soldats hollandais des forts des polders ont été remplacés par les Français, et le pavillon batave a été baissé.

» Plusieurs coups de canons se sont fait entendre avant midi dans la direction de Lillo et de Liefkenshoek.

» Les goëlettes canonnières belges, numéros 2 et 4, la 1^{re} commandée par le lieutenant de vaisseau Plancq et la 2^e par le lieutenant de vaisseau Dezorger, sont venues mouiller hier au soir devant la ville.

» C'est par erreur que nous avons annoncé que la canonnière hollandaise n° 8 avait été arrêtée au fort St^e Marie sous une grêle de balles; cet événement a

eu lieu au fort Philippe , toujours occupé depuis le 23 novembre par un bataillon du 39^e. Le chef de ce bataillon n'a pas cessé un instant, depuis lors , d'avoir le commandement de la rive droite 'de l'Escaut , depuis Boorgat jusqu'à la rupture de la digue sous Lillo , et par conséquent un chef d'escadron d'artillerie n'a pu , comme nous l'avons aussi annoncé , commander un seul jour les forts Philippe et la Croix qui se trouvent sur cette ligne.

» Les officiers français Morlet et Paulin sont nommés chevaliers de l'Ordre de Léopold.

» Un journal de Paris , parlant des travaux et des opérations du siège , prétend que la reddition était calculée par les prévisions de l'art. Il y a six mois , dit-il , que le ministère de la guerre avait dans ses cartons le siège d'Anvers , tracé , jalonné d'avance. On y savait combien de jours de marche il fallait pour amener le mineur au bord du glacis , le soldat à la brèche , le drapeau tricolore sur les remparts. C'est un siège complet , un siège dans les règles , donné en spectacle au génie européen par le génie français.

» Le public n'est point encore admis à la citadelle , et nous croyons qu'il ne l'y sera qu'après son évacuation par les Hollandais. Cette forteresse ne présente qu'un amas de décombres et ressemble à un vaisseau entièrement démâté et couvert de ses manœuvres. En plusieurs endroits , la fumée s'échappe de ces débris. Le magasin de vivres qui a été consumé en contenait pour deux mois. Néanmoins les vivres

y sont encore en abondance, et il reste 134 bœufs sur pied.

• Le bastion de Tolède est ouvert jusqu'aux contreforts, et son couronnement n'offre que des décombres.

• Plusieurs régimens qui se trouvaient cantonnés dans les environs de Berchem, sont partis hier se dirigeant du côté de Westwezel.

• Un grand nombre de militaires français sont en permission en ville. Les principaux monumens attirent leur curiosité; c'est principalement la cathédrale qui est l'objet de leur admiration. »

29 Décembre.

Aujourd'hui seulement le texte de la capitulation de la citadelle nous parvient. Nous nous empressons de le faire connaître à nos lecteurs :

CAPITULATION

Arrêtée entre le général d'infanterie baron Chassé, commandant la citadelle d'Anvers et les forts qui en dépendent, et le maréchal Gérard, commandant en chef l'armée française de cette place.

Art. 1^{er}. Le général d'infanterie baron Chassé livrera à M. le maréchal comte Gérard la citadelle d'Anvers, la position de la Tête-de-Flandre, les forts Burght, Zwyndrecht et Austerweel, dans leur état actuel, avec les bouches à feu, munitions de guerre et de bouche, à la réserve des objets mentionnés à l'art. 3.

2. La garnison sortira avec les honneurs de la guerre, déposera les armes sur les glacis, et sera prisonnière de guerre. Toutefois, M. le maréchal Gérard s'engage à la faire reconduire à la frontière de Hollande; où ses armes lui seront rendues, aussitôt que S. M. le roi de Hollande aura ordonné la remise des forts de Lillo et de Liefkenshoek.

A cet effet, M. le maréchal Gérard enverra sans retard un officier à La Haye, et permettra à M. le général Chassé d'en envoyer un de son côté, s'il le juge convenable.

3. MM. les officiers conserveront leurs armes; toute la garnison conservera ses bagages, voitures, chevaux et effets, appartenant soit au corps, soit à des individus de cette garnison. Quelques personnes étrangères à la garnison, qui sont restées dans la citadelle, seront sous la protection de l'armée française.

4. Si la réponse de La Haye ordonne la remise des forts de Lillo et de Liefkenshoek, la garnison sera reconduite à la frontière de Hollande, soit par eau, soit par terre, au choix de M. le général Chassé, aussitôt après la prise de possession desdits forts.

5. Si la garnison prend la route de terre, elle marchera en une seule colonne. M. le général Chassé aura la liberté d'envoyer à l'avance des officiers d'état-major et des commissaires de guerre pour préparer des logemens sur le territoire hollandais.

6. Dans le cas où les chevaux et voitures appartenant à la garnison ne suffiraient pas au transport de ses effets, il lui sera fourni des moyens de transport, dont le paiement sera à sa charge. Il en sera de même des bateaux qui pourraient être nécessaires pour le transport des meubles des officiers et employés de la garnison.

7. Pour le transport des malades et surtout des blessés, il sera fourni, aux frais du gouvernement hollandais, les bateaux nécessaires pour les évacuer par eau sur Berg-op-Zoom. Les malades non transportables continueront d'être traités dans des lieux convenables à leur situation, aux frais du gouvernement hollandais, par des officiers de santé de cette nation, qui jouiront, à leur sortie, des mêmes avantages que la garnison.

8. Immédiatement après la signature de la présente capitulation, l'armée assiégeante fera occuper par un bataillon la demi-lune et la porte de la courtine du front de la ville.

9. Dans le plus court délai possible, les commandans d'artillerie et du génie remettront aux chefs desdits corps de l'armée française les armes, munitions, plans, etc., etc., relatifs aux services dont ils sont respectivement chargés. Il sera dressé, de part et d'autre, inventaire des objets remis.

Fait au quartier-général, le 23 décembre.

*Le lieutenant-général, chef d'état-major-général,
chargé des pouvoirs de M. le maréchal commandant
en chef de l'armée du Nord, ST-CYR NUGUES.*

ARTICLE ADDITIONNEL.

La flottille de douze canonnières, stationnée devant Anvers, sous les ordres de M. le colonel Koopman, n'est pas comprise dans la présente capitulation.

Le colonel AUVRAY.

Le général d'infanterie commandant la citadelle d'Anvers.

Baron CHASSÉ.

Pour copie conforme :

Le maréchal comte GÉRARD.

Ferme de Doel, le 23 décembre 1832, à quatre heures du soir.

On a rouvert la porte des Béguines contre la citadelle, et l'on fait des travaux de réparation à la route de Boom.

L'armée a déjà opéré son mouvement pour rentrer en France.

Dunkerque sera, dit-on, le lieu de destination des prisonniers hollandais.

On travaille déjà à l'embarquement du matériel du siège.

A la nouvelle de la reddition de la citadelle d'Anvers, le 24, les négocians de Londres se sont livrés à la joie.

La séance de la chambre des représentans du 29, à Bruxelles, a offert un incident remarquable, c'est l'adresse que les représentans ont votée sur la proposition de M. Gendebien, en voici le texte :

« Considérant que l'armée française toujours admirable par son génie, sa bravoure et sa discipline, a acquis à jamais des droits à l'estime et à la reconnaissance de la nation belge, par les services qu'elle lui a rendus en 1831 et 1832.

ARTICLE UNIQUE.

« La nation belge adresse des remerciemens à l'armée française. »

Les dons volontaires envoyés au ministre de la guerre à La Haye pour la garnison de la citadelle, s'élèvent à 6000 fl. donnés par M. Vanderdrisch.

2528 « par une Demoiselle S....

28,000 « par une société de Rotterdam.

6000 « d'une collecte faite dans la grande église d'Amsterdam.

Les noms des autres donataires sont moins remarquables.

Le maréchal Gérard a proposé pour obtenir la Croix de la Légion-d'Honneur, M. le colonel *Buzen*, les médecins *Seutin* et *Gouzée*, et le directeur de l'hôpital d'Anvers, M. *Gerber* (17).

(17) On lit dans le *Moniteur Universel* (partie non officielle), 27 décembre :

« Au quartier-général à Berchem sous Anvers,
le 24 décembre.

» M. le ministre,

» J'ai l'honneur de vous rendre compte que la garnison de la citadelle est sortie aujourd'hui de la place et a défilé devant la plus grande partie des troupes du siège, rangées en bataille. Après le défilé, elle a déposé les armes sur le glacis et est immédiatement rentrée dans la citadelle, où elle restera, ainsi que le général Chassé m'en a, lui-même, exprimé le désir, jusqu'à ce que la détermination que prendra

Le général Chassé énonce ainsi , à La Haye , les motifs qui l'ont contraint à la capitulation de la citadelle :

A son Exc. M. le directeur-général de la guerre.

Quartier-général de la citadelle d'Anvers , 24 décembre.

Les difficultés augmentant tous les jours pour la défense honorable du poste qui m'a été confié , j'ai été forcé , malgré moi , d'entrer en négociations avec l'ennemi.

Les fatigues et les privations que les soldats ont

le gouvernement hollandais sur l'évacuation des forts de Lillo et de Liefkenshoek ait décidé si cette garnison demeurera notre ou non prisonnière.

» J'ai complété la prise de possession de la citadelle en faisant occuper tous les postes par nos troupes.

» Je me suis rendu dans l'intérieur de la citadelle. Il est impossible de reproduire le spectacle de destruction qu'offre maintenant cette place. Tous ses bâtimens sont entièrement ruinés, et les débris, qui sont encore debout, criblés par les traces de nos bombes et de nos boulets. Cette dévastation fait le plus grand éloge du général et de la garnison qui ont résisté à notre attaque; je n'ai pu me dispenser d'exprimer au commandant de la citadelle l'estime que doit lui concilier de la part de tous les militaires une défense aussi honorable.

» Un rapport qui m'a été adressé aujourd'hui par le général Achard, m'annonce la capture d'une canonnière montée par 27 marins, un enseigne et un lieutenant de vaisseau, au moment où elle s'échappait de la citadelle.

» D'autres renseignemens, mais dont rien ne prouve encore l'exactitude, disent que les canonnières qui, comme vous l'avez vu, n'ont pas été comprises dans la capitulation, ont toutes été ou détruites ou coulées. J'attends à cet égard des rapports positifs que je vous transmettrai aussitôt que je les aurai reçus.

» Recevez, etc.

» Le maréchal commandant l'armée du Nord,

» Comte GÉRARD. »

éprouvées depuis trois semaines , sont au-dessus de toute description et ont épuisé entièrement les forces de la garnison.

Il faut ajouter à cela que l'eau potable est tellement diminuée dans les puits , par suite de la mise à sec des fossés de la forteresse , que c'est avec la plus grande peine qu'on pouvait parvenir à se procurer l'eau indispensable ; et pour comble de malheur , les deux derniers puits encre existans ont été détruits la nuit dernière par les bombes ennemies.

Toutes les places dites à l'abri de la bombe sont entièrement dévastées ; de manière que les soldats sont tellement entassés dans les poternes , les communications et les galeries , pendant un bombardement continu , qu'il ne peuvent plus goûter de sommeil ni de repos.

L'hôpital , à l'abri de la bombe , dans lequel se trouvent les blessés intransportables et les amputés , menace ruine à tout moment , ce qui expose ces malheureux à être écrasés et ensevelis tous ensemble sous les ruines.

L'ennemi a ouvert , à coup de canon , une brèche dans la face gauche du bastion n° 2 , qui a de 80 à 100 aunes de largeur , et qui a déjà comblé la moitié du fossé.

La descente du fossé est achevée , et l'ennemi n'a plus qu'à faire jouer sa mine pour faire tomber la contrescarpe dans le fossé pour donner l'assaut.

C'est pour les raisons ci-dessus que, voyant l'impossibilité d'éviter un assaut et la certitude de voir perdre, en attendant cet assaut, la gloire acquise, j'ai fait des propositions au maréchal Gérard pour obtenir qu'il me laissât me retirer, et je me suis montré disposé à effectuer l'évacuation demandée par lui le 30 novembre dernier. Cela ayant été refusé de sa part, j'ai été obligé à la fin, après avoir passé toute une journée à parlementer, de conclure, d'abord avec le conseil de défense, la capitulation dont j'ai l'honneur de vous joindre ici copie.

Je me suis offert comme prisonnier avec quelques-uns de mes officiers pour obtenir que la garnison pût retourner librement dans les provinces septentrionales, mais en vain.

Par l'article additionnel V. E. verra que la flottille devant la ville n'est pas comprise dans la capitulation, condition qui y a été effacée sur les instances réitérées du capitaine Koopman. A la suite de cela, j'étais convenu avec lui de faire, à la faveur de l'obscurité, descendre l'Escaut par les six meilleures canonnières et de détruire les autres. Il paraît que ce projet n'a pu réussir, car j'apprends à l'instant qu'une seule canonnière a pu descendre; onze autres ont été brûlées ou coulées bas par leurs équipages.

Votre excellence verra là le jour le plus malheureux de ma vie : j'aurais désiré finir ici ma carrière par une mort glorieuse ; mais cela n'a pu avoir lieu.

J'aurai l'honneur de vous faire connaître à la

première occasion les noms de ceux qui se sont le plus signalés dans ce siège malheureux, afin qu'il vous plaise de les recommander à S. M. notre digne monarque.

Le général d'infanterie, commandant en chef
de la citadelle et des forces de terre et de
mer de Sa Majesté devant Anvers,

Baron CHASSÉ.

(Suit la capitulation.)

RÉPONSE AU GÉNÉRAL CHASSÉ.

La Haye, 26 décembre 1832.

Hier matin j'ai reçu la dépêche par laquelle V. Exc. m'informe des négociations entamées par elle avec l'ennemi (*vyand*), des raisons qui l'y ont déterminée, et m'envoie la capitulation conclue avec le maréchal français Gérard.

J'ai soumis ces pièces à S. M., qui m'a chargé de vous faire la communication suivante :

Le roi n'entre pas dans la capitulation comme telle; mais S. M. m'a chargé de vous donner l'assurance que votre conduite et celle de la brave garnison de la citadelle pendant toute la défense de cette forteresse, loin de lui rien laisser à désirer, lui a causé une satisfaction inexprimable; que cette conduite a répondu à la juste attente de S. M.; qu'elle n'a pas cessé pendant toute la durée du siège de prendre part au sort de tant de braves qui ont versé leur sang pour la patrie, et qu'elle a appris avec peine, par votre dernier rapport, combien

avaient été grandes les fatigues et les privations de cette brave garnison.

Voulant donner une marque de satisfaction à vous ainsi qu'à toute la citadelle, le roi vous a nommé, général, grand-croix de l'ordre militaire de Guillaume.

La valeur de cette haute distinction sera d'autant plus appréciée par votre Exc. que S. M. a en ma présence ôté sa propre décoration, et m'a remis la décoration et le ruban qu'elle portait encore dans la dernière occasion solennelle, afin de vous remettre ces insignes qui deviendront les vôtres et que vous recevrez avec la lettre ci-jointe.

Je suis satisfait de pouvoir vous annoncer que le roi a approuvé toutes les nominations que vous avez faites de chevaliers de 4^e classe de l'ordre militaire de Guillaume, et qu'il attend les rapports que vous aurez à lui soumettre touchant les autres récompenses à accorder.

S. M. verrait avec plaisir que V. Exc. pût faire transporter ici ses blessés.

Enfin, je puis donner à V. Exc. l'assurance que mon adjudant, le capitaine Verhorst, vient de partir pour les avant-postes à Groot-Zundert, pour s'y aboucher avec l'officier français et le secrétaire de légation, afin d'apprendre d'eux de quelles propositions ils sont porteurs; cependant, je puis déjà certifier, à V. Exc. que si ces propositions ne concernent pas autre chose que l'évacuation de Lillo

et de Liefkenshoek, on n'y accédera en aucune manière.

Je prie V. Exc. d'agréer, etc.

Le directeur général de la guerre,
DE EERENS.

(Ici suit un rapport de tout ce qui s'est passé à la citadelle, du 15 au 21.)

En voici les principaux détails :

« Le pont de la porte de secours fut brisé par ordre du commandant, le 16. Les Français firent ce jour-là un grand usage de canons à la Paixhans. Le 19, une pièce de 12, habilement masquée, tira 63 coups dans la nuit. Le brave capitaine d'artillerie, Schutter, a été tué au même endroit où avait péri son camarade Van Hoyer. Le colonel de Gumoens, faisant le 22 sa tournée ordinaire, reçut 8 blessures à la fois par l'explosion d'une bombe. Le capitaine de génie, Van der Kemp, fut blessé le même jour. Alors l'ennemi commença à lancer des bombes de 63 pouces; cependant elles tombent en général à des endroits où il n'y a plus rien à détruire. Si un des projectiles tombaient sur le magasin à poudre, la voûte ne pourrait résister au choc. La plupart des puits étaient épuisés le 22, on commençait à manquer d'eau potable. Ce jour-là, le nombre des blessés et malades évacués sur la Tête-de-Flandre s'élevait à 260. La perte s'élevait, depuis l'ouverture du siège, à 90 tués, 349 blessés et 67 prisonniers. »

A l'affaire de Doel, cinq officiers hollandais ont été tués et deux blessés; parmi les blessés se trouve le major Boelen.

D'après le *Journal du Commerce* d'Anvers, ce n'est ni le grand pavillon de la citadelle, ni le pavillon amiral qui a été envoyé comme trophée à Paris, mais bien le drapeau de la 10^e *afdeeling*. Le grand pavillon et tous les autres pavillons hollandais ont été livrés aux flammes avant le départ de M. le colonel *Koopman* de la Tête-de-Flandre.

D'après le *Journal d'Anvers*, on recueille les débris des canonnières coulées bas dans les polders.

Une douzaine d'embarcations, plusieurs ancres et une grande quantité de cordages ont été sauvés (18).

(18)

HOLLANDE

(Journaux du 29 décembre.)

Voici quelques nouveaux détails sur le sort de la canonnière n^o 8, commandée par le lieutenant *Meesman*; ils sont tirés d'une lettre écrite par l'aspirant de 1^{re} classe *A. Hoek*, et envoyée au capitaine de marine *Lucas* par l'entremise du général *Sébastiani* :

• Malgré le feu terrible que l'on faisait des quais de la ville et plus loin le long de la rivière contre la canonnière, et quoique celle-ci eût reçu par derrière une forte avarie, elle réussit cependant dans la soirée du 23 à passer les batteries ennemies dans le voisinage de la ville, et à atteindre la hauteur de *Sté-Marie*; mais là, les eaux trop basses l'empêchèrent de descendre, la firent toucher et l'exposèrent à toute la violence du feu du fort *Sté-Marie*; de sorte que les nôtres, après avoir reçu plusieurs boulets à travers le pont, furent obligés de se rendre aux Français. Heureusement aucun d'eux n'avait été tué ni blessé.

L'aspirant *Hoek* se loue beaucoup des manières courtoises des Français.

A la bourse d'Amsterdam du 28; les fonds d'abord très-animés se sont ralentis ensuite, mais sans baisse.

La première colonne des prisonniers hollandais a quitté la citadelle.

On n'y recevra les officiers belge qu'à l'entière évacuation de la garnison.

On se demande avec impatience à Anvers quand il sera permis aux curieux, moyennant une rétribution de visiter cette fameuse citadelle dont l'église, la place d'armes, les casernes, les puits, les magasins et les casemates sont détruits en partie, il y avait aussi la statue du duc d'*Albe* faite avec les canons qu'il avait conquis à la bataille de *Jemminghe*, en Frise.

« Il y était représenté (dit l'auteur de la description de la ville d'Anvers) debout, tête nue et armé de toutes pièces sur un piédestal de marbre bleu.

» Il tenait d'une main le bâton de commandant, l'autre était tournée vers la ville. Il foulait aux pieds un corps monstrueux à deux têtes et quatre mains, qui tenait un flambeau, un marteau rompu, une massue, une hâche ; de son cou pendait une bourse d'où sortaient des serpens ; au-dessous on voyait un masque aux oreilles duquel étaient attachées deux écuelles de *gueux*. Ce monument avait 15 pieds de haut, et *Jacques Jongeling* qui avait fait cette statue, avait gravé sur le bronze cette inscription *Ingelingi opus ex ære captivo*. On voyait sur le piédestal les inscriptions et les allégories suivantes :

» Sur le devant, une plaque de cuivre, incrustée dans le marbre, portait cette inscription : *A l'honneur de Ferdinand Alvarez de Tolède, duc d'Albe, gouverneur des Pays-Bas, très fidèle ministre du très bon roi d'Espagne Philippe II, pour avoir apaisé la sédition, terrassé les rebelles, rétabli la religion et assuré la paix dans les provinces.* De l'autre côté, était représenté un autel avec ces mots : *le Dieu de nos pères.* Sur le 3^e, on voyait un berger qui conduisait son troupeau au pâturage, et qui mettait en fuite les lions et les loups. L'aurore qui chassait les ténèbres de la nuit avec cette inscription grecque : ΔΑΕΙΚΛΟΣΗΝΣ.

» Différentes espèces d'armes faisant allusion aux dépouilles des vaincus, étaient aux pieds de la statue. Sur la base était gravé le mot *Pietas*. Ce monument causa une indignation générale, les Espagnols même la partagèrent, parce qu'ils pensaient que ce monument n'était dû qu'au souverain. Les Anversoïis le détruisirent quelque temps après, d'autres disent qu'il fut enlevé par don *Louis de Requesens*, successeur du duc. »

On lit dans le *Constitutionnel* : « Le général Alix est neveu par alliance du général Chassé. Il a tout récemment écrit à M. le maréchal que, connaissant parfaitement le caractère et la bravoure de son oncle, il avait la conviction qu'il ne capitulerait à aucun prix, qu'il ne sortirait de la citadelle que mort ou prisonnier ; qu'il savait devoir succomber

devant l'armée française, mais qu'il lui résisterait jusqu'à la dernière extrémité.

« M. le général *Alix* demandait que, dans le cas où son oncle serait fait prisonnier il lui fut permis de le recevoir chez lui. »

Pendant que la chambre des représentans belges vote dans la séance du 29 des remerciemens à l'armée française, le sénat rédige également une adresse que nous rapportons plus bas. Voici le discours de M. Gendebien qui a motivé la première loi :

M. Gendebien s'exprime en ces termes :

« Messieurs, je me proposais d'adresser des remerciemens à l'armée française pour les services qu'elle a rendus à mon pays, au mois d'août 1831 et au mois de décembre 1832, lorsque des membres de la législature vinrent m'inviter à proposer à la chambre de niveler le tertre de Waterloo, et de faire hommage du lion à l'armée française.

« Je ne pensai pas que la dignité nationale pût nous permettre d'aller si loin, et je me décidai à vous soumettre ma proposition qui a pour but de voter de remerciemens à l'armée française, et de fonder avec la première nation du monde, une alliance indissoluble; tout en donnant au monde civilisé, un noble exemple à suivre.

« Personne plus que moi, messieurs, n'a déploré la cruelle nécessité de l'intervention de l'armée française au mois d'août 1831; personne plus que moi, n'est convaincu que la persévérance, la bra-

vouure et l'intrépidité de notre armée eussent suffi pour repousser la déloyale agression de la Hollande; si l'incurie du ministère, et le défaut d'ensemble qui en fût la conséquence, n'avaient rendu inutiles toutes les vertus militaires que les Belges possèdent autant qu'aucune autre nation du monde.

» Cependant, messieurs, il n'est pas moins incontestable que l'armée française nous a rendu un immense service; elle a arrêté l'ennemi à la porte de la capitale; elle a sauvé la Belgique d'une restauration honteuse.

» Rendons des actions de grâces à l'armée française, et si la nécessité de son intervention a blessé l'honneur belge, la honte doit en retomber tout entière, non sur une brave armée, mais sur le ministère déplorable qui n'a su rien prévoir, ni rien exécuter au moment du danger.

» Personne plus que moi, messieurs, n'a déploré la dure et honteuse nécessité que nous a fait subir la diplomatie et que nos ministres ont acceptée par l'acte honteux du 2 novembre.

» Convaincu que la nation et l'armée belge pouvaient et devaient vaincre sans secours étrangers, j'ai protesté contre l'intervention étrangère; j'ai accusé hautement le gouvernement belge d'avoir, sans nécessité, compromis la dignité et l'honneur national. Mais nous n'en devons pas moins un témoignage de reconnaissance, d'estime et d'admiration à l'armée française, qui est venue nous donner des nouvelles preuves de son dévouement

à notre cause , et qui , comme toujours , s'est montrée admirable par son génie , sa patience , son courage et sa persévérance.

» L'armée française a combattu pour nous et sans nous , mais ne savez-vous pas que les seuls regrets que ces braves exprimaient en mourant , c'était de ne pouvoir unir leurs drapeaux aux nôtres , pour combattre les ennemis de la liberté et de l'indépendance , sorties victorieuses des barricades de juillet et de septembre.

» Personne plus que moi , messieurs , ne regrette que notre armée ait été condamnée à l'inaction ; mais qu'elle se console de la rude épreuve à laquelle on l'a soumise ; plus d'une occasion se présentera de donner de nouvelles preuves de son courage , et alors , comme au temps de glorieuse mémoire elle marchera l'égale de la première armée du monde ; elle ne lui cédera en rien. Depuis longtemps habitués à s'estimer mutuellement , Français et Belges sauront mourir ensemble , ou s'embrasser en vainqueurs , sur le même champ de bataille , en mariant leurs couleurs , sans jamais les confondre.

» En adressant des actions de grâces à l'armée française , je suis heureux de pouvoir adresser à notre brave armée l'expression de l'estime de la confiance de toute la nation.

» Tout en enviant , par une noble émulation , les trophées de l'armée française , nos braves savent comme nous lui rendre justice , et comme nous ils

savent qui ils doivent accuser de la pénible inaction à laquelle ils ont été condamnés!!!

Messieurs, par la seconde partie de ma proposition, je vous invite à vous affranchir du vasselage de la sainte-alliance, en faisant disparaître l'odieux emblème du despotisme et de la violence qui nous ont asservis pendant 15 ans au joug humiliant que nous avons brisé en septembre 1830. Je propose d'y substituer un monument funèbre, qui, tout en conservant le douloureux souvenir d'un fait qui appartient à l'histoire, transmettra à la postérité nos regrets sur les nobles destinées des quatre parties du monde, entassées dans ces champs de carnage et de deuil.

Veuillez bien remarquer, messieurs, que je ne propose pas de détruire un monument, mais seulement d'en faire disparaître les insignes qui insultent aux vainqueurs et aux vaincus qui sont aujourd'hui nos alliés les plus sincères, les plus dévoués. Je propose de substituer à des insignes sanglans, les attributs de la douleur et des regrets. Puissions-nous, les premiers, donner au monde civilisé l'exemple d'un monument expiatoire là où d'ambitieux préjugés élevaient à grands frais des trophées de gloire, monumens abominables, construits sur les ossemens de l'élite des populations, et cimentés par le sang humain.

Eh! ce lion de Waterloo qui seul doit disparaître, est-il le noble lion Belge sorti glorieusement des barricades? non, messieurs, il est l'image de cet

ignoble et féroce lion néerlandais qui menaçait de nous dévorer, mais que nos braves volontaires ont chassé honteusement du sol belge. Et vous hésitez, messieurs, à proscrire l'emblème, alors qu'en affrontant mille morts, nos braves patriotes n'hésiteraient pas à repousser le monstre dans ses marais. Et qui de nous, messieurs, pourrait préférer le souvenir insultant de notre asservissement, aux nobles couleurs symbole de l'honneur de la liberté et de notre indépendance.

» Ne craignez pas, messieurs, d'offenser nos braves qui ont combattu à Waterloo. Les monumens restent debout, comme la gloire qu'ils y ont conquise. Souvenez-vous, messieurs, que ce n'est qu'en surmontant de pénibles répugnances que le plus grand nombre a pris part à ce combat, et que plusieurs années après, ils exprimaient encore les plus vifs regrets de s'être trouvés dans la cruelle nécessité de répondre à la voix de l'honneur, pour égorger leurs anciens frères d'armes. Tous sont convaincus aujourd'hui qu'en triomphant au 18 juin 1815, ils ont consommé le plus funeste des suicides ; tous, j'en suis convaincu, applaudiront à l'hommage que nous rendons au courage malheureux ; tous applaudiront à ma proposition, puisqu'en conservant le souvenir de leur gloire, nous doublons leurs triomphes, en attestant à la postérité, qu'au 18 juin 1815, ils ont eu le double courage de vaincre leurs affections en affrontant la mort.

» Mais ne craignez-vous d'irriter les susceptibilités

de l'Angleterre, disent des hommes à la prudence desquels j'aimerais à applaudir, si leurs craintes n'étaient exagérées.

• Messieurs, lorsque l'armée anglaise aura rendu à mon pays les services que nous avons reçus de l'armée française, je saurai, le premier lui voter des remerciemens ; mais au mois d'août 1831, l'armée ou la flotte anglaise a-t-elle repoussé l'agression déloyale de la Hollande ? En 1831 son sang a-t-il coulé avec le sang français, sous les murs de la citadelle d'Anvers ? Sa flotte a-t-elle fait autre chose qu'un simulacre de blocus ? N'a-t-elle pas mis en mer précisément à une époque où l'expérience a démontré depuis longtemps, qu'une armée navale d'observation est impossible sur les côtes de la Hollande. Comme individu, comme citoyen, je n'ai jamais été et je ne serai jamais accusé d'ingratitude ; mais aussi jamais on ne m'accusera de flatterie.

• Qu'a fait l'Angleterre pour la Belgique et sa révolution ? Le ministère qui a précédé celui de lord Grey a calomnié l'une et l'autre ; il les attaquera toutes deux s'il revient au pouvoir et il les anéantira s'il le peut.

• Qui, pendant 5 mois, a conspiré une restauration en Belgique ? Un diplomate anglais.

• Qui a endormi le régent et ses ministres, dans une fausse et perfide sécurité ? Un diplomate anglais.

• Qui a trampé la Belgique par les plus fallacieuses promesses ? Un diplomate anglais.

» Qui a intimé à la Belgique qu'elle n'aurait *d'autre loi à suivre que la volonté et le bon plaisir des puissances* ? Un diplomate anglais.

» Qui a menacé la Belgique *de l'extinction du nom belge* ? Un diplomate anglais.

» Devons-nous craindre d'irriter la susceptibilité de la nation anglaise ?

» Non ; messieurs, gardez-vous bien de confondre la nation anglaise avec son gouvernement. La nation anglaise est libérale, ses vœux sont pour nous ; notre estime et notre hommage sont pour elle, comme pour la nation française.

» Craignez-vous de déplaire au ministère anglais ? Mais veuillez remarquer , messieurs , qu'il représente aujourd'hui l'immense majorité libérale de l'Angleterre, et que ce n'est qu'en répudiant la succession du ministère Castlereagh et des torys qui lui ont succédé , qu'il s'est maintenu et se maintiendra au pouvoir.

» Rappelez-vous, messieurs, que c'est lord Castlereagh et non lord Grey qui a jeté en 1815 les fondemens de l'alliance monstrueuse des despotes contre la liberté et l'indépendance de tous les peuples. N'oubliez pas, messieurs, que Castlereagh est mort au milieu des malédictions et de l'exécration de tous les peuples, et surtout de la noble et généreuse nation anglaise.

» La bataille de Waterloo et l'alliance que la flatterie a appelé *sainte* ont pu être agréables à l'aristocratie anglaise, aux torys en un mot, mais

aux torys seuls. La nation anglaise n'a jamais été et ne sera jamais complice de cette œuvre d'iniquité.

• Les libéraux anglais représentés par les whigs, forment l'immense majorité de la nation anglaise. Ils apprécient depuis longtemps à leur juste valeur les événements de 1815; ils les considèrent comme le *triomphe de la force brutale sur la civilisation*, et ils le proclament hautement. Libérale et philanthropique avant tout, l'immense majorité de la nation anglaise applaudira au respect que nous portons aux monumens historiques, alors même qu'ils attestent notre servitude passée, qu'ils nous rappellent à tous de bien douloureux souvenirs. Mais l'immense majorité de la nation anglaise applaudira aussi et avec enthousiasme à l'exemple que, les premiers, nous donnons à l'Europe de substituer à des trophées sanglans, dignes à peine des temps barbares, des monumens de deuil et de regrets, des gages d'amitié, de réconciliation et d'alliance.

• Je n'abuserai plus longtemps de votre attention, messieurs, je crois avoir justifié la proposition dont j'ai eu l'honneur de vous donner lecture hier, et je crois avoir dissipé les craintes exagérées qui m'ont été exprimées par quelques honorables membres de cette assemblée. »

Pour ne pas être en retard avec nos lecteurs jaloux de connaître les circonstances de ce siège mémorable jusques dans leurs plus petits détails,

nous nous hâtons de donner la suite du journal du général Haxo :

Journée du 19 décembre.

On a cherché à assainir les parallèles et les communications en en déblayant les boues, et tâchant de procurer un écoulement aux eaux qui les remplissent. Deux travailleurs d'infanterie ont été blessés mortellement à la gauche. Un sergent de sapeurs et un mineur ont été blessés à la droite.

Vingt-et-unième nuit, du 19 au 20 décembre.

On a fait un nouveau boyau entre celui qui descend à la demi-lune et le saillant de la place d'armes rentrante de gauche de cette demi-lune.

On a continué le boyau qu'on a ouvert, la nuit du 18 au 19, de la place d'armes rentrante au chemin couvert du bastion de Tolède.

L'ennemi a porté un pierrier et un obusier dans la demi-lune; c'est devant cet ouvrage qu'il a jeté ses pots à feu et la plus grande quantité de ses projectiles. Nous n'avons eu qu'un soldat blessé; il l'a été à la droite.

Journée du 20 décembre.

On a disposé des créneaux dans toutes les parties de parallèles et autres logemens qui peuvent avoir action sur la demi-lune et sur le bastion de Tolède.

On a réparé et nettoyé, autant que possible, les parallèles et les communications.

On continue le boyau partant de la place d'armes amphibie. On a continué également la descente souterraine.

Nous avons eu un sapeur blessé, ainsi que deux travailleurs d'infanterie.

Vingt-deuxième nuit, du 20 au 21 décembre.

On a continué les deux descentes du fossé souterraines à ciel ouvert.

On a ouvert un nouveau boyau de communication pour éviter les mauvais pas, trop remplis d'eau, qui se rencontrent dans les anciens du côté de la lunette St-Laurent.

On a fait des rampes et ouvert des tranchées pour faciliter l'armement de la contre batterie construite à gauche du saillant du bastion de Tolède, comme on l'a déjà fait également pour la batterie de brèche construite sur le côté opposé du chemin couvert.

La citadelle a encore dirigé ses pots à feu, sa mitraille et la plus grande partie de ses projectiles, du côté du fossé de la demi lune où nous n'avions personne.

Nous avons eu un tué et un blessé à la gauche, un tué et trois blessés à la droite.

Journée du 21 décembre.

A la gauche on a amélioré les communications

et perfectionné le boyau ouvert la nuit à droite de la lunette St-Laurent.

Notre artillerie a commencé le feu de la batterie de brèche et de la contre-batterie.

L'ennemi a vigoureusement riposté.

Nous avons eu parmi les travailleurs deux morts et quatre blessés.

Vingt-troisième nuit, du 21 au 22 décembre.

On a continué l'amélioration des communications, et l'on a fait des rampes pour l'artillerie.

Nous avons eu trois hommes blessés.

Journée du 22 décembre.

On a continué le percement de la contrescarpe devant la descente de fossé souterraine, ainsi que la galerie qui va au-devant de l'autre descente. Une bombe a enfoncé l'entrée en galerie de cette dernière, et plusieurs autres qui lui ont succédé ont forcé d'en interrompre le travail pendant quelques heures. On l'a repris ensuite, et l'on a déblayé les terres qui s'étaient éboulées. On a fait un boyau de communication entre les deux descentes.

On a amélioré tous les cheminemens et surtout ceux de la droite jusqu'au couronnement du chemin couvert du bastion de Tolède.

On a continué d'apporter dans les logemens voisins de ce couronnement les fascines chargées

de pierres pour le comblement du fossé du corps-de-place.

On a construit des caisses prismatiques et des tonneaux destinés à conserver l'écoulement des eaux de ce fossé malgré ce comblement.

Le feu de la place a été très-vif pendant une grande partie de la journée. La bombe qui a enfoncé l'entrée de la seconde descente de fossé a écrasé un mineur et un fantassin. Une seconde bombe, plus funeste encore, a emporté la tête d'un fantassin, tué raides deux mineurs, cassé la jambe d'un officier d'infanterie, et blessé très légèrement à la main le capitaine du génie Mengin. Nous avons en tout trois soldats du génie tués, trois blessés, quatre soldats d'infanterie tués ou blessés.

Vingt-quatrième nuit, du 22 au 23 décembre.

On a achevé de percer la contrescarpe en face de la première descente du fossé du bastion de Tolède. On a continué les deux galeries de la seconde descente qui vont l'une au-devant de l'autre ; on les a chargées toutes les deux d'une grande quantité de terre, afin de les mieux mettre à l'abri de la bombe, et d'élever davantage la traverse qui couvre la droite de la batterie de brèche.

On a continué d'approcher des derniers logemens tous les matériaux nécessaires pour opérer le passage du fossé du bastion de Tolède, et arriver à la brèche qui est ouverte à ce bastion, aussitôt qu'elle sera praticable.

On a fait dans le bassin du port d'Anvers une expérience pour lancer à l'eau et couler à fond des systèmes de tonneaux et de caisses prismatiques destinés au passage du fossé du corps-de-place de la citadelle. Cette expérience qu'on avait déjà commencée la veille dans le fossé de la lunette d'Hérenthals, et qu'on n'avait pu achever faute d'une profondeur suffisante, a parfaitement réussi.

Nous n'avons eu dans la nuit qu'un seul blessé.

Des étrangers arrivent de *Londres*, d'*Édimbourg*, d'*Italie* et d'*Allemagne* pour visiter Anvers et sa citadelle. Les hôtels garnis sont pleins, et les logements hors de prix. La ville est appelée avant peu à reprendre sa splendeur première.

Voici la proposition de M. de Robiano, adoptée à l'unanimité au sénat :

« Nous, Léopold, etc.

» Voulant donner à l'armée française en Belgique, dans la personne de son chef, un gage de la reconnaissance nationale.

» Nous déclarons :

» Une épée d'honneur sera offerte par nous au nom du peuple belge, à M. le maréchal Gérard, général en chef de l'armée du Nord. »

31 Décembre.

La seconde colonne de prisonniers a quitté hier la citadelle, où l'on a trouvé 112 pièces de siège et de campagne en état de service, et 80 pièces hors de service.

Vers 3 heures de l'après-midi, la grosse cloche sonne avec solennité et chacun en l'écoutant, se livre à l'allégresse. C'est l'annonce d'un fait qui s'accomplit, la remise de la citadelle aux troupes belges, et les couleurs nationales vont bientôt flotter à la place du drapeau hollandais. Une grande foule se presse du côté de l'esplanade. On entend crier : *Vivent les Français.*

ARMÉE DU NORD.

ORDRE DU JOUR.

Grand quartier-général, 27 décembre.

Le 23 décembre, au moment où la citadelle d'Anvers arrivée au terme de la défense, demandait à capituler, la flotte hollandaise avec des troupes de débarquement, venant de *Flessingue* et de *Buths*, et partie de la garnison de Liefkenshoek a tenté une attaque par la gauche des postes de la division *Sebastiani*. Ce point avait été renforcé par cinq compagnies du 8^{me} de ligne, par une pièce de 8, un obusier de 24, deux pièces de 8 attelées, et quelques travaux de terre que le général avait fait exécuter à la jonction des digues de *Doel* et de *l'Escaut*.

Une frégate, deux corvettes, trois bateaux à vapeur et vingt canonnières ont favorisé ce débarquement par une grande canonnade; les grenadiers du 8^{me} de ligne ont marché avec résolution sur les hommes débarqués qui voulaient pénétrer au retranchement de la jonction des digues, ils les

ont non seulement repoussés, mais poursuivis et forcés de se rembarquer après un combat assez vif; en même temps, deux compagnies du même régiment se sont portées sur un détachement sorti de *Liefkenshoek*, en battant la charge et l'ont forcé de fuir précipitamment; l'escadre a continué à tirer longtemps sur nos troupes qui sont restées derrière la digue, et ont répondu constamment par le feu de la mousqueterie à celui de vingt-cinq bâtimens.

Nous avons eu une douzaine de morts et une soixantaine de blessés, parmi lesquels *Dars* et *St-Léger*. L'ennemi a perdu plus de monde, soit à terre, soit sur les bâtimens où nos coups de fusils atteignaient les hommes sur les ponts et dans les mâts. Le lieutenant général *Sebastiani* cite particulièrement parmi ceux qui se sont distingués sous ses yeux, le chef de bataillon *Baudisson*, le capitaine d'état-major *Desalle*, les capitaines *Arisson*, *Millo*, *Dessain* et *Meffin*; le sous-lieutenant *Creffani*; les sergens-majors *Belin*, *Desnoyers*, et *Bentaise*; les sergens *Jousserand* et *Pourrier*; les grenadiers *Catté* et *Grommette*; le voltigeur *Balliot* et le fusilier *Lambert*.

La flotte hollandaise qui a échoué dans ses attaques contre les troupes du général *Achard* à la rive droite, a éprouvé à plusieurs reprises la même résistance de la part des troupes de la division *Sebastiani* à la rive gauche; cette division a pris part au siège de la citadelle par la présence du

5^{me} de ligne dans la tranchée pendant les premières nuits; les autres régimens de l'armée même les plus éloignés, devaient successivement être appelés à partager les périls et les honneurs du siège, si le temps et les circonstances eussent permis de seconder leurs desirs. La division *Schramm* a fait deux fois le trajet de *Malines* à *Anvers*; pour concourir au service des tranchées; toutes les troupes partout où elles se sont trouvées placées, ont fait honorablement leur devoir.

Dans la nuit du 13 au 14, à l'assaut de la lunette St Laurent, prise par les braves soldats du 65^{me}, le chef de bataillon Borelli marchait en tête des pelotons de grenadiers et de voltigeurs, qui ont été commandés pour passer le pont de fascines et escalader la brèche.

La 2^{me} comp^e du 1^{er} bataillon du 52^{me} de ligne, commandée par le capitaine *Tournaise*, les deux comp^{es} des 1^{er} et 2^{me} bataillons du 58^{me} ont été employées comme auxiliaires pour le service des batteries, les fusilliers *Bonnel* et *Bertrand* du 58^{me}; le sergent *Hammard*; le caporal *Cruyke*; les fusilliers *Menet* et *Guyhanard* du 52^{me} se sont fait particulièrement remarquer par leur sang froid et leur bravoure. Le fusillier *Mignon* du 52^{me} a été amputé de la main; le fusillier *Auban* du 58^{me} qui a eu la cuisse amputée a montré une force d'âme qui a électrisé tous ses camarades; le voltigeur *Leeat* du 52^{me}, blessé d'une balle au bras a refusé de quitter la tranchée, et a continué son service.

Les blessés et les malades capables de supporter le transport, sont dirigés sur *Malines* et *Louvain*, où par les soins de l'administration française et sous la protection des gouvernemens français et belge, ils recevront tous les secours désirables.

M. le maréchal a du plaisir à exprimer sa satisfaction à M. de *Laneuville*, intendant de l'armée, et à l'administration militaire, comme aux officiers de santé pour le zèle avec lequel nos blessés ont été soignés; ce n'est qu'un devoir qu'on remplit envers eux, mais ce devoir est sacré et a pour but de sauver des braves, et quand il est atteint, il mérite une honorable distinction.

Par le maréchal commandant en chef,

Le chef d'état-major-général,

St-CYR NUGÈS.

Quelques personnes munies de permissions commencent à pénétrer dans la citadelle, un témoin oculaire qui l'a visitée, rapporte ce qui suit :

« Je viens de la citadelle, dont par grâce toute spéciale, j'ai obtenu l'entrée. C'est un spectacle affreux. Aucun édifice n'est debout; ce que le feu a épargné a été détruit par le choc des bombes. L'église, les casernes, les magasins, l'hôpital, sont en ruines; ici des batteries ont été démontées, là de solides blindages ont été enfoncés. Près de la brèche, entre les traverses et le rempart, il y a une excavation profonde que les Hollandais ont comblée au moyen des pièces de rempart que les Français ont démontées, le terrain est partout

labouré par les boulets. Une bombe est tombée sur la boucherie, et la chute du bâtiment a écrasé trois vaches; c'est à grande peine qu'on a pu en faire sortir quatre autres qui vivent encore. Je suis entré dans les casemates qui servaient de refuge aux soldats pendant le siège; je ne sais comment ces malheureux ont pu vivre dans ces trous où ne pénètrent ni l'air ni la lumière : l'odeur qu'on y respire est infecte; je n'ai pu y demeurer plus de dix minutes.

• Je suis descendu dans la casemate qui servait de logement au général Chassé. Ce sont trois pièces comme des caves, avec quelques chaises en paille et des tables. Dans la *salle de réception* on m'a montré le fauteuil où s'asseyait Chassé et les places qu'occupaient les officiers du conseil. Près du fauteuil de Chassé on voit un débris d'une bombe du gros mortier : on l'aura sans doute porté là pour faire connaître au général le volume de ce projectile. Un peu en arrière de la casemate de Chassé, mais au même bastion, est le *tentre élevé* sur lequel on avait hissé le pavillon hollandais. Cette partie du terrain est couverte de boulets et de bombes.

• J'ai vu 2 officiers hollandais à la citadelle, ils ont conservé leur épée; les soldats français leur portent les armes quand ils passent. Ils sont restés pour régulariser la remise du matériel. Du côté de la brèche à gauche, les batteries hollandaises blindées sont encore intactes. La batterie supérieure du flanc

gauché du bastion n° 5, qui a fait le plus de mal aux Français n'a point souffert; mais celle qui était au-dessous et en avant a été totalement détruite.

» La brèche n'aurait été praticable qu'après la destruction des contreforts. Quarante hommes auraient pu y passer de front. La descente du fossé devant la brèche est un chef-d'œuvre. Elle a coûté trois nuits et trois jours de travail à dix-huit mineurs.

» J'ai parcouru la lunette St-Laurent et la demi-lune. Une partie de la muraille de la brèche de la lunette est encore debout, mais l'explosion l'a fait avancer dans le fossé. On peut pénétrer aisément dans la lunette par le chemin de fascines et de sacs de terre.

» Par-ci par-là on découvre quelques cadavres de Hollandais, à peine recouverts de terre. Il serait prudent et convenable qu'on les inhumât avec plus de soin.

» Les travaux du génie sont immenses. On ne peut concevoir qu'en si peu de temps les troupes soient parvenues à remuer tant de terres et à une telle profondeur.

» Toute la ville était aujourd'hui en procession pour admirer ces travaux.

» Près de la porte de Malines, on voit 5 ou 6 bombes du mortier-monstre. On conçoit que les Hollandais aient été effrayés de ces énormes projectiles.

Désireux de satisfaire nos lecteurs, et à la recherche de tous les documens qui peuvent les intéresser, nous nous empressons de leur faire connaître l'inventaire suivant de la citadelle :

**Reiches à feu composant l'armement de la citadelle,
suivant l'inventaire qui vient d'être terminé :**

Canons de 24	12
" 18	11
" 12	21
" 6	31
Obus de 20 centimètres.	0
" 15	3
Mortiers de 12 pouces	3
" 8	4
" 20 centimètres.	5
" 20	4
" 13 Coehorn (dont 13 mét).	31
" à boulets.	3
" pierriers.	2
	140

**Sur ce nombre il y avait à la Tête-de-Flandre et autres
forts :**

Canons de 12 en bronze.	1
" fer.	1
" 6	5
" bronze.	3
	10
Reste pour la citadelle.	130

*Projectiles, poudre, et artifices existant dans les
magasins de l'intérieur de la citadelle :*

Boulets de 24	2,008
Obus de 20 centimètres . .	1,400
" 15	1,700
Bombes de 12	2,200
" 29	1,500
Grenades chargées	3,500
Poudre à canon en barils . .	73,190 kil.
" de chasse	450
Cartouches d'infanterie . . .	1,200,000
" à boulets de 6 . .	500
Gargousses remplies, de 24, 120; de 18, 370; de 12, 350; de 6, 140.	
Boîtes à balles de 24	400
" 18	76
" 12	660
" 6	1,000

Artifices.

Roché à feu en 826 barils . .	4,100 kilog.
Salpêtre	80
Composition à balle incendiaires .	350
" à lance à feu	2,072
" à fusée	50
" à étoupe	50
Fusées chargées de 29 centim. .	190
" 20	128
" 15	1,104
" 13	626

Étoupilles.	67,389
Lances à feu confectionnées.	18,480
Balles à feu de 20 centimètres.	32
» 20 »	55
» 13 »	504
» à main.	1,029
Balles incendiaires de 20 cent.	65
» 20 »	92
» 15 »	240
Mèches à étoupilles.	15

On lit dans le *Journal du Commerce d'Anvers* :

• Le général *Chassé* a un peu perdu de son embonpoint; mais il n'est pas malade, comme l'ont publié quelques journaux. On a su qu'une bombe avait failli tuer le commandant de la citadelle, en éclatant près de la petite fenêtre de la casemate où il se tenait. Un instant même on le crut mort, ou du moins grièvement blessé, car il était tombé de sa chaise et on l'avait relevé la figure toute ensanglantée, mais on reconnut bientôt que ce n'étaient que des blessures légères causées par les éclats des carreaux de vitres brisés par le projectile. »

L'ordre du jour qui suit a causé une vive satisfaction à l'armée :

ORDRE DU JOUR.

Grand quartier-général, Berchem, 31 décembre 1832.

Le maréchal Gérard se fait un devoir de porter à l'armée le témoignage de satisfaction que le roi lui

a adressé pour elle à l'occasion de la prise de la citadelle d'Anvers. C'est pour lui même un besoin de lui exprimer sa reconnaissance; car quel autre sentiment un chef peut-il éprouver pour des soldats si braves, si dévoués? Si le gouvernement nous sait gré de ce que nous avons fait, nous pouvons dire que nous sommes payés par le plaisir d'avoir servi la France et mérité l'estime de notre pays.

Depuis la formation de l'armée du Nord, le bon esprit des militaires qui la composent, leur discipline, leur conduite, ont certainement soutenu sa bonne réputation tant au-dedans qu'au-dehors. Dans la première expédition qui nous a amenés l'an dernier en Belgique pour secourir un allié, la rapidité de notre marche et la promptitude du résultat avaient annoncé ce que les soldats français pourraient faire devant un ennemi qui les attend. Cette année, les Hollandais nous ont attendus à Anvers, et l'armée a prouvé qu'elle savait joindre la constance à la valeur, qu'elle brave les dangers comme elle supporte les privations et les fatigues.

La résistance opiniâtre des Hollandais derrière des fossés et des murs a retenu, pendant 24 jours et 25 nuits, les soldats dans la tranchée avec la pluie, la boue et le froid, parmi des travaux et des périls continuels, sous le feu de la place.

Les sapeurs et les mineurs, les canonniers, les soldats d'infanterie, n'ont pas cessé un jour ou un instant de se montrer gais, obéissants, braves et animés d'honneur.

Dans ce siège mémorable, il a été ouvert 14,000 mètres de tranchée; il a été tiré 63,000 coups par l'artillerie; il a été pris à l'ennemi par capitulation cinq mille soldats de diverses armes dont 185 officiers; nous avons eu 687 blessés et 108 tués.

Toutes les armes ont fait leur devoir; tous les services, y compris celui de santé, ont donné des preuves de dévouement. Les soldats ont campé, ont bivouaqué, ont quelquefois doublé et triplé le service sans se plaindre. Les blessés ont fait preuve de courage.

Le maréchal commandant en chef ne peut retracer une si belle conduite sans répéter à toute l'armée qu'il sait, pour ainsi dire, ce que chacun a fait, qu'il apprécie ce que chaque soldat vaut, qu'il sera heureux de faire récompenser tous les services. Le roi va passer l'armée en revue à la frontière; là, il distribuera les récompenses aux plus dignes: aucun de ceux que les chefs et les officiers désigneront comme méritant d'être cités ne sera laissé en oubli. Le maréchal sait qu'il exprime, en faisant cette promesse, les sentimens personnels du roi; cette promesse ne sera pas vaine.

Par le maréchal commandant,

Le chef d'état-major général,

ST-CYR NUGUES.

C'est le 6^{me} régiment belge qui sur la rive gauche de l'Escaut doit relever les postes occupés par la division Sébastiani.

Les blessés français décorés de l'ordre Léopold sont au nombre de 22.

Les Français à leur passage reçoivent partout des félicitations et des marques d'estime pour leur brillante conduite sous les murs d'Anvers.

On lit dans le *Courrier* : « pour bien apprécier la valeur de la distinction accordée par le roi Guillaume au général *Chassé*, il faut savoir que le nombre de grands-croix de l'ordre militaire de Guillaume est fort restreint. Voici les noms des grands dignitaires de l'ordre ; le prince d'*Orange*, le duc de *Wellington* ; les généraux *Janssens*, *Krayenhoff* et *Limbourg Stirum* ; les rois d'*Angleterre*, de *Prusse* et de *Wurtemberg* ; le duc d'*Angoulême*, le prince *Guillaume de Prusse*, le prince de *Wrede* et le baron *Vincent*. Ce n'est qu'après la campagne du mois d'août que le prince *Frédéric* lui-même a été élevé au grade de grand-croix.

Au passage des prisonniers hollandais par *St-Nicolas*, leur misère, leur dénuement inspirèrent une telle pitié aux habitans que de nombreuses souscriptions ont été spontanément ouvertes au profit de ces malheureux ; on leur a porté des vivres et des rafraichissemens. Ils ne paraissaient point tristes de leur position.

Il a été constaté que les Français ont tiré contre les Hollandais 63,000 coups, et la citadelle 32,000.

Voici la lettre que le chirurgien principal de l'armée française du Nord a adressée à M.

Sentin, médecin en chef de l'armée Belge, à Bruxelles.

Mon cher camarade,

Au moment de rentrer en France avec l'armée, il me reste un devoir bien doux à remplir; c'est celui de vous offrir mes remerciemens pour l'empressement avec lequel vous êtes accouru pour prêter le secours de votre talent et de votre expérience. Nos blessés de l'hôpital d'Anvers n'oublieront pas plus que moi les soins assidus et affectueux que vous leur avez prodigués.

M. l'intendant de notre armée, et notre conseil de santé savent déjà quelle part active vous avez prise à nos pénibles travaux, et en les en informant, je n'ai été que juste à votre égard.

Veillez, mon cher camarade, recevoir, avec mes adieux, l'expression de mes sentimens de reconnaissance, d'estime et d'attachement.

ZINCK.

S'il faut s'en rapporter à l'*Handelsblad*, journal hollandais, l'avenir de la *Néerlande* serait rassurant d'après ses prévisions politiques sur la prise de la citadelle d'Anvers: les points à régler ne seraient plus d'une importance Européenne et les négociations pourraient avoir une heureuse issue.

En attendant, les fugitifs reviennent à Anvers, les caves depositaires d'objets précieux, sont rendues à leur véritable destination, le commerce

reprend la confiance, renaît, et le nom de la rue Gérard occupe tous les esprits. On lit à ce sujet dans le journal d'Anvers, du 1^{er} janvier.

« Nous avons dit que la régence s'est empressée de présenter au maréchal Gérard les témoignages de reconnaissance de notre ville. M. le bourgmestre s'est à peu près exprimé ainsi :

» La prise de la citadelle est un événement aussi glorieux pour l'armée française qu'heureux pour les habitans d'Anvers.

» Le conseil municipal a suivi l'impulsion de son cœur en remplissant le devoir de voter des remerciemens à l'armée dans la personne de son digne chef. Le conseil a désiré avoir l'honneur de vous les offrir en corps, et vous prie, M. le maréchal, de vouloir faire connaître à vos braves soldats les sentimens d'admiration et de gratitude dont nos concitoyens sont pénétrés. »

» La ville d'Anvers reconnaissante, a cru ne pouvoir mieux perpétuer le souvenir d'un fait d'armes qui lui rend le repos et la prospérité, qu'en donnant un nom illustre à l'une de ses belles rues : cette rue s'appelle aujourd'hui *rue Gérard*.

» Ce matin est entré dans nos bassins la canonnière hollandaise qui a échoué avec son équipage au bas de la rivière ; elle portait le pavillon belge.

» On a encore entendu plusieurs coups de canon dans la direction de Lillo.

» Le public est admis à visiter la citadelle, avec des cartes délivrées par l'autorité militaire. »

L'opinion du *Globe* anglais relativement au siège d'Anvers ne diffère point de celle de l'*Handelsblad* citée plus haut. Nous en donnons l'extrait suivant :

• Les dernières nouvelles qui nous parviennent d'Anvers sont on ne peut plus satisfaisantes, et ne peuvent qu'avoir les plus heureuses conséquences pour l'avenir. La bravoure que l'armée française et son commandant ont montrée pendant le siège, et leur générosité après la victoire, font le plus grand honneur au caractère français, et maintenant rien ne s'oppose plus à ce que la question hollando-belge se termine d'une manière satisfaisante et pacifique, pourvu que le roi de Hollande reconnaisse enfin l'indispensable nécessité de céder à la force des circonstances. S'il croit réellement avoir eu le bon droit pour lui dans la lutte qu'il a soutenue jusqu'ici, il en a fait assez pour prouver sa conviction à cet égard; en persistant dans son opiniâtreté, il obtiendrait tout au plus l'approbation de nos tories, et il ferait le plus grand tort à lui-même, à son peuple, et à l'Europe en général.

• Quoi qu'il en soit, il est évident, même pour les esprits les plus bornés, que l'intervention armée, par suite de laquelle la citadelle d'Anvers a été enlevée aux Hollandais (quelqu'inconvénient qu'elle pût offrir d'ailleurs, par rapport aux principes, ce que nous sommes loin de contester), a considérablement diminué les chances d'une guerre générale au lieu de les augmenter. Nous soutenons, en effet, que depuis la révolution de 1830, jamais une con-

flagration européenne ne fut moins probable qu'en ce moment. L'intervention en question, dont nous avons, les premiers, déploré la nécessité (nécessité qui, il faut l'espérer, ne se présentera plus à l'avenir), avait pour but le maintien de la paix, et elle a réussi au gré de ceux qui, quoique à regret, l'avaient conseillée ou autorisée. Nous disons qu'elle a réussi admirablement, et cela en dépit des efforts qu'un parti aveugle a faits chez nous pour en empêcher le succès en encourageant la résistance obstinée du roi de Hollande.

• Mais, outre le plaisir que doivent ressentir tous les amis de la paix, en voyant se terminer aussi promptement la seule affaire en litige qui pût offrir des chances de guerre en Europe, n'ont-ils pas encore un autre sujet de s'applaudir en présence de l'admirable bon sens avec lequel le peuple anglais en général a jugé tout ce qui se rapportait à cette affaire, et du peu de succès qu'ont eu auprès de lui toutes les déclamations sur notre alliance monstrueuse avec la France et sur l'union de la bannière anglaise et du drapeau tricolore? Les appels au peuple par nos anglo-hollandais n'ont réussi nulle part, bien que les élections aient eu lieu en même temps que le siège de la citadelle d'Anvers.

• Il y a tout lieu d'espérer maintenant que longtemps avant la réunion du parlement, époque pour laquelle bon nombre de nos conservateurs avaient préparé des harangues à l'effet de prouver que la paix de l'Europe était compromise par la présence

des Français en Belgique, toute l'armée française aura repassé la frontière. Un autre avantage de la politique étrangère de l'Angleterre est d'avoir contribué à affaiblir le parti de la guerre en France.

» En effet, en s'abstenant de s'immiscer dans les affaires de la France, et en mettant constamment dans ses relations avec cette dernière puissance un esprit libéral et conciliant, l'Angleterre a calmé les craintes qu'inspiraient à la nation française les dispositions des puissances étrangères, et empêché que cette dernière ne cherchât à prévenir par une guerre d'agression les attaques qu'on redoutait des grands états monarchiques. »

Voici maintenant l'opinion du *Courier* anglais :

« Après avoir démontré qu'en vertu de la convention du 22 octobre, l'armée française ne peut pas évacuer la Belgique avant la reddition des forts dépendant de la citadelle d'Anvers, le *Courier* se demande ce qu'il arrivera si, comme on l'assure, le roi de Hollande refuse de consentir à la remise des forts en question.

« Chacun sait, dit-il, qu'en ce moment le fort de Lillo est entouré d'eau de tous les côtés. Il faudrait donc du temps pour s'en emparer. Pendant cette opération, l'armée française continuerait à occuper la Belgique, et par la suite la Prusse serait obligée de se maintenir sur son pied de guerre actuel, si onéreux pour elle, et dont la nécessité lui a plus d'une fois arraché des plaintes énergiques. En même temps, la Grande-Bretagne devrait de son

côté, en vertu de la convention ; rester co-belligérante avec la France, et la paix de l'Europe se trouverait de nouveau mise en question.

• C'est là un état de choses vraiment critique, et nous espérons que le résultat de nos dernières élections, lequel assure plus que jamais le maintien aux affaires du ministère de lord Grey, enlèvera complètement au roi de Hollande cet espoir d'un changement dans l'administration anglaise, qui a peut-être été jusqu'à ce moment un des principaux motifs de son opiniâtre résistance, et qu'il accordera de bonne grâce et sans délai ce qu'on finirait toujours par lui arracher de vive force. »

Les journaux de Bruxelles rapportent qu'un événement malheureux vient d'avoir lieu dans les cantonnemens du général *Sebastiani Callet*, fils d'un président d'une de cours royales de France, volontaire dans les grenadiers, âgé de 21 ans, ayant négligé de répondre au *qui vive* d'un factionnaire, reçut la balle de son frère d'arme dans la cuisse droite, qui lui brisa l'os. Transporté à l'hôpital d'Anvers, il fut amputé deux jours après et endura l'amputation avec un grand courage. »

Le magasin de la pharmacie centrale a reçu 14 ballots contenant 1280 livres de linge et charpie pour les blessés français, de la part de M. le commissaire du district de *Courtray* et de MM. les bourgmestres.

Si l'on en croit le bruit politique qui court à Paris depuis le 30 décembre, les ordres donnés pour

l'évacuation entière de l'armée française seront modifiés.

On écrit de l'Escaut (nouvelles de la Hollande):

« Le 1^{er} lieutenant *Dufez* avec 150 matelots se rendent en ce moment (28 décembre) au fort de Baths sur une canonnière.

• Pour donner une idée de ce que notre marine a eu à souffrir sur le fleuve, il suffit de dire que l'*Eurydice* a eu 586 boulets.

• Le *Handelsblad* dit que c'est un officier français qui a lui-même amené à *Berg-op-Zoom*, les marins hollandais blessés à l'affaire de *Doel* (19) et il rend justice à la générosité que ce brave a montrée dans cette occasion.

Bréda, 29 décembre.

• Le voyage que le prince feld-maréchal a fait hier à *Berg-op Zoom*, avait pour objet de visiter les blessés.

• On est extrêmement actif à *Flessingue* et il est expédié une masse innombrable de projectiles, de vivres, et attelages de 5 aux forts de *Lillo* et *Liefkenshoek*.

Hâtons-nous de donner à nos lecteurs la suite intéressante du journal du général *Haxo* :

(19) C'est sur la demande pressante du général Chassé que le maréchal Gérard a permis le transport à *Berg-op-Zoom* de 300 blessés hollandais. Il n'a point compris comme prisonniers de guerre les officiers de santé et d'administration. Chassé a aussi obtenu la permission de charger pour la Hollande tous ses effets sur un bâtiment.

Du 20 au 21 décembre.

Dans la nuit du 20 au 21 décembre, la batterie au saillant du chemin couvert du bastion n° 2, et destinée à combattre le flanc droit du bastion n° 1, a été armée de 6 pièces de 24. Cette opération, dirigée par M. le lieutenant colonel Molin, et exécutée par la 12^e batterie du 1^{er} régiment, commandée par M. le capitaine Artaud, a commencé à la nuit tombante, et a été finie à une heure du matin. Elle a présenté les mêmes difficultés que l'armement de la batterie de brèche exécuté la veille. Ce n'est qu'à bras et avec les plus grands efforts que l'on est parvenu à conduire les pièces sur leurs plates-formes. Dans ces pénibles travaux, exécutés sous un feu très-vif de mousqueterie, sur les glacis du bastion, souvent éclairés par des pots à feu, le zèle des officiers, le sang-froid, le courage et l'activité des canonniers et des grenadiers du 65^e, employés comme travailleurs n'ont rien laissé à désirer. MM. les capitaines en second Lecourtois et Mazure y ont déployé le même zèle et la même activité que dans l'armement de la veille.

On a achevé, dans la même nuit, l'armement de la nouvelle batterie de mortiers et de la batterie de pierriers, qui avait été commencé la nuit précédente.

Le 21, à 11 heures du matin, la batterie de brèche, la contre-batterie, la batterie de mortiers n° 1, et la batterie de pierriers, ont ouvert le feu. Il

a été continué jusqu'à la nuit. Le flanc droit du bastion de Tolède a été promptement réduit au silence, et le revêtement de la face gauche du bastion a commencé à être attaqué par la batterie de brèche.

M. le capitaine Brunet, de la 10^e batterie du 11^e régiment, officier distingué, et M. Lechevalier, lieutenant à la 14^e batterie du 1^{er} régiment, qui s'était fait remarquer par sa bravoure et son activité, ont été blessés. Un canonnier a été tué et sept ont été blessés. Au milieu du feu très-vif dirigé contre les nouvelles batteries, le maréchal-des-logis-chef Durand et le maréchal des-logis Hilaire, de la 10^e batterie du 11^e régiment, se sont fait remarquer par leur intrépidité. Le brigadier Legrand, de la même batterie, mérite aussi d'être cité. Les brigadiers Borda et Charreyre et le canonnier Grisoul, de la 14^e batterie du 8^e régiment, commandée par M. le capitaine Despaignol, sont montés en plein jour sur l'épaulement, pour réparer une embrasure, et ont travaillé pendant une heure environ avec un sang-froid et une intrépidité au-dessus de tout éloge.

*Le lieutenant-général commandant
l'artillerie de l'armée.*

NEIGRE

P.-S. MM. le chef d'escadron Gannal, et le capitain Grandsire viennent d'être tués à la batterie de brèche.

NEIGRE.

Du 21 au 22 décembre.

Pendant la nuit du 21 au 22 décembre, le feu de la batterie de brèche et de la contre-batterie a été suspendu pour réparer les avaries que le souffle des bouches à feu et les bombes de l'ennemi avaient occasionnées, tant dans les embrasures que dans le revêtement. Au jour, le feu a recommencé et a continué avec vivacité pendant toute la journée. La plus grande partie du mur de revêtement de la face gauche du bastion, devant la batterie de brèche, a été démolie jusqu'à six mètres environ au-dessous du cordon; les contreforts qui paraissent distans de quatre mètres les uns des autres, et même présentant une largeur de deux mètres, ont été mis à nu. Plusieurs ont même été fortement attaqués. Quelques éboulemens ont eu lieu; mais ce ne sera que lorsqu'on sera parvenu à détruire tous les contreforts, que l'on peut espérer de voir se détacher la masse des terres que la démolition du mur de face a mises à découvert, et qui sont soutenues par le frottement contre ces contreforts.

Les batteries de canons qui conservent encore des vues sur l'attaque, ainsi que les batteries de mortiers et de pierriers, ont secondé par un feu soutenu l'action des nouvelles batteries. L'ennemi a tiré avec vivacité de l'intérieur de la place et des points attaqués, et a fait pleuvoir sur la batterie et la contre-batterie une grêle de projectiles creux, de pierres, de grenades. L'artillerie a eu encore dans

cette journée des pertes bien sensibles à déplorer. Le chef d'escadron Gannal et le capitaine Grandsire ont été tués par le même boulet. Le lieutenant-colonel Molin a été légèrement blessé; les capitaines Piraïn et Arnould ont reçu de fortes contusions. Un maréchal-des-logis a été tué ainsi que deux travailleurs d'infanterie. Un brigadier, neuf canonniers et six travailleurs d'infanterie ont été blessés.

On ne saurait donner trop d'éloges au sang froid et à l'intrépidité avec lesquels les canonniers, animés par l'exemple de leurs officiers, ont servi et pointé leurs pièces dans une position si périlleuse.

*Le lieutenant général commandant
l'artillerie de l'armée, NEIGRE.*

Journée du 23 décembre.

Les mineurs ont travaillé à l'ouverture faite à la contrescarpe du fossé du bastion de Tolède la même largeur et la même hauteur qu'à la descente souterraine, à faire rejoindre l'une à l'autre les deux galeries de la deuxième descente, et à commencer une autre ouverture à la contrescarpe devant cette dernière.

On a réuni fascines, outils, sacs à terre près des descentes du fossé, et l'on a élargi les communications qui conduisent à ces descentes.

L'on a apporté sur le glacis, à droite de la porte de Malines, avec tous les cordages nécessaires pour les manœuvrer et tous les poids nécessaires pour les immerger, douze systèmes de caisses prismati-

ques à claire-voie et douze systèmes de tonneaux, destinés à assurer le passage du fossé et le succès de l'assaut du bastion de Tolède.

(Extrait du Journal de l'Artillerie, du 22 au 23 décembre.)

La nuit du 22 au 23 décembre a encore été employée à relever et à remettre en état la batterie de brèche et la contre batterie, qui avaient eu beaucoup à souffrir dans la journée précédente. Les traverses ont été exhaussées, le coffre renforcé, les embrasures réparées. M. le lieutenant Audemard et le canonnier Petit, de la 14^e batterie du 11^e régiment, se sont fait remarquer par leur intrépidité dans ce travail périlleux.

Au point du jour le feu a recommencé, mais à dix heures et demie on a reçu l'ordre de cesser entièrement, par suite de l'arrivée de parlementaires hollandais qui demandaient à capituler. Un des derniers coups de canon de la citadelle a enlevé le bras de M. Charvet, lieutenant à la 13^e batterie du 1^{er} régiment d'artillerie, officier d'une valeur brillante. Deux canonniers et un travailleur d'infanterie ont été blessés.

Au moment où les batteries ont cessé de tirer, le mur d'escarpe de la face du bastion de Tolède, qui était battu en brèche, avait totalement disparu; les contreforts, mis à nu la veille, commençaient à voler en éclats. Des éboulemens considérables se

manifestaient ; quelques heures encore , et l'artillerie avait complètement rempli sa tâche glorieuse , en livrant à l'infanterie une brèche praticable et facile. Déjà même elle était accessible dans son état actuel , puisque plusieurs soldats s'introduisirent par-là dans la citadelle pendant l'armistice , et allèrent fraterniser avec les postes hollandais : dix sept heures et demie d'un feu roulant et bien dirigé avaient suffi pour obtenir ce résultat.

La contre-batterie remplissait aussi complètement le but auquel elle était destinée , en démontant et réduisant promptement au silence toutes les pièces que l'ennemi essayait de placer sur le flanc droit du bastion n°1. Malgré l'incroyable difficulté des communications , jamais les approvisionnemens ne manquèrent un moment , pour l'énorme consommation des 12 pièces de 24 dont étaient armées ces deux batteries , quoique ces approvisionnemens ne pussent arriver qu'à bras d'homme.

Dans cette dernière période du siège , si périlleuse et si pénible , les officiers d'artillerie n'ont cessé de donner de nouvelles preuves du zèle et du dévouement qui les avaient animés depuis le commencement des travaux. Dans l'impossibilité de citer tous ceux qui ont mérité d'être mentionnés honorablement , le lieutenant-général commandant l'artillerie du siège se plaît à rendre à tous cette éclatante réputation de l'arme. Travaux , fatigues , dangers , rien ne les a rebutés ; leur zèle infatigable ,

et leur intrépidité, ne se sont pas démentis un seul instant.

Les réflexions du *Courrier français* nous paraissent trop importantes pour les passer sous silence :

« Si la prise de la citadelle est sans effet contre l'opiniâtreté de Guillaume, il n'est pas vraisemblable qu'elle n'en produise pas sur les dispositions de la nation hollandaise. La force de volonté est une grande qualité chez un prince lorsqu'elle est accompagnée de discernement et de résolution; c'est ainsi qu'a pu être jugée celle de Guillaume jusqu'à l'entrée de l'armée française en Belgique; il avait réussi à exciter l'enthousiasme du pays, à lui faire trouver légers tous les sacrifices, à le remplir de confiance dans ses propres forces.

« Mais qu'en est-il résulté? Une armée, dont l'entretien impose à la Hollande d'énormes dépenses, est restée dans ses cantonnemens pendant que les Français assiégeaient et prenaient la citadelle; le roi qui avait ordonné à la garnison de se défendre à outrance, n'a pas fait le moindre effort pour la dégager. Soit qu'il considérât la possession de cette forteresse comme importante pour ses desseins futurs ou pour le succès des négociations ultérieures, soit qu'il crût l'honneur national intéressé à ne point la laisser tomber au pouvoir des Français, il n'a rien fait pour conserver l'un ou l'autre de ces avantages.

« C'était bien la peine d'exalter l'esprit public, pour ne point profiter de son élan! A quoi sert à la

Hollande une armée nombreuse si on ne veut pas l'employer ? Quel profit lui revient-il d'une tentative partielle de résistance qui n'a servi qu'à constater avec plus d'éclat son impuissance ? Il y a dans la conduite de Guillaume absence évidente de plan arrêté , en même temps que de résolution instantanée ; il a résisté parce qu'il lui en coûtait de céder , mais sans prévoir les conséquences de la résistance et sans se mettre en peine de les prévenir.

» Un siège meurtrier soutenu sans succès , quatre mille de ses soldats prisonniers , une flottille détruite , une armée dispendieuse que l'on n'a pas employée , voilà tout ce qui revient à la Hollande de cette obstination aveugle. Il est impossible qu'elle ne pense pas qu'en évacuant la citadelle au moment où l'armée française a été prête à l'assiéger , c'est-à-dire quand l'action de la force a pu être bien constatée , le gouvernement eût obtenu l'effet moral qu'il voulait produire , sans imposer au pays des sacrifices sans but et sans utilité. Il fallait ou céder devant le déploiement d'une force supérieure , ou tenter une guerre complète et sérieuse , faire une espèce de va-tout , qui , même en cas de non-réussite , n'eût pas été sans éclat , et eût été du moins une consolation pour l'amour-propre national.

» L'espèce de consécration que l'inviolabilité de son territoire avait reçue de la conférence , lui garantissait d'ailleurs qu'un désastre essuyé par ses armes ne compromettrait pas l'indépendance de son

pays. Mais ne savoir ni céder, ni résister, c'est une sorte de juste-milieu qui fait peser sur le peuple hollandais les sacrifices de la guerre, sans offrir ni à sa puissance ni à son esprit national aucune compensation.

» Il est impossible que ces considérations ne se présentent point à un peuple calculateur, et ne trouvent pas des organes dans les états-généraux. Guillaume peut bien refuser encore la remise de deux forts qui ferait rentrer quatre mille soldats dans les rangs de son armée; mais le prestige de résolution et de dignité qui l'entourait, a éprouvé une rude atteinte aux yeux des étrangers et probablement des Hollandais eux-mêmes. Il est resté au-dessous de la position qu'il s'était créée; il a fait trop ou trop peu.»

Voici les mouvemens de l'armée tels qu'ils doivent avoir lieu. Ils ont, comme on sait déjà commencé :

RENTREE DE L'ARMÉE FRANÇAISE.

1^{re} Division. — GÉNÉRAL SÉBASTIANI.

Brigade Harlet. — 11^e léger avec 2500 prisonniers couchera le 29 à St-Nicolas, ensuite à Loo-Christi, Deynse, Courtray, Ypres, etc.; 25^e de ligne et 2500 prisonniers, mêmes étapes que ci-dessus, en couchant le 30 à St-Nicolas.

Brigade Rumigny. — 8^e et 19^e de ligne, à St-Nicolas le 1^{er} janvier, et à Lille le 5.

2^e Division. — GÉNÉRAL ACHARD.

Brigade Castellane. — 8^e léger, 12^e de ligne et une batterie.

Brigade Voirol. — 22^e et 39^e de ligne et une batterie. A Merxem le 3, à Bruxelles le 5, et à Lille le 9.

3^e Division. — GÉNÉRAL JANIN.

Brigade Georges. — 52^e et 58^e de ligne. A Mons le 2 janvier et à Maubeuge le 3.

Brigade Zoepfel. — 19^e léger, 18^e de ligne et deux batteries. Par Vilvorde, à Braine-le-Comte le 2, à Valenciennes le 4.

4^e Division. — GÉNÉRAL FABRE.

Brigade Rapatel. — 7^e et 25^e de ligne et deux batteries. A St-Nicolas le 1^{er}, à Lille le 6.

Brigade d'Hincourt. — 61^e et 65^e de ligne et 5^e hussards. A Malines le 3, par Termonde, Gand et Courtray, à Lille le 8.

Avant-garde. — DUC D'ORLÉANS.

Brigade du général Lavoestine. — 7^e et 8^e chasseurs. Le 31 à Borgerhout, par Malines, Termonde et Gand, le 4 à Lille.

Cavalerie.

Brigade du général Simonneau. — 4^e chasseurs et 5^e hussards. Le 1^{er} à Borgerhout et à Lille le 5.

Division du général Dejean.

Brigade de Rigny. 1^{er} chasseurs, 2^e hussards et 2 batteries; partie d'Alost et Lokeren le 30, arrivera le 3 à St Amand. Brigade Latour-Maubourg, 5^e et 10^e dragons; partie le 29 d'Alost, arrivera le 3 à Maubeuge.

Division du général Gentil-St Alphonse.

(Déjà rentrée.)

Génie. — PARC ET TROUPES.

A Contich le 3, par Termonde, Gand et Courtray, à Lille le 9.

Artillerie. — Première colonne.

2^e, 4^e et 6^e batteries du 8^e régiment; le 1^{er} à Bruxelles, le 5 à Valenciennes, et le 6 à Douai.

Deuxième colonne. — PARC DE CAMPAGNE.

Le 4 à Bruxelles, le 7 à Mons, et le 9 à Douai.

Troisième colonne. — PARC DE CAMPAGNE.

Le 5 à Bruxelles, le 8 à Mons, et le 10 à Douai.

*Quatrième colonne. — PARC DE SIÈGE ET ÉQUIPAGES
DE PONTS.*

Le 6 à Bruxelles, le 9 à Mons, et le 11 à Douai.

Division de réserve du général Schramm.

Brigade Rhulière, 3^e léger, 41^e de ligne et une

batterie. Brigade Durocheret, 50^e de ligne, 4 bataillons de grenadiers et une batterie. A Merxem le 3, à Bruxelles le 5, et à Lille le 9.

Le grand-quartier général ne quittera Berochem que le 2, il sera établi à Vilvorde le 3, le 4 à Hal, le 5 à Ath, le 6 à Tournay, et le 7 à Lille.

D'après la correspondance du *Phare* : « les Hollandais menacent toujours le Doel où ils veulent détruire les digues pour inonder les environs. Ceux de *Liefkenshoek* sont couverts d'eau à une immense distance. »

On lit dans le *Journal d'Anvers* du 3 janvier 1833 :

« L'entrée de la citadelle vient d'être interdite provisoirement et le petit nombre de personnes qui ont visité ces ruines couvertes de projectiles, de débris et infectées de miasmes putrides, ne seront pas surprises de cette prohibition temporaire, etc.

« Près de la brèche, entre les traverses du rempart, il y a une excavation profonde que les Hollandais ont comblée au moyen de pièces de rempart que les Français ont démontées, etc. Les casemates qui servaient de refuge aux soldats pendant le siège, sont des cachots affreux et on ne sait comment ces malheureux ont pu vivre dans ces trous où ne pénètrent ni l'air ni la lumière. L'odeur qu'on y respire est infecte; la casemate qui servait de logement au général *Chassé* se compose de trois caves meublées de quelques chaises de paille. On y voit encore le fauteuil du général, etc. *Chassé* a oublié son cachet dans cette casemate.

C'est une relique qu'un officier français a emportée. »

Les nouvelles de la Hollande rapportent ce qui suit : « On se rappelle que dans le rapport du général *Chassé*, le 12 de ce mois, il est fait mention d'un canonnier qui, par sa présence d'esprit, a empêché l'explosion d'un magasin à poudre. » Voici d'après le journal de *Bréda*, comment cette affaire se serait passée :

« La porte du magasin à poudre se trouvait justement ouverte, lorsque la bombe tomba entre la porte et le canonnier qui se trouvait devant l'entrée; voyait le danger que courait le magasin, il eût la présence d'esprit d'aller dans le magasin et de tenir la porte fermée jusqu'à ce que la bombe eût éclaté; ce qui eut lieu sans suites fâcheuses. »

« Un autre trait d'intrépidité et de présence d'esprit, dit le même journal, mérite d'être cité : un soldat du 9^m *afdeeling* infanterie, faisant les fonctions de servant dans l'artillerie, se trouvait dans un des bastions près d'un officier d'artillerie, lorsqu'un obus tomba à côté et resta fixé dans le blindage du petit magasin à poudre, la fusée allumée au haut. L'officier voyant que la fusée continuait à fumer, et convaincu du grand danger qui pouvait en résulter, dit au soldat que cet obus-là, pourrait faire grand mal : *je m'en vais voir*, répondit le soldat, qui grimpa aussitôt contre le magasin, tira l'obus fumant de la terre qui couvrait le blindage et le jeta loin de lui. »

Les documens historiques que nous allons rapporter sont liés au siège , à la question de l'Escaut et à l'intervention française.

Communication faite aux États-Généraux de la Hollande par le ministre des affaires étrangères , le 18 décembre 1832 :

Nobles et puissans seigneurs ,

En présentant , l'avant-dernière semaine , à VV. NN. PP. une copie des lettres échangées les 11 , 12 , 13 et 14 novembre , entre le plénipotentiaire des Pays-Bas , à Londres , et le premier ministre d'Angleterre , je fis , en même temps , connaître l'intention du gouvernement de ne pas oublier ces pièces.

Des exemples donnés ailleurs l'obligèrent , il est vrai , de s'écarter aussi , plus ou moins , de son côté , de l'usage assez généralement suivi jusqu'aux dernières années , de garder le secret sur des négociations diplomatiques non encore terminées ; mais il eut soin de subordonner le choix des pièces destinées au public , ainsi que l'époque où elles étaient livrées à la presse , aux règles de la discrétion.

Cette fois , à peine sorti de cette assemblée , je reçus l'avis que la correspondance précitée était également connue du ministère français , et que le 4 décembre , le jour même où j'avais manifesté au président de VV. NN. PP. mon désir de faire une communication à la chambre , elle avait été non seulement mentionnée , sous une forme déguisée ,

par un journal anglais que l'opinion publique s'accorde généralement à regarder comme en relation étroite avec le cabinet britannique, mais que, dans ce même article, la non communication de ces lettres aux états-généraux avait été représentée comme une preuve évidente que le roi avait en vue des résultats autres que ceux reconnus dans ses négociations officielles avec la conférence de Londres.

Plus tard, d'autres journaux ont aussi fait mention de cette correspondance.

Cette circonstance, jointe au besoin de ne pas laisser ignorer à la nation néerlandaise le contenu de ces quatre lettres, écrites dans des momens éminemment importants, immédiatement après les premières mesures agressives contre la navigation des Pays-Bas, et peu avant le siège de la citadelle d'Anvers, ont engagé le gouvernement à lever le secret à l'égard de ces documens diplomatiques ; et comme la marche des négociations à cette époque n'a pas mis le plénipotentiaire du roi dans le cas de répondre à la partie politique de la lettre du premier ministre de la Grande-Bretagne, datée du 13 novembre, je prierai VV. NN. PP. de vouloir permettre que je remplisse cette lacune dans les documens qui leur ont été remis, et d'accueillir avec bienveillance ce que je me propose de dire pour leur procurer une connaissance complète de tous les détails de cette négociation.

Du côté de la Grande-Bretagne on a établi que

le projet prussien avait été mis en avant comme une base de *négociation* : et lorsque le plénipotentiaire des Pays-Bas a soutenu le contraire, et a déclaré expressément avoir présenté ce projet comme base *du traité*, non à négocier de nouveau, mais à signer dans vingt-quatre heures, si toutes les parties intéressées étaient également pressées d'en finir, on a répondu que ce n'était là qu'une objection contre un mot.

Il suffira d'un aperçu succinct des événemens pour apprécier la valeur de cette thèse.

Dans le principe, la conférence de Londres se réunit d'après le désir du roi, afin de concourir à réprimer la révolte qui avait éclaté dans le royaume des Pays-Bas.

Le 27 janvier 1831 on vit paraître l'annexe A du 12^e protocole.

Au lieu de rétablir l'ancien ordre de choses, cette annexe régla les bases d'une séparation entre la Hollande et la Belgique.

Elle fut néanmoins accordée par le gouvernement néerlandais.

L'engagement que l'on avait ainsi contracté envers ce royaume, fut rompu ensuite par les dispositions contenues dans les 24 articles arrêtés le 14 octobre 1831, et convertis en traité le 15 novembre de la même année.

Quoique blessé dans ses droits résultans de l'annexe A, et nonobstant que les 24 articles fussent infiniment plus onéreux pour la Hollande, le gou-

vernement essaya cependant, sous les réserves nécessaires, de suivre la conférence sur le nouveau terrain qu'elle venait de choisir.

Par l'effet du système conciliant du roi, le cercle des différends fut successivement rétréci, tellement que l'instant de la conclusion semblait enfin arrivé.

Mais cette fois encore, de même qu'après l'acceptation de l'annexe A, on donna tout d'un coup à la négociation une direction entièrement nouvelle et le cabinet anglais produisit le thème connu qui présentait une grande différence avec les 24 articles au détriment de ce royaume, qu'il n'y en avait eu entre ces articles et l'annexe A.

Le rejet de ce thème était inévitable; mais la cour de Berlin essaya de le mettre en rapport avec la dernière phrase de la négociation.

Cette tentative donna naissance à un nouveau projet, auquel l'Autriche et la Russie adhèrent; il fut accepté ici, sauf un petit nombre de modifications, qui fut même encore réduit par les dernières instructions adressées au plénipotentiaire des Pays-Bas.

Cependant, lorsque celui-ci offrit de conclure sur cette base, le ministère anglais changea pour la quatrième fois l'état des négociations. Il appela objection contre un mot l'alternative entre cette conclusion immédiate, d'après les résultats d'une négociation de deux années, et l'ouverture d'une négociation nouvelle sur des bases non encore exprimées et absolument inconnues; car, bien que le

projet prussien soit conforme dans ses dispositions essentielles au thème anglais, il se borne à dire que ce projet est susceptible, aussi bien à l'égard de ce qu'il contient que relativement à ce qu'il ne contient pas, de beaucoup de remarques graves, et offre des difficultés sérieuses qui ne pourraient s'aplanir que par suite d'explications et de discussions ultérieures; enfin, que le gouvernement anglais ne pouvait l'accepter sans qu'il y fût fait plusieurs changemens essentiels.

Le projet prussien, dit-on, émana de certains membres de la conférence; il fut transmis à Berlin sans la participation et à l'insu du gouvernement britannique, et ensuite proposé à celui des Pays-Bas par l'envoyé de Prusse à La Haye, sans avoir jamais été communiqué à la conférence, ni officiellement porté à la connaissance du secrétaire d'état anglais.

Le thème anglais toutefois, ainsi qu'il a été dit dans le *Mémorandum C* du 24 septembre, joint au 60^e protocole, avait été exclusivement tiré du propre fond du ministre britannique; et il est difficile de comprendre pourquoi les membres de la conférence auxquels on fait allusion, n'auraient pas eu la même faculté que ce ministre pour rédiger de leur côté un projet de traité.

En ce qui regarde la communication du projet à la conférence, je ne me trouve pas à portée de faire à cet égard une déclaration officielle, le plénipotentiaire des Pays-Bas, comme VV. NN. PP. en sont

instruites, ayant été exclu arbitrairement, et en opposition avec le protocole du dernier congrès d'Aix la-Chapelle, du droit d'assister régulièrement aux séances de la conférence, où les intérêts néerlandais étaient débattus.

Je tiens néanmoins d'une source dont la valeur n'est aucunement douteuse, que le projet prussien, ensemble avec les modifications que nous y avons désirées, a été porté dans une forme confidentielle à la connaissance de la conférence, le 26 octobre ; et il est très probable que son insertion au protocole a été écartée par les plénipotentiaires des puissances qui déjà, quatre jours auparavant, avaient conclu, pour l'adoption de mesures coercitives, une convention dont les ratifications n'avaient cependant pas encore été échangées.

Au reste, la question de savoir si et comment le projet prussien est venu à la connaissance de la conférence, a perdu tout son intérêt depuis que, dans sa dernière entrevue avec le premier ministre d'Angleterre et dans ses lettres subséquentes des 9 et 12 novembre, le plénipotentiaire des Pays-Bas a présenté ce projet comme base d'un traité.

Dès ce moment, l'origine et le mode de communication du projet devenaient absolument indifférens, car il est incontestablement de fait :

- 1°. Que le projet existe ;
- 2°. Que l'Autriche, la Prusse et la Russie y ont adhéré ;
- 3°. Qu'il est parvenu à la connaissance des cinq

puissances représentées à la conférence de Londres; et

4°. Que , sauf les modifications proposées ici et qui avaient encore été restreintes ensuite par l'annexe à la lettre du plénipotentiaire des Pays-Bas , datée du 9 novembre, la Hollande y avait acquiescé.

Chacun savait dès-lors quelle était la base d'après laquelle on pouvait conclure sur l'heure , et c'était là le seul point dont il s'agissait.

Ce serait de ma part une indiscretion que de répondre à l'observation que le projet n'a pas été communiqué officiellement au principal secrétaire d'état britannique pour les affaires étrangères. La haute considération que je porte aux hommes d'état étrangers m'impose le devoir de respecter le cercle des attributions dans lequel ils agissent. Il ne m'appartient donc pas d'examiner ni de décider si le plénipotentiaire du roi devait , dans cette circonstance , s'adresser au premier ministre d'Angleterre , ou bien au principal secrétaire d'état pour les affaires étrangères. Il suffit de savoir que le premier a accepté du plénipotentiaire des Pays Bas , sans le renvoyer primitivement ailleurs , le projet prussien , accompagné de modifications , et qu'il est entré en relations avec lui à ce sujet , tant verbalement que par écrit.

On objecte ensuite que rien , dans les dernières propositions des Pays-Bas ne semblait assuré qu'un nouveau délai.

Si cette allégation est fondée , ce n'est pas la Hol-

lande à qui l'on pourra jamais en faire le reproche, elle qui se montra prête à signer immédiatement toutes les concessions auxquelles elle avait consenti, par rapport à trois projets subséquens, progressivement plus défavorables. La cause de ce retard doit être cherchée dans la politique de ceux qui, chaque fois, quand l'heure de conclure avait sonné, ont effacé ces projets, bien qu'ils fussent leur propre ouvrage, et ont finalement réclamé une nouvelle négociation sur des bases non encore exposées jusqu'à ce jour.

A l'égard de l'objection que l'on n'avait pas exprimé le montant diminué du chiffre dont la Hollande se contenterait pour droit de péage sur l'Escaut, il ne sera sans doute pas nécessaire de faire valoir que le gouvernement n'est pas habitué à se servir, dans ses négociations à l'étranger, d'hommes non expérimentés, et assez inconsidérés pour mettre à découvert leur ultimatum, lorsque la partie adverse, bien loin d'aller un seul pas à leur rencontre, leur parle d'une négociation nouvelle.

Si la question de la navigation de l'Escaut, pour suit-on, a été traitée comme une question concernant toutes les puissances de l'Europe, ce n'a été uniquement que comme une conséquence des réclamations du gouvernement belge, fondées sur le traité de Vienne, qui régle les droits généraux relativement à la navigation de ce fleuve.

Pour appuyer les prétentions exagérées et contraires aux droits de souveraineté de la Hollande à

l'égard de la navigation de l'Escaut, on n'a pas négligé d'invoquer dans les derniers mois le traité de Vienne comme un talisman, certain qu'on était que l'influence exercée sur l'opinion de la multitude par certains mots s'étend à mesure que leur signification est moins connue.

En ouvrant l'acte du congrès de Vienne, on trouve que l'art. 111 est applicable à l'espèce.

Cet article est ainsi conçu :

« Les droits sur la navigation seront fixés d'une manière uniforme, invariable, et assez indépendante de la qualité différente des marchandises, pour ne pas rendre nécessaire un examen détaillé de la cargaison, autrement que pour cause de fraude et de contravention. La quotité de ces droits qui, en aucun cas, ne pourront excéder ceux existant actuellement, sera déterminée d'après les circonstances locales, qui ne permettent guère d'établir une règle générale à cet égard.

« On partira néanmoins, en dressant les tarifs, du point de vue d'encourager le commerce en facilitant la navigation, et l'octroi établi sur le Rhin pourra servir d'une forme approximative. »

L'annexe XVI de l'acte du congrès de Vienne contient des articles relatifs à la navigation du Neckar, du Mein, de la Moselle, de la Meuse et de l'Escaut. Le premier de ces articles porte ce qui suit :

« La liberté de la navigation, telle qu'elle a été déterminée pour le Rhin, est étendue au Neckar,

au Mein, à la Moselle, à la Meuse et à l'Escaut, du point où chacune de ces rivières devient navigable jusqu'à leur embouchure. » Et l'art. 7: « Tout ce qui aurait besoin d'être fixé ultérieurement sur la navigation de l'Escaut, outre la liberté de la navigation sur cette rivière prononcée à l'article 1^{er}, sera définitivement réglé de la manière la plus favorable au commerce et à la navigation, et la plus analogue à ce qui a été fixé pour le Rhin. »

Il est donc évident que l'application du tarif de Mayence, ainsi qu'elle est établie par les 24 articles, ratifiée dans un traité par les cinq puissances et la Belgique, et acceptée dès le principe par la Hollande, résulte déjà de l'acte du congrès de Vienne. Ce tarif d'ailleurs demeure inférieur aux anciens péages perçus sur l'Escaut avant le traité de Munster, pendant l'époque que ce traité fut en vigueur, et depuis 1813 jusqu'à la réunion; avec la Belgique; et il ne sera sans doute pas nécessaire de démontrer que ce sont là les époques dont l'acte du congrès de Vienne entend parler, par le mot « *actuellement*, » et non les années exceptionnelles, lorsque la France était maîtresse de la rive gauche de l'Escaut, ni celles pendant la réunion de la Hollande et la Belgique, lorsque l'Escaut devint une rivière intérieure, ni celles enfin qui ont suivi l'insurrection belge, lorsqu'on menaça d'employer la force pour obtenir le libre passage à travers notre ligne militaire, et que le roi, en protestant,

déclara vouloir provisoirement rester spectateur de la navigation de l'Escaut, s'abstenant par conséquent de faire percevoir sur ce fleuve les droits dont l'offre, par les puissances elles-mêmes, avait accompagné leurs menaces. Il importe beaucoup de remarquer dans l'acte du congrès de Vienne, et dans son annexe citée plus haut, l'assimilation de l'Escaut au Rhin, et le renvoi, à l'égard des droits à percevoir sur les autres rivières, à l'octroi pour le Rhin.

Ainsi, quand même les 24 articles n'eussent pas déjà établi l'application de cet octroi à l'Escaut, et que cette partie de l'acte du congrès de Vienne, dont la réunion de la Belgique avec la Hollande formait précisément un élément, peut, après la séparation, être considérée comme étant encore en vigueur pour la Hollande, il n'en serait pas moins vrai que les termes très-clairs et non susceptibles d'une double interprétation dont on s'est servi dans le traité de Vienne, si souvent invoqué contre nous, décident la question entièrement en faveur de la Hollande.

En renonçant aux parties du Limbourg qui n'appartenaient pas à la Hollande avant 1790, le gouvernement belge, dit-on, s'est privé de la communication non-interrompue avec l'Allemagne à travers son propre territoire; et c'est par ce motif qu'on a établi le libre transit, sans autre droit que ceux de barrière, comme une compensation pour le sacrifice que la Belgique s'était imposé.

A cette observation, il convient de répondre que, d'après les 24 articles, quelques enclaves des anciennes Provinces-Unies dans les pays de Liège et du Limbourg seraient cédées à la Belgique; qu'une partie du Limbourg appartenait déjà d'ancienne date à la Hollande, et que l'autre partie dont il s'agit ici est loin de valoir la part de la Hollande dans les dix cantons, ni les colonies du Cap de Bonne-Espérance, de Demerary, d'Essequibo et de Berbice; restées en 1813 en possession de l'Angleterre, et dont la perte doit être supportée par la Belgique dans le cas où l'Angleterre ne serait pas disposée à les rendre à la Hollande, lors de la dissolution de sa réunion avec la Belgique qui avait été destinée à servir d'indemnité pour ces colonies. C'est ainsi que s'exprime également le 12^e protocole de la conférence de Londres daté du 27 janvier 1831, où on lit :

• La Belgique aurait à supporter dans leur intégrité, d'abord les dettes qui ne sont retombées à la Hollande que par suite de la réunion, puis la valeur des sacrifices que la Hollande a faits pour l'obtenir. •

On impute à la Hollande les difficultés qui ont empêché d'arranger ces différends durant une négociation de deux années. Les procédés du gouvernement des Pays-Bas, ajoute-t-on, n'ont pas paru s'accorder avec le vœu de cultiver les relations entre la Hollande et la Grande-Bretagne.

Ce fut cependant la Hollande qui, jusqu'à trois

fois, acquiesça à de nouvelles bases de négociations, toujours et progressivement changées à son désavantage; ce fut elle qui se rapprocha trois fois de la conclusion d'après ces bases, et ce fut l'Angleterre qui la refusa constamment, et qui en définitive renvoya à des conditions nouvelles et inconnues.

Lorsqu'on avance ensuite que, jusqu'au 1^{er} octobre, les cinq puissances auraient déclaré les propositions néerlandaises inadmissibles, on perd de vue les réserves sous lesquelles le traité du 15 novembre 1831 fut ratifié par l'Autriche, la Prusse et la Russie, et l'accord de nos propositions avec ces réserves.

On annonce finalement que les dernières propositions de la Hollande ne peuvent être envisagées comme suffisantes pour suspendre les mesures auxquelles la Grande-Bretagne et la France se trouvent aujourd'hui engagées; que l'évacuation de la citadelle d'Anvers doit être considérée maintenant comme préliminaire indispensable de toute négociation ultérieure, et que le gouvernement britannique désire obtenir ainsi une garantie satisfaisante pour continuer avec succès l'œuvre de la paix.

Ainsi, à l'époque où la Hollande avait, pour la troisième fois, adhéré, presque en entier, aux propositions anglaises, une des puissances, qui s'était présentée comme médiatrice impartiale, déclare que l'on ne peut suspendre, ni les mesures agressives contre nos bâtimens de commerce, qu'il était

cependant facile de relâcher d'un moment à l'autre, ni le siège encore à commencer de la citadelle d'Anvers ; et qu'afin de continuer les négociations , pour la bonne réussite desquelles la Hollande a fait toutes les concessions possibles , le gouvernement des Pays-Bas devait évacuer , en faveur des autorités belges , une position qui lui servait de gage essentiel pour arriver à un arrangement équitable ; évacuation contraire aussi bien aux 24 articles qu'au traité subséquent , et qui n'aurait pas avancé la négociation d'un seul pas.

Cette déclaration prouve incontestablement que rien n'eût opéré , quand même le plénipotentiaire néerlandais eût voulu tout signer sans examen.

Aux représentations faites le 29 novembre par le chargé d'affaires du roi à Paris , contre l'embargo sur les bâtimens du commerce néerlandais , le gouvernement français a répondu par la lettre suivante :

A. M. de Fabricius , chargé d'affaires de S. M. le roi des Pays-Bas.

Paris , le 30 novembre 1832.

Monsieur ,

J'ai reçu la note que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire hier relativement aux mesures maritimes que la France a adoptées en conséquence de la convention du 22 octobre. En vous en accusant réception , je ne puis que vous renouveler l'expression du regret qu'a éprouvé le gouvernement français de se voir réduit à une extrémité aussi pénible

par le refus péremptoire que le gouvernement des Pays-Bas n'a cessé d'opposer aux ouvertures conciliatrices faites par les puissances alliées dans l'intérêt de la paix générale.

Recevez, monsieur, l'assurance de la considération très-distinguée, avec laquelle j'ai l'honneur d'être votre très-humble et très-obéissant serviteur.

Signé, DE BROGLIE.

Cette pièce diplomatique mentionne le refus péremptoire que le gouvernement des Pays-Bas n'aurait cessé d'opposer aux ouvertures conciliatrices faites par les puissances alliées dans l'intérêt de la paix générale.

Mais le roi a consenti sans aucune réserve à tous les points qui pouvaient être censés avoir quelque rapport, même indirect, avec cette paix; S. M. a de même accepté, moyennant peu d'exceptions nullement importantes, toutes les autres conditions, et elle a adhéré à cet effet, sauf un petit nombre de modifications, au projet de la Prusse, également approuvé par l'Autriche et la Russie. Le sens de la réponse du gouvernement français est dès-lors hors de ma portée, et je dois abandonner à d'autres l'investigation de ce que l'on entend par ce refus péremptoire.

A cette tournure inattendue, sans exemple dans l'histoire de la diplomatie, des négociations prolongées au-delà de deux années, le gouvernement se vit imposer le devoir de s'enquérir, autant que

possible, des causes véritables des procédés non mérités que l'on faisait essuyer à la Hollande ; mais on n'a pu recueillir à cet égard que des conjectures dans le vaste champ desquelles j'éviterai de me hasarder.

Il en est qui croient trouver cette cause dans l'intérêt des puissances, et particulièrement de l'Angleterre, à voir établir des droits peu élevés sur la navigation de l'Escaut.

Mais, sans m'arrêter ici à l'observation que, le commerce et la navigation de la France ayant un intérêt diamétralement opposé, le concours de cette puissance à un but pareil est inexplicable, il suffira de rappeler que le ministère anglais a estimé par approximation, et, à ce qu'il paraît, avec assez de justesse, le produit d'un droit d'un florin par tonneau sur la navigation de l'Escaut, à une somme totale de 150,000 fl. Deux florins par tonneau feraient donc une différence de 300,000 fl., dont il faut déduire la somme résultant de la réduction offerte par nous sur le péage de trois florins que nous avions désiré.

Je demande maintenant comment on expliquera que, pour un différend sur un objet au-dessous de trois cent mille florins, on aille exposer, dans la saison la plus défavorable, des flottes sur nos côtes, et fasse entrer une armée nombreuse en Belgique, et comment il se peut que l'Angleterre, nonobstant l'assimilation de l'Escaut au Rhin dans l'acte du congrès de Vienne, invoqué expressément par elle,

adopte un autre système pour l'Escaut que pour le Rhin ? Il importe de ne pas perdre ici de vue que le cabinet de St-James a gardé le silence sur le règlement pour la navigation du Rhin, signé le 31 mars 1831, à Mayence, par les états riverains, règlement qui non seulement fixe le tarif que la Hollande désirerait voir introduire pour l'Escaut, mais qui réserve même aux états riverains exclusivement la navigation du Rhin sur le pied établi dans cette convention.

Je puis ajouter ici l'extrait d'une note verbale que j'ai remise, le 10 août 1829, au ministre plénipotentiaire de la Grande-Bretagne, et qui n'a jamais donné lieu à la moindre réclamation de la part du gouvernement anglais.

Extrait d'une note verbale remise, le 10 août 1829, au ministre plénipotentiaire de la Grande-Bretagne près la cour des Pays-Bas, par le ministre des affaires étrangères.

La note commence par un exposé de la question qui s'était élevée sur la navigation du Rhin et de la marche de la négociation.

Elle porte ensuite :

Les deux puissances (*les Pays-Bas et la Prusse*) viennent d'arrêter ensemble, pour être présenté aux délibérations de la commission centrale des états riverains du Rhin, siégeant à Mayence, un projet de convention entre les gouvernemens des

états riverains du Rhin , et de règlement relatif à la navigation dudit fleuve.

» Parmi les concessions que les Pays-Bas font dans ce projet en faveur de la navigation directe sans rompre charge , se trouvent : l'établissement d'un droit fixe sur leur territoire maritime en remplacement des droits de transit , inférieur à ces droits ; l'assimilation de la surveillance sur le territoire maritime à celle sur le Rhin , et l'usage du Waal outre celui du Leek.

» La Prusse de son côté a reconnu la distinction entre le Rhin avec sa prolongation du Leek et du Waal , jusqu'à Crimpen et Gorcum , et les bras de mer , ainsi que le territoire maritime des Pays-Bas , et la faculté de ceux-ci de lever un droit fixe plus fort sur le thé et le sel , et un droit de tonnage maritime outre ceux de fanal , de pilotage et autres de cette nature.

» L'ambassadeur de S. M. B. ayant verbalement exprimé au ministre des affaires étrangères de S. M. le roi des Pays-Bas le désir de connaître en son temps le résultat de la négociation entre les cours de Bruxelles et de Berlin , la première , toujours empressée de cultiver l'intimité si heureusement établie entre les Pays-Bas et la Grande-Bretagne , a d'autant moins hésité à accéder à ce vœu , que le projet de convention et de règlement ci-dessus mentionné , quoique destiné aux états riverains du Rhin seuls , se trouve en rapport avec

les relations commerciales entre les Pays-Bas et l'Angleterre. »

La pièce ci-jointe contient les stipulations essentielles du projet composé de 109 articles, dont la plupart concernent des détails réglementaires. *Après une courte analyse de ce projet, la note continue ainsi :*

« Quant à la navigation , afin de ne laisser aucun doute sur les rapports entre les Pays-Bas et la Grande-Bretagne en ce qui concerne le Rhin , on se permettra d'observer que le gouvernement des Pays Bas n'a point contesté jusqu'à présent , et ne contestera pas non plus à l'avenir , au pavillon anglais la faculté de fréquenter les rivières et canaux des Pays-Bas , ni de traverser le territoire du royaume pour se rendre en Allemagne , ou pour en revenir , sous l'observance de la législation habituelle des Pays-Bas , et que si l'Angleterre désirait y voir établir une analogie entre son pavillon et celui des états riverains du Rhin , la cour de Bruxelles sera prête , lorsque ces états auront arrêté leur convention et règlement à Mayence , à entamer une négociation avec celle de Londres , pour s'entendre avec elle sur les faveurs réciproques qu'elle serait disposée à offrir en retour à la navigation et au commerce des Pays-Bas , de même qu'il en a été accordé par la Prusse au pavillon et au commerce des Pays-Bas dans ses états sur le Rhin ; au prix desquelles les Pays-Bas ont réciproquement consenti à faire jouir le pavillon prussien des avantages mentionnés au règlement. »

Je dois faire observer enfin que , si la navigation de l'Escaut ne peut supporter un péage au-dessous de trois florins , l'application du tarif de Mayence , lequel , d'après le calcul du ministère anglais , élèverait le péage à six florins , équivaldrait à la fermeture de l'Escaut ; et s'il en est ainsi , je demanderai de nouveau comment il a pu se faire que des diplomates si habiles et si expérimentés aient signé le traité du 15 novembre 1831 , qui déclare le tarif de Mayence applicable à l'Escaut ? que ce traité ait été ratifié ensuite par leurs gouvernemens , et que dans des pays comme la France et l'Angleterre , où les intérêts du commerce et de la navigation sont l'objet de tant de sollicitude et sont si bien connus , il ne soit venu dans l'esprit de personne , durant les neuf mois qui s'écoulèrent depuis la signature du traité , que l'on s'était engagé à des dispositions équivalentes à la fermeture de l'Escaut , jusqu'à ce qu'enfin cette découverte inattendue tombât en partage à l'auteur d'une brochure belge , pour éclairer les plus puissans cabinets de l'Europe ?

Dans cet état de choses le gouvernement des Pays-Bas cherche en vain le mot de l'énigme politique qui tient aujourd'hui l'attention du monde en suspens , et il doit abandonner à l'avenir la solution du grave problème qui touche de si près notre existence nationale.

Il peut le faire avec d'autant plus de calme , qu'il n'a la conscience d'aucune aberration de sa

part, de nature à avoir pu nous attirer la crise dangereuse qui est venue nous atteindre ; car, selon sa persuasion, ceux qui, revenant sur le passé, expriment l'opinion qu'en cédant plus tôt on eût pu prévenir la tournure que la négociation a prise, se livrent à une supposition erronée.

Non, NN. et PP. SS., ce qui arrive aujourd'hui aurait également eu lieu quand même le traité de séparation eût été conclu depuis longtemps.

N'oublions pas que nous nous trouvons en regard d'une politique qui renversa jusqu'à quatre reprises les bases de la négociation. Une des dispositions des 24 articles est ainsi conçue :

« En attendant, et jusqu'à ce que ledit règlement soit arrêté, la navigation des fleuves et rivières navigables ci-dessus mentionnés restera libre au commerce des deux pays, qui adopteront provisoirement à cet égard les tarifs de la convention signée le 31 mars 1831 à Mayence, pour la libre navigation du Rhin, ainsi que les autres dispositions de cette convention, en autant qu'elles pourront s'appliquer aux fleuves et rivières navigables qui séparent ou traversent à la fois le territoire hollandais et le territoire belge. »

Or, cette politique a lu dans ce texte précisément le contraire de ce qu'il exprime, c'est-à-dire, que le tarif de Mayence n'a pas été déclaré applicable à l'Escaut. Les mots ayant donc perdu leur signification, on aurait donné au traité conclu la même interprétation, et il vaut mieux après tout

que nous ayons vu manifester ces intentions avant qu'après la signature.

En attendant, le gouvernement poursuit sans dévier sa marche calme dans la route que la nature des choses lui a tracée. On le trouvera toujours prêt à reprendre les négociations, du moment que cela pourra se faire avec l'espoir fondé du succès. Il ne traitera cependant que sur un pied digne d'un état respectable et indépendant. Aucun trait de plume ne souillera la liberté que nos ancêtres ont conquise au prix de quatre-vingts ans de lutte et de combats.

Le monde fut toujours témoin de la prépondérance plus ou moins prononcée du fort sur le faible ; mais la domination d'un puissant empire ne fut réalisée qu'une seule fois, dans l'histoire ancienne, comme doctrine. Les mots : le sénat et le peuple romain, obtinrent le rang d'un principe dans le droit des gens de ces siècles : leur sens se personnifia dans le cercle de Pompilius.

Le conseil des amphytrions, la ligue achéenne et l'union d'Utrecht furent d'une tout autre nature, et les confédérations germanique et helvétique le sont encore aujourd'hui ; car il existait, et il existe entre les états et les provinces y concernés, des rapports et des liens domestiques appartenant au droit public spécial de chaque fédération, et non au domaine du droit des gens.

Dans l'Europe moderne telle qu'elle se forma au sortir du moyen âge, le roi Henri IV de France,

conçut le premier l'idée de confier le maintien d'une paix perpétuelle à la surveillance d'un tribunal européen. S'étonnera-t-on que le respect de ce prince pour l'indépendance des nations l'ait fait reculer devant les obstacles que présentaient l'organisation et la compétence de ce tribunal suprême?

Depuis, et tandis que quelques philosophes choisirent cette matière pour l'objet de leurs méditations, la diplomatie pratique de l'Europe chercha et trouva une autre garantie, calculée sur ce qui se trouvait à la portée des gouvernemens, non sur une perfectibilité imaginaire des relations entre les peuples.

Cette garantie fut l'équilibre.

Les états puissans lui durent l'action, qui leur était réservée d'après les lois de la nature; les états faibles, la jouissance non troublée de leurs droits.

Malheureusement pour tous, la France, peu de temps après sa grande révolution, fit renaître le principe des Romains, par les mêmes moyens dont Rome avait fait jadis usage.

Bientôt les mots *grande nation* et *grand empire* signifèrent non seulement un peuple puissant auquel personne ne contestera sa vaillance et ses vastes ressources, mais encore le droit de dominer sur les autres états.

A l'écroutement de l'empire français, le sceau de la puissance passa, non seulement comme indice d'un fait historique incontestable, mais comme un principe de droit que l'on professa plus ou moins

ouvertement, aux cinq états les plus forts de l'Europe, y compris la France elle-même. Sans la supposition de ce principe, la sainte-alliance se fût difficilement établie. Cette alliance cependant garantissait l'état de choses existant. Tous les gouvernemens furent au surplus invités à y accéder. Une solidarité universelle remplaça ainsi l'ancien équilibre; l'indépendance de chacun resta intacte.

L'on eut à regretter que précisément cette universalité de la sainte-alliance présageait sa chute prochaine. Comment, en effet, aurait-on pu se dissimuler que, tant qu'il y aura des passions et des intérêts opposés, une alliance entre tous se détruisait elle-même, et équivalait à une alliance avec personne?

Aussi vit-on cette combinaison chanceler progressivement pendant les négociations de Londres. Une médiation invoquée par les Pays-Bas, pour la répression d'une révolte, se convertit en médiation pour séparer les insurgés de la partie du royaume demeurée fidèle.

Bientôt après, en opposition au principe plus spécialement proclamé par la France, succédèrent la transformation de la France et de l'Angleterre, qui n'était jamais entrée dans la sainte-alliance, de médiateurs et arbitres, et finalement l'emploi des forces militaires anglaises et françaises dans un différend à l'égard duquel ces deux puissances n'avaient pas été investies du droit de prononcer comme arbitres.

L'indignation que cette politique, sans exemple dans l'histoire moderne, a inspiré à VV. NN. PP., me dispense de la tâche d'en dire davantage.

Il suffira d'ajouter une seule remarque :

L'action de la sainte-alliance, destinée à garantir l'ordre existant, et à laquelle on avait préalablement obtenu l'accession de tous les gouvernemens de l'Europe sur le pied d'une égalité parfaite, est invoquée aujourd'hui, sans l'assentiment de la Hollande, par deux puissances qui en abusent, non seulement pour détruire arbitrairement l'œuvre des traités, mais encore pour enfreindre les droits de souveraineté de l'ancienne Hollande sur son propre territoire.

Jamais une politique aussi monstrueuse n'apparut à l'imagination de Grotius ni à celle de nos autres compatriotes dont les écrits fondèrent solidement les bases du droit des gens.

Mais lors même, chose impossible, qu'un pareil système pourrait être généralement concilié avec le code des nations, la haute sphère où se trouve placée la Hollande l'élèverait toujours infiniment au-dessus de l'application de cette doctrine insoutenable.

Des hommes d'état dont la science se borne à additionner les colonnes d'un tableau statistique, et incapables de conceptions qui dépassent un calcul arithmétique, peuvent ne pas connaître d'autre échelle de ce que nous valons, que la somme

insignifiante de notre population, et le peu de milles quarrés dont notre sol se compose.

La force morale d'un état, NN. et PP. SS., est indépendante des chiffres.

Dès la première aurore de l'histoire moderne, la Néerlande atteignit le faite de la civilisation européenne d'alors.

Du fond de nos marais surgit majestueusement aux yeux du monde la liberté civile à côté de la liberté de conscience ; et je le demande à l'étranger qui hasarde de nous outrager, où, dans la succession des siècles, rencontre-t-on le second exemple d'un peuple si peu nombreux, circonscrit dans des bornes aussi étroites, et habitant une terre conquise sur la mer, qui marqua avec autant d'éclat, sur le théâtre des deux hémisphères, par ses hommes d'état, ses capitaines et ses marins ; par son commerce, son industrie et ses colonies ; par ses progrès dans les lettres, les sciences et les arts ; par son influence sur l'équilibre européen ; par la réunion des vertus privées et publiques ; par sa piété, son intégrité et la pureté de ses mœurs ; par la jouissance de la liberté civile et politique, combinée avec un gouvernement fort et des institutions durables, et par sa lutte contre les élémens, contre l'ambition des conquêtes, contre la superstition et contre le despotisme ?

Qu'Athènes, Carthage et Venise soutiennent à quelques égards la comparaison avec la Hollande ; en totalité elles sont loin de pouvoir la maintenir : et

où est la proportion entre la sphère d'action de ces états, et le cercle immense des destinées, qui, depuis des siècles, échurent en partage à la Hollande et qu'elle a si glorieusement accomplies?

La génération actuelle a su leur demeurer fidèle.

A peine la Hollande eût-elle secoué le joug en 1813, qu'un chef de l'armée des alliés déclara hautement que sans ce mouvement patriotique on n'eût pu occuper, dans cette saison de l'année, la Hollande et la Belgique.

Il était ainsi écrit dans les décrets de la Providence que ce coin méprisé de boue, qu'une ambition sans mesure avait décrié comme une alluvion de la France, coopérerait efficacement au rétablissement de l'Europe.

Le combat des Quatre-Bras, en grande partie soutenu par des Néerlandais, prépara la victoire de Waterloo, à laquelle l'armée des Pays-Bas eut une part proportionnelle; et à l'heure actuelle où j'adresse la parole à VV. NN. PP., l'Europe effarée fixe ses regards inquiets sur un seul boulevard isolé, où une valeur héroïque produit les preuves ineffaçables et sanglantes, que le pavillon et l'étendard de la Hollande, dans quelque lieu qu'ils se trouvent arborés, ne sont jamais assaillis impunément.

Tandis qu'un tel peuple, quelles que soient les complications dans lesquelles il se trouve engagé, sait toujours agir avec la dignité qui lui convient il entre aussi peu dans ses vues d'aspirer à la gloire.

des conquêtes et de s'immiscer dans les affaires des autres nations , qu'un semblable système serait peu en rapport avec ses moyens.

Notre politique doit constamment être défensive, conservatrice et domestique comme nos mœurs. Le gouvernement des Pays-Bas, placé sur la même ligne avec ceux de tous les autres états, et réclamant réciproquement le respect qui lui est dû, continue de se trouver appelé à cultiver soigneusement les relations d'amitié avec toutes les autres puissances, et à prêter une oreille attentive à leurs vœux équitables. Spectateur bienveillant de la tendance de quelques pays à modifier ou à perfectionner leurs institutions, il s'abstient scrupuleusement de prendre parti, ou de manifester une opinion à cet égard; il respecte celle de tous les hommes d'état étrangers, quelle que soit leur dénomination et la manière sous laquelle ils se rangent. Seulement il n'admet pas que cette tendance soit mise en rapport avec une restriction quelconque de l'indépendance, ou avec la moindre atteinte à la dignité et aux droits de la Hollande.

En exposant ainsi à VV. NN. PP. les principes de notre politique extérieure, j'obéirais mal à mon devoir et à ce que m'inspirent mes sentimens, si je passais sous silence comment, au milieu des secousses qui soudain sont venues ébranler l'ordre social de l'Europe, les états-généraux offrent au monde, dont ils fixent les regards, un spectacle

digne d'eux , de leur position élevée , et de la gravité des événemens.

Inaccessible à l'esprit de parti , à la désunion , à la moindre influence de sympathie ou d'aversion pour les individus , et aux illusions de vaines théories , cette enceinte respectable est exclusivement consacrée à la recherche du droit et de la vérité , à l'examen pratique et au culte des véritables intérêts de la patrie.

Nulle opposition systématique au gouvernement , nulle acclamation aveugle à ses mesures ; la conviction seule de l'esprit et les inspirations de la conscience caractérisent ici les votes émis sur chaque objet , votes toujours empreints du sceau de l'indépendance sociale , et , ce qui dit plus , de l'indépendance du caractère.

Il en résulte que le gouvernement trouve toujours ici l'appui et l'assentiment nécessaires , chaque fois qu'il s'agit de consolider la paix et les relations d'amitié avec toutes les puissances , et de remplir les obligations générales ou les engagements particuliers qui tendent vers ce but. Mais quand la présomption , le fanatisme politique ou la légèreté portent atteinte à nos intérêts , à notre dignité ou à notre existence nationale ; quand l'Europe viendrait à demander que la Hollande portât à son profit un sacrifice infructueux , et qu'à l'effet de combler l'abîme des révolutions , elle se résignât au sort de Curtius , ou que l'étranger osât se permettre de nous dicter arbitrairement ses ordres sur

le sol de la patrie, alors, NN. et PP. SS., le droit et l'équité trouvent au milieu de vous un sûr asile, et nous demeurons fidèles à la devise des générations déjà descendues dans la tombe :

« Le Hollandais libre ne se prosterne que devant Dieu. »

CORRESPONDANCE

Entre lord Grey et le plénipotentiaire néerlandais.

Dowlingstreet, le 11 novembre 1832.

Lord Grey, n'ayant pas perdu de temps pour soumettre au cabinet les documens que lui a laissés vendredi le baron de Zuylen de Nyvelt, a l'honneur d'informer S. Exc. qu'ils ne paraissent pas fournir, aux yeux du gouvernement de S. M. les moyens d'arranger d'une manière immédiate et satisfaisante les différends qui existent depuis longtemps entre les gouvernemens néerlandais et belge.

Quoique la proposition faite aujourd'hui par le baron de Zuylen de Nyvelt paraisse offrir quelque rapprochement vers des conditions plus équitables que celles que le gouvernement néerlandais a jusqu'ici voulu admettre, elle ne contient cependant en effet rien autre chose que l'offre d'accepter comme base de la négociation le projet remis au cabinet de La Haye par le plénipotentiaire de Prusse, et ne s'accorde pas, dans quelques-uns de ses termes, avec ce projet qui, lui-même, en l'examinant dans les détails, semble susceptible, à l'égard de plu-

sieurs, d'objections positives, et fournir, à l'égard de quelques autres, ample matière à des difficultés et des doutes, exigeant des explications et des discussions ultérieures.

Rien ne paraît donc certain dans cette nouvelle proposition que de nouveaux délais, que l'état présent des affaires ne saurait admettre plus longtemps.

Ce fut par la conviction du danger résultant de cet état d'incertitude, qui déjà trop longtemps a laissé l'Europe dans l'inquiétude et en suspens, qu'après avoir échoué dans leurs efforts, marqués au coin de l'assiduité et de la patience, dans une négociation prolongée depuis deux ans, pour prévenir une si fâcheuse nécessité, les gouvernemens de la Grande-Bretagne et de France se trouvèrent enfin, malgré eux, dans l'obligation de recourir aux mesures mises à effet en ce moment pour l'exécution du traité du 15 novembre 1831.

Le gouvernement de S. M., toujours également disposé à amener un arrangement à l'amiable des points en litige, prêterait avec plaisir l'oreille à toutes propositions qui pourraient conduire à ce résultat désiré. Mais, lié par ses engagemens avec le gouvernement belge, et ayant, de concert avec la France, donné cours à des mesures qu'il ne peut proposer de suspendre, à moins qu'on n'ait préalablement obtenu la garantie demandée à la Hollande, dans la note présentée au cabinet de La Haye, par les plénipotentiaires d'Angleterre et de

France, lord Grey ne peut que répéter au baron de Zuylen de Nyvelt ce qu'il a déjà eu l'honneur d'exprimer à S. Exc. en personne, que la remise de la citadelle d'Anvers et des lieux qui en dépendent doit aujourd'hui être considérée comme un préliminaire indispensable à des négociations ultérieures.

Lord Grey prie le baron de Zuylen de Nyvelt d'agréer de nouveau l'assurance de sa haute estime et considération.

A S. Exc. milord comte Grey, etc., etc.

Londres, le 12 novembre 1833.

Milord,

V. Exc. croira aisément à la douloureuse impression que m'a causée la lettre qu'elle m'a fait l'honneur de m'adresser le 11 de ce mois, et par laquelle j'apprends avec un profond regret le refus du gouvernement anglais de conclure dès à présent le traité sur le modèle remis à V. Exc. le 9 dernier, ensemble avec mes explications écrites.

V. Exc. juge que dans mes propositions il n'y a de certain que de nouveaux délais. Elle me permettra de combattre une inculpation qui, certes, dans la crise actuelle, serait grave, si elle était réelle. V. Exc. suppose que j'aurais offert le projet du cabinet de Berlin comme base de la *négociation*. Pardon, milord, j'ai dit expressément, comme *base du traité*, non plus à négocier, mais à signer dans les vingt-quatre heures, si toutes les parties inté-

ressées étaient également pressées d'en finir. Il me semble, milord, que je ne pouvais m'exprimer ni plus franchement, ni plus correctement.

Le projet du cabinet de Berlin, d'ailleurs si complet, avait laissé en blanc quelque peu de points, qu'une entente de quelques heures aurait facilement aplanis, et que par conséquent il ne m'appartenait pas de décider à moi seul. Mais, indépendamment de ce temps matériellement requis pour arriver de commun accord à la rédaction de ce traité, quels étaient donc, milord, les objets qui de notre côté pouvaient conduire à des délais ? Est-ce la question de l'Escaut ? Mais vous savez, milord, que dès que le ministère britannique en a fait une question anglaise et européenne, mon cabinet, quoique surpris de voir des médiateurs s'occuper de leurs propres intérêts, s'est déclaré disposé à accepter tout ce que le projet de Berlin avait proposé à cet égard.

Il ne restait qu'à s'accorder sur le *quantum* du péage, que nous avions désiré fixer à trois florins par tonneau. Lorsque ce consentement et cette proposition de mon cabinet furent communiqués à la conférence le 26 octobre, et firent le lendemain, 27, l'objet de mon entretien avec V. Exc., vous jugeâtes, milord, ce taux de trois florins trop élevé. Dès cet instant, désireux de nous assurer le suffrage imposant du chef du gouvernement de S. M. britannique, j'employai tout mon zèle, et réussis à déterminer mon cabinet à m'accorder la faculté de

diminuer ce taux; et je crus avoir tout gagné en donnant, milord, le 9 dernier, l'assurance verbale et par écrit.

Est-ce la question du transit par le Limbourg? Mais, dans cette même conférence du 27 octobre, V. Exc. n'attaque pas en principe l'exigence de droits modérés; elle se contenta de proposer la cession d'une ligne territoriale au sud de Maestricht, qui, en donnant aux Belges la faculté de construire une route commode, les tranquilliserait contre toute hausse arbitraire de notre tarif de transit. Tout en opinant, milord, que ce point devrait être abandonné aux commissaires-démarcateurs respectifs, je saisis avec empressement votre pensée, et obtins la latitude nécessaire pour rassurer le commerce contre toute élévation nouvelle dudit tarif, et je fus heureux d'en donner à V. Exc., le 9 dernier, l'assurance verbale et écrite.

Et dans cet état de choses, la Grande Bretagne, que dès mon enfance j'ai appris à considérer comme notre plus fidèle alliée, repousse l'œuvre de la paix et en ajourne la reprise après les résultats d'une intervention armée de la France! Des places et lieux dont la révolte n'a pu s'emparer, et qui sont restés par conséquent au pouvoir de leur souverain légitime, doivent lui être arrachés de force, avant la signature du pacte qui seul en sanctionnera la cession.

Certes, milord, ce résultat est déplorable ; mais j'ai au moins la conviction que , pour le prévenir, j'ai été prêt, au nom de mon auguste souverain, à y tout sacrifier , excepté l'honneur, l'indépendance, et les droits souverains de la nation magnanime et libre dont je défends les intérêts.

Je prie V. Exc. d'agréer, etc.

Signé, H. DE ZUYLEN DE NYVELT.

A Son Exc. le baron de Zuylen de Nyvelt.

Downingstreet, le 13 novembre 1832.

Monsieur le baron,

J'ai eu l'honneur de recevoir ce matin la lettre de Votre Exc., en date d'hier ; quoiqu'il ne me semble pas qu'il puisse résulter le moindre avantage de la continuation d'une correspondance en dehors des voies officielles accoutumées, il y a néanmoins dans la lettre de Votre Exc. quelques passages que je ne puis passer sous silence.

Votre Exc. établit que le projet du cabinet de Prusse fut proposé par vous comme base non d'une négociation, mais d'un traité, que vous étiez prêt à signer immédiatement. Mais, que Votre Exc. me le pardonne, cela ne me paraît autre chose qu'une objection contre un mot (*an objection to a word*). Le projet prussien fut rédigé ici par certains membres de la conférence et transmis à Berlin, sans la participation et sous la connaissance du gouvernement britannique ; il fut proposé ensuite

par le plénipotentiaire de Prusse, à La Haye, au gouvernement néerlandais, mais n'a jamais été communiqué ni à la conférence, ni officiellement au secrétaire d'état de Sa Majesté.

Une copie de ce projet me fut remise par votre excellence le 9 du courant. En l'examinant, on trouva, et à l'égard de ce qui y est omis, et à l'égard de ce qu'on y propose, qu'il était sujet à beaucoup d'objections et de difficultés, qui ne pourraient s'aplanir que par suite d'explications et de discussions ultérieures.

Quoique votre excellence ait donc pu être prête à souscrire le projet comme base d'un traité, il ne pouvait être accepté dans sa forme actuelle sans le consentement du gouvernement belge, ni approuvé par le gouvernement anglais sans qu'il y fût fait plusieurs changemens essentiels. N'étais-je donc pas fondé à dire que la proposition, faite à moi le 9 de ce mois, ne contenait rien d'autre, sinon l'offre d'accepter le projet du cabinet de Prusse comme base de la négociation, et qu'il ne paraissait contenir de certain que de nouveaux délais que l'état présent des affaires ne pouvait admettre plus longtemps.

Quant au montant du droit à lever sur la navigation de l'Escaut, il est vrai que V. Exc. a établi que vous aviez des pleins pouvoirs pour consentir à la réduction du droit proposé par le gouvernement néerlandais, de trois florins le tonneau, à un moindre taux. Mais jamais V. Exc. n'a spécifié à

quel taux vous étiez prêt à fixer ce droit. Ceci était donc déjà en soi-même un objet de discussion ultérieure, sur lequel on ne pouvait s'entendre sans la participation du gouvernement belge, et déjà ce point, s'il n'eût été même que le seul, eût nécessairement demandé de nouveaux délais qui n'étaient plus possibles. Je dois observer ici, si la question de la navigation sur l'Escaut a été traitée comme concernant toutes les puissances européennes, elle ne l'a été ainsi que parce qu'on trouve que les prétentions du gouvernement belge étaient basées sur le traité de Vienne, par lequel les droits généraux touchant la navigation de ce fleuve ont été assurés.

Pour ce qui est du droit de transit par le Limbourg, je dois relever une erreur dans laquelle V. Exc. semble être tombée à l'égard de ce qui s'est passé par rapport à cette affaire dans notre entretien du 27 octobre. Jamais assurément je n'ai eu l'intention d'admettre la prétention du gouvernement néerlandais de lever un pareil droit. Je savais qu'il était formellement exclu par l'art. 11 du traité du 15 novembre, auquel avaient accédé les cinq puissances.

En faisant la cession des parties du Limbourg qui appartenaient à la Belgique avant 1790, le gouvernement belge se priva d'une communication non-interrompue avec l'Allemagne, par son propre territoire.

Le droit d'un passage libre, sans payer autre

chose que les droits de barrières pour l'entretien des routes, par cette partie du territoire qui devait à l'avenir appartenir à la Hollande, avec une route à établir par Sittard, fut considéré comme une partie de l'équivalent à donner à la Belgique pour les avantages dont elle serait ainsi privée. C'est pourquoi il m'était impossible d'admettre les prétentions de la Hollande : désireux cependant de trouver des moyens d'en venir à un arrangement à l'amiable, je suggérais, non comme une proposition que j'étais autorisé à faire, mais comme une idée à moi, qu'il serait possible que ce point fût réglé au moyen d'une nouvelle route à établir au sud de Maestricht ; mais j'y ajoutais expressément, en même temps, que cela ne pouvait se faire que par une négociation à laquelle la Belgique prendrait part, et pour laquelle il ne restait plus de temps, à moins que la citadelle d'Anvers ne fut évacuée préalablement. Dans la seconde entrevue que j'eus l'honneur d'avoir avec V. Exc. le 9 de ce mois, j'ai répété cette opinion encore plus positivement et plus clairement, l'étayant de raisons qui semblaient concluantes.

Ce n'est donc pas du côté du gouvernement de S. M. que sont venues les difficultés qui, jusqu'ici, se sont opposées à un aplanissement satisfaisant de ces fâcheux différends. Pendant deux années de négociation, notre désir a constamment été d'amener un pareil résultat. Ce même désir nous anime encore et nous ignorons en conséquence avec sin-

cérité, et bonne foi, du moment que l'occasion s'en présentera. Ainsi, que V. Exc., j'ai été élevé dans la foi de l'union intime des intérêts de la Grande-Bretagne et de ceux de la Hollande, et j'appelle de tous mes vœux le moment où les relations d'amitié, si essentielles à la prospérité des deux pays, seront rétablies entre eux.

Jusqu'ici, je suis forcé de l'avouer, les actes de votre gouvernement n'ont pas paru correspondre à sa désir; rien d'autre n'a été reçu de sa part que des propositions dont toutes les cinq puissances ont déclaré l'inadmissibilité jusqu'au premier octobre dernier, et on a enfin perdu tout espoir d'amener le gouvernement néerlandais, par les moyens ordinaires de négociation, à un arrangement direct avec celui de Belgique.

Ce fut lorsque cet état de choses eut produit la nécessité des mesures auxquelles la Grande-Bretagne et la France sont aujourd'hui engagées, qu'a été faite une nouvelle proposition, qui, par les raisons déjà données à V. Exc., ne saurait être estimée suffisante pour les suspendre. Je me trouve donc de nouveau dans l'obligation de déclarer à V. Exc. que l'évacuation de la citadelle d'Anvers doit être considérée actuellement comme un préliminaire indispensable à des négociations ultérieures. Mais, en insistant sur cette condition je dois repousser le reproche que j'exigerais quelque sacrifice à l'honneur et à l'indépendance de votre nation. L'honneur et l'indépendance de la Hollande sont chers à la

Grande-Bretagne , et en faisant la demande que V. Exc. a rejetée aussi formellement , quoiqu'une pareille demande ait été faite en même-temps au gouvernement belge , le seul but du gouvernement de S. M. est d'obtenir une garantie satisfaisante pour l'heureuse poursuite de l'œuvre de la paix , dont l'accomplissement sera toujours le but constant de ses efforts les plus zélés.

Je ne puis terminer sans répéter , à V. Exc. que , dans l'espoir d'amener un résultat satisfaisant , je ne me suis pas refusé à me départir , dans la discussion qui a eu lieu entre nous , des usages établis , mais qu'il serait cependant plus convenable , si V. Exc. désire faire des communications ultérieures , de les adresser en la manière accoutumée au Foreign-Office.

En priant V. Exc. d'agréer l'assurance de ma haute estime et considération , j'ai l'honneur d'être ,

De Votre Excellence ,

Le très-humble et très-obéissant serviteur ,

Signé, GREY.

A S. Excellence milord comte Grey , etc. etc.

Londres , 14 novembre 1832.

Milord ,

Après les réflexions par lesquelles Votre Exc. commence et termine la lettre qu'elle m'a fait l'honneur de m'adresser hier , 13 de ce mois , je

croirais ne pas rester dans les convenances en lui soumettant une réponse détaillée. Aussi bien, milord, vous me désignez le *Foreign-Office* comme l'intermédiaire qui devrait la recevoir. Votre Ex^{ce} le sait, je n'ai pas l'honneur d'être accrédité auprès de S. M. britannique. Mes pouvoirs se bornent à traiter avec la conférence, agissant comme médiatrice. En perdant ce caractère, et deux des membres qui la composent assumant celui de belligérants, ces pouvoirs, pour être encore utilement employés, avaient besoin d'une aide et d'une coopération fortes et bienveillantes, qui empêchassent que la forme n'emportât le fond. Et où pourrais-je les trouver cette aide et cette coopération, qu'auprès de l'homme d'état éclairé et puissant, qui, placé en Angleterre au-dessus des autres, commande aux volontés, et maîtrise les préoccupations?

Il m'a semblé par conséquent que, dans une crise imminente, je ne pourrais rien faire de plus décisif et de plus loyal à la fois, que de m'adresser au chef du gouvernement britannique, et cela avec d'autant plus de confiance, que lui-même m'avait promis de résoudre, les difficultés de forme, dans l'intérêt dominant de la paix.

Je m'arrête, milord!.... et cependant je voudrais ne pas terminer cette lettre sans offrir à V. Exc. le tribut de ma plus vive reconnaissance pour les expressions d'intérêt et de bienveillance envers ma patrie, dont la sienne abonde. Il fut une époque, celle de l'acceptation des bases de séparation par

le roi mon auguste souverain, où j'entendis dans d'autres quartiers le même langage. Alors, parmi les conseils que dicta l'amitié, je recueillis celui de ne livrer en aucun cas la citadelle d'Anvers, qu'après l'entier ajustement de nos différends avec la Belgique.

Mais, depuis que ces bases sont restées sans exécution, je n'ai plus trouvé que froideur et indifférence. Les œuvres n'ont que trop répondu à cet oubli d'une ancienne alliance, sacrifiée maintenant aux besoins du jour.

Dieu veuille, milord, que les paroles rassurantes que V. Exc. m'adresse soient plus fécondes en résultats, et que ce ne soit pas en vain que le premier ministre du roi Guillaume IV déclare que l'honneur et l'indépendance de ma patrie lui sont chers, et qu'il a été élevé, comme moi, dans les sentimens d'une union intime d'intérêts entre la Hollande et la Grande-Bretagne!

Milord, j'ai foi en ces paroles.

Je prie V. Exc. d'agréer l'assurance de la haute estime et considération, avec lesquelles j'ai l'honneur d'être,

Milord, De Votre Excellence,
Le très-humble et très-obéissant serviteur,
Signé, H. DE ZUYLEN DE NYVELT.

A S. Exc. M. le duc de Broglie, ministre des affaires étrangères de S. M. le roi de Français.

Paris, le 29 novembre 1832.

Par ces offices des 13 et 16 de ce mois, le soussigné, chargé d'affaires de S. M. le roi des Pays-Bas, a eu l'honneur de réclamer de S. Exc. M. le duc de Broglie, ministre des relations extérieures de S. M. le roi de Français, la mise en liberté du bâtiment néerlandais la *Jonge Maria*, détenu par des autorités locales à Dunkerque, antérieurement à l'embargo mis par le gouvernement français sur les navires des Pays-Bas.

Ladite réclamation, relative à un cas spécial, s'étant trouvée indépendante des instructions que le soussigné s'est vu dans le cas de demander à sa cour, par rapport audit embargo général, dont il s'est empressé de lui rendre compte, le soussigné vient de recevoir l'ordre d'exposer que la note du ministre des affaires étrangères des Pays-Bas à M. le chargé d'affaires de France à La Haye, du 2 novembre dernier, ayant contenu une réponse complète à celle de M. le marquis d'Eyragues du 29 octobre, rien n'a pu motiver les mesures que le gouvernement français vient de prendre à l'égard de la navigation des Pays-Bas. En conséquence, le soussigné a été chargé de protester, de la manière la plus formelle, comme il le fait par la présente, contre l'atteinte portée aujourd'hui à cette navigation par la France, en opposition à la sûreté et au

respect dus d'après le droit des gens au pavillon de puissances amies, et de réclamer de la justice du gouvernement français, et de ses égards pour la loi des nations, la levée immédiate de l'embargo dont viennent d'être frappés les bâtimens néerlandais qui, sous la foi des traités, se trouvent dans les ports de France, ainsi que la révocation des ordres qui pourraient avoir été donnés, d'arrêter en mer ceux naviguant sous le pavillon des Pays-Bas.

Le gouvernement néerlandais se réserve ses droits à une indemnité équitable pour les pertes que cet embargo et ces ordres auront occasionnées à ses sujets. Obligé de son côté à user de représailles, il les a limitées au renvoi de ses ports, dans un terme indiqué, des bâtimens français, et à la non-admission de ceux qui auraient encore l'intention de s'y rendre.

Il est prêt à révoquer ces mesures, aussitôt que la France aura rétabli les communications habituelles entre les deux pays.

Le soussigné saisit cette occasion pour réitérer à S. Exc. M. le duc de Broglie, l'assurance de sa plus haute considération.

Signé, FABRICIUS,

On lit dans le *Moniteur de Paris* (partie non officielle) :

« La garnison prise dans la citadelle d'Anvers par l'armée française est amenée en France : est-ce

comme otage? est-ce comme prisonnière de guerre? L'attaque dirigée sur le Bas Escaut contre un corps de l'armée française, au moment même où le général Chassé demandait à capituler; le refus de rendre les forts de Lillo et de Liefkenshoek; celui, que fit ensuite cette garnison d'accepter son renvoi en Hollande sous parole de ne point servir contre la France et ses alliés jusqu'à la conclusion des arrangements entre la Hollande et la Belgique, suffisent bien pour expliquer la qualification de prisonnière de guerre, à moins qu'on n'invente, pour le cas actuel, le nom de prisonnière de paix. Dans tous les cas, c'est un gage utile de conciliation, au moment où vont se rouvrir les négociations avec la Hollande. Il n'appartenait pas à la France de licencier cette garnison. Il n'était possible de la renvoyer que sous la réserve d'une parole d'honneur, qui se demande et qui se donne toujours en pareille circonstance.

• La garnison hollandaise reste aujourd'hui comme une nouvelle garantie de rapprochement. La justice qui a été rendue à son courage par l'armée même, à qui cependant elle a causé des pertes sensibles, répond d'avance des égards dont elle sera l'objet. En choisissant cette position, elle a rendu hommage, à son tour, au caractère français; car elle savait d'avance combien le gouvernement s'appliquerait à lui faire supporter sans regret son séjour parmi nous. »

On lit encore dans le *Moniteur* (partie non-officielle) :

« L'armée française vient de conquérir un nouveau gage de paix. S'il fallait l'appareil de la guerre pour prouver la paix aux partis incrédules qui entretenaient des alarmes à l'intérieur du pays ; s'il fallait un jour de gloire pour écarter les pensées de guerre qui pouvaient préoccuper quelques ambitions inquiètes, à l'extérieur, la France sait maintenant ce qu'elle peut attendre de son armée ; l'Europe sait ce qu'elle doit ajouter de foi à la loyauté de la France ! Désormais tout le monde peut croire à la paix, et tout le monde doit la vouloir.

» Militairement et politiquement, l'expédition d'Anvers sera mémorable. Examinons-la sous ce double point de vue, toutefois sans altérer la noble simplicité des bulletins qui en composent toute l'histoire.

» En un mot, notre armée a rencontré tous les genres de succès. Elle s'avance, presque incertaine encore sur le nombre d'ennemis qui se présenteront à elle, sur la nature de la guerre qui va commencer. Combien de fois, en effet, n'a-t-elle pas entendu répéter que la guerre générale l'attendait au-delà des frontières ; qu'elle n'était qu'une avant-garde, lancée à l'aventure dans des périls inconnus ! Mais son courage ne brave ni ne redoute tant de gloire. Il y en a encore assez autour de cette citadelle, où des obstacles de tout genre doivent être vaincus avant l'ennemi : le terrain, la saison, le désavantage.

d'une position circonscrite par l'humanité : épreuves pénibles qui défient la science du génie , la bravoure de l'artillerie , l'impatience du soldat.

• Pourquoi ces lenteurs ? c'est pour épargner le sang. Pourquoi cette attaque concentrée sur un point ? c'est pour préserver une ville. Pourquoi cette inaction devant une frontière derrière laquelle on aperçoit l'étranger ? c'est pour éviter une lutte qui deviendrait le signal d'une conflagration générale ! La prévoyance du gouvernement a tout calculé , la sagesse du général sait tout contenir , la discipline du soldat se prête à tout : c'est qu'il y a en lui confiance absolue dans la loyauté de ses chefs , intelligence des temps et des événemens , patriotisme sincère ; et le patriotisme du soldat , c'est l'obéissance. Enfin , quand le jour de l'assaut est venu , une capitulation demandée vient lui en ravir l'honneur et le danger ; il ne s'en plaint pas , car l'humanité s'en applaudit , et tel est le caractère de ce siècle que l'esprit de la civilisation s'est introduit dans le tumulte de la guerre comme dans les orages de la liberté. La force s'arrête d'elle-même quand elle n'est plus contestée : voyez le peuple au 30 juillet , voyez l'armée sur la brèche d'Anvers !

• Cependant une tentative , sans excuse , dérogeait violemment , au moment même de la capitulation , à cette salubre politique. On a lu le récit de l'attaque faite sur le Bas-Escaut , et l'on ne sait ce qui doit étonner davantage , de l'imprudence de cette diversion , ou de la valeur de 600 hommes

triomphant, à la baïonnette, de 2000 adversaires, munis d'une forte artillerie. Remarquons que les troupes hollandaises qui se sont engagées dans cette entreprise, étaient parties de Flessingue plusieurs jours auparavant, et qu'elles avaient en conséquence pour but de secourir la citadelle, et en même temps de couper la digue de Doel pour inonder le pays et compromettre ainsi les troupes françaises en observation sur ce point. Ce n'était donc plus seulement une hostilité contre les Belges, mais contre les Français. Heureusement, nos troupes ont préservé les Hollandais des conséquences de ce coup de tête, en les mettant en déroute complète.

Il n'en fallait pas tant, on le conçoit, surtout en y joignant le refus de remettre Lillo et Liefkenshoek, pour motiver la condition imposée par la capitulation, à la garnison de la citadelle, de se rendre prisonnière de guerre. D'ailleurs, une brèche avait été pratiquée au bastion de Tolède par le feu de l'artillerie française; la totalité des défenses intérieures de la citadelle étaient détruites, les magasins de vivres incendiés, tous les fours écrasés par les bombes. Dans cette situation, la garnison ne pouvait faire autre chose que de capituler et de se rendre à discrétion. Elle avait soutenu le siège autant qu'il lui avait été possible de le soutenir, et d'une manière honorable; M. le maréchal Gérard s'est empressé de le reconnaître. C'était donc une conséquence forcée de sa défense, et de l'impossibilité pour elle de la prolonger davantage.

Un autre incident, fort regrettable, l'incendie de treize embarcations hollandaises, brûlées volontairement par leur commandant, a jeté sur ce jour de succès une triste couleur. Ce n'était point là l'exemple donné par l'armée française, quand le maréchal envoyait une pharmacie complète à la garnison assiégée. On conçoit mal aujourd'hui, entre des peuples civilisés, ces actes de destruction, sans but, sans résultat, sans honneur. Ce genre de guerre est un anachronisme. Nous aimons à penser que le gouvernement hollandais en réprovera l'emploi.

Politiquement, l'expédition d'Anvers aura une grande influence : elle fait éclater aux yeux du monde le désintéressement de la révolution de juillet, et certes il n'est plus permis à personne aujourd'hui d'attribuer ce désintéressement à de la faiblesse, à de la timidité. La puissance de nos armes est prouvée ; la fermeté de notre politique est démontrée. Fort de sa bonne foi, le gouvernement français a pris, de concert avec une puissance alliée, une résolution, à laquelle les autres ont refusé de s'associer ou même d'adhérer. Il pouvait prévoir, et il acceptait toutes les conséquences de cet état de choses. Un traité avait été signé par les cinq grandes puissances ; l'inexécution de ce traité laissait en suspens tous les intérêts ; il fallait en finir : la France ne s'est pas manquée à elle-même ; elle n'a pas manqué à ce qu'elle devait à une nation amie et généreuse qui attendait l'effet des engage-

mens que l'Europe avait contractés avec elle. L'Angleterre s'est crue, comme la France, comptable de sa signature et solidaire de la nôtre. Conséquences avec elles-mêmes, ces deux puissances ont voulu, en action, ce qu'elles avaient voulu par écrit. La capitulation d'Anvers est un protocole réel, dont personne au moins ne peut douter. Un sang généreux l'a scellé; ce sang atteste la fidélité de la France à sa parole et à ses amis.

• Le concert de la Grande-Bretagne avec la France pour obtenir un résultat désiré par toutes les nations, et dont profiteront les gouvernemens mêmes qui se sont abstenus d'y concourir, ce concert loyal s'est réalisé par la réunion des deux escadres destinées à fermer les ports de la Hollande par l'embargo mis simultanément en Angleterre et en France sur les bâtimens hollandais, et par les prises faites en mer. Il continuera d'animer l'esprit des deux gouvernemens dans les dernières négociations qui vont compléter et consolider les résultats de l'expédition d'Anvers. On saura ce que peuvent la France et l'Angleterre réunies. Au reste, cette union n'existe pas seulement entre les deux cabinets; c'est entre les deux peuples une sympathie, toute nouvelle dans l'histoire, mais qui doit donner aussi une face nouvelle à la politique. Leurs mœurs se rapprochent comme leurs intérêts à la faveur de leurs institutions. Aussi, voyez quelle conformité dans le mouvement électoral des deux pays; c'est de part et d'autre la même tendance,

les mêmes succès, au profit des principes de modération et de progrès contre les passions d'un parti rétrograde. Croyez aux alliances qui se fondent ainsi sur la nature des choses.

• Mais ce qui résulte principalement de l'opération, hardie et prudente, militaire et pacifique, que la France vient de consommer, dans un cercle de temps et de lieu qu'elle s'était tracé elle-même, c'est l'erreur de ces prévisions de guerre dont l'opposition ne cessait depuis deux ans de nous menacer, et qui intimidaient des intérêts ombrageux. Était-ce de sa part de la crainte ou de l'espoir ? Craignait-on que nous ne fussions pas en état de résister à des attaques injustes, ou désirait-on nous pousser à une agression sans motif ? Dans les deux cas, la question est résolue. Si quelque puissance prenait pour elle le tort de l'offensive, on doit voir aujourd'hui que nous avons une armée qui est en mesure de ne pas la craindre. Si on se flattait de nous précipiter dans des guerres aventureuses, on doit bien être convaincu maintenant que le gouvernement a la sagesse de ne pas le vouloir, et la force de l'empêcher.

• Mais ce qu'on verra, c'est ce qui est, c'est que personne n'avait désir de s'attaquer à la France ; c'est que l'Europe, appréciant autant la loyauté de notre politique, que la puissance de nos armes, n'a pas voulu voir, dans une expédition entreprise pour exécuter les traités, une sorte de défi donné par la révolution de juillet ; elle y a vu notre force.

et notre modération, notre intrépidité et notre désintéressement. C'est bien quelque chose que, d'une part, la France se soit montrée dans cette attitude ferme et sage, et que, de l'autre, on soit resté dans l'inaction de l'assentiment ou du respect.

» L'affaire d'Anvers ne finira rien, répètent à l'envi tous les organes de l'opposition, car c'est là le mot d'ordre. L'affaire d'Anvers finit, avant tout, cet état d'incertitude qui était un mal pour tous. L'affaire d'Anvers finit les doutes (pour ceux qui en conservaient encore) sur la reconnaissance absolue des révolutions de juillet et de septembre; elle a donné au prince royal de France le baptême d'une victoire reconnue par le silence de l'Europe, et à la reine des Belges, pour dot politique, l'affranchissement du sol de sa patrie d'adoption. Comment douter que l'affaire d'Anvers soit donc un nouveau gage du maintien de la paix générale, que les débats de la Hollande et de la Belgique ne parviendront plus à troubler?

» Maintenant l'armée française a rempli sa noble tâche. Elle va rentrer sur le territoire, rapportant avec elle la reconnaissance de nos alliés, et venant recueillir celle de la patrie! A sa tête, nous verrons le digne maréchal qui a si noblement justifié la confiance du roi, les braves généraux qui l'ont si bien secondé, et ces deux princes que les suffrages de l'armée nous dispensent de louer davantage!

» Mais cette paix qu'on vient de conquérir, on saura veiller sur elle; cette indépendance d'un

peuple ami, qu'on vient de consolider, on saura toujours la protéger, et l'armée française restera prête à voler au secours de la Belgique, si son indépendance était encore attaquée.

« Voilà sous quels auspices la diplomatie reprendra avec confiance, avec dignité, le cours des négociations qui doivent compléter les arrangements définitifs entre la Hollande et la Belgique. La même opposition qui nous annonçait la guerre et l'invasion, et à laquelle l'armée vient de répondre par une victoire sans guerre, prédit aujourd'hui que l'expédition d'Anvers compliquera les difficultés qui restent à régler : un résultat prochain lui répondra de même. Rien ne se complique, tout se simplifie au contraire, avec de la bonne foi et de la force; et la France continuera à triompher de tous les obstacles qui pourraient encore se présenter. »

Les invalides de Paris préparent une réception à leurs nouveaux camarades qui par leurs blessures au siège de la citadelle d'Anvers sont désignés pour faire partie des glorieux commensaux de l'hôtel royal.

Le roi des Belges a envoyé d'Anvers même au maréchal *Soult* le grand cordon de l'ordre *Léopold*.

On écrit de *St-Nicolas*, le 2 janvier :

« On a vu passer ici le général *Chassé* à la suite de la 2^{me} colonne de prisonniers hollandais. L'ex-commandant de la flottille *Koopman* et trois autres officiers supérieurs l'accompagnaient.

« Les officiers hollandais sont traités par les offi-

ciers de l'armée victorieuse, non comme des prisonniers, mais comme des frères d'armes. Il n'est point prévenances ni d'attention délicate dont les premiers ne soient l'objet. Ils ont pu librement circuler ici, sans gardiens, on les a vus le soir dans les différens estaminets de cette ville, ils n'ont point abusé de la latitude qui leur a été laissée, aucun d'eux n'a déserté. Seulement il paraît que 5 ou 6 soldats ont trompé la surveillance des gardes et se sont évadés.

Le général *Chassé* a aussi paru quelques instans dans les salons de la société littéraire qui est établie à l'*Hôtel de Flandre*, où a logé le général. Il s'est informé du gîte qui était destiné à ses soldats, et quand on lui eut dit qu'ils coucheraient dans l'église, il parut satisfait. Le lendemain avant de monter en voiture, il a salué la foule de curieux qui se pressaient dans le vestibule, aux fenêtres, et devant la porte de l'hôtel. L'empressement des habitans à porter des vivres aux prisonniers, n'a pas été moins actif le second jour que le premier.

Nous nous empressons de donner connaissance à nos lecteurs des pièces diplomatiques suivantes qui ont rapport aux événemens d'Anvers :

COMMUNICATION

*Diplomatique faite aux états-généraux à La Haye ,
le 6 décembre 1832.*

Nous avons reproduit textuellement la commu-

nication faite par M. Verstolk de Soelen, le 18 décembre ; pour ne pas laisser de lacune dans les pièces diplomatiques, nous revenons aujourd'hui sur une communication plus ancienne du 6, que nous reproduisons en entier :

Nobles et Puissans Seigneurs,

Dans la note que j'ai adressée le 2 du mois passé aux ambassades anglaise et française, et que j'ai communiquée le jour suivant à VV. NN. PP., il était fait mention de l'intention du Roi de continuer le cours des négociations dans le sens le plus propre à écarter les difficultés qui empêchaient encore la conclusion immédiate du traité, ainsi que des instructions envoyées aux plénipotentiaires de S. M. à Londres. Les trois lettres du baron de Zuylen van Nyvelt à lord Grey, en date des 9, 12 et 14 novembre, et deux dépêches de ce dernier au plénipotentiaire susmentionné, des 11 et 12 novembre, contiennent l'historique de l'exécution et de l'effet de ces instructions, la lettre du chef du cabinet anglais, du 13 novembre, faisant connaître entre autres choses que le gouvernement anglais ne pourrait sans modifications, accéder au projet de traité envoyé de Berlin, et que l'évacuation de la citadelle d'Anvers devait être regardée à présent comme un préliminaire indispensable à des négociations ultérieures. Ces lettres furent communiquées par le plénipotentiaire des Pays Bas aux représentans de l'Autriche, de la Prusse et de la Russie à Londres.

Le 6 novembre, le gouvernement anglais donna l'ordre de mettre l'embargo sur les vaisseaux marchands des Pays-Bas et de les retenir. Pareille mesure fut prise en France. Cette atteinte à notre navigation provoqua quatre notes, les 7 et 8 novembre, échangées entre le ministre plénipotentiaire des Pays-Bas, à Londres, et lord Palmerston, et immédiatement après à la note suivante du chevalier Dedel, envoyé par ordre du roi à lord Palmerston, le 18 novembre, et demeurée sans réponse.

A son excellence lord vicomte Palmerston.

Londres, 7 novembre 1832.

Le soussigné, ministre plénipotentiaire de S. M. le roi des Pays-Bas, vient de recevoir l'information que l'administration de la douane de Londres refuse d'accorder à tout navire qui pourrait vouloir se rendre dans les ports de Hollande, l'acquit ou permission d'usage en pareille circonstance. Ne se trouvant instruit d'aucun motif qui puisse donner lieu à un pareil refus, et ne connaissant aucun sujet de plainte, ni aucune réclamation capable d'altérer, en aucune manière les relations amicales qui, soit sous le rapport de leur politique ou sous celui de leur commerce, existent entre les Pays-Bas et la Grande-Bretagne, le soussigné se permet de s'adresser à S. Exc. lord Palmerston, secrétaire principal d'état pour les affaires étrangères, avec prière de vouloir bien lui donner quelques explications à l'é-

gard de la mesure qui vient d'être prise à la douane de Londres, relativement aux navires destinés pour les Pays-Bas.

Le soussigné saisit cette occasion pour renouveler à S. Exc. lord Palmerston l'assurance de sa haute considération.

Signé, W. G. DEDEL,

A M. Dedel, etc.

Foreign-Office, 7 novembre 1832.

Le soussigné, premier secrétaire d'état de S. M. pour les affaires étrangères, a l'honneur d'accuser réception de la note que lui a adressée M. Dedel, ministre de S. M. le roi des Pays-Bas en cette cour; et en réponse a l'honneur de lui envoyer ci-inclus copie d'un ordre en conseil qui vient d'être publié. M. Dedel en obtiendra la certitude qu'il a été dans l'erreur sur les ordres qui ont été donnés relativement aux navires sortis des ports britanniques pour entrer dans les ports des pays qui sont sous la domination de S. M. le roi des Pays-Bas.

Le soussigné a l'honneur de renouveler à Monsieur Dedel l'assurance de sa haute considération.

Signé, PALMERSTON.

Cour de Saint-James, le 6 novembre 1832.

S. M. présente en conseil.

Ce jour il est ordonné par S. M., par et avec l'avis de son conseil privé, qu'aucun navire ou vaisseau

appartenant à un sujet de S. M. ne soit autorisé à entrer dans quelque port que ce soit ou à faire voile pour les ports situés dans les pays sous la domination du roi des Pays-Bas , jusqu'à nouvel ordre.

Et il plaît en outre à S. M. d'ordonner qu'un embargo général soit mis sur tous les vaisseaux ou navires appartenant aux sujets du roi des Pays-Bas qui se trouvent maintenant ou qui se trouveront plus tard dans quelque port ou hâvre que ce soit , situé dans les pays qui sont sous la domination de S. M., ainsi que sur toute personne et tous effets à bord de ces navires ou vaisseaux , et que les commandans des vaisseaux de guerre de S. M. retiennent et amènent dans les ports tous les navires et vaisseaux marchands portant le pavillon des Pays-Bas ; mais aussi qu'on prenne le plus grand soin de conservation de tout ou partie des cargaisons à bord de ces navires , afin qu'il ne leur arrive aucun dommage ou avarie ; et les commandans des vaisseaux de guerre de S. M. reçoivent par cet ordre l'instruction de retenir et d'amener aux ports tout vaisseau ou navire ci-dessus désigné.

Et les R. H. les lords commissaires du trésor de S. M., les lords commissaires de l'amirauté et le lord gardien des cinq ports donneront les ordres nécessaires en ce qui leur appartient respectivement.

Signé, C. C. GREVILLE.

A S. E. lord vicomte Palmerston.

Londres, le 8 novembre 1832.

Le soussigné, ministre plénipotentiaire de S. M. le roi des Pays-Bas, a l'honneur d'accuser à S. Exc. le vicomte Palmerston, secrétaire principal d'état pour les affaires étrangères de S. M. britannique, la réception de sa note d'hier, qui accompagnait un ordre du conseil en date du 6. Les dispositions de cet ordre s'accordent peu, en effet, avec les hautes idées que, pendant son séjour de plusieurs années en Angleterre, le soussigné s'était formées de la magnanimité et de la modération du gouvernement britannique; mais, comme S. Exc. lord Palmerston n'a pas cru devoir donner au soussigné les explications qu'il s'était permis de lui demander au sujet de mesures qui paraissent si contraires aux relations intimes et amicales qui existent entre les Pays-Bas et la Grande-Bretagne, il ne reste au soussigné qu'à transmettre cette pièce à son gouvernement, et à attendre ses ordres.

Il saisit, etc.

Signé, W. G. Dedel.

A M. Dedel, etc.

Foreign-Office, 8 novembre 1832.

Le soussigné, premier secrétaire d'état de S. M. pour les affaires étrangères, a l'honneur d'accuser réception de la note à lui adressée aujourd'hui par M. Dedel, ministre de S. M. le roi des Pays-Bas en

cette cour, et en réponse le soussigné prend la liberté d'informer M. Dedel qu'après les communications qui ont eu lieu récemment entre les deux gouvernemens, il lui paraît entièrement inutile d'entrer dans des explications ultérieures sur les mesures annoncées à M. Dedel dans la note du soussigné en date d'hier.

Le soussigné a l'honneur de renouveler à M. Dedel les assurances de sa haute considération.

Signé, PALMERSTON.

A Son Excellence le vicomte Palmerston, secrétaire principal d'état pour les affaires étrangères de Sa Majesté Britannique.

Londres, le 18 novembre 1832.

Par la note que S. Exc. le vicomte Palmerston, secrétaire principal d'état pour les affaires étrangères de S. M. britannique, a fait l'honneur au soussigné, ministre plénipotentiaire de S. M. le roi des Pays-Bas, de lui adresser le 8 de ce mois, il l'a informé qu'après les communications récentes qui avaient eu lieu entre les deux gouvernemens, il ne lui paraissait nullement nécessaire d'entrer dans aucune explication ultérieure par rapport aux mesures annoncées au soussigné dans la note de S. Exc. du jour précédent.

Le soussigné, ayant porté la note précitée à la connaissance de sa cour, se trouve chargé d'exposer que celle du ministre des affaires étrangères

des Pays-Bas à monsieur le chargé d'affaires de S. M. britannique à La Haye, du 2 novembre, ayant contenu une réponse complète à la note de monsieur Jerningham du 29 octobre, aucune communication ultérieure n'a motivé l'embargo que le gouvernement anglais vient de mettre sur les bâtimens néerlandais.

Dans cet état de choses, le soussigné a reçu ordre de protester de la manière la plus formelle, comme il le fait par la présente, contre cette mesure, incompatible, d'après le droit des gens, avec la sûreté et le respect dus à la navigation de puissances amies, et de réclamer de la justice du gouvernement britannique, et de ses égards pour la loi des nations, la levée immédiate de l'embargo dont viennent d'être frappés les bâtimens néerlandais qui, sous la foi des traités, se trouvent dans les ports de l'Angleterre, ainsi que la révocation des ordres donnés pour arrêter en mer ceux qui naviguent sous le pavillon des Pays-Bas.

Le gouvernement néerlandais se réserve ses droits à une indemnité équitable pour les pertes que cet embargo et ces ordres auront occasionnées à ses sujets.

Obligé de son côté à user de représailles, il les a limitées au renvoi de ses ports, dans un terme indiqué, des bâtimens anglais, et à la non-admission de ceux qui auraient encore l'intention de s'y rendre. Il est prêt à révoquer ces mesures aussitôt

que la Grande-Bretagne aura rétabli les communications habituelles entre les deux pays.

Le sousigné saisit cette occasion pour réitérer à S. E. le vicomte Palmerston l'assurance de sa plus haute considération.

Signé, W. G. DEILL.

J'informai le chargé d'affaires de S. M. à Paris d'adresser au ministre des affaires étrangères de France une note de même espèce.

Cependant, une flotte combinée anglaise et française parut sur nos côtes; et les vaisseaux marchands sous pavillon des Pays-Bas, qui tombèrent au pouvoir des Anglais et des Français, sont et restent encore retenus et mis sous l'embargo.

Une armée française pénétra en Belgique, et somma le 30 novembre la citadelle d'Anvers; la sommation fut suivie d'un refus. A présent on assiège cette forteresse.

Je crois en avoir dit assez, NN. et PP. SS., en traçant ce simple exposé.

De temps à autre, l'histoire offre des époques dans lesquelles les événemens parlent d'eux-mêmes. Des discours et des preuves viennent à propos quand il s'agit de tracer une ligne de démarcation entre le juste et l'injuste. Mais quand une fois on a jeté le fer dans la balance, alors l'éloquence la plus entraînante se réduit quelquefois au silence. Une seule voix, celle de l'indignation, étouffe alors tous les raisonnemens. C'est cette voix qui, sous le sen-

timent de la dignité offensée, s'élève à présent du sein des habitants des Pays-Bas, et elle trouve un retentissement par toute l'Europe.

La souscription ouverte à Amsterdam au profit des blessés hollandais composant la garnison de la citadelle, s'élevait le 26 décembre à 21,462 florins.

On lit dans le *Journal des Débats* :

M. Lacretelle, dans sa dernière leçon, après une peinture brillante et animée des croisades, a opposé l'enfance de l'art militaire aux prodiges qu'il accomplit aujourd'hui sous nos yeux, ce qui lui a fourni un heureux à-propos pour parler de l'événement du jour. Cette digression a été accueillie avec enthousiasme par son jeune et nombreux auditoire. Voici ce que nous avons pu en recueillir :

• Le siège de la citadelle d'Anvers doit être considéré comme une grande époque historique. C'est la lutte intrépide du génie de la paix contre le démon de la guerre, du courage contre l'obstination, de la politique bienveillante et sincère du dix-neuvième siècle contre la politique artificieuse et meurtrière que tant de siècles nous ont léguée.

« *Encore une croisade, encore une guerre d'invasion, que tout s'arme en Europe!* » Tel était le vœu, tel était le cri de la Hollande. « *Désarmement général, que toutes les améliorations sociales se développent au sein de la paix!* » Tel était le cri de la France. Tout dans la conduite du siège, s'est ressenti de cette noble inspiration. Jamais

l'art n'a mieux secondé le courage ; jamais le courage n'a mieux servi l'humanité. Le premier triomphe a été remporté sur une pratique odieuse contre laquelle le bon sens et l'honneur militaire réclamaient en vain depuis longtemps, ce cruel bombardement des villes , qui sans intérêt et sans résultat détruit en un moment les temples consacrés par une piété héréditaire , les palais embellis par la magnificence , les ateliers de l'industrie , les musées où se conservent les chefs-d'œuvre de l'art , les hospices où le pauvre qui a lutté contre la mort la reçoit tout-à-coup des éclats d'une bombe. Qu'ont fait nos Français pour ôter tout prétexte à cette barbarie ? En se plaçant au point d'attaque le plus difficile et le plus périlleux , ils ont servi de plastrons à la ville inoffensive.

Depuis deux ans , tous les foudres de la guerre se préparaient contre eux dans les remparts créés par le duc d'Albe , et merveilleusement agrandis et développés par Napoléon. Il faut que le génie français lutte contre lui-même , ainsi qu'il arriva autrefois à Vauban d'avoir à renverser l'une de ses citadelles les plus vantées. Le ciel semble se déclarer contre cette entreprise. Des torrens de pluie ne cessent de répandre sur le sol le plus marécageux de l'Europe. De pareils obstacles servent d'inspiration à l'art , et d'aiguillon au courage. Le soldat français a trouvé un père dans son général , et des frères dans deux princes. Le mineur chemine vers le fort dont la défense est la plus obstinée , et ,

caché dans l'intérieur de la terre, il ouvre le fort demantelé à la valeur française. On ne s'approche de plus près de la citadelle, que pour s'approcher de la mort. C'est toujours même déluge de pluie : le déluge de feu redouble. L'armée voit périr, voit mutiler des officiers et des soldats qui faisaient son orgueil et son espoir. Les vengeurs se présentent en foule ; le génie et l'artillerie rivalisent d'ardeur : on croirait que ces deux armes ont à commencer leur renommée, comme si elles n'avaient pas prouvé depuis longtemps qu'elles sont les deux meilleures écoles du monde. Enfoncé à mi-corps dans l'eau, il faut donner de la solidité à des amas de boue, pour y placer des pièces de 24, et le problème est résolu en deux jours. La brèche est ouverte et l'ennemi capitule.

» Cependant, tandis qu'on parlemente, un parti de Hollandais, comme pour consoler nos soldats de n'avoir pas eu d'assaut à livrer, débarque de la flotte et veut marcher au secours de la citadelle aux abois. 600 Français renversent 2000 ennemis protégés par la nombreuse artillerie de leur flotte.

» Ce qui donne un caractère particulier de grandeur à un siège d'ailleurs si mémorable, c'est qu'il s'est accompli, je ne dirai pas, en présence d'une armée hollandaise dont l'immobilité, était bien prévue, mais en présence de 600,000 baïonnettes étrangères, témoins respectueux de l'héroïsme et de la constance d'une jeune armée en qui revit la gloire de la vieille armée de Napoléon.

• Mais le génie aventureux et conquérant de Napoléon ne revit pas aujourd'hui. Un tel exploit n'aura pas les suites qu'il lui eût données. Que la France et le monde s'en félicitent ! Notre maturité ne doit pas ressembler à notre impétueuse et foudroyante jeunesse. Vous savez tous (et qui l'a mieux prouvé que Napoléon !) combien les conquêtes lointaines sont fatales à la liberté, fatales même à l'indépendance du peuple qui s'y laisse conduire. La guerre s'associe assez mal avec les bienfaits sociaux, quoique Napoléon ait tenté quelquefois leur alliance avec éclat et succès.

• Tous les jours je m'applaudis de ne voir plus tomber perpétuellement sur la jeunesse la frêle d'une conscription qui venait dévaster nos écoles, et qui finit par laisser la France, victorieuse au loin, presque vide de défenseurs. Pour vous, ouvriers actifs et ardents de la civilisation nouvelle, n' imaginez pas que tout puisse s'emporter par l'assaut d'un jour ; montrez-vous patients, mais infatigables sur la route du bien ; nos soldats l'ont bien été sous les boulets de la citadelle d'Anvers ! »

On a trouvé parmi les papiers de *Chassela* la minute de la condamnation à 3 ans de brouette, prononcée contre *J. Van Olmens*, d'*Hérenthals*, pour avoir crié : *vivent les Belges !* cette pièce est datée du 11 juillet dernier.

On lit dans une correspondance particulière :

• Les colonnes de prisonniers hollandais qui ont passé la nuit à Loochristy, ont été hébergées dans

l'église, le pensionnat et les granges de l'hôtel de la Comète. Les Français ont fait un bon feu sur le cimetière et les places environnantes.

Chassé, le chef de son état-major, et le général français Harlet, ont été logés chez M. Schamphler, receveur des contributions. Plusieurs personnes ont été rendre visite à l'ex-commandant de la citadelle, et l'ont trouvé très-bien portant : des Gantois étaient arrivés *ad hoc*.

Le vieux général avait le visage calme et serein : toutefois il n'a point caché les sentimens pénibles qui l'affectaient. Quelqu'un lui ayant par politesse, et sans aucune mauvaise grâce, souhaité la bonne année, il répondit : « qu'il commençait l'année sous de trop mauvais auspices pour qu'elle pût lui promettre du bonheur ; » et à une autre personne qui lui souhaitait encore beaucoup d'années à vivre : « J'ai rempli ma tâche ; cette année peut être ma dernière. »

Les journaux hollandais parlent de nouvelles propositions faites par la *France* et l'*Angleterre*, propositions qui auraient été rejetées par le cabinet de La Haye, les voici :

- Remise des forts de *Lillo* et de *Liefkenshoek* ; libre navigation de l'Escaut pour toutes les nations, avec stipulation d'un droit de tonnage équitable !

- Libre navigation des eaux intérieures sur le pied du tarif de Mayence.

- La construction des routes par *Venloo* et *Sittard*,

sans droit de transit, mais moyennant un droit de barrière.

» Remise à la Hollande du territoire qui lui appartient, aux termes du traité du 15 novembre et ce dans les 10 jours après la signature du traité.

» Réduction des deux armées *Belge* et *Hollandaise*, au pied de paix, dans un mois après la signature du traité.

» Levée de l'embargo et restitution des chargemens.

» Obligation par la *France* et l'*Angleterre* de terminer à l'amiable toutes les dispositions qui seraient relatives à la dette belge. »

C'est un correspondant de Londres qui donne ces renseignemens à l'*Handelsblad*.

Nous empruntons à un journal de nouveaux détails sur la citadelle :

« L'ambulance qui était aussi un modèle de blindage a été entièrement préservée. A peine sur une longueur de plusieurs centaines de pieds deux à trois bombes sont venues éclater dessus, tandis que quelques pas à côté, des batteries entières se trouvaient brisées. Il est curieux de voir combien de pièces ont été mises hors d'usage à une même batterie, combien, par conséquent, de malheureux auront dû y perdre la vie, etc.

» Nous n'avons rencontré nulle part de cadavres humains, quoiqu'il règne presque partout une odeur infecte. Seulement les cadavres des bœufs, tués dans les étables détruites comme tout le reste,

sont là qui répandent une odeur insupportable. La casemate de *Chassé* n'a pas été endommagée quoique plusieurs bombes et boulets soient tombés tout près. Son bois de lit, une commode et quelques ustensiles de ménage s'y trouvent encore. Nous avons été trois heures à parcourir la place, tant chaque recoin avait son intérêt, et encore n'avons-nous pas tout vu. Un blindage fumait encore (le 2 janvier) et éloignait plus ou moins les curieux, car plusieurs bombes qui n'avaient pas éclaté étaient atteintes et produisaient parfois des explosions.

4 janvier.

» Tout se nivelle dans la citadelle et à l'exception des ruines des bâtimens et de quelques coins, les lieux ont déjà perdu une partie de leur physionomie expressive, etc.

» Il paraît que dans les papiers trouvés chez *Chassé*, on a recueilli la minute d'une délibération tenue lors du premier bombardement auquel *Chassé*, d'après cette pièce, se serait opposé, et que c'est à *Saxe-Weimar* et à *Koopman* surtout qu'*Anvers* est redevable de ce désastre (20).

(20) En janvier 1831, le *Journal d'Anvers* avait fait connaître ce fait, par l'organe d'une personne digne de foi. *Chassé* avait, dit-on, été forcé au bombardement *contrairement* à ses intentions et à celles de son gouvernement, par l'attaque des Belges. *L'Anversois*, autre journal de cette ville, répondit en substance : « Admettons un moment » cette supposition et demandons au baron *Chassé*, si, le 26 octobre » 1830, les Belges encore à *Berchem* l'attaquaient, lorsqu'il lui plut de » lancer deux boulets contre le magasin d'habillemens de la rue de la

On lit dans les *Débats* :

Nous sommes priés d'insérer la lettre suivante :

• *Aux Hollandais résidant en France.*

• Chers compatriotes,

• Les militaires hollandais qui ont défendu la citadelle d'Anvers, les forts en dépendant et la flottille de l'Escaut, à qui leurs vainqueurs rendent le témoignage que des braves ne rendent qu'aux braves, sont prisonniers de guerre en France. Séparés de leurs parens et amis, et de leur patrie, ils ont des besoins, surtout dans la saison actuelle, qu'ils ne pourront obtenir que par la bienveillance de leurs compatriotes; aussi vous verrez bientôt les habitans de la Hollande venir à leur secours.

• En attendant, nous nous empressons de vous procurer l'occasion de soulager leur existence.

• MM. les consuls de S. M. le roi des Pays-Bas dans les ports de France recevront ce que votre

• *Cuiller?* On se battait, il est vrai, sur quelques points de la ville, mais
 • personne ne songeait à prendre la citadelle, d'ailleurs imprenable
 • (les soldats de Louis-Philippe ont prouvé que ce mot n'est plus français), et ce n'eut pas été un coup de fusil tiré sur l'*Espanade* qui eut
 • mérité une telle riposte. Poursuivons, le 27, des hommes couverts
 • de blouses, ni volontaires, ni Anversois, échangeaient des balles,
 • le matin, avec les ennemis postés aux fenêtres de l'arsenal; ces
 • hommes inconnus ont servi de prétexte au châtiment préparé de
 • longue main à la ville *fidèle*. La preuve, c'est que 15 jours auparavant, les officiers du roi Guillaume embarquaient leurs meubles et
 • leurs familles; la preuve c'est que leurs chefs supérieurs se hâtaient
 • de dévaliser le magasin d'habillemens, afin de ne rien laisser à nos
 • troupes; la preuve, c'est que le soir du bombardement, on vit les
 • Hollandais traverser l'Escaut et commencer à l'aide de flambeaux
 • l'incendie de l'entrepôt qu'achevèrent les obus et les fusées. •

patriotisme et votre générosité leur destinent ; ces dons seront également reçus à Paris , chez le consul général , place Vendôme , n° 12.

» Le chargé d'affaires des Pays-Bas,

» FABRICIUS.

» Le secrétaire de légation ,

» ROBERT BORCEL.

» Le consul général des Pays-Bas,

» J. THURET.

» Le directeur des finances des possessions
orientales des Pays Bas ,

» J. KRUSEMAN. » „

On lit dans le *Globe* anglais :

• L'armée française est en marche pour rentrer en France ; elle y sera dans le courant de cette semaine. L'artillerie n'y pourra pas arriver en aussi peu de temps. Cette nouvelle est très-satisfaisante et nous confirme dans l'opinion que nous avons toujours eue de la bonne foi du gouvernement français et de la sincérité de son désir de maintenir la paix. Maintenant il n'y a pas de guerre possible ; tous les prétextes sont même éloignés. La reddition des forts de Lillo et de Liefkenshoek est de peu d'importance ; car le roi Guillaume , en les livrant , n'en conserverait pas moins le commandement de l'Escaut : il est de son intérêt et de celui de son peuple de terminer le plus promptement possible cette longue discussion. Maintenant que la possibilité de

détruire Anvers n'est plus en son pouvoir, Venloo et les portions du Limbourg et du Luxembourg dévolues à la Hollande resteront entre les mains de la Belgique, qui les gardera jusqu'à ce que le traité soit signé. Toutes les puissances ont, autant que la France et l'Angleterre, intérêt à maintenir la liberté de la navigation de l'Escaut. Le roi de Hollande ne peut donc pas, dans cette circonstance, croire que les puissances lui prêteront leur assistance contre elles-mêmes. Cette question se réduit aujourd'hui à une question de temps et d'accommodement.

• L'intention de S. M. hollandaise est complètement déjouée, car elle voulait entretenir la jalousie de la Prusse en prolongeant le séjour de l'armée française en Belgique : son stratagème échoue, et en conservant les deux forts, elle n'augmentera en rien les difficultés et accroîtra les embarras et l'incertitude de la position de son peuple. •

Les théâtres de Paris et de la province jouent des pièces analogues à l'entrée des Français en Belgique. Le Cirque-Olympique, à Paris, prépare le siège d'Anvers, pour le 15 janvier. Le décors ont été pris sur les lieux par deux peintres distingués, afin que l'illusion soit complète.

D'après les nouvelles de Paris, du 3 janvier : « un aide-de-camp du maréchal serait, dit-on, porteur d'une lettre du roi Léopold au roi des Français, pour demander la prolongation du séjour des trou-

pés-françaises en Belgique, attendues dispositions hostiles de la Hollande. »

Au sujet des propositions de la France et de l'Angleterre à la Hollande, dont nous avons parlé plus haut, un journal anglais dit en substance : « Il serait presque honteux que la Hollande pût fermer la navigation de l'Escaut, maintenant qu'il n'a plus la citadelle d'*Anvers*, pendant que depuis 2 ans elle en a laissé la liberté avec cette menaçante forteresse en sa possession ; mais sera-ce une flotte anglaise et française ou une flotte anglaise seule qui forcera le passage du fleuve et le rouvrira au commerce du monde ? Quelles troupes seront chargées de prendre *Lillo* et *Liefkenshoek* ? »

Les Français demain, seront tous, à quelques exceptions près, sur leur frontière ; reviendront-ils pour une expédition de si peu d'importance ? sera-t-il enfin permis aux Belges d'agir eux-mêmes ? ici se présente encore une fois le danger d'une rupture d'armistice, que les deux puissances alliées paraissent vouloir prévenir. Nous osons à peine espérer que le roi de Hollande revenu à des sentimens plus modérés, rendra inutile l'emploi des flottes et des armées. »

BULLETIN DU PHARE

Publié le 5 janvier à six heures du soir.

BUREAU DU PILOTAGE.

D'après le rapport du pilote chargé de descendre :

le navire autrichien *Rouleslau*, capitaine *Gasperich*, il lui est défendu, à la hauteur de *Lillo*, par l'officier commandant les canonnières hollandaises, de continuer son voyage, vu qu'aucun navire de quelque nation qu'il soit, ne peut monter ni descendre la rivière, et que, par conséquent, il le priait de retourner à Anvers, où il est arrivé aujourd'hui et est entré au bassin. »

On lit dans plusieurs journaux du soir, le fait suivant :

« Le 22^{me} régiment de ligne français, qui a couché la dernière nuit (6 janvier) à *Borgerhout*, a voulu, avant de continuer ce matin sa route pour Malines, visiter la citadelle dans son entier, et drapeau déployé il s'est présenté aux portes de la forteresse qui se sont immédiatement ouvertes pour lui.

» Après une heure de séjour, il a rejoint la porte de Malines par l'Espanade et a continué sa route pour la France. »

Notre précis historique serait incomplet si nous ne rapportions en regard du journal du siège par le général *Haxo*, celui du général *Chassé*. Nos lecteurs y puiseront des documens pleins d'intérêt :

JOURNAL DU GÉNÉRAL BARON CHASSÉ.

4 décembre. A 4 heures et demie, l'ennemi a commencé un feu violent de tirailleurs contre le bastion n° 3 et le fort de Kiel, et pendant la nuit il a continué les travaux avec vigueur; notre

feu l'a néanmoins empêché de faire des progrès considérables.

A 11 heures du matin, l'ennemi ouvrit son feu de sept batteries, et quoiqu'il fit des ravages considérables, il n'occasionna pas le moindre désordre parmi nos troupes, et notre artillerie y riposta avec la plus grande ardeur, ce qui causa beaucoup de mal à l'ennemi. A la nuit tombante, le feu commença à faiblir.

Notre perte en ce jour consiste en un tué et 7 blessés.

5 décembre. Le feu de part et d'autre ayant continué pendant la nuit, l'ennemi, vers sept heures du matin, fait jouer quatorze batteries, avec une telle violence qu'aucun de nous n'assista jamais à rien de semblable; le feu continue avec cette force toute la journée, et nous y répondons de la même manière. En comparaison des bouches à feu dirigées contre nous, la perte que nous avons essuyée n'est pas très-considérable.

Cependant les bâtimens souffrent beaucoup. Une bombe ayant pénétré dans le local habité par deux compagnies du bataillon de flank de la 9^e *afdeeling*, infanterie, blesse le capitaine Schouten et le 1^{er} lieutenant Kerkoff, ainsi que quelques soldats; mais aucun d'eux n'est blessé mortellement.

Une sortie tentée à 11 heures du soir, est trop tôt découverte par l'ennemi, et n'offre pas de résultat.

6 décembre. Dès le point du jour, le feu de l'en-

l'ennemi commence avec la même violence qu'hier ; et bientôt on voit par le résultat , que l'ennemi se servait contre nous des pièces de nouvelle invention , dites à la Paixhans , à la force desquelles rien ne peut résister , et qui causent de grands ravages aux bâtimens et aux blindages.

A 4 heures de l'après-midi , le grand magasin de vivres fut incendié par ces sortes de projectiles et entièrement réduit en cendres. Le 1^{er} lieutenant du génie , comte de Limbourg-Stirum , y fut blessé si grièvement , qu'il dût subir l'amputation de la jambe ; opération à laquelle dût se soumettre également l'adjudant-sous-officier du génie Roger , blessé en apportant des palissades.

Plusieurs locaux à l'abri de la bombe furent encore percés ce jour , ce qui , néanmoins , par hasard , ne causa pas de grands malheurs.

L'hôpital , à l'abri de la bombe , est également traversé par un projectile à la Paixhans ; ce qui coûte la vie à trois soldats.

A onze heures du soir , un pareil projectile tombe dans le magasin à poudre du bastion n^o 2 , et fait sauter ce bâtiment , sans causer d'autre dommage que de renverser un canon de dix-huit , qui ne peut plus être remis en batterie.

Ayant fait occuper par nos tirailleurs le chemin convert à gauche du ravelin de la porte de Secours , afin d'inquiéter l'ennemi dans les tranchées , nous en obtenons les meilleurs résultats ; les travaux de l'ennemi en sont grandement retardés et on lui fait

un mal considérable. Le lieutenant Van Buren, de la 10^e *afdeeling* infanterie, est mortellement blessé dans cette occasion.

Le feu continue toute la journée; comme le 5, il faiblit vers le soir, et pendant toute la nuit il reprend par intervalle.

7 décembre. A 7 heures, le feu commence de la même manière qu'hier. L'ennemi s'est avancé devant le bastion n° 2 jusqu'au couronnement du glacis, devant la contregarde; nos tirailleurs dirigent vers ce point un feu continuel. Notre artillerie agit avec un courage et un sang-froid sans exemple, et fait éprouver une perte considérable à l'ennemi.

A 11 heures, j'ordonnai de faire jouer un obusier et 13 mortiers portatifs du bastion n° 2, dans le chemin couvert devant la contregarde; par l'effet de ce feu l'ennemi fut forcé, probablement après avoir essuyé une grande perte, de cesser ses travaux de ce côté.

Le mur crénelé dans la gorge de la lunette St. Laurent est battu en brèche par l'ennemi; on travaille à un retranchement intérieur derrière ce mur.

A trois heures de relevée une bombe à la Palxhans pénètre à travers le blindage du laboratoire; elle met le feu aux projectiles remplis qui y sont déposés et y cause les plus grands ravages; le sergent-major artificier et deux canonniers sont tués et un mortellement blessé.

L'ennemi travaille toute la nuit, harcelé

sans cesse par nos tirailleurs et les bombes, de sorte qu'il n'a pu faire que peu de progrès.

8 décembre. Le feu commence de part et d'autre comme hier à 7 heures. A midi un incendie se déclare à la grande caserne ; on essaie vainement de l'éteindre ; par conséquent ce bâtiment, criblé déjà de bombes et de boulets, est entièrement réduit en cendres.

L'ennemi est accueilli dans ses approches par un feu continu, et plus d'une fois il est forcé de cesser les travaux ; il paraît faire de grandes pertes. Plusieurs pièces de l'ennemi sont démontées par notre artillerie.

La garde dans le chemin couvert est continuellement à tirer avec l'ennemi.

Le feu ennemi a été moins violent que le 5 et le 6, mais on peut l'égaliser à celui d'hier. Tous les bâtiments à l'exception du grand magasin, sont criblés de tous côtés, par les projectiles ou déjà convertis en décombres ; les bombes à la Paixhans exercent de grands ravages, l'expérience fait voir que rien ne saurait y résister ; les plus forts blindages en sont percés au premier coup.

Tous les moyens qui sont en mon pouvoir sont continuellement mis en œuvre pour retarder les approches de l'ennemi.

Les approches que d'abord l'ennemi dirigeait principalement sur la lunette St-Laurent, il les a bornées maintenant à une tranchée devant le saillant de ce fort, laquelle il a prolongée dans le

chemin couvert dans les deux branches, entre le 3^e et le 4^e travers. Cependant, notre feu direct de Kiel et de la citadelle, ainsi que les fréquentes petites sorties paraissent l'avoir forcé de renoncer à cette entreprise, de sorte qu'actuellement son attaque semble se borner exclusivement au bastion n^o 2; il a débouché de la 2^e parallèle, près de ce bastion par un zigzag dans le chemin couvert devant la contregarde de l'Esplanade, lequel s'étend à peu près jusqu'à la place d'armes rentrante de gauche, tandis que le long et au pied du glacis de la lunette St-Laurent une autre communication, également à sape pleine, est également dirigée sur la place d'armes saillante.

L'ennemi a pratiqué des embrasures sur le flanc gauche de la contregarde de l'Esplanade, pour appuyer l'attaque contre St-Laurent, et ouvrir une batterie de brèche contre cette lunette; mais pris à revers par la face droite et le flanc du bastion n^o 1, il n'a pu y séjourner, et les travaux qui y avaient été élevés ont été anéantis par l'excellente direction de notre artillerie. L'effet de nos mortiers du front I—II, semble aussi rendre extrêmement difficile le séjour dans la lunette Montebello.

Notre perte depuis le 30 novembre jusques et y compris la journée d'hier s'élève à 25 soldats tués, 5 officiers et 62 sous-officiers et soldats blessés, et 3 blessés faits prisonniers.

9 décembre. L'ennemi est toujours grandement entravé dans ses travaux par notre feu habilement

dirigé ; il fait des pertes considérables en tués et en blessés.

Le feu commencé de nouveau ce matin avec plus de violence, continue toute la journée. Nos pertes aujourd'hui sont de grande importance ; les bâtimens s'écroulent de toutes parts ; les travaux de l'ennemi sont attaqués avec le meilleur résultat.

10 décembre. Pendant la nuit, qui vient de s'écouler, le feu de l'ennemi a été beaucoup plus vif que pendant les nuits précédentes, et à 7 heures, il a commencé de nouveau avec une grande violence. Il paraît que l'ennemi a reçu un nouvel approvisionnement de munitions. Les cuisines à l'abri de la bombe commencent à céder ; déjà elles ne peuvent plus servir. En général, il n'y a point de blindage qui puisse résister à un pareil feu.

Je m'estime heureux d'avoir pu faire en sorte que, dans la circonstance présente, la ville ait pu rester neutre jusqu'ici, car, dans le cas contraire, la flottille devant Anvers ainsi que la Tête-de-Flandre auraient été depuis longtemps détruites du côté de la ville, par les forces si supérieures de l'artillerie ennemie. J'ai donc aussi mis cette circonstance à profit pour faire évacuer sur la Tête-de-Flandre tous les blessés en état d'être transportés, attendu que je me trouve dans l'impossibilité de procurer un sûr asile à ces malheureux, les locaux fléchissant partout sous le feu violent de l'ennemi, qui par l'abus brutal de ses moyens gigantesques pour détruire la citadelle, veut atteindre un but

qui autrement lui aurait coûté trop de temps, de peines et de sang.

Les locaux à l'abri de la bombe n'offrent plus de sûreté pour recueillir les hommes qui ne sont pas de service, tout ce qui n'est pas sous les armes se presse dans les poternes, les communications et les galeries, ce qui apporte beaucoup d'entraves aux travaux de l'artillerie et au passage des pièces et des munitions. Néanmoins la garnison est pleine de courage et ses dispositions en général sont excellentes; la conduite de l'artillerie surtout est au-dessus de tout éloge : cette arme fait des merveilles.

Depuis le commencement du bombardement, 8 à 10 bouches à feu et 15 affûts ont été mis hors d'état; il n'y a encore pour le moment que peu d'affûts de réserve de disponibles.

J'ai en outre l'honneur d'informer V. Exc. que M. le colonel de Gumoëns de l'état-major général, et M. le capitaine d'artillerie Van Roppart, sont arrivés ici sains et saufs dans la nuit du 4 au 5 à 1 heure; leur trajet a été accompagné des plus grands dangers. L'arrivée du colonel m'a surtout causé la plus vive satisfaction.

A 5 heures et demie du soir, j'ordonnai de faire une sortie sur les travaux ennemis; elle fut exécutée avec le meilleur résultat par 60 hommes de la 10^e *afdeling* infanterie, sous les ordres du capitaine Morre, et un détachement de mineurs et d'ouvriers dirigés par le 1^{er} lieutenant Camerling des mineurs;

plus de 20 aunes de sapes ennemies furent détruites et six mortiers portatifs furent jetés à l'eau ou mis hors d'état de servir. Dans cette sortie, le second lieutenant Nantzing fut tué; le capitaine Morre reçut une blessure grave, à la suite de laquelle il mourut; un caporal et 7 soldats furent blessés légèrement et un mineur fut fait prisonnier.

Ce jour là le flanqueur Casset de la 9^e *afdeeling* d'infanterie, natif de Lillo, étant de garde à l'arsenal brûlé a passé à l'ennemi en emportant ses armes.

11 *décembre*. Le feu de l'ennemi, ainsi que le nôtre, continue toute la nuit; on ne cesse pas un instant de tirer.

On a découvert le matin que l'ennemi avait fait une ouverture près du batardeau devant la courtine L-II, au moyen du feu d'une batterie basse, probablement construite à cet effet près de la lunette Montebello. A chaque marée les fossés se trouvent par-là entièrement à sec.

Le feu de l'ennemi a continué toute la journée sans interruption.

Une bombe fait écrouler l'entrée du magasin à poudre dans le bastion n° 1. Cependant la présence d'esprit d'un canonnier empêche que le feu ne se communique aux munitions.

La cave sous la grande caserne, que l'on regardait comme complètement à l'abri de la bombe s'écroula également sous les bombes; ainsi que la cave sous une autre caserne, de sorte qu'il ne reste plus maintenant que les poternes et les communications

dans les bastions pour placer la partie de la garnison qui n'est point de service.

Notre position devient très dangereuse, attendu que ces lieux à l'abri de la bombe ne sont pas assurés contre une enfilade du moment que l'ennemi a établi ses batteries de démonte.

Pendant ces 24 heures cinq de nos pièces ont été démontées par l'ennemi.

12 décembre. La canonnade n'a pas été aussi vive que hier, mais les bombes tombent sans interruption, et font écrouler tous les murs de bâtimens, qui étaient encore debout. La fusillade sur tout le front d'attaque est entretenue sans discontinuer et avec ardeur de part et d'autre. Notre artillerie retarde fréquemment le feu aussi bien que les travaux de l'ennemi. L'approche qui s'étendait en zigzag le long du chemin couvert de la contre-garde de l'Esplanade, vient maintenant d'être dirigée par l'ennemi à travers le glacis du bastion n° 2, dans la direction du saillant du chemin couvert, sans cependant s'être approchée jusqu'à la capitale.

En vain chercherait-on à rencontrer dans les annales de l'histoire un bombardement aussi brutal, que celui que l'ennemi dirige contre la citadelle. Jamais pareil événement n'a eu lieu chez un peuple civilisé; la pluie de bombes et de grenades est au-dessus de tout ce qu'on pourrait s'imaginer. Cependant la garnison est toujours animée du meilleur esprit. Si l'on n'était point sur ses gardes les bas flancs pourraient être escaladés pendant la nuit.

Le capitaine Van Oncken, de la 10^e régiment d'infanterie, a été tué par une bombe.

13 décembre. La nuit dernière le feu de l'ennemi a continué en force et en vivacité tout ce que nous en connaissions jusqu'à ce jour : l'on a remarqué que dans le même moment il se trouvait dans l'air douze à quatorze bombes, dont le feu a exercé les plus grands ravages et bouleversé tellement le sol, que l'on ne peut circuler qu'avec la plus grande difficulté, de sorte que le transport de munitions et le déplacement de pièces deviennent extrêmement pénibles et parfois impossibles.

Les soldats souffrent beaucoup par la manière dont ils sont placés dans les puternes, les communications et les gorges des bastions.

Les endroits en maçonnerie à l'abri de la bombe, qui servaient de dernier refuge à nos troupes, commencent aussi à céder, et les entrées en sont obstruées par la chute des décombres, qui blesse également quelques-uns des soldats qui y reposent.

Le feu de l'ennemi se dirige principalement maintenant contre les bastions III et IV.

La voûte du magasin à poudre est fortement endommagée et entièrement enfoncée par des projectiles du côté de l'église.

Les batteries de démonte-enneemies ouvrent leur feu contre les bastions I, II et III.

Le capitaine d'artillerie Van Bode van Oostren est blessé mortellement à la tête et expire quelques moments après. La garnison perd en lui un officier singulier.

nement brave, habile et expérimenté, et dont la mort est généralement déplorée.

Dans l'hôpital à l'abri de la bombe une poutre est brisée par une bombe, sans cependant s'écrouler. Le sergent inspecteur du génie van der Velde, qui travaillait avec la plus grande ardeur à réparer ce désastre, est mortellement blessé.

Le capitaine Gronsveld de la 10^e *afdeling* infanterie, étant de garde au fort St-Laurent, y reçoit une blessure dans le bras et dans le côté.

Le seul local à l'abri de la bombe qui restait encore est enfoncé; le second lieutenant Francke de la 10^e *afdeling* infanterie, y est blessé et une femme y trouve la mort.

Le 2^e lieutenant van Deventer, de la 10^e *afdeling* infanterie, est blessé par l'explosion d'une bombe.

Sur le devant de l'hôpital à l'abri de la bombe on remarque un affaïssement, et l'on s'attend avec horreur à voir un bâtiment s'écrouler. Il est terrible de prévoir un pareil malheur, et de ne pouvoir y apporter le moindre remède.

14 décembre. Le feu de part et d'autre continue toute la nuit; l'ennemi ayant pratiqué trois mines dans le saillant de la lunette St-Laurent, les fait jouer à 3 heures et demie du matin, ce qui donne ouverture à une brèche praticable, par laquelle le fort est pris d'assaut. Notre perte dans cette occasion, est d'un 1^{er} lieutenant, 1 sergent, 1 caporal et 49 soldats de la 10^e *afdeling* infanterie, ainsi qu'un 3^e canonnier et 2 servants, tant en tués que

Blessés et manquans. La blessure du capitaine Groneveld et l'explosion des mines ayant influé sur l'esprit de la garnison, les efforts du 1^{er} lieutenant Boers, de la 10^e *afdeeling* infanterie, qui commandait ce poste, n'ont pu empêcher la perte de ce fort, l'ennemi s'y retranche et, de notre côté, nous y dirigeons un feu très-vif. Ce qui néanmoins est un sujet de consolation, c'est que cette lunette est le premier ouvrage extérieur qui ait été pris par un ennemi aussi puissant, après 16 jours de tranchée ouverte.

L'ennemi a renforcé le couronnement du chemin couvert de la face gauche du bastion. Il l'a élargi, mais le feu du flanc droit des bastions 1 et 2 l'empêche de le prolonger. Il a ouvert une tranchée à la gorge St Laurent le long du mur et du fossé du flanc gauche qui se joindra à la 3^e parallèle. Nos gardes ont pris poste derrière les palissades de la place d'armes saillante du ravelin de la porte de secours, et le long de la crémaillière palissadée de la face droite du ravelin, et y ont élevé des ouvrages en terrassement pour pouvoir se défendre pied à pied. Les progrès de l'attaque de ce côté sont combattus par le feu de l'artillerie encore existante du front 2-3 et de Kiel.

Une autre bombe est tombée dans la poterne du bastion 4. Un mineur seulement a été blessé. 15 décembre. La nuit dernière, le feu n'a pas été si violent que de coutume : il a augmenté pendant la matinée, et nous y avons répondu vivement et

avec succès, autant que nos ouvrages et nos blindages ruinés nous le permettaient.

Le magasin à poudre de la courtine 5-1 qui semblait présenter toute sûreté, n'a pu cependant résister aux bombes de l'ennemi; il a sauté cette nuit, sans causer d'autres dommages.

L'entrée de la poudrière du bastion 4 a de même totalement été bouleversée et détruite. Il est de toute impossibilité de se faire une idée des ravages du feu de l'ennemi; toute la superficie de la citadelle n'offre plus qu'un chaos. Le pavillon quoique renouvelé deux fois est toujours mis en lambeaux; ce matin la corde du pavillon ayant été coupée, un matelot, au travers d'une grêle de balles, en attacha de suite une autre et hissa aussitôt le drapeau.

C'est un devoir bien agréable pour moi de porter à la connaissance de V. Exc. que je ne puis assez me louer de l'infatigable coopération du colonel capitaine de marine Koopman et des marins sous ses ordres. Tous rivalisent de zèle pour porter secours là où il est nécessaire, et c'est à l'intelligence de ce brave officier supérieur que je suis redevable d'avoir pu évacuer les blessés transportables sur la Tête-de-Flandre, et faire parvenir de temps en temps mes rapports à V. Exc.

Le colonel de Gumoëns qui arriva ici si à point, me rend les plus grands services, malheureusement il s'est blessé, en tombant, au genou gauche, mais il faut espérer qu'il sera promptement rétabli.

Je prie V. Exc. de recommander ces deux braves officiers supérieurs à la bienveillance de S. M.

Je ne saurais cacher à V. Exc. que c'est un malheur bien sensible que les locaux à l'abri de la bombe n'aient pu résister à la force du feu de l'ennemi; l'encombrement dans les poternes et dans les communications des bastions excite maintenant la compassion.

Cet après midi l'ennemi a jeté des grenades et des bombes de la tranchée St-Laurent et a forcé la garde des palissades du saillant de la place d'armes, en avant du ravelin de la porte de Secours dans le chemin couvert et à droite de cet ouvrage, de se retirer avec perte d'un sergent, un caporal et 9 soldats blessés. La place d'armes rentrante de droite qui est palissadée et a un tambour palissadé, est restée au pouvoir de nos troupes qui continuent à s'y loger. L'ennemi a envoyé quelques tirailleurs dans le chemin couvert pour combattre les nôtres. Notre artillerie qui avait été empêchée dans son feu par le séjour de nos troupes dans cette position, paraît maintenant beaucoup inquiéter l'ennemi par ses projectiles.

83 malades et blessés légèrement ont été transportés à la Tête-de-Flandre.

L'artillerie démontée consiste en 8 pièces tout à fait hors de service avec 12 affûts. Tandis que notre perte en hommes est de 90 tués, 68 blessés et 68 manquants; toute notre perte s'élevant ainsi, depuis

le commencement des hostilités, à 60 morts, 191 blessés et 60 manquans.

16 décembre. — Le feu ennemi continué, durant toute la nuit, avec la plus grande intensité. Nous y répondons avec vigueur. On tiraille sans discontinuer des deux côtés; et chaque pouce de terrain est disputé à l'ennemi.

On a visité avec soin le saillant du bastion n° 2; mais on n'y découvre rien.

Le pont à la porte de Secours est entièrement démoli d'après les ordres du commandant en chef; ce qui n'avait pas encore eu lieu jusqu'à présent.

On commence à palissader de nouveau le réduit dans le bastion n° 2, toutes les palissades ayant été brisées par le feu ennemi; mais le temps affreux et le feu ennemi empêchant de continuer, les ouvriers abandonnent ce travail. Trois pièces de canon sont de nouveau démontées par l'ennemi.

En général les travaux de l'ennemi ont peu avancé pendant cette nuit et semblent s'être bornés à creuser et à étendre ceux déjà exécutés.

Le couronnement du chemin couvert le long du bastion n° 2 ayant été inspecté, l'ennemi a ouvert derrière et à égale distance de ce couronnement, une nouvelle tranchée qui est moins exposée au feu du flanc droit du bastion n° 1.

L'ennemi a également étendu ses travaux dans le fort St. Laurent et donné plus d'élévation aux retranchemens devant la porte de ce fort.

Les feux conservés pour la dernière période du

siège, ayant été ouverts des flancs des bastions n^{os} 1 et 3, font beaucoup d'effet, et entravent les travaux de l'ennemi.

Notre feu a arrêté ce matin l'établissement de la communication du couronnement vers la tranchée devant St-Laurent. L'ennemi veut y remédier, ainsi qu'aux entraves que lui cause le mauvais temps, en redoublant le bombardement. Il démonte quelques-unes de nos pièces et plusieurs blindages volent en éclats. Néanmoins le feu du flanc du bastion n^o 3 écrase une contre batterie commencée dans la direction de la Maison de Bois, derrière la communication prémentionnée.

17 décembre. — Le feu, de part et d'autre, continue pendant toute la nuit. L'ennemi jette un grand nombre de bombes et d'obus dont plusieurs n'éclatent point.

A huit heures du matin, l'ennemi ouvre deux nouvelles batteries; l'une dans la place d'armes, à gauche du saillant de la lunette Saint-Laurent, et l'autre près de l'Harmonie : la première de 3, la seconde de 4 pièces.

Le feu est très-vif pendant toute la journée. L'ennemi fait usage, plus qu'à l'ordinaire, de ses canons à la Paixhans.

L'ennemi a réussi cette nuit à pratiquer une coupure du couronnement du chemin ouvert de la face gauche du bastion n^o 2, vers la communication de St Laurent, a poussé une approche au chemin couvert de la face gauche du ravelin de la porte de Se-

cours et établi la digue dans le fossé de St-Laurent sur le saillant, et ce qui prouve sa prudence, il l'a même palissadée. A gauche de St-Laurent, il a érigé une batterie qui paraît être dirigée contre la face droite du bastion n° 2, et contre la porte de Secours que les nôtres ont barricadée.

18 décembre. L'ennemi a travaillé depuis son couronnement devant la face gauche du bastion n° 2, jusqu'au prolongement et à la liaison avec la communication à la gorge de St-Laurent.

Dans cette nuit il a prolongé à gauche, le couronnement dans la direction de la place d'armes, au bâtardeau du fossé de la citadelle, et y a dirigé une approche en zig-zag, vers le bâtardeau. Plusieurs fois néanmoins il a été chassé de ce travail, par notre feu de mousqueterie et de mortiers.

Il a établi depuis la communication à la gorge de St-Laurent, une tranchée le long du chemin couvert de la face gauche du ravelin de la porte de Secours, jusqu'au deuxième travers et commencé derrière cette tranchée ses approches au fossé du ravelin.

Le feu ennemi a été très-violent. Nous y avons riposté avec succès, autant que le permettaient nos moyens. Quelques pièces ont de nouveau été démontées pendant ces 24 heures.

19 décembre. Cette nuit l'ennemi a avancé ses approches jusqu'au fossé gauche du ravelin, et a commencé d'y jeter une digue, qu'il a portée à environ deux tiers de la largeur. Il a en outre cher-

ché à établir sur cette digue un couvert de gabions, contre la citadelle.

Le capitaine Van Krieken, de la 9^e *afdeling* infanterie, qui y commandait, s'en étant aperçu, en donna aussitôt avis à la citadelle. Une pièce de 12 établie heureusement hier dans la face droite du bastion n° 2, a tiré avec beaucoup de succès, pendant toute la nuit, 68 coups sur cet ouvrage; en outre une demi-compagnie de flanqueurs, commandée par le 1^{er} lieutenant de Ravallet, de la 10^e *afdeling* infanterie, a, avec les 100 hommes qui s'y trouvaient déjà, beaucoup contribué à faire cesser ce travail et empêcher le passage de l'ennemi.

À gauche du couronnement, l'ennemi a dû également cesser, dans la place d'armes, le travail qui a été entièrement ruiné, de sorte qu'il paraît avoir renoncé à s'approcher ainsi du bâtardeau. Par contre il y a de nouveau dirigé son feu du flanc gauche de la contre-garde de l'Esplanade et a endommagé cet ouvrage, sans que cela ait influé sur l'élévation des eaux dans le fossé de la citadelle.

L'ennemi paraît vouloir faire, sous terre, ses approches ultérieures vers la contrescarpe.

Autant qu'on peut voir, ses batteries de brèche ne sont guère avancées, les embrasures n'en sont pas démasquées.

Une contre batterie commencée en avant de Montebello, au bastion n° 2, paraît avoir beaucoup souffert de notre feu.

La batterie ennemie à la place d'armes à gauche,

se saillant du St-Laurent, a commencé par ces trois pièces, à enfilér la face gauche du bastion n° 2 et la courtine III.

Nous regrettons aujourd'hui la mort du capitaine d'artillerie Schotter. Il était en valeur son hésoin que camarade Van Boey van Oostee, et a tiré la mort des braves dans le même bastion, au même endroit et de la même manière.

Aujourd'hui l'ennemi a démonté une pièce de 24 dans le bastion n° 2, sur la face droite : perte très sensible, à cause des pertes nombreuses déjà essuyées dans ce bastion et qui, par le feu si proche et toujours plus violent de l'ennemi, ne peut être remplacée.

Une bombe, tombée dans le magasin à poudre de la face gauche du bastion n° 5, l'a fait sauter. Personne n'est heureusement blessé. C'est ainsi que par le bombardement continu de l'ennemi, nous essuyons à chaque instant de nouveaux dommages.

20 décembre. Il était à prévoir que l'ennemi ne renoncerait pas encore à son entreprise sur le ravelin, et il parait qu'il s'était préparé pour cette nuit à une attaque décisive.

Ainsi que cela se faisait tous les soirs l'infatigable major Voet s'y trouvait encore à temps pour prendre les meilleures dispositions, afin d'opposer une vigoureuse résistance. La pièce de 12, manquée pendant toute la journée afin de la conserver, a commencé à tirer continuellement pendant toute la nuit, à boulets et à mitraille, sous les ordres du

capitaine d'artillerie Van Deventer, sur le fossé du ravelin et sur la digue commencée, tandis que l'infanterie, favorisée par des pots-à-feu qui gênaient beaucoup l'ennemi, y tirait sans discontinuer. A cette occasion le 2^e lieutenant Hofman, de la 10^e *afdeeling* infanterie, a reçu une balle dans la jambe. Il est hors de doute que l'ennemi a été obligé de renoncer à son dessein après avoir essuyé des pertes considérables.

A gauche du couronnement l'ennemi n'a pas poussé plus avant ses approches vers le Bâtardéau, mais les a néanmoins reprises en tant qu'il tâche à y rétablir les sapes qui y sont détruites.

Il est très probable que l'ennemi essaiera de faire toutes ses approches sous terre.

L'ennemi continue à excaver et fortifier le couronnement du chemin couvert du bastion n° 2; les retranchemens sont élevés à une grande hauteur; on n'y aperçoit cependant pas encore d'embrasures démasquées.

La batterie auprès de St-Laurent enfile, sans faire grand mal, la face gauche du bastion n° 2 et la courtine 1—11.

Enfin, l'ennemi, en prolongeant son couronnement à l'entour du saillant du bastion n° 2, l'a commencé le long du cheminement droit de son chemin couvert et par une coupure de son approche ouvert une nouvelle communication au saillant du ravelin de la porte de Secours, vers

la place d'armes en saillant, à droite du bastion n° 2.

Notre artillerie y tire avec succès des flancs des bastions n° 1 et 3, des courtines correspondantes et du bastion n° 2. Ce feu agit aussi bien sur le couronnement que sur la nouvelle tranchée. La nécessité d'épargner les munitions de nos mortiers et obusiers, qui commencent grandement à diminuer, est la seule cause que ce feu n'a pas tout le succès désirable.

L'ennemi a fortement couronné ses tranchées les plus proches, de tirailleurs d'élite, ce qui porte aussi préjudice à la défense. Malgré cela nos tirailleurs et nos chasseurs ripostent avec succès.

Comme le colonel Koopman, afin d'empêcher le passage annoncé, de deux canonnières belges, a fait placer deux des nôtres plus au milieu de l'Escaut, la batterie ennemie de 30, près de Burght, ouvre vers les 3 heures de l'après-midi son feu contre ces navires.

Le feu cesse cependant après une trentaine de coups dirigés contre nos canonnières.

21 décembre. Durant cette nuit, le feu continué de l'infanterie du ravelin de la porte de Secours, commandé par le capitaine van Tol, faisant fonction d'officier supérieur, et le capitaine Van Driel, tous deux de la 7^e *afdeeling* infanterie, a empêché l'ennemi de continuer toute tentative d'achever la digue à travers le fossé du ravelin. A un signal

donné, la pièce de 12 du bastion n° 2 y a contribué.

Le pied du mur de revêtement du bastion n° 2 a été surveillé. L'ennemi a épisté le sergent qui y passait et a tiré sur lui, ce qui a fait découvrir l'ennemi dans le chemin couvert du bastion n° 2. Aussitôt le flanc droit du bastion n° 1 a tiré sur lui à mitraille. Ce flanc, les deux fronts d'attaque, et les autres pièces encore en action, ont fait un feu violent pendant toute la nuit.

L'ennemi a renoncé, quant à présent, à ses approches près le batardeau, et la digue à travers le fossé du ravelin. Par contre, il a recommencé dans les tranchées élevées de son couronnement, à démasquer une batterie de brèche sur la face gauche du bastion n° 2, ayant cinq embrasures blindées. On s'aperçoit en même temps, que le couronnement saillant, sur la face droite, a également prêté une batterie de 6 embrasures, contre le flanc gauche du bastion n° 1.

A onze heures et demie du matin, l'ennemi, sans produire beaucoup d'effet, ouvre de ses batteries un feu de 5 pierres contre le bastion n° 2, tandis que de tous côtés le fan de ses mortiers semblait être dirigé contre ce bastion, lequel feu se concentre heureusement le plus, derrière la gorge.

A midi l'ennemi ouvre le feu de 5 pierres de la batterie destinée à démonter nos pièces, lequel dure avec violence jusqu'à trois heures. Cependant le feu du flanc droit du bastion n° 1 paraît lui dé-

monter deux pièces, en continuant son feu, jusqu'au soir, qu'avec trois pièces seulement.

22 décembre. — La mousqueterie continuelle du ravelin devant la porte de Secours, soutenu par la pièce de 18 à la face droite du bastion n° 2, a empêché toute nuit l'ennemi de renouveler son attaque sur ce ravelin, la digue et le fossé de ce ravelin sont encore dans le même état que hier.

Le colonel de Gemoëns faisant sa tournée ordinaire, est grièvement blessé à la cuisse, dans le bastion n° 1. Il reçoit en outre encore huit autres blessures, occasionnées par l'explosion d'une bombe.

Le capitaine du génie de 2^e classe Van der Remp, reçoit une balle dans la cuisse.

L'ennemi jette de nouveau quelques bombes de 63 poudres; mais elles tombent à des endroits où il n'y a plus de dégâts à faire. Si le hasard veut qu'un de ces projectiles tombe sur le grand magasin à poudre, il est certain qu'il ne pourra résister au choc. La plupart des puits étant comblés, on commence à manquer d'eau douce.

Signé, Baron CHASSÉ.

Le 22 décembre 1813.

Notre semaine s'achève à la fin de ce siège mémorable qui fera époque dans l'histoire. Il consacre un fait honorable pour la civilisation actuelle, l'alliance de la guerre et de l'humanité, mots étonnés de se rencontrer. Au moyen âge et dans des temps plus rapprochés de nous, le mot grâce était inconnu aux vainqueurs prenant les vaincus à l'assaut. Tout pas-

au fil de l'épée, selon les terribles lois de la guerre. Elles vont rejoindre les codes barbares des nations guerrières, relégués dans la poussière de leurs archives. Aujourd'hui, vainqueurs sur la brèche tendent la main aux vaincus déposant les armes, au lieu de les égorger. Il appartenait aux Français enfans de l'ère constitutionnelle de donner l'exemple et la prise de la lunette *St-Laurent* démontre un progrès chez les hommes de notre siècle.

Nos lecteurs ont dû se convaincre de notre exactitude à rechercher minutieusement les faits qui peuvent jeter une lumière sur l'histoire, et de notre impartialité en rapportant les opinions les plus opposées. Nous n'avons jamais énoncé la nôtre, car nous sommes étrangers à l'esprit de parti, et si l'on nous accuse d'une tendance française, nous pouvons répondre que nous avons été seulement les échos de la louange publique, pour l'admirable discipline de l'armée de *Louis-Philippe*, la gaité, les chants des soldats au milieu des périls, en essuyant de leur front le sang et la sueur; que nous avons applaudi avec les représentans de la nation Belge, à la conduite du maréchal *Gérard*, à l'intrépidité des généraux *Haxo* et *Neigre*, et que nous avons trouvé juste le don d'une épée offerte par quatre millions d'hommes à leur libérateur.

Enfin si la lecture de notre Précis offre un but d'utilité, nous serons satisfaits et notre tâche sera remplie.

FIN.

8
;
8
,
3
6
3

PROPAGATION EN BELGIQUE DES JOURNAUX D'EDUCATION.

JOURNAL DES ENFANS ,

Huit francs par an ,

Pour toute la Belgique ,

Sept Numéros ont paru. — Les
Abonnements datent du 25
Juillet ou du 1^{er} Janvier.

LE PÈRE DE FAMILLE ,

Cinq fr. par an franc de port ,

Pour toute la Belgique.

Ce recueil est utile à tout le monde. Six Numéros ont paru.
14 livraisons antérieures , 10 fr.

L'ADMINISTRATION CENTRALE est établie à Bruxelles, rue des Fripiers, n^o 36. — En envoyant les espèces par la diligence, on reçoit les Numéros franc de port.

LA PAPILLOTE ,

Journal bis-hebdomadaire, avec Caricatures politiques.

Prix 9 francs par trimestre. — 5 francs en sus pour les Caricatures.

Les Bureaux sont établis à Bruxelles, rue des Fripiers, n^o 36, où l'on s'abonne au MESSAGER DES DAMES, 8 francs par trimestre,

ET AUX JOURNAUX BELGES ET FRANÇAIS.